

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



19^e Année

31 OCTOBRE 1963

N° 15

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois d'octobre)	2
2. La Journée de Commémoration Nationale	2
3. La Journée des Nations Unies à Luxembourg	3
4. Le Vernissage de l'Exposition Nationale et Internationale d'Art Contemporain à Luxembourg	5
5. La Conférence Politique Internationale du Centre d'Action Européenne Fédéraliste à Luxembourg	7
6. Inauguration de l'usine « Clipper Luxembourg S.A. »	10
7. Inauguration de la « Bay State Abrasives S.A. »	11
8. Le Congrès de la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve à Luxembourg	15
9. Nouvelles diverses	16
10. Le Mois en Luxembourg	23
11. L'Agriculture luxembourgeoise. Sa situation en 1962, son évolution, son intégration au Marché Commun	

Les manifestations de la Journée de Commémoration Nationale débutèrent à Luxembourg-Ville par un service pontifical célébré en l'église cathédrale par Révérendissime Dom Henri Marcotte de Ste Marie, abbé de Clervaux en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg, des membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, des plus hautes autorités diplomatiques, d'une délégation du Conseil de l'Ordre de la Résistance, d'importantes délégations des anciens combattants, maquisards, prisonniers et déportés politiques, résistants, enrôlés de force et mutilés de guerre avec leurs drapeaux, des diverses associations de jeunesse et des élèves sous la conduite de MM. les directeurs des divers établissements d'enseignement et du corps des professeurs.

A l'issue du service religieux une cérémonie eut lieu à la Place de la Constitution, en présence d'une importante foule. Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg déposa des fleurs au pied du Monument du Souvenir, tandis que la musique du Corps de la Garde grand-ducale exécutait la « Sonnerie aux Morts ».

Des fleurs furent également déposées par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, au nom du Gouvernement, ainsi que par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

La Journée des Nations Unies à Luxembourg

A l'occasion de la Journée des Nations Unies qui a été célébrée dans le monde entier le 24 octobre, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, prononça la veille, sur les antennes de Radio-Luxembourg, une allocution en langue luxembourgeoise dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Le'f Matbierger,

Mat neiem Courage feire mer haut den Dâg vun den Verénten Natio'nen. Trotz déne pessimisteschen Profeziungen vu ville Leid, trotz gewessen Tâtonnementer ge'nt eng Öffentlechkét voller Zweifel an Onsecherhét, trotz enger Rei vu Reveren a Schwie-regkéten de' si bis un de Rand vum finanziellen Zesammenbroch bruecht hun, stét d'ONU haut rem me' stârek a me' secher do we' dât virdrun de Fall wôr. Si huet et z. Beispiel ferdegbruecht de Congo rem ze verénegen, a wann de' Aufgab, der se do all Dâg ge'ntiwer stét och nach immens ass, wann et och nach e weite Wé ass bis an dém Land, dât d'Herz fum Schwârzen Afrika durstellt, rem normal Zo'stenn bestin, dann ass et dach onverkennbar dass zanter dem leschte Joer e grosse Fortschrett konnt verzéchen gin.

Mer erinneren eis och allegueren un de' schwe'ér Dég, we' z'johr am Hierscht op Cuba eng Crise ent-

Un important cortège se dirigea ensuite vers le cimetière Notre-Dame. Au cours d'une première cérémonie des fleurs furent déposées par le Gouvernement et l'Administration communale de la Ville de Luxembourg au Mausolée du Soldat Inconnu.

La cérémonie suivante se déroula ensuite devant la Croix de Hinzert. Après l'exécution de l'Hymne « Les martyrs luxembourgeois » par la musique de la garde grand-ducale, Monseigneur Jules Jost procéda à la bénédiction de la tombe. Des fleurs furent ensuite déposées devant la Croix de Hinzert par le Gouvernement, la Ville de Luxembourg, la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers Politiques et Déportés et par l'Union des Mouvements de Résistance. Cette émouvante cérémonie prit fin après l'exécution de la « Sonnerie aux Morts » et de l'Hymne national.

Comme chaque année à l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale, une cérémonie intime eut lieu à Luxembourg en présence du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, des représentants de l'Union des Mouvements de Résistance du Comité National du Fonds d'Epargne « Union » et du Comité de l'Union et de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte au cours de laquelle des livrets d'Epargne furent remis à plusieurs enfants de héros luxembourgeois morts pour la patrie. Cette année quatorze enfants qui ont atteint l'âge de 21 ans recurent des livrets d'Epargne d'un montant de 30 000 francs chacun.

stân ass, de' sech vun Dâg zu Dâg emmer me' zo'gespetzt huet, a wo' en äusserst kritische Gefohrenmoment sech entweckelt huet. Mer hunn ons demòls rem gefrôt : „Get et lo Krich oder get d'Welt nach eng Ke'er vun dem gre'ssten vun allen Iwelen verscho'nt ?“. Et wâr villfach der ONU hier Interventio'n, dem Secrétaire Général U Thant senger emsichtiger an iwerluechter Diplomatie an sengem op-richtigen Dévouement fir d'Sâch vum Fridden ze verdanken, datt d'Situatio'n erem eng Ke'er sech entspannt huet an d'Welt de Wé an me' normal Gleiser zreck fonnt huet. Demòls go'f d'moralesch Autorite't vun den Verénten Natio'nen, we' kaum je virdrun, op d'Prof gestallt, a we' kaum virdrun, sin sie sech hirer gre'sster Missio'n bewosst gin, de' an dem Article 1 vun der Charte als allere'scht vun hiren Zielen formulé'ert ass :

„Les buts des Nations Unies sont les suivants : 1° Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix.“

So' weit d'Charte vun de Verénten Natio'nen.

An der Crise em Cuba, an dér de' zwo' gre'sst a mächtigst Natio'nen sech ge'ntiwer stongen, an de' eng réell Gefohr fir d'Weltsecherhét durgestallt huet, huet d'ONU durch hir Actio'n eis nach eng Ke'er fir Aë gefe'ert, dass dat, wât mer all wellen, wât mer all brauchen, an dat fir eis all d'Liewe liebenswert mecht, de Fridden ass. De' Erfahrung fu Cuba huet eis all gewisen, we' kurz de Wé vun enger Welt am Fridden zo' enger Welt-Katastrophe si kann.

Am Bewusstsein vun deser Erkenntnis ass probe'ert gin de' bescht Mettelen ze fannen, de zu enger vollständiger Entspannung fe'ere kennten. En neie Succès op dém Wé ass marque'ert gin durch den Ofschloss vum Traité vum 5. August iwer den Arrêt vun allen Atomexperimenter an der Atmosphère, am ausser-atmosphäresche Raum, önnert dem Wässer. Letzeburg ass dem Traité beigetratt, dé fir eis eng prinzipiell Valeur huet. Mir Letzeburger gesin an him eng eischt Etappe op dem Wé zum allgemeinen an vollständigen Désarmement. De' zwé Punkten, Ophâle mat den Experimenter vun den Atombomben an eng allgemein a vollständig Ofrüstung, fannen sech erem a Résolutio'nen, de' d'Assemblée générale vun de Verénten Natio'nen adopte'ert huet. Mer hoffen allegueren, dass sie sech é gudden Dâg ennert enger wirksamer Kontroll, de' all Kricher onme'glech mecht an eng friddlech Urdnong opricht, realise'eren. An haut, op den Dâg vun den Verénten Natio'nen erneiere mir ons Hoffnung, dat sie et sin, de' op Grund vun den Bestömmungen vun hirer Charte, de' haut 111 Natio'nen freiweg bent, de' héch Idealen an de' sche'n Zukunft fir eis an eis Kanner realise'eren.

Wann d'Erhâlung vum Fridden schon en Zweck u sech ass, fir dé mer ons allegueren mat allen eise Kräften asetzen, dann hun mir am Senn vun de Charte vun den Verénten Natio'nen nach eng âner wichtig Missio'n ze erfellen, dér hire Succès fir de Fridden onbedéngt no'twendig ass. Ech denken elo un d'Hellef de' mir ennerentweckelte Länner entgebrenge müssen.

Ennert dém selwechten Article 1 verpflichtet den Paragraphe 3 eis

« de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ».

Wa mer bedenken, dat an der Zuel vun 11 Member-Länner der bâl 80 sin, de' zu den ennerentweckelte Länner gehe'ren, mat enger Populatio'n vun iwer enger Milliard 910 Millio'nen Menschen, also iwer zwé Drettel vun der Bevölkerung vun der ganzer Welt, da kenne mir ons eng Idee mâchen vun der gewaltiger Ustrengung, dé hei vun den evolue'erten an industrialise'erten Länner erwârt get. Während der Campagne Mondiale contre la Faim huet d'Letzeburger Vollek schon bewisen, datt et net gleichgültig dostét, wann Millio'nen Menschen Honger leiden.

Mé de' ennerentweckelt Länner erwârdan net nômmen en émolegen Akt vu menschlecher Charité't, sie erwârdan eng Hellef de' sie op de Wé vun der Entwéckelung brengt, de' hinnen et enges Dâgs me'glech mecht, op égene Fe'ss ze stôn an dank hirer Industrie, hirem Ackerbau, hirem Handel mat enger Populatio'n, de' op dem Niveau vun de modernen Erfuerdernissen vun der Educatio'n stét, hir Plâtz an der menschlecher Gesellschaft anzehuelen. Datt de' Länner dat Ziel erréchen, leit och leschten Enns am Interêt vun den evolue'erten Staate selwer. Dat Ziel kann awer nemmen errécht gin op Grund vun enger allgemeiner Solidarité't, de' hirerseits an den Verénten Natio'nen é ferdege Kader fend. D'Onro'h vun déne neien Länner, besonnesch vun Afrika an Asien, get op der Tribune vun de Verénten Natio'nen zum Ausdrock bruecht. Vun de Verénten Natio'nen erwârdan si d'Le'sung vun dénen Problemen, de' hinne en Auswé aus der Armut an aus der Onwessenhét bringe soll. D'Verénte Natio'nen hun durfir de' zeng Johr vun 1960 bis 1970 zo' enger Décade vun Entwéckelung proklame'ert. Si hun sech bis elo hirer Aufgab gewues bewisen an d'nächst Joer fennt önnert hiren Auspizien zu Genf eng gro'ss Weltkonferenz statt, de' zum Ziel huet, den Handel teschend alle Länner ze fördern.

Un dér Konferenz hellt och Letzeburg dél, dat den 18. Oktober 1963 d'gro'ss E'er hat fir drei Joer an den Conseil économique et social gewielt ze gin. Et ass fir d'éischte Ke'er datt eis d'Land Member vun dér Institutio'n get, dér hir Missio'n et ass, d'Arbechten vun allen Organisatio'nen, de' mat der ONU zesummenhänken, ze zentralise'ern an firun ze dreiven. Nei Konventio'nen auszuschaffen, Enquêtes, Consultatio'nen ofzehâlen, Rapport'en se prépare'eren, dat sin d'Hâptaufgaben vun dem Conseil économique et social. Eis Mitgliederschaft bringt also allerhand Pflichten an Arbechten mat sech, mé sie get eis ower och d'Méiglechkét eng wichtig, netzlech a dankbar Aufgab ze erfüllen.

D'ass am vollen Vertrauen datt et durch eis Mat'höllé, an dank der Solidarité't an dem gemeinsamen Striewen vun alle Membren, den Verénten Natio'nen me'glech ass, de' Problemen, de' d'Welt bewegen, zu enger glecklecher Le'sung ze fe'eren, datt mir den Dâg vun de Verénten Natio'nen haut beschle'ssen. »

Comme chaque année l'Association des Anciens Combattants de la guerre de 1939-1945 et des Forces des Nations Unies avait tenu à commémorer le souvenir des Volontaires luxembourgeois de la guerre de Corée, morts pour la patrie et pour les Nations Unies.

A cet effet une messe commémorative fut célébrée en l'église décanale Saint-Michel à Luxembourg en présence des membres du Corps diplomatique, M. Emile Reuter, Ministre d'Etat honoraire, Président honoraire de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, M. Gustave Kass, Conseiller de Gouvernement, Mgr Jules Jost, représentant Mgr l'Evêque de

Luxembourg, plusieurs Chefs d'Administration de l'Etat, plusieurs Députés, le Chef d'Etat-Major de l'Armée, le Chef de la Gendarmerie et le Directeur de la Police, de fortes délégations des anciens combattants et des anciens mouvements de Résistance avec leurs drapeaux.

A l'issue du service religieux une cérémonie se déroula à la Place de la Constitution où, en présence

des personnalités civiles et militaires, des fleurs furent déposées au pied du Monument du Souvenir par une délégation d'anciens combattants de la guerre de Corée, tandis que la musique de la Garde grand-ducale exécutait la « Sonnerie aux Morts » et l'hymne national luxembourgeois. Un détachement de la Garde grand-ducale rendit les honneurs militaires au cours de cette cérémonie.

Le Vernissage de l'Exposition Nationale et Internationale d'Art Contemporain à Luxembourg

Dans le cadre des festivités du Millénaire de la Ville de Luxembourg le Cercle Artistique de Luxembourg, qui célèbre cette année son soixante-dixième anniversaire, avait organisé son traditionnel Salon d'automne en le combinant avec une grande exposition internationale d'art contemporain. Les deux manifestations étaient placées sous le haut patronage de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg.

La Belgique, la France et la République Fédérale d'Allemagne y étaient représentées de la façon suivante : la Belgique par le Ministère de l'Education Nationale et de la Culture, Direction générale des Arts et des Lettres, Bruxelles, avec 74 œuvres, par l'Académie luxembourgeoise d'Arlon avec 47 œuvres ; la France par des œuvres de l'Ecole de Paris, sélectionnées dans des collections privées luxembourgeoises, avec 36 œuvres, ainsi que par le Groupement des Artistes mosellans de Metz, avec 52 œuvres ; la République Fédérale d'Allemagne par le « Deutscher Kunstrat », Ministère des Affaires culturelles, avec 20 œuvres, ainsi que par la « Gesellschaft bildender Künstler und Kunstfreunde » de Trèves avec 52 œuvres.

A cette participation étrangère venaient s'ajouter les exposants du Salon du Cercle Artistique de Luxembourg. Ce Salon comprenait plus de 200 œuvres, dont 120 peintures, 16 sculptures et 30 œuvres de la jeune peinture. La section des Arts décoratifs comprenait 67 œuvres d'artistes luxembourgeois. 46 tableaux étaient en outre consacrés au thème : « Le visage de la Ville de Luxembourg », thème proposé par le Jury à l'occasion du millénaire de Luxembourg. Le même sujet était traité dans une centaine de dessins d'enfants. Cette exposition était organisée par la Société de l'Art à l'Ecole placée sous la présidence de Mme Gustave Jacquemart.

Le vernissage de cette imposante exposition nationale et internationale d'art contemporain eut lieu le 5 octobre en présence d'une nombreuse assistance.

C'est M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, qui prononça à cette occasion l'allocution d'inauguration. Nous reproduisons ci-après le texte de cette allocution :

« Le Salon 1963 du Cercle Artistique, placé dans l'ensemble des manifestations culturelles, organisées

à l'occasion du Millénaire de la Ville de Luxembourg, a, tout naturellement, su trouver, dans un cadre plus vaste, un relief plus prononcé et un caractère plus saillant. D'ailleurs vous vous en rendez compte, dans quelques instants, en parcourant les différents compartiments d'une exposition insolite, dont vous accepterez certainement, coup sur coup, les surprises, avant de subir l'emprise de la beauté de certaines œuvres, devant lesquelles peut-être, comme moi, vous aurez à méditer le mystère de l'effet qu'elles ne cessent de produire. Et, peut-être, vous poserez-vous les questions que je n'ai pas pu esquiver, lorsque, pour la première fois, j'ai affronté ce florilège pictural, auquel les organisateurs et les arrangeurs, au goût subtilement sûr et à l'habileté prouvée, ont donné le commun dénominateur d'Art Contemporain.

Evidemment, les questions, dont je viens de parler, émaneront plutôt d'un philosophe que d'un artiste. Jamais on ne demandera raison à un homme créateur qui n'obéit qu'aux seules impulsions de son imagination et pourtant, dès que je suis en présence d'un chef-d'œuvre, au coloris finement nuancé, je suis presque fatalement assailli par des impressions équivoques et contradictoires. L'artiste, est-il le serviteur de la société, et même d'une société hautement industrialisée, mécanisée et technocratée à outrance, ou bien se fait-il le héros du divorce entre son domaine et la vie de tous les jours et de tout le monde dès qu'il libère ses forces formatrices ? Contribue-t-il, par les moyens qui lui sont propres, à l'enrichissement ou à l'augmentation du patrimoine culturel et artistique de son pays, ou bien ne sert-il que l'esprit moderne, qui, parfois, corrompt l'acuité des sens, tout en diminuant la capacité sentimentale de l'individu ?

Ce qui vous surprendra certainement dans cette admirable mise en vue de centaines de tableaux, hétéromorphes peut-être, aux qualités inégales, certainement, aux manières changeantes, mais aussi au fluide communicateur et aux affinités indéniables, malgré leurs différences d'origine, c'est de voir que la liberté créatrice refuse de reconnaître une réalité immuable, d'une part, et que cette même liberté créatrice, très vite, se heurte à ses limites dans les conditions économiques, sociales et, peut-être, politiques, de l'autre.

Voici par exemple un artiste qui s'efforce de rendre, et de bien rendre quoiqu'il ajoute quelque chose de son âme, la réalité vue qui est peut-être une réalité toute nue, et son opposant vient protester, en disant qu'il faut substituer à la réalité vue une réalité raisonnée, bien pensée. Un troisième surgit, qui réfute l'un et l'autre, en substituant à la réalité vue et à la réalité bien pensée une réalité mieux sentie, alors qu'un quatrième ne croit qu'à la réalité de ses rêves et de ses cauchemars. Et là ne s'arrête pas ce jeu de découvertes et des transpositions, parce que la plupart de nos artistes — et vous le constaterez — la plupart de nos artistes, en coloristes parfois colériques, se font les prophètes, inspirés ou non, d'une réalité anarchisée. Comme dans le jardin de l'art on ne bannit personne, toutes les manières, toutes les techniques et tous les styles y sont admis. Qu'on y soit révolutionnaire ou hérétique, qu'on y soit modeste artisan ou fantaisiste un peu capricieux, ce qui compte et ce qui comptera pour moi, c'est une réalité toute autre, c'est la réalité du génie ou tout simplement du talent concrétisé dans l'œuvre.

En passant maintenant devant les peintures et devant les sculptures, réunies ici grâce à la très bienveillante collaboration et coopération des voisins belges, français et allemands, dont je remercie publiquement les très dignes représentants officiels vous participerez à une sorte d'aventure, une aventure spirituelle, aux multiples péripéties, que vous aimerez ou que vous n'aimerez pas. Peu important d'ailleurs vos sentiments intermédiaires, ce qui compte, ce qui m'intéresse, c'est votre impression finale. Et quelle sera-t-elle ? Je ne le sais pas; peut-être qu'elle sera identique à celle que j'ai eue, c'est-à-dire : d'avoir en quelque sorte, traversé beaucoup de climats sentimentaux et intellectuels, d'avoir eu à subir bien des températures, tantôt agréables et tantôt irritantes, mais surtout d'avoir assisté, en une succession dramatique d'images, à la transformation, transformation pour moi tragique, du faciès de notre humanité occidentale.

Eh bien, que me reste-t-il à dire de plus ? Si j'avais un vœu à formuler, je vous souhaiterais que cette aventure vous fût aussi passionnante que salutaire et qu'elle fût en même temps, dans le double sens du mot, profitable à tous les exposants.»

Ce fut ensuite le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg qui prononça une courte allocution de circonstance avant de déclarer ouverte l'exposition.

Ajoutons qu'en marge de l'exposition le Comité du Cercle Artistique de Luxembourg avait organisé une journée française, une journée belge et une journée allemande au cours desquelles des conférenciers des trois pays firent des exposés sur les œuvres présentées. Ces conférences étaient suivies de visites guidées des diverses sections de l'exposition.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la journée allemande qui eut lieu le 12 octobre, M. le Dr Gunther Ott, Professeur d'université, traita le thème suivant : « Art Contemporain Allemand. » La journée française eut lieu le 19 octobre. Le conférencier était M. Michel Hoog, adjoint au Directeur du Musée d'Art Moderne de Paris. Il fit une conférence sur le thème

« Tendances de l'Art d'aujourd'hui ». Quant à la journée belge, elle eut lieu le 26 octobre. M. Albert Dasnoy, Conseiller artistique au Ministère de l'Éducation Nationale, fit une conférence sur « L'Art belge d'aujourd'hui ».

Voici les noms des artistes étrangers dont une ou plusieurs œuvres étaient exposées à l'exposition internationale d'art contemporain.

Participation officielle de la Belgique :

Boel Maurice, Delvaux Paul, Dudant Roger, Jespers Oscar, Lahaut Pierre, Lismonde, Macken Mark, Marchoul Gustave, Meerbergen R., Milo Jean, Moeschal Jacques, Rets Jean, Saverijs Albert, Slabbinck Rik, Van Thienen Paul, Willequet André, Wolvens Henri.

Peinture française contemporaine :

Atlan Jean, Barré Martin, Bissière Roger, Carrade Michel, Chagall Marc, Chastel Roger, Cottavoz André, Dayez Georges, Desnoyer François, Deyrolle Jean, Dumitresco Nathalia, Estève Maurice, Feito Luis, Fusora Jean, Gillet Roger Edgar, Guitet James, Hartung Hans, Koenig John Fr., Lagrange Jacques, Lanskoj André, Le Moal Jean, Manessier Alfred, Mouyl Marcel, Pignon Edouard, Risos Jean-Pierre, Sarthou Maurice, Singier Gustave, Soulages Pierre, Szobel Géza, Thepot Roger Fr., Van de Velde Ger, Villeri Jean, Villon Jacques, Yankel Jacques, Zack Léon, Zao Wou-Ki.

Participation officielle de la République Fédérale d'Allemagne :

Berke Hubert, Bissier Julius, Fassbender Joseph, Gilles Werner, Grieshaber Hap, Nay Ernest Wilhelm, Sonderborg K. R. H., Trier Hann, Werner Theodor, Winter Fritz.

L'Académie Luxembourgeoise d'Arlon était représentée par des œuvres des artistes suivants :

Antoine Paul, Barthelemy Camille, Breyer Paul, Dasnoy Albert, Dufoing Suzanne, Edeline Guillaume, Ghobert Jules, Gillet André, Godard Jean, Greisch Roger, Howet Marie, Jacob Roger, Maringer Lucien, Masui Paul, Morette Jean, Peignois Jean-Marie, Raty Albert, Schrobiltgen Paul, Welsch Pierre.

Le Groupement des Artistes Mosellans était représenté par les œuvres des artistes suivants :

Bauer Adolphe, Bettinger Roger, Cadoret Henry, Chanen, Blaes-Richter, Epin Yvonne, Gaste Pierre, Grub Emile, Grun Luc, Hubert François, Hurtu Raymond, Jouclard Adrienne, Julaude Albert, Koscher René, Kraemer Alphonse, Louyot Albert-Victor, Maire Paul, Mallmann Claude, Megly Jo, Meyer Xavier, Miller Gérard, Neumuller, Reuter Michel, Schmitt Lucien, Schneider André.

Gesellschaft bildender Künstler und Kunstfreunde, Trèves :

Bidinger Guido, Christmann Ton, Dahm Lambert, Dietz Johannes Maria, Dornoff Hans, Dörr Bert, Föhr Klaus, Freitag Manfred, Giersch Jo, Grewenig Fritz, Grumbach Theo, Hahn Willi, Junk Josef, Kaul Karl, Kraemer Erich, Laschet Willi, Lohbeck Hans, Molitor Inge, Persy Werner, Raabe Franz,

Reuter Fritz, Schillings Rudi, Schmitt H. K., Schwarzkopf Jakob, Siegert Paul, Stolzis-Drescher Helma, Zimmer Jupp.

Nous publions ci-après, dans l'ordre alphabétique, les noms des artistes luxembourgeois qui participèrent au Salon 1963 du Cercle Artistique de Luxembourg :

Bachrach Joachim Albert, Bertemes Roger, Calteux J. P., Dahlem Will, Diederich-Kuborn Valérie, Eisen Ingo, Fregnac Solange (Mme Léon Schaack), Fregnac Thérèse (Mme M. Heuertz), Gaillard Odile (Mme Feltes), Gørgen Edmond, Graas Gust., Grosbusch Joseph, Hentges Jacqueline, Heyart Ben, Hoffmann Mett, Hulten Fränz, Junius Jean-Pierre, Kieffer Coryse, Kirscht Emile, Kœmtgen Roger, Kolbach Marie-Thérèse, Konsbruck Gérard, Lefevre Nina, Maas Ger, Medinger Ferd, Meer Hélène (Mme Ludwig), Meyers Josy, Meyrath Roger, Nadler Irène (Mme Treinen), Nies Alphonse, Probst Joseph, Rabinger Harry, Reding Yola (Mme Mersch), Reichling Paul, Rømer Roger, Schmitz Guill, Steffen Roger, Steinmetzer Alfred, Stoffel Michel, Theisen Lou, Thilmany Jemp, Thill Jang, Unden Lily, Weber Edouard M.

La section de la « Jeune Peinture » du Salon 1963 comprenait les œuvres des jeunes artistes suivants :

Beckius Triny, Graas Jean, Heinen Marie-Ange, Kraus Marielou, Leyder Jean, Lutgen Berthe, Mart Dédée, Molitor Marie-Jeanne, Muller Paul, Røttgers

Paul, Scheifer Jean-Paul, Vøelker Pierre, Zanter Léon.

Dans la section des sculptures du Salon 1963 étaient exposées des œuvres de :

Georg Jean-Pierre, Hulten Emile, Humbert Ramon, Kohl Charles, Mosar Jean-Jacques, Nosbusch Léon, Stein Maggy (Mme Neiers), Wercollier Lucien.

Dans la section des arts décoratifs les œuvres des artistes suivants :

Ambrosine François, Breithoff Michel, Georg Jean-Pierre, Grosbusch Joseph, Heyart Ben, Kieffer-Hommert Anli, Lofy Will, Maas Ger, Mart Dédée, Michels Ronny, Nosbusch Léon, Oestreicher Joseph, Probst-Wurth Colette, Stein Maggy, Thill Jang.

Les artistes suivants avaient exposé des œuvres dans la section du Salon 1963 consacrée au thème « Le visage de la Ville de Luxembourg » :

Beffort Alphonse, Calteux J. P., Debrabander Léon, Ditsch Marcel, Eisen Ingo, Fregnac Solange (Mme Léon Schaack), Gørgen Edmond, Graas Gust., Hentges Jacqueline, Kieffer Coryse, Kœmptgen Roger, Lauterborn Bob, Maas Ger, Maas Pierre, Meer Hélène (Mme Ludwig), Nadler Irène (Mme Treinen), Reichling Paul, Reuter Benn, Reuter-Wilmes Germaine, Rømer Roger, Røttgers Paul, Schmit François, Stoffels Arno, Tanson Lé, Thill Jang, Thilmany Jemp, Weimerskirch Fritz François.

La Conférence Politique Internationale du Centre d'Action Européenne Fédéraliste à Luxembourg

Les 12 et 13 octobre 1963 a eu lieu à Luxembourg une Conférence politique internationale organisée par le Centre d'Action Européenne Fédéraliste du Luxembourg.

Cette conférence qui réunissait quelque cent cinquante délégués fédéralistes européens, avait pour thème « L'Europe de la Communauté, bilan de 15 ans de travail pour l'intégration européenne ».

Le séance d'ouverture de la conférence eut lieu en présence des membres du Corps diplomatique, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, M. Nicolas Margue, ancien Ministre, M. J. Lindhorst-Homan, Membre de la Haute Autorité de la CECA, M. Lambert Schaus, Membre de la Commission de la CEE, M. André Voisin, Président du bureau exécutif de l'Action Européenne Fédéraliste, Lord Gladwin Jebb, ancien Ambassadeur de Grande-Bretagne en France, Président d'associations fédéralistes britanniques, etc.

Après une allocution de bienvenue prononcée par M. le D^r Angel, Vice-Président de l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg, qui repré-

sentait M. le Président Arthur Calteux, empêché d'assister à cette séance pour cause de maladie, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Je suis heureux d'apporter aux participants de la Conférence Politique organisée par le Centre d'Action Européenne Fédéraliste l'expression d'une cordiale bienvenue tant en mon nom personnel qu'en celui du Gouvernement.

En vous réunissant dans la capitale du Grand-Duché, vous rendez hommage à l'histoire millénaire de cette ville, que son site naturel prédisposait à des installations militaires qui devaient pendant de longs et sanglants siècles en faire l'enjeu de contestations et de luttes intraeuropéennes. C'est dire que les murs ébréchés de l'ancienne forteresse portent les traces et les cicatrices de cette turbulente histoire de l'Europe occidentale, celle précisément à laquelle nous demandons qu'elle s'engage dorénavant dans la voie royale de l'union, de la paix et de la solidarité humaine.

J'y crois discerner aussi un hommage au rôle européen qu'elle a joué courageusement et avidement

au cours de la dernière décennie, depuis le moment où l'honneur lui est échu d'abriter la première en date des communautés européennes. Elle ne demande, vous le savez, qu'à continuer de servir humblement l'Europe comme centre de direction et de collaboration communautaires avec tout le prestige et tout l'appareil qu'une telle fonction comporte.

Cette ville se glorifie aussi d'avoir abrité le berceau du père de l'Europe Robert Schuman. Son ambiance intellectuelle, ses écoles ont certainement prédisposé son esprit au rôle historique que ce grand Européen a été appelé à jouer.

Me permettez-vous d'interpréter votre geste également comme une reconnaissance de la bonne volonté qui n'a pas cessé d'animer les pouvoirs publics luxembourgeois dans la poursuite de la construction européenne depuis ses débuts.

Les prises de position de mon Gouvernement, surtout les plus récentes, sont portées par le souci de la solidité et de la permanence de l'idéal communautaire. Elles se préoccupent d'une juste balance des pouvoirs entre les communautés et les nations d'une part, entre les organes de l'exécutif et l'organe parlementaire de l'autre. Elles préconisent l'inspiration démocratique des institutions européennes et leur évolution dans le progrès. Elles préconisent une approche réaliste en connaissance de cause de toutes les implications et de toutes les conséquences de l'union politique.

Vous vous réunissez à un moment où bien des esprits se demandent si l'édification européenne n'est pas dans l'impasse. Représentant un mouvement en flèche par l'élan que vous donne l'idée fédéraliste, vous vous préoccupez plus que tous les autres.

Certes, il y a des piétinements, il y a des difficultés. Je ne caractériserais cependant pas la situation actuelle par le terme d'impasse, nous ne sommes pas dans une voie sans issue. Nous assistons plutôt à une lente digestion des progrès acquis, à une remise en cause et une réévaluation de l'idée européenne comme telle, au seuil de cette communauté politique qui soulève le problème fondamental et si controversé de la défense et de la sécurité.

L'Europe se cherche, certes, mais elle se cherche à partir de fortes positions acquises.

Je suis sûr que vos travaux, votre entrain, votre dévouement à l'idée européenne, apporteront à cette remise en ordre, à ces conflits de la conscience européenne, des contributions précieuses, les éclaircissements désirables.

Tous mes vœux vous accompagnent dans vos travaux ! »

Après l'allocation de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, des allocutions furent prononcées par M. Lindhorst-Homan, M. Lambert Schaus, M. André Voisin et Lord Gladwin Jebb.

En marge des travaux de la conférence politique internationale, les délégués furent les hôtes de la Haute Autorité de la CECA, du Gouvernement luxembourgeois et de l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg.

Le 12 octobre une manifestation publique fut en outre organisée à Luxembourg sous la présidence de M. le D^r Angel au cours de laquelle les délégués de la République Fédérale d'Allemagne, de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et de la Suisse prirent la parole sur le thème des Etats-Unis d'Europe.

A l'issue de leurs travaux les délégués votèrent une résolution et une déclaration dont nous reproduisons le texte ci-après :

Résolution

Depuis le premier Congrès de l'Europe à La Haye, il y a plus de quinze ans, l'idée européenne s'est inscrite dans les faits.

Pourtant les fédéralistes européens s'inquiètent aujourd'hui de l'affaiblissement de l'esprit communautaire et de l'exaltation de souverainetés nationales depuis longtemps périmées : les institutions communautaires européennes se trouvent sur la défensive face à des forces qui voudraient les réduire à l'état de simple instrument des gouvernements nationaux. Or, l'efficacité de ces institutions réside justement dans leur indépendance à l'égard des gouvernements.

Les Communautés demeurent la base irremplaçable sur laquelle peuvent se fonder les Etats-Unis d'Europe, objectif final des fédéralistes. Seule une Europe fédérale, dotée ainsi d'une autorité politique, pourra alors avoir l'ambition de jouer dans le monde le rôle qui doit être le sien.

En conséquence, les fédéralistes réclament le renforcement des institutions existantes grâce à la fusion des exécutifs ainsi que leur démocratisation qui résulterait d'une extension des pouvoirs du Parlement Européen et de l'élection de ce dernier au suffrage universel direct.

Les fédéralistes estiment indispensable de mettre en œuvre une politique générale de la Communauté, en complétant celle-ci dans les domaines des affaires étrangères et de la défense. Comme pour le marché commun, il faut procéder par étapes : un calendrier précis ferait automatiquement passer de la simple coordination diplomatique et militaire à une politique étrangère et à une politique de défense communes.

Noyau de la grande Europe de demain, la Communauté ne saurait se limiter aux Six. Elle doit être ouverte à tous les pays européens démocratiques qui désirent y entrer en assumant les mêmes devoirs, en jouissant des mêmes droits et en acceptant la finalité politique inscrite dans les traités de Rome. La Communauté Européenne reste d'ailleurs incomplète aussi longtemps que les peuples actuellement privés du droit à l'autodétermination n'auront pas la possibilité de se joindre librement à elle.

Le destin de l'Europe et celui de l'Amérique sont liés de façon vitale. En recouvrant la santé économique et en se dotant progressivement d'institutions communes, le Vieux Continent est aujourd'hui en mesure d'accroître sa participation à l'organisation atlantique. Ainsi, dans la solidarité, l'égalité et la

confiance réciproque, peut se réaliser une coopération organique qui est la meilleure garantie du monde libre et qui apporte une contribution capitale à la paix.

Ainsi également, l'Europe et notamment la Communauté, pourra développer efficacement le concours, qu'elle a aussi l'impérieux devoir d'apporter fraternellement aux pays en voie du développement.

Aussi longtemps que, dans l'immédiat, il n'existe pas d'autorité politique européenne, il importe que les gouvernements créent une solidarité de fait :

Les gouvernements de l'Europe démocratique doivent multiplier les contacts pour adopter une attitude commune devant les négociations entre Washington et Moscou. Sans négliger les avantages d'une détente réelle, aucun gouvernement ne saurait envisager un arrangement particulier avec l'Union soviétique qui reste le bastion essentiel du communisme international ayant sous sa domination de nombreux européens et n'ayant jamais désavoué son but final, la conquête du monde;

Les gouvernements doivent poursuivre le développement interne de la Communauté Européenne pour que celle-ci puisse au cours des négociations dans le GATT (Kennedy-round) s'ouvrir largement aux échanges avec l'Amérique, les autres pays d'Europe et le tiers monde;

Sur le plan de la défense occidentale, il est urgent que les pays européens libres renforcent l'Alliance atlantique en commençant à intégrer leurs propres forces dans les secteurs où cela est déjà praticable tout en les coordonnant le plus étroitement possible avec celles de l'Amérique.

Ayant proclamé à de multiples occasions que leur objectif final reste la création des Etats-Unis d'Europe, lesquels sont plus nécessaires que jamais, les fédéralistes doivent secouer l'opinion publique de leurs pays respectifs. Au delà des apparences, la situation de l'Europe est critique et le restera tant que la fédération européenne ne sera pas réalisée.

C'est pourquoi il importe d'agir dans tous les milieux et en particulier :

Dans les syndicats. — Le monde ouvrier comme le monde patronal s'ouvrent de plus en plus à l'idée européenne. Il faut profiter de ce courant d'opinion en coopérant davantage avec les organisations professionnelles démocratiques;

Dans les collectivités locales. — Les communes constituant la base d'un ordre démocratique véritable. C'est là que se forme l'opinion publique et que s'établit la participation des citoyens à la vie politique et sociale. Des milliers d'élus locaux se sont déjà attachés à l'idée européenne, parce qu'ils savent que l'Etat national seul ne peut durablement résoudre leurs problèmes;

Dans l'école et l'université. — Nul ne saurait contester l'influence sur l'esprit des futurs citoyens des différentes formes d'enseignement. Or, on y trouve encore trop d'idées sclérosées ou néfastes, survivances des nationalismes antagonistes. Les fédéralistes doivent faire en sorte que les jeunes soient formés en fonction des impératifs contemporains, et tout particulièrement de la construction européenne.

Déclaration

Après quinze ans de lutte pour l'unité européenne, nous fédéralistes réunis à Luxembourg les 12 et 13 octobre 1963, constatons qu'en dépit des grands efforts réalisés, l'Europe manque encore de son couronnement politique.

Nous rappelons que c'est grâce à la solidarité européenne ainsi qu'au concours américain, puis à la création des institutions communautaires que les gouvernements de l'Europe libre ont pu surmonter le chaos né de la dernière guerre mondiale.

Revenir aujourd'hui aux vieilles formules de coopération entre Etats souverains serait une erreur tragique. Conçue en 1948 à La Haye, ébauchée par la création du Conseil de l'Europe, l'Europe s'est incarnée dans la première Communauté supranationale, la CECA, due au regretté « père de l'Europe » Robert Schuman, et ensuite dans la Communauté Européenne Economique et l'Euratom. Elle est encore un chantier : il lui faut une autorité politique fédérale.

La seule méthode pour parvenir à cette autorité est la méthode communautaire qui, dans le dialogue avec les gouvernements, permet de dégager l'intérêt européen au delà des intérêts strictement nationaux.

Pour répondre à leur vocation d'être le noyau d'une véritable fédération européenne, les Communautés existantes doivent être complétées dans les domaines de la politique étrangère et de la défense.

C'est seulement ainsi qu'on pourra résoudre les grands problèmes qui se posent à l'Europe, et en particulier :

l'extension de la Communauté des Six à d'autres pays européens démocratiques

l'établissement de liens solides entre l'Europe et l'Amérique dans une communauté de destin fondée sur la solidarité et l'égalité,

la réintégration pacifique dans la communauté des peuples libres des pays de l'Est européen actuellement asservis par l'impérialisme soviétique,

la coopération avec tous les peuples qui aspirent au progrès social.

C'est pourquoi, nous Européens, qui pouvons encore décider de notre avenir, nous nous engageons solennellement à poursuivre sans relâche le combat pour les Etats-Unis d'Europe.

Inauguration de l'usine «Clipper Luxembourg S. A.» à Bascharage

Le 8 octobre 1963 a eu lieu à Bascharage l'inauguration de la nouvelle usine de la « Clipper Luxembourg S. A. » en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Charles.

La « Clipper Manufacturing Company » de Kansas City dans l'Etat du Missouri a été créée en 1937 par le Président actuel M. Neligh Coates. A la fin de la seconde guerre mondiale la Société américaine a cherché à faire connaître ses produits en Europe. La première usine fut ouverte en Grande-Bretagne, puis d'autres Sociétés furent créées en France, en République Fédérale d'Allemagne et en Italie. Des Maisons sœurs et des Sociétés de vente et de participation furent ensuite ouverte à Stockholm, Johannisberg, Rotterdam et Bruxelles.

Grâce à l'attrait du Marché Commun et aux efforts du « Board of Industrial Development » placé sous la présidence de S.A.R. Monseigneur le Prince Charles de Luxembourg, la Société américaine décida de construire une usine au Grand-Duché.

Commencés il y a un an, les travaux de construction de la nouvelle unité de production ont été achevés dans un délai record et la production a pu être mise en marche dès le premier septembre 1963.

La somme investie en terrains, bâtiments, raccordements, chemins, installations et en capital de roulement s'élève à 40 millions de francs.

Les invités d'honneur à la cérémonie inaugurale furent reçus à l'usine par M. Neligh Coates, fondateur et Président de la « Clipper Manufacturing Company », M. Jacques Martinoni, Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de Clipper-Europe, et M. Michel Lestang, Directeur Général de Clipper-Luxembourg.

Parmi les nombreuses personnalités on remarquait M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, plusieurs Chefs d'Administrations de l'Etat, M. le Bourgmestre Robert Steichen, ainsi que des personnalités du monde des affaires et de la vie économique et financière.

Des allocutions furent prononcées au cours de la cérémonie d'inauguration par M. Michel Lestang, M. Neligh Coates et M. Jacques Martinoni. Ensuite M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, souligna l'intérêt intense porté par S.A.R. Monseigneur le Prince Charles à l'œuvre d'expansion industrielle entreprise par le Gouvernement.

« L'appui et les encouragements que Notre Maison Souveraine a donnés et continue de donner aux efforts du gouvernement pour obtenir la consolidation et la diversification de l'économie nationale sont des plus précieux.

La commune de Bascharage, située aux confins du bassin sidérurgique luxembourgeois, est un centre régional présentant les aspects variés d'une localité en plein essor. Si une grande partie de sa population

travaille traditionnellement dans la sidérurgie, on y retrouve aussi un secteur artisanal et commercial actif, et même l'agriculture se maintient sur une terre fertile, Bascharage est fière à juste titre de sa brasserie qui porte la renommée de la localité avec celle de la bière, même au-delà des frontières. A partir d'aujourd'hui, la Clipper Luxembourg S.A., une nouvelle fabrique de machines spéciales pour le sciage de maçonnerie de béton et de revêtements routiers, ouvre ses portes, apportant à la commune de Bascharage et à la région un appoint industriel appréciable, ce dont il faut féliciter sincèrement les autorités communales. Celles-ci ont montré, en l'occurrence, tant de clairvoyances, d'efficacité et de sens pratique, que la commune de Bascharage a emporté la décision d'implantation en sa faveur. »

M. Elvinger rendit ensuite hommage à M. Coates, personnalité centrale de Clipper, et donna un aperçu de l'importance de la société implantée dans le monde entier.

Il poursuivit : « Au stade actuel, l'usine de Bascharage occupe 35 personnes, essentiellement des Luxembourgeois, qui ont pu être recrutés avec facilité dans la région moyennant des conditions de rémunération et de travail qui sont celles de la sidérurgie, de sorte que le marché du travail n'en sera pas perturbé.

L'investissement total en terrains, bâtiments, raccordements, chemins, machines, installations et capital de roulement, est approximativement de 40 millions de frs luxembourgeois. Le bâtiment réservé à la fabrication s'étend sur 30 ares. Un agrandissement à moyen terme est probable et les possibilités en ont été créées dès aujourd'hui. L'intérêt manifeste de cette nouvelle unité de production n'est dès lors plus à démontrer. Il s'y ajoute que l'usine, produisant des engins de précision hautement techniques, s'insère fort utilement dans la gamme d'entreprises de transformation et de finissage. L'intérêt économique se dégage encore de la circonstance que la société établie à Bascharage participera à une organisation de vente fonctionnelle dont le réseau se développe à travers toute l'Europe. »

M. le Ministre poursuivit : « Dans la chaîne des nouveaux investissements industriels, nous nous trouvons en face d'un maillon nouveau. Cette fois-ci, le problème de la mobilisation de la main-d'œuvre ne s'est pas posé. Mais la question est posée et elle demande toute l'attention des milieux responsables et des décisions courageuses et des mesures nouvelles. Le ministre des Affaires économiques est confronté presque quotidiennement avec ce problème et il en a référé directement au Ministère de la Justice. Je suis en mesure de vous annoncer que le ministre de la Justice prendra, quant à lui, les dispositions nécessaires pour libéraliser, encore davantage que par le passé, les prescriptions réglementant l'immigration et l'établissement dans le pays, des travailleurs étrangers et leurs familles. »

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement s'adressa ensuite à la nombreuse assis-

tance pour souligner les mérites du « Board of Industrial Development » sous la présidence de S.A.R. Monseigneur le Prince Charles dans le domaine de l'implantation d'industries nouvelles dans le pays.

M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, fit ensuite un long exposé improvisé sur l'importance de la diversification de la structure économique luxembourgeoise grâce à l'apport de capitaux étrangers et il définit la politique du Gouvernement dans ce domaine.

Inauguration de la « Bay State Abrasives S. A. » à Steinsel

Le 19 octobre 1963 a eu lieu à Steinsel, en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Charles, l'inauguration de l'usine de la « Bay State Abrasives S.A. »

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette cérémonie on remarquait M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, ainsi que les personnalités de la vie publique, économique, financière et professionnelle. Les invités furent reçus à leur arrivée par M. Arthur E. Gilman, Président de la « Bay State Abrasives », et M. Théodore Strojny, Administrateur-délégué de la Société luxembourgeoise.

Après une courte allocution de bienvenue prononcée par M. Théodore Strojny, M. le Président E. Gilman s'adressa à l'assistance pour exposer les raisons qui avaient déterminé la société américaine à choisir le Grand-Duché pour installer cette nouvelle usine dans l'un des pays de la Communauté Economique Européenne.

Après avoir remercié les autorités luxembourgeoises ainsi que les diverses personnalités qui ont contribué à la réalisation de cette nouvelle usine, M. Gilman rappela que la « Bay State Abrasives Products Co » avait été créée à Westboro, dans le Massachusetts, aux Etats-Unis en 1922 par M. Orello S. Buckner et M. Earl C. Hughes, tous deux présents à la cérémonie d'inauguration, et par M. Leonard M. Krull. D'abord très modeste, la Société a pris une extension telle qu'aujourd'hui le groupe est par ordre d'importance le troisième producteur de produits abrasifs des Etats-Unis d'Amérique.

M. Gilman a en outre précisé qu'il était dans l'intention des dirigeants d'exploiter l'usine luxembourgeoise selon les principes qui ont été à la base du succès de la « Bay State Abrasives » aux Etats-Unis pour en faire la première fabrique de produits abrasifs de l'Europe.

Après une courte allocution de M. Robert Daleiden, échevin de Steinsel, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques prononça l'allocution suivante :

M. le Ministre d'Etat adressa ensuite les chaleureuses félicitations du Gouvernement aux dirigeants de la Société « Clipper Luxembourg » pour l'initiative qu'ils ont prise et formula ses meilleurs vœux pour l'avenir de la Société. Il conclut en disant que cette nouvelle cellule de production s'ajoute à une politique d'expansion dans cette région industrielle et il félicita également l'administration communale de Niederkerschen qui, par ses initiatives, a rendu possible cette belle réalisation.

« Monseigneur,

Vous devez éprouver une profonde satisfaction en récoltant aujourd'hui à Steinsel, comme il y a huit jours à Bascharage il y a quelques mois à Wiltz, à Clervaux et à Diekirch, les fruits de vos efforts persévérants pour le développement industriel du pays.

Dans quelques jours vous présiderez à Contern-Hesperange une cérémonie à l'occasion de l'achèvement de la première phase de la construction de l'usine de Dupont de Nemours. Le 6 novembre prochain nous poserons la première pierre de Monsanto-Chemstrand à Echternach.

Je me souviens si bien des premières réunions du Board pour le développement industriel. Nous nous sommes heurtés à ce moment à des réticences et nous avons rencontré du scepticisme. Vous, Monseigneur, vous ne doutez pas, vous n'avez pas seulement soutenu l'idée de cette initiative, vous l'avez fait vôtre et comme président du Board vous vous êtes attaché à cette tâche si nouvelle, si délicate avec conviction, bien mieux avec enthousiasme. —

Et si le renouveau industriel et régional est devenu chez nous une réalité, nous devons vous remercier de tout cœur de votre concours aussi prestigieux qu'efficace.

Les années 1962, 1963 et 1964 marqueront un tournant dans l'histoire de notre économie nationale. A une époque où les Traités de Paris d'abord pour le charbon et l'acier — de Rome ensuite pour l'intégration économique en général, ont donné à l'Europe des Six une impulsion, un élan qu'on n'aurait pu imaginer il y a une dizaine d'années et dont nous sentons les effets stimulants dans tous les secteurs de l'économie, notre petit pays ne pouvait rester à l'écart.

Si nous ne saisissons pas les opportunités nouvelles créées par le Marché Commun, nous risquons non seulement une sclérose de nos activités mais un débordement par nos voisins, susceptible de nous placer dans un isolement d'autant plus redoutable que nous sommes le plus petit et donc le plus faible partenaire parmi les Six.

Vous avez compris l'importance de l'enjeu, Monseigneur. Je vous renouvelle de tout cœur l'hommage de notre gratitude.

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président Gilman vient de citer nommément les personnalités qui ont contribué directement à la réalisation de cette nouvelle unité de production. J'apprécie ce geste d'estime et de sympathie à l'égard de nos compatriotes. L'un des promoteurs de cette entreprise n'entendra plus l'éloge qui lui est due : Monsieur le bourgmestre Schwartz nous a quitté à un moment où la construction était en pleine extension. Combien ce bon Monsieur Schwartz était-il heureux de pouvoir doter sa localité d'une nouvelle industrie. Combien des fois n'a-t-il pas pris avec son dévoué échevin Monsieur Kœnig le chemin de la Ville pour intervenir auprès des Ministres et de leurs administrations, lorsque des difficultés nouvelles se présentaient.

Mr. Fred Strojny, qui dirigeait la construction pour Bay State Abrasives, a trouvé auprès du bourgmestre Schwartz, de son successeur M. Kœnig et de M. l'échevin Daleiden non seulement un appui constant, mais aussi une amitié sans faille.

J'assure Madame Schwartz de la fidélité de notre souvenir pour son époux défunt.

Je remercie M. le bourgmestre Kœnig et M. l'échevin Daleiden de leur concours.

Mister President,

Ladies and Gentlemen of the Bay State Cy,

First of all I wish to extend to all of you attending this opening ceremony a sincere welcome and hearty greetings in our country.

Mr. President,

Since 1941 you are member of the managing team of the Bay State Abrasives Cy.—since 1959 you are the President of this corporation.

So it was up to you and general managers to make a choice between Germany, the Netherlands and Luxembourg for the location of this venture. We think — that your decision to settle down in Steinsel — was the best you could make. Since yesterday evening I'm convinced that you share completely this opinion. At the beginning of the construction serious difficulties had to be overcome. Let me sincerely congratulate you Mr. President and all you collaborators, especially Mr. Strojny, for the wonderful work you have done up to now, fully demonstrated by this well disposed and efficient plant.

It will contribute to the diversification of our economy by the high specialisation of its products and it will — no doubt — facilitate the economic growth. We believe that the free and efficient enterprise is and will be the basic cell of technical and economic progress. —

Mr. President, we appreciate the statements you just made in your speech especially about your dealing with the community, with your employees and with your customers, and we share your confidence in this venture.

We have with you a common aim and interest : namely that Bay State Abrasives in Steinsel will be a most successful and growing enterprise.

Monseigneur, Mesdames, Messieurs,

La construction de cette belle usine s'est heurtée dans sa première phase à de sérieuses difficultés techniques. Le terrain de 6 ha que la commune avait acquis en vue de cette usine semblait très favorable. Il y a quarante ans, il avait servi comme petit champ d'aviation au premier avion luxembourgeois « Le Prince Jean » piloté par Monsieur Louis Hemmer †.

Les crues de l'Alzette de 1962 et l'hiver rigoureux de 1963 ont nécessité d'importants remblaiements et ont freiné sérieusement les travaux de construction. J'ai visité les chantiers plusieurs fois à cette époque et je dois féliciter chaleureusement architecte, entrepreneurs, techniciens corps de métier — sans oublier la contribution efficace et dévouée de nos fonctionnaires — d'être venu à bout de tous ces problèmes imprévus, et d'avoir réalisé cette construction fonctionnelle, qui s'adapte fort bien au paysage de la vallée de l'Alzette.

J'ai eu une sympathie particulière pour cette nouvelle usine qui se dresse dans un coin de terre qui me tient particulièrement à cœur — aux confins des localités de Steinsel, Heisdorf et de Béréldange, Helmsange, Walferdange. — Pendant de longues années les plâtrières Irrthum de Heisdorf représentaient la seule activité industrielle de la région. Les ateliers électriques de Walferdange sont venus s'y ajouter dès le début de l'après-guerre.

Mais la population des deux communes a doublé et même triplé au cours des dix dernières années, des centaines de maisons nouvelles ont été construites dans les alentours. Malgré l'apport que la culture de la fraise représentait pour Steinsel, il apparut que l'implantation d'une activité industrielle nouvelle se recommandait dans cette région en plein développement.

Le Board établit les premiers contacts avec la Bay State Abrasives Products Company dont le siège principal se trouve à Westboro dans l'Etat de Massachusetts U.S.A. fin 1960. Après avoir hésité entre un emplacement de son usine dans les Pays-Bas et en Allemagne — Mr. Gilman conclut le 26 juillet 1961 avec le Gouvernement l'accord qui déterminait les conditions de cette implantation à Steinsel. La nouvelle société luxembourgeoise fut constituée deux mois plus tard (le 15 septembre 1961). La commune de Steinsel acquit le terrain d'une surface totale de 6 ha, dont 3 ha furent immédiatement mis à la disposition de la nouvelle société. Le bâtiment principal à lui seul couvre à peu près un demi hectare. L'investissement total en bâtiments, installations techniques et fonds de roulement atteint cent millions de francs.

Quarante ouvriers et employés de la région y ont trouvé une occupation intéressante. Selon les extensions prévues ce nombre devrait doubler endéans les deux ans. Les rémunérations du personnel sont strictement conformes aux barèmes généralement appliqués selon les contrats collectifs dans les entreprises analogues.

Messieurs,

Je n'ignore pas qu'à l'occasion de nos efforts en vue de ce renouveau industriel, le problème de la

main-d'œuvre doit être soulevé. Je dirai ici à Steinsel, comme je l'ai déclaré à Bascharage que la mobilisation des quarante employés et ouvriers indigènes occupés dans cette nouvelle entreprise a pu se faire sans difficultés dans la région et sous observation rigoureuse, je dirai scrupuleuse par Monsieur le directeur Strojny des barèmes de salaires et de traitements en application dans le pays mais j'ai fait comprendre également à Bascharage que des mesures courageuses s'imposent pour améliorer la situation sur le marché du travail.

Je suis en mesure d'annoncer que le Conseil de Gouvernement a approuvé hier les mesures de libéralisation proposées par le Ministre de la Justice pour l'admission des travailleurs étrangers et de leurs familles.

Cela signifie que dorénavant le Gouvernement admettra sans autres formalités, sous le couvert d'une pièce d'identité et d'un permis de travail, tous les travailleurs européens sans distinction avec leurs familles, sous réserve évidemment de limitations justifiées par des raisons d'ordre public.

Les instructions afférentes seront publiées incessamment par le Ministre de la Justice.

Nous allons avoir sous les yeux d'ici quelques minutes les produits abrasifs qui sont la grande spécialité de Bay State et qui sont fabriqués et écoulés aux U.S.A., au Canada, en Amérique du Sud, au Danemark, en Belgique, au Japon. Le chiffre d'affaires total de la maison-mère atteint 5 milliards de frs lux. par an. Ses clients principaux sont General Motors, General Electric, Gillette, Boeingtircraft, etc. C'est vous dire, Messieurs, que le standing et le background des promoteurs de cette usine nous garantissent son avenir.

Je tiens à souligner que les dirigeants de Bay State ont été parmi les toutes premières firmes d'outre-Atlantique à avoir entrevu la position géographique favorable de notre pays au sein du Marché Commun.

La stabilité de la structure politique et économique de notre pays les conditions de paix et de progrès social qui le caractérisent ont influencé favorablement la décision du président Gilman.

La Bay State de Steinsel constitue ainsi un nouveau facteur d'expansion des plus prometteurs pour notre économie, ses produits abrasifs jouent un rôle toujours croissant dans les industries métallurgiques d'ayant conquis le marché européen.

Je félicite les autorités communales et les habitants de la commune de Steinsel et je leur adresse — de même qu'à la nouvelle entreprise — nos vœux les plus cordiaux. »

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa ensuite à Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Charles et aux nombreux invités d'honneur. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocation de M. le Ministre d'Etat :

« Monseigneur,

Mon premier devoir est de me rallier à l'hommage que Monsieur le Ministre des Affaires Econo-

miques a rendu à l'activité du Board of Industrial Development auquel Votre Altesse Royale a daigné consacrer de Son temps, de Son labeur et de Sa sollicitude.

Historiquement le mouvement de diversification et de modernisation de l'industrie qui se poursuit depuis plusieurs années marquera une phase importante de l'évolution économique et sociologique de notre pays. Dans cette évolution le Board of Industrial Development a joué un rôle de premier ordre. Aussi voudrais-je une fois de plus exprimer à Votre Altesse Royale les remerciements de la population luxembourgeoise pour le vif intérêt pris par Elle et, d'une façon générale, par la Maison Souveraine.

Mr. President,

It is a pleasure for me to congratulate you on this occasion and to express to you the best wishes for the future of this new plant. You chose, confronted certainly with other possibilities, the Grand Duchy of Luxembourg for the location of your European venture. I am sure that you made preliminary studies which convinced you that you could find in this country understanding and co-operative public authorities, skilful labour, a social climate favorable to free enterprise and good legislation. At the same time, your decision was the expression of a confidence into the constant pursuit of an enlightened and responsible economic policy in this country. We thank you for this and hope to live up to your expectation. We welcome you as a resident of this country which pledges you legal security and protection.

We are persuaded that on your side you will fit in the local conditions and be a source of prosperity, especially for this lovely town of Steinsel embedded amongst green pastures, strawberry fields, orchards and murmuring woods.

Good luck to you, to your associates at any level of management and production.

Altesse Royale,
Excellences,
Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,

J'ai parlé tout à l'heure d'une phase mémorable dans l'évolution de notre pays. A cet égard il peut paraître utile de remonter un peu le cours de l'histoire économique des trente dernières années.

La période qui s'étend de 1930 à 1940 a été en grande partie une période de crise économique. Le pays vivait, il ne vivait pas sans peine. Il défendait ses positions économiques sur les marchés mondiaux, il investissait régulièrement dans la limite de ses moyens, nos usines restaient à la hauteur du progrès technique. Mais cet investissement par l'entreprise privée laissait la structure générale de l'économie sans changement profond. A vrai dire on ne pouvait parler de politique d'investissement consciente et d'orientation de la part des pouvoirs publics. La guerre et l'après-guerre ont profondément bouleversé les conceptions. L'Etat a été amené à s'intéresser au renouvellement de l'outillage national, à penser en termes d'investissement et d'expansion. Ce fut d'abord

dans le cadre de la reconstruction et, il y a pas de doute qu'en ce qui concerne un certain nombre d'entreprises, l'indemnisation des dommages de guerre a été accompagnée d'une modernisation des installations.

La reconstruction terminée, de nouveaux problèmes surgirent. La concurrence internationale, le dynamisme des économies modernes, les progrès sensationnels de la technique nous amenaient à étendre nos vues et les impulsions du pouvoir central. Les fluctuations des marchés sidérurgiques remettaient sous nos yeux la nécessité d'une plus grande diversification économique. Cette politique, à partir de ces premiers balbutiements de 1950, devint de plus en plus consciente et de plus en plus systématique, notamment sous la pression de l'intégration européenne. En effet, certaines entreprises du secteur de l'industrie moyenne commencèrent à périlcliter, à fermer leurs portes. Il fallait agir et les résultats actuels sont là pour prouver que l'action a comporté des résultats tangibles. A tel point que d'aucuns se préoccupent déjà de l'envergure prise par le mouvement.

Ce qui prouve une fois de plus qu'un objectif économique quel qu'il soit déclenche des actions en retour qu'il faut prévoir et, le cas échéant, contre-carrer. Il ne suffit pas non plus d'investir et de faire de l'expansion, mais il faut peser les conséquences possibles de l'investissement sur le marché du travail aussi bien que sur les marchés d'approvisionnement et d'écoulement ainsi que les réactions sur d'autres secteurs de l'économie nationale.

On a beaucoup discuté sur le degré souhaitable d'intervention des pouvoirs publics à propos des investissements industriels.

Nul doute que celle-ci se déploie le plus légitimement à propos de l'infrastructure générale du pays. Il importe de doter le pays d'un réseau rationnel de communications de toutes sortes, d'exploiter les sources de transformation d'énergie de mettre à la disposition de l'économie une administration publique efficace et dotée d'instruments de travail modernes.

On n'a qu'à ouvrir les yeux autour de soi pour constater que depuis 1945, l'outillage national a été considérablement amélioré et augmenté et continue de l'être et cela sans endettement excessif et sans déséquilibre financier.

Il est vrai que d'aucuns, se fondant sur des statistiques internationales, ont exprimé la crainte que la politique d'investissements publics ne nuise à l'expansion industrielle par une trop grande absorption des capitaux disponibles. Sensible à ce reproche, j'ai chargé des experts d'examiner cette question à fond. Les résultats de cette étude qui paraîtra dans

le cadre des annexes au projet de budget 1964 aboutissent aux conclusions suivantes :

- 1° A condition de rendre les statistiques comparables, on constate que les investissements de l'Etat par rapport au produit national brut se situent pour la période de 1957 à 1960 à 3,52%, soit à un pourcentage intermédiaire entre les pourcentages constatés aux Pays-Bas et en Belgique.
- 2° Pendant la même période le pourcentage des investissements industriels par rapport au produit national brut atteint 12,19%. Il est supérieur à celui de nos partenaires de Benelux.

Le Gouvernement est conscient de la nécessité du maintien d'un équilibre satisfaisant entre les investissements publics et les investissements privés, au moyen de la politique fiscale, de la politique de crédit et de la politique budgétaire.

Mais le pays doit être conscient de l'équilibre à maintenir entre les autres facteurs qui interviennent dans l'expansion industrielle. Le mouvement des prix continue à nous préoccuper, bien que le dernier relèvement de la cote de l'indice révèle un certain apaisement.

Le danger de déséquilibres plus graves n'est pas écarté et nous oblige à être vigilants.

Le souci des pouvoirs publics est précisément de maintenir un haut degré d'activité économique dans l'intérêt de tous, patrons et salariés. Car tout le monde sait que si nous étions confrontés avec des difficultés économiques durables, ce seront les petits et les faibles qui seront les premiers touchés.

L'infrastructure générale du pays favorable à l'expansion comporte aussi des facteurs psychologiques. A cet égard une bonne législation du travail est un élément important. Il en est de même de la législation sociale en général. Ces législations doivent pourtant s'intégrer dans l'effort de compétition et de production du pays sans l'affaiblir et l'énerver.

Je félicite l'administration communale de Steinsel qui a su saisir ses chances. J'évoque avec émotion et gratitude la figure du bourgmestre Schwartz, qui n'est plus parmi nous.

Une nouvelle cellule de production est une nouvelle raison d'espérer et de persévérer.

Je souhaite à tous ceux qui travailleront dans cette entreprise de trouver une grande satisfaction dans leur activité. Les conditions d'une bonne entente entre la direction et le personnel sont données. Sur cette base elle peut prospérer ! »

A l'issue de la séance inaugurale eut lieu la visite des installations de l'usine suivie d'une réception offerte en l'honneur des personnalités présentes par la « Bay State Abrasives S.A. »

Le Congrès de la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve à Luxembourg

Du 17 au 21 octobre 1963 a eu à Luxembourg le XVI^e Congrès de la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve, organisé par l'Union Nationale des Officiers de Réserve Luxembourgeois.

Ce congrès réunissait à Luxembourg environ 500 officiers de réserve des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de France, de la République Fédérale d'Allemagne, de Belgique, des Pays-Bas, d'Italie, de Grèce, du Danemark et du Luxembourg. Ajoutons ici que c'est la troisième fois que la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve, qui groupe en son sein 500 000 membres, tient son congrès annuel à Luxembourg.

La séance d'ouverture du congrès eut lieu en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Charles. Parmi la nombreuse assistance on remarquait les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics représentant M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, M. Gustave Kass, Conseiller de Gouvernement pour les questions militaires, Mgr Jules Jost, représentant Mgr l'Evêque de Luxembourg, le Général Van Rollegem, représentant le Commandant en Chef des Forces Alliées en Europe, Lord Coleridge, représentant le Secrétaire Général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Général Mc Connel, Commandant en Chef de l'European Command, le Général Mc Carty, Commandant en Chef de la U.S. Force en Europe, le Major Général Larson, Special Assistant to the Secretary of the Air Force, M. William Leffingwell, Directeur du Military Assistance Programm de Washington, le Général Buffin, représentant le Ministère français de la Défense, le représentant du Ministère de la Défense de la République Fédérale d'Allemagne, le Commandant de l'Ecole d'Infanterie d'Arlon, etc.

Son Altesse Royale le Prince Pierre de Grèce et de Danemark, Président de la Confédération Interalliée des Officiers de Réserve, ouvrit la séance en prononçant une allocution de bienvenue. Puis les représentants des différents pays donnèrent lecture des messages officiels des Premiers Ministres et des Ministres de la Défense Nationale adressés aux congressistes à l'occasion de leur réunion à Luxembourg.

Des allocutions furent ensuite prononcées par le Capitaine Gaston Kieffer, Président de l'Union Nationale des Officiers de Réserve Luxembourgeois, le Général Van Rollegem, Lord Coleridge, M. William Leffingwell et M. Robert Schaffner, Ministre de la Force Armée a. i.

Au cours des travaux du congrès de nombreux problèmes concernant les officiers de réserve furent exposés par les différents délégués et étudiés par le congrès.

En marge des travaux de la C.I.O.R. eut lieu également une session d'études du Comité Interallié des Officiers Médecins de Réserve.

L'ouverture de cette session d'études eut lieu le 19 octobre en présence de S.A.R. le Prince de Grèce et de Danemark, de M. le D^r Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, du Docteur J. Huber, membre de l'Académie de Médecine de Paris, du Colonel-Médecin Zeud, Chef-Médecin de la Place de Paris, des Colonels-Médecins Mc Clench et Tirman, représentants du Général-Médecin John K. Kullen, Chef-Médecin de la U.S. Air Force Hospital pour l'Europe et le Moyen-Europe, Wiesbaden, du Docteur A. d'Haenesens, Président de l'UNOMR de Belgique, du Général-Médecin Forster, Président de la Wehrmedezinische Gesellschaft, du D^r P. Felten, Président de la Société des Sciences Médicales, du D^r René Koltz, secrétaire du Collège Médical, etc.

Au cours de cette session d'études des allocutions furent prononcées par le Lieutenant D^r Mathias Schröder, Président de la Confédération interalliée des Officiers-Médecins de Réserve, le Lieutenant-Colonel D^r P. Felten, le Prince de Grèce et de Danemark et M. le D^r Emile Colling, Ministre de la Santé Publique du Luxembourg.

Au cours des séances de travail des conférences d'intérêt médico-militaire avec projection de films et de diapositives furent présentées par des officiers-médecins de réserve de Belgique, de France, de la République Fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas et du Luxembourg. Voici les thèmes traités au cours de ces conférences :

« Le contrôle médico-sportif au cours des compétitions pour officiers de réserve » ; « Tumeurs cartilagineuses et traumatismes chez les sujets jeunes : signes, diagnostic, traitements » ; « Elektrokardiographische Reihenuntersuchungen bei Soldaten » ; « Aspects physiologiques médicopréventifs et légaux de concours sportifs des officiers de réserve. »

Le 21 octobre Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg et Monseigneur le Prince Charles reçurent au Palais grand-ducal une délégation du Congrès Interallié des Officiers de Réserve, conduite par Son Altesse Royale le Prince de Grèce et de Danemark.

A l'issue des travaux du Congrès des Officiers de Réserve la résolution suivante fut adoptée :

Résolutions

La Confédération Interalliée des Officiers de Réserve,

réunie en Assemblée Générale à son XVI^e Congrès annuel à Luxembourg

considérant

les difficultés auxquelles doit faire face l'Alliance Atlantique en ce moment, aussi bien dans le do-

maine international que dans celui des rapports entre alliés, néanmoins

réitère

son attachement à l'Alliance Atlantique comme étant le meilleur instrument militaire pour la défense des valeurs et aspirations de l'Occident, et

s'engage à nouveau,

ainsi qu'il est prévu dans ses statuts, à augmenter par tous les moyens dont elle dispose le potentiel défensif de l'Alliance Atlantique.

La Confédération Interalliée des Officiers de Réserve,

— insiste sur le fait qu'une guerre permanente des idées est menée avec une ampleur croissante à travers nos nations, guerre qui peut décider de

leur sort en dehors même de toute guerre des armes;

constate que les 500 000 officiers de réserve répartis dans tous les secteurs de l'activité nationale et groupés dans la CIOR, sont de par leur double appartenance à la vie civile et à l'organisation de la défense nationale, particulièrement qualifiés et responsables pour assurer la solidité morale de la nation et sa volonté de se défendre;

— décide d'appeler tous les officiers de réserve à conduire une action psychologique effective, concertée par échanges systématiques et permanents d'informations et d'expérience, et menée au moyen de conférences, de séminaires et de contacts étroits avec les moyens modernes de diffusion de la pensée.

Nouvelles diverses

NOUVELLES DE LA COUR (mois d'oct. 1963)

Un communiqué du 10 octobre 1963 du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse héritière, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 11 octobre 1963, par ordre de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, le Grand Maréchal de la Cour s'est rendu à l'Ambassade d'Italie pour exprimer à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Italie les condoléances de Leurs Altesses Royales à l'occasion de la catastrophe du barrage de Vaiont.

*

Le 21 octobre 1963, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince et Monseigneur le Prince Charles ont reçu une délégation du Congrès Interallié des Officiers de réserve, conduite par Son Altesse Royale de Prince Pierre de Grèce et de Danemark.

CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Réunions durant le mois d'octobre 1963.

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois d'octobre 1963 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Lors des réunions des 18 et 21 octobre 1963, le Conseil de Gouvernement a eu un échange de vues sur la situation politique.

Il a, par ailleurs, délibéré sur des questions de politique étrangère, le problème des prix, une libéralisation des conditions d'admission au pays de la main-d'œuvre étrangère, le rapport de la Commis-

sion paritaire instituée par décision ministérielle du 3 mai 1952 avec mission d'examiner le statut national et international des enrôlés de force, victimes du nazisme, certaines propositions de promotion dans diverses administrations et sur la réforme des cadres de l'Administration des Contributions et de l'Administration de l'Enregistrement.

Au cours de la réunion du 25 octobre 1963, le Gouvernement a examiné le rapport de la Commission technique pour l'étude d'une réforme de structure de l'assurance-pensions des salariés et des travailleurs indépendants et décidé de la communiquer à la Commission sociale de la Chambre des Députés ainsi qu'aux Chambres professionnelles, aux Caisses de pension et aux organismes intéressés.

Le Gouvernement considère ce rapport comme un document de travail permettant l'élaboration d'un avant-projet de loi.

Le Conseil de Gouvernement a en outre délibéré sur un avant-projet de règlement grand-ducal portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes à ceux des fonctionnaires de l'Etat.

NOUVELLES DIVERSES

A l'occasion de la démission du Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne Dr Konrad Adenauer, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, a envoyé à Bonn le télégramme suivant :

« Sehr geehrter Herr Bundeskanzler! Im Augenblick, wo Sie vom Kanzleramt zurücktreten, drängt es mich Eurer Exzellenz für die Zukunft meine persönlichen Segenswünsche und die der großherzoglich-luxemburgischen Regierung darzubringen. Es ist mir insbesondere angenehm auf den Ausbau der freundschaftlichen Beziehungen zwischen der Bundesrepublik und dem Großherzogtum während

Ihrer Amtszeit hinzuweisen. Dieselben werden genährt durch den gemeinsamen Willen unserer Völker an dem europäischen Aufbauwerk weiterzuarbeiten zu dem Euere Exzellenz einen entscheidenden Beitrag gegeben hat. Mit meinem herzlichsten Gruß verbleibe ich Ihr — Pierre Werner, Präsident der großherzoglich-luxemburgischen Regierung. »

Voici le texte de la réponse du Chancelier Adenauer adressée à M. le Ministre d'Etat Pierre Werner :

« Für Ihr freundliches Telegramm danke ich Ihnen und den Mitgliedern Ihrer Regierung sehr. Unsere Länder haben in den vergangenen Jahren gemeinsam den Weg zu einem einigen Europa eingeschlagen. Die Arbeit für diese große Aufgabe wird uns auch in Zukunft verbinden. Mit herzlichen guten Grüßen — Adenauer. »

Ajoutons ici que M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a également adressé un télégramme de félicitations au nouveau Chancelier fédéral M. le Dr Ludwig Erhard.

*

Le nouveau Président de la Haute Autorité de la CECA

Les Gouvernements des Etats membres ont nommé M. le Professeur Rinaldo Del Bo, le 8 octobre 1963, Membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A. et, le 9 octobre 1963, après consultation de la Haute Autorité, Président de cette Institution en remplacement de M. Piero Malvestiti, démissionnaire, pour la durée des mandats de celui-ci restant à couvrir, c'est-à-dire jusqu'au 14 septembre 1965 en tant que Membre et jusqu'au 19 décembre 1963 en tant que Président.

Le 5 novembre M. le Professeur Rinaldo Del Bo, nouveau Président de la Haute Autorité de la CECA, a prêté le serment d'usage devant la Cour de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg réunie en audience publique et solennelle sous la présidence de M. A. Donner (Pays-Bas), entouré des juges M. Hammes (Luxembourg), Trabucchi (Italie), Lecourt (France), Straus (République Fédérale d'Allemagne), Rossi (Italie), Delvaux (Belgique) et de l'avocat général Lagrange (France) et le Greffier M. Van Houtte (Belgique).

Aux premiers rangs de l'assistance on remarquait les Ambassadeurs des six pays membres de la CECA ainsi que MM. Paul Finet (Belg.), P.-O. Lapie (Fr.), Roger Renaud (Fr.), Karl-Marie Hettlage (All.), Fritz Hellwig (All.), Albert Wehrer (Lxhg.) et Johann Lindhorst-Homan (Holl.), membres de la Haute Autorité; MM. Eugène Schaus, vice-Président du gouvernement, ministre des Affaires Etrangères; Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, Procureur général d'Etat honoraire; E. P. Wellenstein, secrétaire général de la Haute Autorité et plusieurs magistrats luxembourgeois.

Conformément à l'article 9 du traité instituant la CECA, M. Rinaldo Del Bo prononça la formule suivante :

« Je jure d'exercer mes fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de la Communauté et je m'engage, dans l'accomplissement de mes de-

voirs, à ne solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme et à m'abstenir de tout acte incompatible avec le caractère supranational de mes fonctions. »

M. Rinaldo Del Bo est né à Milan le 19 février 1916. Il est docteur en Droit et en Sciences politiques.

Membre du Parti démocrate chrétien et Secrétaire du Mouvement des Jeunes en Lombardie pendant la période de la Résistance; a été Membre du Conseil National et ensuite Secrétaire général adjoint du Parti démocrate chrétien; Député au Parlement en 1948, M. le Professeur Rinaldo Del Bo fut réélu lors des élections de 1953, 1958 et 1963; Sous-Secrétaire d'Etat au Travail et à la Prévoyance sociale en 1959; Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères; Ministre pour les rapports avec le Parlement; Ministre du Commerce extérieur; Membre de la Commission parlementaire des Affaires Etrangères à la Chambre des Députés; Professeur de droit (Organisations internationales) à la Faculté des Sciences de statistique, démographie et actuariat de l'Université de Rome; Auteur de nombreux ouvrages de caractère politique et juridique, M. le Professeur Rinaldo Del Bo est Directeur de la « Rassegna di politica e di storia.

*

Une mission commerciale de Hong-Kong à Luxembourg.

Le 7 octobre 1963 une délégation de la mission commerciale envoyée par le Gouvernement de Hong-Kong dans les pays membres de la Communauté Economique Européenne a fait une visite à Luxembourg.

La délégation de Hong-Kong était conduite par M. G. R. Ross, Vice-Président de la Chambre générale du Commerce de Honk-Kong, accompagné du Dr S. Y. Chung, membre du bureau consultatif de l'Industrie et du Commerce, Sir Sik-Nin Chau, Président de la Fédération des Industries, M. H. C. Fung, membre du Conseil communal, et M. T. K. Ann, industriel.

Les objectifs de cette mission étaient de faciliter les échanges commerciaux réciproques, de développer les relations commerciales et d'exposer la position économique de Hong-Kong et son développement industriel, de s'informer des possibilités existantes en vue du développement des exportations, de discuter des formules selon lesquelles un développement des échanges commerciaux peut être envisagé, d'encourager l'association des industriels du Marché commun dans les industries de Hong-Kong ou d'autres formes de participation.

Au cours de leur visite à Luxembourg les membres de la mission commerciale de Hong-Kong eurent notamment des entretiens avec M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, ainsi qu'avec des membres de la Chambre de Commerce luxembourgeoise.

Une réception fut offerte à l'issue des entretiens à Luxembourg par les membres de la mission commerciale qui étaient entourés de M. Geoffrey Alding-

ton. Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg, et M. Frank E. B. Ide, Premier Secrétaire de l'Ambassade britannique à Luxembourg.

De nombreuses personnalités luxembourgeoises assistèrent à cette réception, notamment M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, plusieurs Conseillers de Gouvernement, ainsi que les représentants des milieux financiers, industriels et commerciaux.

La visite à Luxembourg de la mission commerciale de Hong-Kong fut clôturée par une visite de l'usine d'ARBED-Belval à Esch-sur-Alzette et un déjeuner offert en l'honneur des membres de la mission commerciale par l'ARBED.

*

Réunion ministérielle Benelux

Le Groupe de travail ministériel du Benelux pour les Questions sociales et la Santé Publique s'est réunie le 14 octobre 1963 à La Haye. Assistaient à cette réunion M. G. M. J. Veldkamp, Ministre néerlandais des Affaires sociales et de la Santé publique, le D^r A. J. H. Bartels, Secrétaire d'Etat néerlandais des Affaires sociales et de la Santé publique; MM. E. Leburton, Ministre belge de la Prévoyance sociale; J. Custers, Ministre belge de la Santé publique et de la Famille; E. Colling, Ministre luxembourgeois du Travail, de la Sécurité sociale et de la Santé publique ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires des trois pays.

Les Ministres responsables des questions sociales ont eu un échange de vues concernant l'application de l'article 118 du Traité de Rome, relatif aux suites de la conférence européenne sur la sécurité sociale, ainsi qu'au sujet de l'évolution de la politique de leurs départements respectifs, depuis la réunion du 27 mai 1963 tenue à Luxembourg.

Les Ministres ayant la santé publique dans leurs compétences ont poursuivi leurs travaux relatifs à l'harmonisation des législations en matière de denrées alimentaires. Ils ont recherché les possibilités d'accélérer les travaux d'harmonisation afin de contribuer à la réalisation d'un marché commun Benelux pour les denrées alimentaires.

Afin de pouvoir obtenir des collègues consultatifs nationaux compétents des avis scientifiques communs dans le domaine sanitaire, les Ministres ont décidé de proposer au Comité de Ministres la création d'un Comité d'Hygiène Benelux, placé sous la direction des Présidents des Conseils supérieurs d'hygiène des trois pays et ayant pour mission d'émettre des avis au Groupe de travail ministériel.

*

Visite officielle au Danemark.

Les 15 et 16 octobre 1963 M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu en visite officielle à Copenhague sur invitation du Gouvernement danois.

Au cours de cette visite M. le Ministre Eugène Schaus eut des entretiens avec le Premier Ministre et le Ministre des Affaires Etrangères du Danemark.

*

Télégramme de félicitations.

A l'occasion de la nomination de Lord Home au poste de Premier Ministre de Grande-Bretagne M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a adressé un télégramme de félicitations au nouveau Premier Ministre britannique.

*

Communiqué final de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères de l'U.E.O.

Le Conseil de l'U.E.O. s'est réuni les 25 et 26 octobre 1963, au Binnenhof à La Haye, sous la présidence de M. J.M.H.A. Luns.

1) La République Fédérale d'Allemagne était représentée par M. G. Schröder, la Belgique par M. P.H. Spaak, la France par M. M. Couve de Murville, l'Italie par M. A. Piccioni, le Luxembourg par M. Eugène Schaus, le Royaume-Uni par le très honorable R.A. Butler.

2) Cette réunion du Conseil au niveau ministériel avait pour but; conformément à l'accord réalisé en juillet dernier entre le gouvernement de Sa Majesté britannique et les gouvernements des Etats membres de la C.E.E., de reprendre dans le cadre de l'U.E.O. des réunions trimestrielles destinées à faire le point de la situation politique et économique en Europe.

Elle a permis aux sept gouvernements de procéder à l'examen des problèmes internationaux.

3) La première partie de cette réunion, le 25 octobre, a été consacrée à un examen des principaux problèmes qui se posent actuellement dans le monde sur le plan politique. A cette occasion, ont été examinés d'abord le problème des relations est-ouest, puis la question des rapports entre l'Europe et l'Amérique latine, enfin la situation au Moyen Orient et celle du Sud-Est asiatique. Cet examen a permis aux ministres de procéder à un très large et très utile échange de vues.

4) Au cours de la journée du 26 octobre les conversations ont été consacrées à l'étude des problèmes économiques. L'échange de vues a alors porté sur la négociation tarifaire qui doit s'ouvrir au printemps dans le cadre du G.A.T.T. et dont l'importance pour l'économie européenne a été soulignée, puis sur la conférence de l'O.N.U. pour le commerce et le développement, sur les relations entre le Royaume-Uni et la C.E.E. enfin sur les activités de l'A.E.L.E. et les problèmes agricoles.

Plusieurs des membres de la commission de la C.E.E. ont participé à cette partie des entretiens.

5) Les sept ministres ont également discuté la question des échanges commerciaux avec les pays insuffisamment développés, compte tenu de la conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Cette conférence fournira l'occasion pour trouver des solutions aux multiples problèmes auxquels doivent faire face les pays en voie de développement. Ils ont exprimé l'espoir que tous les participants s'y rendraient dans un esprit constructif.

6) Les ministres ont également examiné la question de la coopération économique entre le Royaume-Uni et la C.E.E. Ils ont marqué leur satisfaction

devant le travail déjà accompli et ont exprimé leur détermination de collaborer étroitement afin de faciliter de nouveaux progrès.

7) M. Krafft von Dellmensingen a été désigné par les ministres pour remplir les fonctions de secrétaire général délégué de l'U.E.O.

8) La prochaine réunion interministérielle de l'U.E.O. se tiendra à Londres vers la fin du mois de janvier 1964.

*

A l'occasion de la catastrophe de Longarone en Italie qui fit de très nombreuses victimes. Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a envoyé un télégramme de sympathie à Monsieur Segni, Président de la République Italienne.

Par ordre de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, le Grand Maréchal de la Cour s'est rendu le 11 novembre à l'Ambassade d'Italie pour exprimer à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Italie les condoléances de Leurs Altesses Royales à l'occasion de la catastrophe du barrage de Vaiont.

*

nationalité	bulletins reçus	pour	
			Luxembourg
allemande	208	161	77%
belge	87	43	50%
française	149	121	82%
italienne	75	49	65%
luxembourgeoise	177	163	92%
néerlandaise	68	49	72%
autres	44	26	59%
Total	808	612	
	100%	76%	

Total de fonctionnaires invités à exprimer leur opinion = 1026
Participation 78,5%.

*

Le Grand Prix des Assurances pour la Recherche Scientifique au D^r Baclesse

Sous ce titre le Bulletin « Brèves Nouvelles de France » publié par la Direction Générale des Affaires Culturelles et Techniques du Ministère français des Affaires Etrangères, consacre l'article suivant au D^r François Baclesse :

Le Grand Prix des assurances pour la recherche scientifique a été attribué au docteur François Baclesse, auteur d'importants travaux sur le traitement des tumeurs d'origine cancéreuse. Fondé par le Centre national de prévention et de protection, ce prix, d'un montant de 40.000 francs est destiné à récompenser des travaux de recherche pure ou appliquée qui seraient susceptibles d'exercer une influence directe sur la vie humaine. Le lauréat a été désigné par un jury comprenant, sous la présidence de Jean Rostand, de nombreuses personnalités scientifiques.

Assistant à la fondation Curie, élève des professeurs Régaud et Lacassagne, le docteur Baclesse est l'auteur de travaux originaux qui ont permis le traitement de tumeurs cancéreuses considérées jusque-là comme échappant malheureusement à toute thé-

Referendum parmi les fonctionnaires de la CECA.

Les quelque mille fonctionnaires de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier dont le siège est à Luxembourg viennent de se prononcer dans un referendum à une majorité importante pour le maintien du siège de la CECA à Luxembourg.

En effet, une enquête a été effectuée au cours du mois d'octobre par le Comité du Personnel de la Haute Autorité de la CECA parmi les fonctionnaires européens à Luxembourg. Les résultats de cette enquête furent communiqués à la presse au cours d'une conférence de presse organisée par le Comité du Personnel.

Ces résultats montrent que sur les 1026 fonctionnaires invités à exprimer leur opinion, 808, soit 78,5%, ont répondu à la question suivante : « Si vous aviez le choix entre Bruxelles et Luxembourg comme lieu de travail, laquelle des deux villes préféreriez-vous ? », 76% ont opté pour Luxembourg, 19% pour Bruxelles, 2,5% pour une autre ville et 2,5% ont rendu un bulletin blanc.

Nous reproduisons ci-après le détail des réponses des fonctionnaires européens :

pour Bruxelles	pour une autre ville	blanc
35	6	6
16%		
42	1	1
50%		
18	9	1
12%		
23	1	2
31%		
7	1	6
4%		
16	2	1
23%		
15	1	2
34%		
156	21	19
19%	2,5%	2,5%

rapeutique. Après avoir défini une nouvelle méthode d'irradiation des tumeurs cancéreuses qui permet de concentrer le rayonnement sur une région très bien délimitée du corps, il a démontré qu'il pouvait être opportun de pratiquer un traitement de rayons X pendant une durée plus longue qu'on ne le fait d'ordinaire et susceptible d'aller jusqu'à deux mois. Grâce à cette méthode, le docteur Baclesse a pu s'attaquer avec succès à certains types de tumeurs qui avaient résisté à des traitements moins localisés. Ces travaux constituent donc une importante contribution à la radiothérapie; ils ont valu à leur auteur une réputation internationale.

Notons que le D^r François Baclesse est d'origine luxembourgeoise.

*

Association des Journalistes Européens.

Le congrès constitutif de l'Association des journalistes européens a eu lieu le 10 octobre 1963, au Palais des Congrès. Il groupe des journalistes allemands, belges, français italiens, luxembourgeois et néerlandais.

Le congrès a constitué un bureau formé des quatre présidents de séance : MM. Pietro Bullio (Italie), Gunther Wagenlehner (Allemagne), Bernard Voyenne (France) et Charles Rebuffat (Benelux).

M. Jean-François Dupeyron (France), a fait l'historique du nouveau groupement. Puis M. Orsello (Italie) a développé un rapport au sujet du projet de statuts soumis au congrès. Il a souligné que l'Association, qui devait être constituée en toute indépendance, aurait un caractère supra-national, les associations nationales assumant les fonctions d'organisation et d'administration.

Les buts de l'association sont :

1) Participer activement à la formation d'une conscience européenne;

2) Approfondir la connaissance des problèmes de l'Europe et éclairer l'opinion publique sur les activités des institutions européennes;

3) Favoriser la connaissance et la compréhension réciproques des problèmes de chaque pays;

4) Faciliter à ses membres, par tous moyens appropriés, l'accès aux sources d'information européennes.

Les congressistes ont été reçus à l'Hôtel de ville par M. Cooremans, bourgmestre de Bruxelles. Ils ont assisté ensuite à un déjeuner offert par la Foire internationale de Bruxelles, déjeuner présidé également par le bourgmestre de la capitale entouré d'échevins.

Le comité d'organisation du congrès constitutif de l'Association des journalistes européens s'était réuni le 11 octobre pour approuver le programme et la procédure du congrès et pour mettre au point le projet de statuts qui sera soumis aux participants.

Les journalistes italiens, allemands, français, luxembourgeois et néerlandais, venus à Bruxelles pour ce congrès, ont été reçus le même jour, à la Maison de la presse. Ils ont été accueillis par la section bruxelloise de l'Association générale de la presse belge. M. Breyne, président de la presse bruxelloise, leur a souhaité la bienvenue. M. Jean-François Dupeyron porte-parole de la délégation française, a remercié au nom de ses confrères étrangers.

Les membres du congrès constitutif de l'Association des journalistes européens ont également été reçus à la maison de l'Europe, en l'hôtel Ravenstein.

M. Jean Rey, membre de la Commission exécutive de la C.E.E., y a souligné l'importance des opinions publiques dans la construction de l'Europe.

M. Roger Massip (France) a remercié M. Rey au nom des congressistes. Ceux-ci, reprenant ensuite leurs travaux, ont adopté à l'unanimité les statuts de l'Association des journalistes européens, ainsi qu'une motion précisant la position de cette Association vis-à-vis des autres groupements nationaux, internationaux et spécialisés de journalistes existant déjà.

L'Association des journalistes européens a constitué comme suit son comité directeur :

Président : M. Charles Rebuffat (Belgique); vice-présidents : MM. Wagenlehner (All.) et Orsello (It.); secrétaire général : M. Dupeyron (Fr.); trésorier : M. Crucilla (It.); directeurs : MM. Paul

Weitz (Lux.), Ant. Breyne (Belg.), Crous (All.), Roger Massip (Fr.) et Bulliot (It.).

Elle a aussi nommé les membres de la commission d'arbitrage et de conciliation et les membres de la vérification des comptes.

Le congrès s'est achevé par un dîner offert par le gouvernement provincial du Brabant au Céria. M. Courdent, député permanent, a accueilli et salué les journalistes. Il avait à ses côtés MM. Kestelin, président de la section belge de l'Institut atlantique, et Tordeur, directeur général du Céria.

*

Conférence de M. Louis Gabriel Robinet.

Le 17 octobre 1963 M. Louis Gabriel Robinet, Rédacteur en chef du Figaro, a prononcé à la tribune des Amitiés Françaises à Luxembourg une remarquable conférence sur le thème : « L'homme moderne est-il informé ? »

Parmi l'auditoire de choix on remarquait M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Economiques, et M. Jacques Dircks-Dilly, Premier Secrétaire de l'Ambassade de France.

L'éminent conférencier fut présenté à l'assistance par M. le Dr Henri Loutsch, Président des Amitiés Françaises.

*

L'Economie luxembourgeoise au 1^{er} semestre de 1963.

Dans le Bulletin du STATEC du mois de septembre 1963 le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère des Affaires Economiques publie un rapport de M. François Thill intitulé : « Coup d'œil sur l'économie luxembourgeoise au 1^{er} semestre de 1963. » Ce rapport présente des informations utiles sur l'évolution des principales branches de l'économie luxembourgeoise, sur la situation du marché du travail ainsi que sur la situation des finances publiques et de la dette publique.

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, les passages essentiels de ce rapport.

La production d'acier brut luxembourgeois est tombée au-dessous de son niveau du premier semestre de 1962 de 0.2%. Par contre, la production de produits laminés a pu se maintenir au même niveau que pendant le premier semestre de 1962 provoquant ainsi une progression de 79.3% à 79.6% du rapport laminés/acier brut. La composition de la production de laminés s'est modifiée comme suit : La production des laminés marchands (environ 1/3 de la production totale) est restée pratiquement inchangée. En revanche, on enregistre un accroissement de celle des demi-produits (+ 24%), des feuillards à froid (+ 24%), des tôles et coils (+ 8%), des feuillards à chaud (+ 5%) et du fil machine (+ 2%). Des baisses de production ont été enregistrées du côté matériel de voie (- 37%), profilés (- 12%) et palplanches (- 15%). Dans son rapport pour 1962, l'ARBED fournit la raison de ces changements; elle

estime, en effet, que pendant un certain nombre d'années, la demande d'acier émanera des producteurs de biens de consommation durables plutôt que des acheteurs de biens d'équipement et, en conséquence, elle se propose de concentrer son effort d'investissement sur la fabrication des produits plats, tôles et feuillardards dont la production n'a cessé d'augmenter depuis 1960.

Il est également intéressant de suivre l'évolution du rapport des productions de fonte et d'acier. Au Luxembourg il a diminué sans discontinuer au cours de ces dernières années, ainsi qu'il ressort des chiffres ci-après :

1961		1962		1963
I ^{er} semestre	II ^e semestre	I ^{er} semestre	II ^e semestre	I ^{er} semestre
93.24	93.19	90.21	89.20	88.92

Ce phénomène est attribuable au prix relativement avantageux de la ferraille qui incite les sidérurgistes à utiliser moins de fonte et davantage de mitraille. Dans les autres pays de la C.E.C.A. ce même rapport s'est établi au premier semestre de 1963 à 82.07 pour la Belgique, à 73.29 pour l'Allemagne, à 80.75 pour la France, à 70.67 pour les Pays-Bas et à 36.36 pour l'Italie. Pour l'ensemble des six pays, il s'est fixé à 72.53. La production de fonte, au Luxembourg, a été inférieure de 1.6% à celle du premier semestre de 1962, alors que pour l'ensemble de la C.E.C.A. la régression n'a atteint que 1.4%. La production de fonte a également baissée en Allemagne (— 6.5%) et en Belgique (— 0.2%), mais elle a augmenté en France (+ 2.6%), en Italie (+ 11.2%) ainsi qu'aux Pays-Bas (+ 10.9%).

L'extraction de minerai de fer luxembourgeois a progressé de 1.6% tandis que la consommation globale de minerai — toutes provenances confondues — a diminué de 1.1%.

Les importations et les exportations de minerai de fer ont régressé de 0.4% et de 19.3%. En ce qui concerne les importations, il est intéressant de souligner que la part du minerai lorrain dans le total des importations est passée de 97.47% au premier semestre de 1962 à 98.92% à la même période de 1963. Les exportations de minerai luxembourgeois ont été absorbées par la Belgique à raison de 75.48% contre 79.85% au premier semestre de 1962 et par la France dans la proportion de 24.52% contre 20.15 % précédemment. La raison de ce changement semble résider d'une part dans les récents mouvements de grève en France et de l'autre dans la nouvelle politique d'approvisionnement suivie par la Belgique qui préfère le minerai riche en fer contenu.

Dans les autres branches de l'industrie, la situation a évolué comme suit : Parmi les industries en déclin on retrouve l'extraction de la pierre (— 20%), le textile (— 17%), le bois (— 9%) et l'ameublement (— 4%). L'industrie du tabac semble persister en 1963 dans le mouvement régressif amorcé en 1962 par suite de difficultés d'exportation. L'activité a été moins soutenue également dans les bran-

ches ci-après : carreaux en grès cérame (— 8%), produits isolants (— 16%), ciments (— 18%), chaux hydraulique (— 23%), chaussures et articles d'habillement (— 3%), transformation des métaux (— 4%). Apparaissent en revanche en progression les branches suivantes : poudres et explosifs (+ 8%), caoutchouc (+ 25%), produits alimentaires (+ 10%), phénol (+ 16%, faïence (+ 4%). Les brasseries et l'industrie de la peinture se sont maintenues au niveau d'activité du premier semestre de 1962.

Enfin, l'indice général de la production industrielle qui est censé représenter les évolutions divergentes décrites ci-dessus, a conservé le niveau du premier semestre de l'année précédente.

En ce qui concerne la construction qui n'est pas représentée à l'indice général de la production industrielle, l'activité s'est particulièrement ressentie des rigueurs de l'hiver 1962/1963. Aussi son indice d'heures-ouvriers est-il inférieur de 15% à son niveau du premier semestre de 1962. Pour ce qui est de la situation dans le secteur agricole, il y a lieu de signaler que le recensement du 15 mai dernier a enregistré une nouvelle réduction d'environ 200 unités (2% par rapport au 15 mai 1962) du nombre des entreprises exploitant une superficie totale de terres de culture de 1 ha et plus. Par contre, la mécanique des fermes se poursuit à la même cadence qu'antérieurement. Les emblavements de céréales panifiables sont supérieures de près de 900 ha à ceux de 1962, mais la superficie totale des terres de culture recensées a diminué de 1 500 ha, soit de 1.1%.

Dans le domaine des prix, on constate une nouvelle progression de l'indice du coût de la vie qui s'est relevé de 3.1% entre juillet 1962 et juillet 1963. La moyenne des six derniers mois de l'indice du coût de la vie est passée de 133.81% pour juillet 1962 à 136.32 pour juillet 1963, après avoir doublé le cap des 135 au mois de mai et déclenché le mécanisme de l'échelle mobile provoquant un ajustement de 3.85% des traitements et salaires liés à l'indice. Comme il était à prévoir l'échelle mobile a joué encore une fois au premier septembre, car d'après les dispositions nouvelles, l'adaptation s'effectue désormais lorsque la moyenne des six derniers mois aura progressés de 2.5 points contre 5 précédemment.

Les rémunérations salariales ont été également relevées, entre autres, dans l'industrie lourde ainsi que dans le secteur public.

Le coût de la construction continue d'augmenter sous l'effet d'une pénurie croissante de main-d'œuvre; la nouvelle convention collective n'a fait en somme qu'entériner, dans la plupart des cas, les majorations de salaires précédemment accordées.

Dans ces conditions, il est à prévoir que la consommation privée se maintiendra en 1963 à un niveau élevé, en dépit d'une contraction assez sensible des gratifications et primes de production dans l'industrie lourde et d'une certaine réduction des effectifs ouvriers dans l'industrie en général. La faiblesse persistante du secteur sidérurgique ayant également une incidence sur la situation des finances publiques, les recettes fiscales afférentes au premier semestre

de 1963 sont inférieures de 2.2% à celles du premier semestre de l'exercice précédent. Ce fléchissement est plus prononcé encore si l'on considère que le rendement de l'impôt sur le revenu des collectivités seul a diminué de 22.4%. L'exécution du budget ordinaire s'est soldée à fin juin 1963 par un excédent de recettes de 21 millions de francs contre 210 millions de francs à fin juin 1962. L'année dernière, les recettes ordinaires avaient diminué moins rapidement que les dépenses. Par contre, en 1963, les recettes régressent encore tandis que les dépenses sont en voie d'augmentation. Conformément aux prévisions budgétaires, les dépenses extraordinaires évoluent à un niveau sensiblement en retrait par rapport à 1962. En tenant compte de ce qui précède, il y a lieu de s'attendre à ce qu'en 1963 le déficit total à financer par voie de recours au crédit dépasse les montants requis en 1962.

La dette publique a augmenté de 7% entre juin 1962 et juin 1963 en passant de 8.425 milliards de francs à 8.938 milliards. Cette situation est le résultat d'une progression sensible de la dette consolidée (+ 12%), suite à l'émission de l'emprunt de septembre 1962 ainsi que d'une légère diminution de la dette à moyen et court terme due en partie aux nouvelles liquidités procurées par cet emprunt.

*

Admission des travailleurs étrangers au Grand-Duché de Luxembourg.

Le 22 octobre 1963 M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice a publié le communiqué suivant concernant l'admission des travailleurs étrangers au Grand-Duché de Luxembourg :

L'admission au Grand-Duché de Luxembourg de travailleurs originaires des pays Membres de la CEE est régie par le règlement no. 15 du Conseil de la CEE et une directive y afférente du 16 août 1961.

Les dites mesures sont actuellement en voie d'assouplissement au sein de la CEE.

Afin d'atténuer la tension existante sur le marché de l'emploi luxembourgeois et de parer à la pénurie de main d'œuvre dans différents secteurs essentiels de notre économie, les mesures suivantes de libéralisation sont prises avec effet immédiat :

Les travailleurs permanents, les travailleurs du bâtiment, les saisonniers et le personnel occupé par des entreprises étrangères travaillant temporairement au pays, pour autant qu'ils sont ressortissants des Etats-Membres de la CEE, sont admis au Grand-Duché sous le couvert d'une pièce d'identité et d'un permis de travail luxembourgeois.

Leur famille, comprenant le conjoint, les enfants de moins de 21 ans, les ascendants et descendants à charge sont admis en même temps, à condition que les intéressés disposent d'un logement approprié.

Les ressortissants des Etats Non-Membres de la CEE sont admis dans les mêmes conditions, sauf la production d'un visa d'entrée.

Sont admis en même temps et aux mêmes conditions le conjoint et les enfants de moins de 21 ans.

Toutes demandes émanant d'autres intéressés seront individuellement examinées par les services compétents.

*

Du Pont de Nemours (Luxembourg) S. A.

Le 23 octobre 1963 a eu lieu à Contern-Hesperange la cérémonie d'achèvement de la première phase de construction de l'usine de la Du Pont de Nemours (Luxembourg) S. A. en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Charles, M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. le D^r Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, plusieurs Conseillers de Gouvernement, les Chefs des Administrations de l'Etat, les autorités de Contern-Hesperange et les personnalités de la vie économique.

A cette occasion des allocutions furent prononcées par M. John M. Rice, Administrateur délégué, M. E. J. Chubb, Directeur de la construction, M. J. P. Gabun, Ingénieur de la sécurité M. Paul Koch, Chef de Service du Personnel.

Après le déjeuner offert à la cantine de l'usine, M. John M. Rice s'adressa aux nombreux invités d'honneur. Ensuite M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, prononcèrent des allocutions au cours desquelles ils mirent en relief l'importance de l'usine en cours de construction pour l'économie luxembourgeoise.

M. John M. Rice a rappelé qu'il a fallu déplacer environ 2000.000 m³ de terre pour les travaux de terrassement et pour préparer les fondements de l'usine et qu'il fallait construire des routes ou des voies de chemin de fer d'une longueur de près de 2 kilomètres. Les bureaux et les ateliers provisoires s'étendent sur une superficie de 6937 m². Quant au montant global des dépenses consacrées à l'équipement, aux fournitures et services, à l'exclusion des traitements et salaires, elles ont été faites au Luxembourg pour une proportion de 25%. Plus de la moitié du total des dépenses a été faite dans les trois pays de Benelux. Sur le restant la majeure partie a été dépensée aux Etats-Unis pour l'acquisition de l'équipement spécial qu'exige la fabrication de la nouvelle usine.

Ajoutons pour terminer que c'est l'année passée qu'avait été annoncée la constitution de la Société Du Pont de Nemours (Luxembourg) S. A. (voir Bulletin de Documentation No 10 du 31 déc. 1962).

*

The Joseph Bech American Scholarship Fund.

Une centaine de donateurs américains ont contribué à un fonds nommé « The Joseph Bech American Scholarship Fund ». Une bourse permettra à un étudiant luxembourgeois qui sera choisi par M. Bech,

Président de la Chambre des Députés, de faire des études universitaires aux Etats-Unis (niveau « graduate study »).

D'après l'acte constitutif, le but de ce fonds est de « rendre hommage à M. Joseph Bech ».

L'acte stipule que la somme de \$ 2.000 sera versée annuellement à l'étudiant luxembourgeois désigné par M. Bech ou par le comité que ce dernier nommera éventuellement. De plus ayant reçu la bourse Joseph Bech, cet étudiant pourra obtenir d'autres bourses qui couvriront ses frais de voyage et ses inscriptions dans une université américaine. De ce fait, les \$ 2.000 de la bourse Joseph Bech pourront être utilisés entièrement pour subvenir aux frais journaliers de l'étudiant pendant son séjour aux Etats-Unis; avec les bourses de voyage et d'inscription, il s'agira donc d'un montant annuel d'environ \$ 4.000.

Il convient de souligner que les contributions à ce fonds proviennent exclusivement de sources américaines privées et que la bourse continuera à être attribuée pendant au moins dix ans.

Au cours d'un entretien que M. Joseph Bech, Président de la Chambre des Députés, a eu le 10 octobre à Luxembourg avec M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis, Monsieur le Président Joseph Bech a exprimé à Monsieur l'Ambassadeur William Rivkin, représentant les 116 citoyens amé-

ricains qui ont contribué à la réalisation de ce fonds, sa gratitude personnelle et celle des bénéficiaires futurs de cette bourse.

*

Quatrième congrès international des Arts plastiques.

Du 6 au 12 octobre a eu lieu à New York le 4^e Congrès international des Arts plastiques qui a soulevé le plus grand intérêt dans les milieux artistiques des différents pays. Participèrent à ce Congrès des délégués des comités nationaux de 52 pays. Le Luxembourg y était représenté par le peintre Frantz Kinnen et le sculpteur Wenzel Profant désignés par le Comité national du Grand-Duché de Luxembourg de l'Association internationale des Arts plastiques. Avant l'ouverture du Congrès a eu lieu la proclamation de la semaine mondiale des artistes par l'honorable Robert F. Wagner, maire de la Ville de New York. A l'ordre du jour de ce congrès qui était organisé par le comité national des Etats-Unis d'Amérique de l'A. I. A. P. et sous les égides de l'U. N. E. S. C. O., figuraient les thèmes : « L'art dans le concept architectural » — « La Coopération entre peintres, sculpteurs et architectes » — « Les rapports sur les arts et l'architecture présentés par les porte-parole des peintres, des sculpteurs et des architectes. » Une réunion avec débats sur « La culture de masse et l'artiste » a eu lieu dans le cadre de ce Congrès.

Le Mois en Luxembourg (mois d'octobre)

1^{er} octobre : Le Musée de l'Etat à Luxembourg expose des œuvres de l'artiste-peintre suisse Guebler.

2 octobre : Sur invitation du Général de Gaulle, Président de la République Française, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg se rendent en visite officielle à Paris.

A la Galerie d'Art Municipale d'Esch-sur-Alzette est inaugurée une exposition rétrospective J.-P. Theisen, organisée à l'occasion du centenaire de la naissance de l'éminent éducateur, bibliothécaire, historien et musicien.

Les photo-ciné-amateurs de Dudelange invitent à une grande soirée de projection du 11^e Salon international de photographie en couleurs organisé par Caméra Luxembourg.

3 octobre : Au camp militaire du Herrenberg l'ensemble du Théâtre de Trèves présente « Die keusche Susanne », opérette en 3 actes de Jean Gilbert.

5 octobre : Au hall de la Foire International à Luxembourg-Limpertsberg, vernissage d'une exposition consacrée à l'art contemporain national et international.

Au siège social de l'Union des Mouvements de Résistance des livrets d'épargne sont remis aux enfants des résistants morts pour la patrie au cours de l'occupation nazie.

A Esch-sur-Alzette le Théâtre Municipal inaugure sa nouvelle saison théâtrale par un « Festival Louis Petit », organisé par la chorale « Uelzecht » à l'occasion du dixième anniversaire de la mort du compositeur luxembourgeois.

6 octobre : « Journée de Commémoration Nationale », au cours de laquelle le pays célèbre solennellement le souvenir de la lutte héroïque menée par le peuple luxembourgeois contre l'occupant nazi.

7 octobre : A Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre soviétique Marcel Rachmann expose une sélection de ses œuvres.

8 octobre : Au grand auditorium de la Villa Louvigny le pianiste Robert Casadesus, accompagné de l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg exécute des œuvres de Beethoven et Ravel. C'est le 4^e et dernier concert organisé par Radio-Télé-Luxembourg dans le cadre des fêtes du millénaire.

A la Tribune de l'Association des Ingénieurs diplômés et de l'Ordre des Architectes M. Leonid

Sedov, membre de l'Académie des Sciences de l'Union Soviétique, professeur à l'Université de Moscou, fait une conférence ayant pour thème : « Les dernières réalisations dans le domaine de la conquête du cosmos en U.R.S.S. »

A Bascharage est inaugurée, en présence de S.A.R. le Prince Charles l'Usine Clipper Luxembourg nouvellement implantée.

10 octobre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg « Exploration du Monde » présente : « Incroyable Brésil » récit et film en couleurs par Marcel Isy Schwartz.

12 octobre : Au Foyer de l'Ingénieur à Luxembourg le docteur Louis Vadot, Conseiller scientifique du Centre de chirurgie cardio-vasculaire « Paul Santy » à Lyon, parle du rôle de l'Ingénieur dans la physiologie et la chirurgie cardiaque.

L'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg invite à une manifestation organisée au Foyer Européen avec le concours d'éminentes personnalités fédéralistes d'Europe.

Au Musée de l'Etat est inaugurée, en présence de l'artiste, une exposition rétrospective consacrée aux œuvres de Jean Le Moal.

A la Rotonde de la Foire Internationale le Dr Gunther Ott (Allemagne) fait une conférence qui a pour thème : « L'art contemporain allemand. »

13 octobre : A Luxembourg l'Union Nationale des Anciens Combattants de l'armée belge du Grand-Duché tient son assemblée générale annuelle.

14 octobre : Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette le « Landestheater Neckar-Rhein-Main » présente « Peer Gynt », drame d'Henrik Ibsen.

17 octobre : Au grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg l'orchestre de la station placé sous la direction de M. Carlo Kaufhold donne un concert consacré à la musique symphonique luxembourgeoise.

A Luxembourg a lieu l'assemblée générale d'ouverture du XVI^e Congrès de la Confédération Internationale des Officiers de Réserve qui groupe les associations nationales de 9 pays.

18 octobre : A la Galerie Bradtké à Luxembourg M^{lle} Jacqueline Wampach, artiste-peintre bruxel-

loise de descendance luxembourgeoise, expose une série d'œuvres récentes.

19 octobre : A Steinsel est inaugurée, en présence de S.A.R. le Prince Charles, l'usine américaine Bay State Abrasives S. A. nouvellement implantée.

20 octobre : La localité mosellane de Remerschen invite à sa traditionnelle fête du vin et du raisin.

21 octobre : A Luxembourg-Bridel la Fédération des Cafetiers, Hôteliers et Restaurateurs du Grand-Duché célèbre sa fête patronale de la Sainte-Marthe.

22 octobre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg le Quatuor Hongrois donne un concert de Musique de Chambre s'inscrivant dans le cadre des concerts du Millénaire de la Ville et du Pays.

24 octobre : A l'occasion de la Journée des Nations-Unies 1963 une flamme oblitérante illustrée des emblèmes de l'ONU fonctionne au bureau des postes à Luxembourg-Ville.

26 octobre : A la rotonde de la Foire Internationale à Luxembourg M. Albert Dasnoy, conseiller artistique au Ministère belge de l'Education Nationale et de la Culture, fait une conférence avec projections lumineuses sur le sujet : Art belge d'aujourd'hui.

A Huncherange est inaugurée la 1^{re} exposition nationale de volaille nain.

27 octobre : Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette le Théâtre du Vieux-Colombier présente « l'Otage » de Paul Claudel.

28 octobre : Au Foyer Européen à Luxembourg le professeur Goodhart, Master of University College, Oxford, fait une conférence consacrée aux problèmes et aux réalisations de l'Education en Grande-Bretagne.

A la maison syndicale de Dudelange : soirée cinématographique consacrée à la vie et l'œuvre d'Emile Mayrisch, pionnier de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise.

29 octobre : A la Galerie d'Art Municipale d'Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre belge André Meirsonne expose une série d'œuvres récentes.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

TABIE DES MATIERES

L'Agriculture Luxembourgeoise

Sa situation en 1962

Son évolution

Son intégration au Marché Commun



Séjour, membre de l'Académie des Sciences et belles-lettres, expose une série d'œuvres récentes.

19 octobre : A Steinsel est inaugurée, en présence de Monsieur Charles, l'usine minière Bay State Minerals S. A. nouvellement implantée.

A Boushange est inaugurée, en présence de S.A.R. le Prince Charles l'Usine Clippes Luxembourg nouvellement implantée.

10 octobre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg « Exposition du Monde » présente : « Incroyable Brésil » récit et film en couleurs par Marcel Rey Schwartz.

12 octobre : Au Foyer de l'Ingénieur à Luxembourg le docteur Louis Valot, Conseiller scientifique du Centre de chirurgie cardiaque-vasculaire « Paul Sauty » à Lyon, parle du rôle de l'ingénieur dans la physiologie et la chirurgie cardiaques.

L'Union Européenne des Philatélistes de Luxembourg invite à une manifestation organisée au Foyer Européen avec le concours d'émittants personnels.

Première partie:

Au Musée de l'Etat est inaugurée, en présence de l'artiste, une exposition rétrospective consacrée aux œuvres de Jean P. Moel.

TABLE DES MATIERES

AGRICULTURE

A) Discours de Monsieur le Ministre de l'Agriculture	5
B) Documentation statistique	13
I. Situation de l'agriculture luxembourgeoise en 1962	13
II. Evolution de l'agriculture luxembourgeoise.	43
III. L'agriculture dans les pays de la C.E.E.	97

Deuxième partie:

VITICULTURE

A) Discours de Monsieur le Ministre de la Viticulture	103
B) Documentation statistique	107

18 octobre : A la Galerie Beudica à Luxembourg M^{lle} Jacqueline Wampach, artiste-peintre luxembourgeoise expose une série d'œuvres récentes.

25 octobre : A la Galerie d'Art Municipale d'Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre belge André Meireville expose une série d'œuvres récentes.

A. — Discours de Monsieur le Ministre de l'Agriculture

fait à la Chambre des Députés lors des débats budgétaires agricoles,
qui se sont tenus les 26, 27 et 28 mars 1963.

Budget de l'Agriculture 1963.

Monsieur le Président,
Messieurs,

Voilà à peine trois mois que la Chambre a eu un débat consacré aux lois agricoles. Ce débat avait permis au Gouvernement d'exposer, à l'Assemblée, sa politique agricole.

Ma déclaration au budget pourra dès lors se limiter à un exposé de la situation de l'Agriculture en 1962 et des mesures spéciales prévues au budget 1963. Je donnerai en outre un bref aperçu des travaux sur le plan de la C.E.E. concernant l'élaboration de la politique agricole commune.

PREMIÈRE PARTIE:

A) SITUATION ET PROBLÈMES DE L'AGRICULTURE LUXEMBOURGEOISE

L'AGRICULTURE

Devenir tels à l'ère le cas pour les deux dernières années, cette année aussi, j'ai l'honneur de vous soumettre un document statistique concernant l'évolution de la situation globale de l'agriculture luxembourgeoise depuis 1951.

Dans ce document vous trouverez des indications concernant le revenu agricole en 1962. Par rapport à 1961, le revenu brut a augmenté de 3,1%. Le revenu net, c'est-à-dire la contribution de l'agriculture au revenu national, a augmenté de 1%. Par contre, le revenu de l'exploitant, qui est le véritable revenu agricole, puisqu'il comprend la rémunération de la main-d'œuvre familiale et des capitaux propres investis, n'a pas augmenté. Pour la définition des différentes catégories de revenus que je vous d'indiquer, je me permets de vous renvoyer au document statistique que vous a été transmis.

Si le revenu agricole global n'a pas augmenté en valeur absolue, il a toutefois progressé en valeur relative. On peut s'en rendre compte si on se réfère au nombre d'exploitations pour lesquelles ce revenu est distribué. De 1961 à 1962, les exploitations d'une étendue supérieure à 2 ha ont augmenté de 302 unités, soit de 1,4%. Rapporté au nombre d'exploitations, le revenu agricole a donc augmenté en 1962 de 1,4%, par rapport à 1961.

Je me permets toutefois d'insister à nouveau sur la signification économique des résultats globaux que j'ai indiqués. Ces résultats se rapportent à l'agriculture dans son ensemble. Ils ne permettent pas de tirer des conclusions sur la situation de revenu des exploitations individuelles. Pour ce faire, il faudrait pouvoir disposer de résultats comparables se rapportant à un nombre suffisamment grand d'exploitations agricoles. Ces résultats, pour être significatifs, devraient porter également sur plusieurs années. Malheureusement, de telles données ne sont pas encore disponibles.

L'année 1962, en dépit des appréhensions qu'elle avait fait naître, n'a donc pas été trop mauvaise pour l'agriculture luxembourgeoise. Vous vous rappelez certes que les conditions climatiques n'étaient guère favorables. Le printemps froid et humide retardait considérablement les travaux de préparation et d'ensemencement des champs. Puis survenait une période prolongée de sécheresse, qui faisait craquer le sol. Heureusement, en juillet, nous avons eu quelques pluies. Cela a permis à la végétation de reprendre. Pour les prairies et les pâturages, la pluie arrivait toutefois trop tard. La production fourragère était insuffisante. L'agriculteur a été obligé, pendant presque toute l'année, d'acheter des aliments concentrés pour pouvoir nourrir son bétail. Le poste « aliments de bétail » dans le coût de production a dès lors connu une augmentation sensible par rapport à 1961. D'après les estimations de mon Département, l'agriculture a dépensé 75 millions de plus qu'en 1961 pour l'alimentation du bétail.

Le mauvais état des prairies et pâturages a également eu des répercussions sur le volume de la production laitière. La quantité de lait fourni aux laitières a baissé de 5,6% par rapport à 1961.

TABLE DES MATIERES

Deuxième partie

PREMIERE PARTIE

A) Discours de Monsieur le Ministre de l'Agriculture	0
B) Documentation statistique	13
I. Situation de l'Agriculture française en 1962	13
II. Evolution de l'Agriculture française	43
III. L'Agriculture dans le pays de la C.E.E.	97

AGRICULTURE

Deuxième partie

VITICULTURE

A) Discours de Monsieur le Ministre de la Viticulture	103
B) Documentation statistique	107

A. – Discours de Monsieur le Ministre de l'Agriculture

fait à la Chambre des Députés lors des débats budgétaires agricoles,
qui se sont tenus les 26, 27 et 28 mars 1963.

Budget de l'Agriculture 1963.

Monsieur le Président,
Messieurs,

Voilà à peine trois mois que la Chambre a eu un débat approfondi sur les prix agricoles. Ce débat avait permis au Gouvernement d'exposer, à nouveau, les grandes lignes de sa politique agricole.

Ma déclaration au budget pourra dès lors se limiter à un exposé de la situation de l'agriculture en 1962 et aux mesures spéciales prévues au budget 1963 en faveur de l'agriculture luxembourgeoise. Je donnerai en outre un bref aperçu des travaux sur le plan de la C.E.E. concernant l'élaboration de la politique agricole commune.

A) SITUATION ET PROBLEMES D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE LUXEMBOURGEOISE

I. SITUATION DE L'AGRICULTURE EN 1962:

Comme cela a été le cas pour les deux dernières années, cette année aussi, j'ai l'honneur de vous soumettre un document statistique concernant l'évolution de la situation globale de l'agriculture luxembourgeoise depuis 1956.

Dans ce document vous trouverez des indications concernant le revenu agricole en 1962. Par rapport à 1961, le revenu brut a augmenté de 5,1%. Le revenu net, c'est-à-dire la contribution de l'agriculture au revenu national, a augmenté de 1%. Par contre, le revenu de l'entreprise, qui est le véritable revenu agricole, puisqu'il comprend la rémunération de la main-d'œuvre familiale et des capitaux propres investis, n'a pas augmenté. Pour la définition des différentes catégories de revenu que je viens d'indiquer, je me permets de vous renvoyer au document statistique qui vous a été transmis.

Si le revenu agricole global n'a pas augmenté en valeur absolue, il a toutefois progressé en valeur relative. On peut s'en rendre compte si on se réfère au nombre d'exploitations parmi lesquelles ce revenu est distribué. De 1961 à 1962, les exploitations d'une étendue supérieure à 2 ha ont diminué de 302 unités, soit de 3,4%. Rapporté au nombre d'exploitations, le revenu agricole a donc augmenté en 1962 de 3,4% par rapport à 1961.

Je me permets toutefois d'insister à nouveau sur la signification économique des résultats globaux que j'ai indiqués. Ces résultats se rapportent à l'agriculture dans son ensemble. Ils ne permettent pas de tirer des conclusions sur la situation de revenu des exploitations individuelles. Pour ce faire, il faudrait pouvoir disposer de résultats comptables se rapportant à un nombre suffisamment grand d'exploitations agricoles. Ces résultats, pour être significatifs, devraient porter également sur plusieurs années. Malheureusement, de telles données ne sont pas encore disponibles.

L'année 1962, en dépit des appréhensions qu'elle avait fait naître, n'a donc pas été trop mauvaise pour l'agriculture luxembourgeoise. Vous vous rappellerez encore que les conditions climatiques n'étaient guère favorables. Le printemps froid et humide retardait considérablement les travaux de préparation et d'ensemencement des champs. Puis survenait une période prolongée de sécheresse, qui faisait craindre le pire. Heureusement, en juin-juillet, nous avons eu quelques pluies. Cela a permis à la végétation de reprendre. Pour les prairies et les pâturages, la pluie arrivait toutefois trop tard. La production fourragère était insuffisante. L'agriculteur a été obligé, pendant presque toute l'année, d'acheter des aliments concentrés pour pouvoir nourrir son bétail. Le poste « aliments de bétail » dans le coût de production a dès lors connu une augmentation sensible par rapport à 1961. D'après les estimations de mon Département, l'agriculture a dépensé 75 millions de plus qu'en 1961 pour l'alimentation du bétail.

Le mauvais état des prairies et pâturages a également eu des répercussions sur le volume de la production laitière. La quantité de lait fournie aux laiteries a baissé de 5,6% par rapport à 1961.

La récolte des céréales a été, contre toute attente, assez bonne, sauf dans les terres lourdes. Les emblavements de céréales panifiables (froment et seigle) avaient toutefois quelque peu diminué par rapport à 1961, et cela en raison du retard que les travaux avaient subi au printemps.

Les pommes de terre ont donné, dans tout le pays, un rendement très élevé. Par contre, les betteraves fourragères, ainsi que les productions fourragères (trèfle, luzerne, foin) ont donné des rendements nettement inférieurs à ceux d'une année normale.

La récolte des fruits, et notamment celles des pommes, a été bonne.

La situation dans les divers secteurs de la production agricole se présente dès lors comme suit. (Vous trouverez toutes les données y relatives dans la documentation statistique que je vous ai transmise):

1) Productions végétales

- a) *Froment*: La récolte a été bonne, mais en raison de la diminution des emblavements, la production totale a été inférieure à celle de 1961: 39.000 tonnes en 1962 contre 46.000 tonnes en 1961, soit une diminution de 15%.

Cette différence dans les quantités produites ne se retrouvent cependant pas intégralement dans le volume des recettes de l'agriculture. En effet, en raison du meilleur prix touché par le producteur en 1962 pour le froment (1962: 540 fr/100 kg contre 499 fr/100 kg en 1961), les recettes globales provenant du froment n'ont diminué que de 8,3%.

- b) *Seigle*: Les emblavements de seigle avaient diminué de 1 300 ha par rapport à 1961. Les quantités de seigle produites étaient insuffisantes pour maintenir le taux d'incorporation du seigle dans la farine légale panifiable. Ce taux, qui était de 12 kg de farine de seigle blutée à 50% pour 100 kg de farine légale panifiable, a dû être ramené, le 5.3.1963, à 4 kg de farine de seigle blutée à 70%.

Les recettes provenant de la production de seigle ont diminué de 26% par rapport à 1961.

- c) *Céréales fourragères*: La récolte a été généralement bonne. Ce poste n'apparaît toutefois pas dans les recettes totales de l'agriculture, étant donné que la quasi-totalité des céréales fourragères est utilisée à la ferme comme aliment de bétail.

- d) *Pommes de terre*: La récolte a été très abondante. C'est la raison pour laquelle les prix n'ont, en général, pas atteint le niveau du prix indicatif publié par la profession agricole en accord avec le Ministère des Affaires Economiques (c'est-à-dire 120 fr/50 kg pour les Bintje et variétés comparables). La moyenne des prix peut être évaluée à 95 fr/50 kg. De grandes quantités ont pu être exportées.

Les recettes totales sont de 7% plus élevées qu'en 1961.

- e) *Fruits*: La récolte a été bonne. De grandes quantités de pommes ont pu être exportées (environ 3.600 t). L'expérience des pommes nous montre combien il est important d'avoir une organisation de vente et de disposer de locaux pour le triage et le stockage de la récolte. Il faut savoir gré à la profession agricole d'avoir pris le marché en main et d'avoir sauvé ainsi de grandes valeurs au profit de l'agriculture.

Le Gouvernement a prévu des crédits spéciaux pour encourager les efforts que fait la profession agricole et notamment la centrale du fruit dans le domaine de la commercialisation des fruits.

Il est difficile d'évaluer, ne fût-ce qu'approximativement, la valeur totale de la production de fruits. C'est la raison pour laquelle ce poste ne figure pas comme recette dans le calcul du revenu.

2) Productions animales

- a) *Lait*: Comme je l'ai déjà indiqué, la quantité de lait livrée aux laiteries a diminué de 5,6% par rapport à 1961.

Néanmoins, la valeur de la production laitière a encore légèrement augmenté par rapport à 1961 (de 0,7%). La raison en est double. D'une part, les prix à l'exportation se sont légèrement améliorés, d'autre part, la teneur moyenne en matière grasse du lait est passée de 3,58% en 1961 à 3,66% en 1962. En 1962, le producteur a touché par kg de lait à 3,66% de m.g. un prix de 4,44 fr. En 1961, le prix touché par kg de lait à 3,58% de m.g. a été de 4,21 fr.

- b) *Viande bovine*: Les recettes provenant de ce secteur ont augmenté de 7,6% par rapport à 1961. Le nombre de bovins en 1962 a été plus élevé qu'en 1961, et les prix touchés par le producteur se sont également quelque peu améliorés (44,10 fr/kg abattu en 1962 contre 43,70 fr/kg abattu en 1961).

- c) *Viande de veau*: La valeur de la production de viande de veau a augmenté de 12,2% par rapport à 1961. Cette augmentation tient à deux causes: Le nombre de veaux abattus a augmenté de 900 têtes, et les prix touchés par kg se sont également améliorés (56,87 fr/kg abattu en 1962 contre 55,95 fr/kg abattu en 1961).

- d) *Viande de porc*: La valeur de la production porcine a augmenté de 10,5% par rapport à 1961. Le Gouvernement y voit notamment l'effet bénéfique des mesures spéciales qu'il a prises pour enrayer les importa-

tions frauduleuses. Le nombre de porcs abattus et consommés à l'intérieur du pays a en effet augmenté de 8%. Les exportations se sont également accrues de 22%.

En 1962, les prix touchés par le producteur, tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation, ont toutefois subi un léger recul par rapport à 1961 (en 1962, le prix moyen touché par le producteur pour toute la production a été de 39,11 fr/kg abattu contre 39,80 fr/kg en 1961).

e) *Autres produits animaux: oeufs, volaille, etc.*

Les recettes provenant de ce secteur sont estimées au même montant qu'en 1961.

Il me faut toutefois relever ici les efforts qui ont été faites dans le secteur des œufs pour arriver à une meilleure valorisation de la production des œufs. Les efforts déployés notamment par Ovolux ne manqueront pas de porter leurs fruits. L'aviculture peut constituer, comme c'est le cas dans nos pays voisins, une source importante de revenu, notamment pour les petites exploitations agricoles. L'Etat encourage les efforts qui sont faits dans ce domaine.

Il existe d'autres productions, considérées jusqu'ici comme accessoires, qui peuvent procurer des revenus supplémentaires assez importants à l'agriculteur. C'est le cas notamment de l'apiculture. De nombreuses petites exploitations pourront trouver dans cette branche le moyen d'améliorer leur revenu. Le Gouvernement entend également encourager cette production.

II. EVOLUTION DE L'AGRICULTURE LUXEMBOURGEOISE: PROBLEMES D'ADAPTATION

L'analyse des tableaux statistiques du document que j'ai eu l'honneur de vous transmettre montre que l'évolution de l'agriculture luxembourgeoise est caractérisée par deux mouvements de fond: la diminution du nombre des exploitations agricoles, d'une part, et la mécanisation poussée des exploitations familiales, d'autre part:

1) Diminution du nombre des exploitations agricoles:

Vous constaterez que la diminution du nombre des exploitations porte sur les exploitations d'une étendue inférieure à 20 ha, et parmi celles-ci, surtout sur les exploitations d'une étendue inférieure à 10 ha. Par contre, le nombre des exploitations au-dessus de 20 ha augmente régulièrement.

Votre Haute Assemblée, ainsi que le Gouvernement, se sont maintes fois interrogés sur l'attitude qu'il faut adopter à l'égard de cette évolution.

Contrairement à ce que d'aucuns pensent, et les statistiques le prouvent à suffisance, ce mouvement, du moins jusqu'ici, n'a pas mis en danger le caractère propre de notre agriculture. Au contraire, le Gouvernement estime qu'il s'agit là d'une évolution qui renforce la structure en permettant la constitution d'exploitations familiales viables, c'est-à-dire permettant le plein emploi du chef d'entreprise et de sa famille dans des conditions de bonne gestion.

Les statistiques nous montrent, en effet, que les exploitations prises dans ce mouvement sont surtout celles d'une étendue inférieure à 10 ha et, dans une mesure moindre, celles de 10 à 20 ha. Il s'agit donc surtout des exploitations dont la base économique n'est pas suffisante pour assurer à l'exploitant et à sa famille un revenu équitable. Dans la plupart des cas, ces exploitations se sont constituées des revenus supplémentaires en dehors de l'agriculture. Dans beaucoup de cas, l'occupation non agricole est même plus importante que l'activité agricole proprement dite.

J'ai déjà eu l'occasion de préciser à plusieurs reprises la politique que le Gouvernement entend suivre à l'égard des petites exploitations. J'ai maintes fois attiré l'attention sur les problèmes sociaux et humains que peut cacher l'abandon d'une exploitation agricole. J'ai insisté sur la nécessité que cette évolution se fasse harmonieusement et progressivement. J'ai également indiqué les limites de ce mouvement qui ne peut pas aller au delà de ce qui est nécessaire à la constitution d'exploitations familiales viables. Le Gouvernement est d'avis que ce sont les mesures sociales qui sont particulièrement indiquées pour arriver à ce que cette évolution se fasse sans conflits graves. C'est la raison pour laquelle une contribution particulière de l'Etat à la Caisse de maladie agricole a été prévue à l'article 744 du projet de budget.

Les données statistiques dont nous disposons nous permettent de suivre le mouvement de la diminution du nombre des exploitations agricoles canton par canton. A cet égard, des constatations intéressantes peuvent être faites. Suivant l'importance du mouvement, le pays peut être divisé en trois régions: Il y a d'abord la région du Sud (les cantons de Capellen, Luxembourg et Esch-sur-Alzette) où la diminution du nombre des exploitations est allée au delà de la moyenne du pays et où cette diminution porte également, dans une mesure importante, sur les exploitations de 10 à 20 ha.

Il y a ensuite la région centrale du pays (les cantons de Mersch, Redange, Diekirch, Echternach et Grevenmacher) où le taux de la diminution correspond à la moyenne générale du pays. Il y a enfin le Nord (les cantons de Wiltz, Clervaux et Vianden), ainsi que le canton de Remich, où le mouvement est en retard par rapport à la moyenne nationale. Le canton de Remich doit être considéré à part, vu qu'il compte un nombre très élevé d'exploitations viticoles, dont l'étendue est normalement inférieure à une exploitation agricole.

Cette division du pays en trois régions permet de voir nettement l'influence du milieu économique général sur l'importance du mouvement. L'évolution est surtout déterminée par les possibilités d'emploi existant dans d'autres secteurs économiques. Ces possibilités sont les plus nombreuses dans le Sud du pays. Il s'y ajoute le fait que l'agriculteur y vit dans un contact plus étroit avec les autres groupes économiques et qu'il est amené journellement à comparer sa condition à celle des autres. Pour les exploitations d'une faible étendue, cette comparaison est normalement à l'avantage des autres groupes.

Les possibilités d'emplois nouveaux sont rares dans le Nord du pays, ce qui explique qu'un plus grand nombre de petits exploitants est resté attaché à l'exploitation agricole. Le problème de ces petites exploitations n'est pour autant pas résolu. Pour ces exploitants, il se pose toujours la question essentielle du revenu équitable. Trop peu nombreux sont ceux qui peuvent trouver ce revenu suffisant dans la voie de la spécialisation. Pour les autres, le bien-être économique et social dépendra en fin de compte des nouveaux emplois qui pourront être créés. L'importance du développement régional est ainsi nettement soulignée. Il faudra un programme d'ensemble. Les possibilités d'agir dans ce sens sont déjà données par la loi-cadre. Ces possibilités seront encore élargies par la loi agraire, dont le projet prévoit notamment des aides spéciales aux industries agricoles à créer.

2) Mécanisation agricole

J'arrive maintenant au développement de la mécanisation agricole.

Les statistiques nous permettent de voir que l'équipement mécanique des exploitations agricoles augmente d'année en année. Pour le profane, cette évolution s'exprime surtout par le nombre des tracteurs employés en agriculture. Ce nombre est passé de 1.332 en 1950 à 6.957 en 1962, soit une augmentation de plus de 500% en 12 ans. Il ne faut pas oublier qu'aux tracteurs s'ajoute tout l'équipement spécialisé pour les travaux cultureux, les transports, etc., équipement dont il a fallu également faire l'acquisition.

Dans le coût de production, le développement de la mécanisation se traduit par un gonflement de plus en plus important des postes « amortissement et entretien du matériel ». Ce mouvement se retrouve également dans le poste « endettement de l'agriculture ».

Deux facteurs sont à la base de cette mécanisation poussée. Il y a d'abord la pénurie de main-d'œuvre, qui oblige l'agriculteur à faire effectuer par les machines le travail qui antérieurement a pu être fait par l'homme. Dans de nombreux cas, il a fallu procéder à la mécanisation en faisant abstraction de considérations de rentabilité, pour la simple raison que la mécanisation seule permettait encore de continuer l'exploitation agricole.

Il y a eu ensuite la nécessité de tirer parti du progrès technique, d'exploiter au mieux le potentiel productif dont dispose l'agriculture.

La mécanisation a posé et pose encore de nombreux problèmes. Je n'en citerai que deux. L'agriculture a dû faire un grand effort d'investissement. Dans de nombreux cas, cet effort a dépassé les capacités d'autofinancement de l'exploitation. Les chiffres relatifs à l'endettement sont éloquentes à ce sujet.

Il y a ensuite le problème de l'adaptation des structures agricoles et des modes d'exploitation. La plupart des exploitations n'ont pas encore résolu ce problème. Elles se trouvent en pleine crise d'adaptation avec, comme conséquence inévitable, la surcharge, souvent jusqu'à la limite de la résistance physique, de l'agriculteur et de sa famille.

Le Gouvernement a aidé et continue à aider l'agriculture dans cette réforme structurelle. Sur le plan financier, il accorde des aides pour l'acquisition du matériel technique. Il favorise l'achat et l'exploitation en commun des machines agricoles.

Sur le plan des structures, le projet de remembrement n'a malheureusement pas encore pu être voté par la Chambre. En attendant, le Gouvernement vous demandera, dans les prochaines semaines, de prolonger la loi Hentgen ayant pour but de faciliter l'échange à l'amiable des terrains ruraux par la gratuité temporaire de ces actes d'échange.

Le Gouvernement encourage, d'autre part, l'amélioration de la voirie rurale, l'assainissement des terrains humides, la modernisation des bâtiments agricoles. Des efforts sont également faits en vue de l'amélioration de la formation professionnelle agricole. Une période d'adaptation est généralement une période douloureuse. Il s'agira d'aider l'agriculture à passer ce cap difficile, sans trop de dommages pour la personne de l'agriculteur et sa famille.

B. PROBLEMES D'INTEGRATION DE L'AGRICULTURE LUXEMBOURGEOISE DANS LA C.E.E.

I. ORIENTATION DE L'INTERVENTION DES POUVOIRS PUBLICS:

L'agriculture se trouve en pleine crise d'adaptation. Les difficultés qu'elle rencontre sont encore aggravées du fait qu'elle doit se préparer à entrer dans le marché commun et à subir la concurrence des produits étrangers.

J'ai déjà eu l'honneur d'exposer le programme d'action que le Gouvernement a l'intention de réaliser dans les années à venir. J'ai insisté sur le caractère urgent de certaines mesures qu'il faudrait réaliser sans tarder, mesures qui conditionnent, en effet, le succès de tous les efforts à entreprendre. Le Gouvernement devra disposer de l'ins-

trument nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre des différentes mesures. Il s'agira dès lors en premier lieu de doter le Gouvernement de l'administration technique et économique capable d'exécuter cette tâche. Il faudra ensuite créer la législation qui nous permettra, pour employer les termes utilisés par Monsieur le Ministre d'Etat dans sa déclaration budgétaire, « de canaliser, de systématiser et de rendre plus efficaces les mesures éparses prise ou à prendre sur les divers plans de l'économie agricole ». Ce sera là l'objet de la loi agraire. L'avant-projet y relatif a été examiné par une commission spéciale qui a achevé ses travaux le mois dernier. Le projet ainsi revu sera examiné par le Gouvernement en Conseil et soumis, dans le plus bref délai et de toute façon encore au cours de la présente session, aux instances législatives.

Je me permets de souligner, une fois encore, l'importance particulière que le Gouvernement attache au vote rapide de ce projet de loi. La loi agraire permettra non seulement d'orienter et de coordonner toute action à entreprendre en faveur de l'agriculture, elle fixe encore l'objectif général vers lequel devront tendre ces actions. Cet objectif est la parité du revenu agricole avec celui d'autres groupements économiques comparables.

Le Gouvernement est d'accord avec la Chambre qu'il est urgent que les mesures nécessaires soient entreprises sans retard. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement n'a pas voulu attendre que la loi agraire ait été votée pour orienter son action vers l'objectif visé. L'article 744 du projet de budget préfigure, dans un certain sens, le fonds d'orientation économique et sociale à créer par la loi agraire. Il aurait été certes préférable, comme le note le Conseil d'Etat, de « subordonner l'application des mesures susceptibles de créer des engagements définitifs et sans retour à la mise au point imminente et au vote certainement prochain du projet de loi d'orientation agricole. » Votre Haute Assemblée, mieux que quiconque, est consciente des lenteurs de la procédure législative. Subordonner l'action proposée au vote de la loi agraire aurait nécessairement entraîné un retard qu'on n'aurait plus pu refaire par la suite. D'ailleurs, et le Conseil d'Etat le note lui-même, « on ne saurait guère présumer de sérieuses divergences de vue sur l'objectif même des mesures à atteindre ».

L'article 744 est l'article-clé du budget de l'agriculture. Des 115 millions de crédits prévus à cet article, 85 millions proviennent de postes figurant antérieurement à d'autres crédits budgétaires. Il s'agit des postes suivants : art. 703 f : 900.000 fr ; art. 703 bis : 11 millions ; art. 740 : 2,2 millions ; art. 743 : 30 millions ; art. 1.072 (différence par rapport à 1961 et conformément à la motion votée par la Chambre le 24.1.1962) : 41 millions.

Les 30 millions nouveaux proviennent du règlement du contentieux germano-luxembourgeois.

Le libellé de l'article 744 détermine l'affectation de ces sommes. Comme vous pouvez le constater, il s'agit surtout de subventions dans l'intérêt général de l'agriculture. Une part importante des crédits est réservée pour permettre à l'Etat de remplir les obligations qu'il a contractées dans le cadre des règlements agricoles de la C.E.E.

Je me permets d'analyser rapidement les différentes affectations prévues.

Je commencerai avec les engagements résultants de l'application des règlements C.E.E.

Depuis le 30.7.1962, les règlements C.E.E. s'appliquent entre autres aux céréales panifiables et à la viande porcine. Avant le 30.7.1962, ces produits bénéficiaient d'un régime de prix officiels. La garantie de ces prix officiels ne s'étendait cependant qu'à la partie de la production consommée à l'intérieur du pays. Les excédents de production étaient à charge du producteur. Leur écoulement était financé par des taxes de compensation perçues sur toute la production commercialisée. Depuis le 30.7.1962, l'Etat doit supporter la charge des excédents de production.

Ces charges se chiffrent à environ 12 millions pour le froment et à 18 millions pour les porcs, soit au total 30 millions. D'un autre côté, le financement du silo à Mersch a été fait par prélèvements perçus sur les producteurs individuels. Depuis le 30.7.1962, la profession n'a plus eu la possibilité technique de percevoir ces prélèvements. De commun accord avec la profession agricole, le Gouvernement s'est déclaré prêt à retenir ces prélèvements à la base et d'en verser l'équivalent à la profession agricole. Ces versements s'élèvent à environ 12 millions.

Je passe à la contribution de l'Etat aux institutions sociales de l'agriculture. Il est prévu de doter la Caisse de maladie agricole d'un versement de 15 millions. Le Gouvernement ne croit pas, comme semble le craindre le Conseil d'Etat, que cette contribution spéciale suscitera des revendications de la part d'autres groupes. La situation de l'agriculture, et la Chambre n'a pas manqué de le reconnaître, n'est en effet pas la même que celle des autres groupes. L'agriculture est en prise avec des difficultés qu'on ne rencontre nulle part ailleurs. L'agriculture doit s'adapter à de nouvelles conditions économiques. Cette adaptation exigera un effort financier considérable. Le revenu de l'agriculture est déjà maintenant en retard par rapport à celui des autres groupes professionnels. L'agriculture ne saura donc payer des cotisations qui lui permettent de profiter, de la part de ses institutions sociales, de prestations quelque peu comparables à celles fournies par les autres caisses. J'ai déjà eu l'occasion de souligner qu'une mesure sur le plan social profite à toutes les personnes occupées dans l'agriculture, et notamment aux petits exploitants agricoles. Il est répondu ainsi à un souci majeur souvent exprimé par Votre Assemblée.

Cinq millions sont prévus pour faciliter la reprise du bien paternel et atténuer ainsi les inconvénients de notre régime successoral, en attendant que ce problème ait trouvé une solution légale.

Le reste des crédits prévus à l'article 744 est destiné à des subventions extraordinaires en faveur des dépenses d'investissement effectuées en vue de la production, du conditionnement et de la commercialisation des produits agricoles, ainsi qu'à la participation de l'Etat aux frais d'intérêt et de principal des emprunts contractés par les associations agricoles et d'autres organisations agricoles.

Il reste, en effet, beaucoup à faire sur le plan du conditionnement, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. Des investissements considérables seront nécessaires pour y arriver. L'agriculture, à elle seule, est incapable de soutenir un tel effort. L'Etat doit y aider, il le fera par la voie de l'article 744. Comme

l'a dit Monsieur le Ministre d'Etat, l'Etat « entend promouvoir ces investissements dans un régime de compétition loyale et non discriminatoire à l'égard des autres professions intéressées à la production agricole ». Le Conseil d'Etat s'est également prononcé en faveur d'une telle politique d'investissements. Le Conseil d'Etat a affirmé « le droit de l'agriculture de disposer librement de ses produits, fût-ce pour réserver à elle-même toutes les transformations requises jusqu'à la vente au consommateur ». Le Conseil d'Etat reconnaît qu'il peut y avoir des difficultés avec les professions connexes de l'agriculture, si de tels investissements sont faits avec l'aide de l'Etat. Le Conseil d'Etat hésite toutefois à admettre que « les divergences d'intérêts puissent constituer des obstacles insurmontables à des solutions économiquement justifiées ».

Le Gouvernement est de ce même avis. Il faut doter notre agriculture d'un équipement qui est à l'échelle du marché commun, et cela, non seulement pour maintenir la présence de nos produits agricoles sur notre propre marché, mais encore pour affirmer cette présence sur les marchés de nos partenaires. La justification économique est ainsi donnée. Le Gouvernement ne croit d'ailleurs pas que la création de cet équipement aille à l'encontre des intérêts des autres professions connexes à l'agriculture. Le Gouvernement est convaincu que l'effort que produira l'agriculture, et dans lequel l'Etat l'aidera, profitera non seulement à toutes les professions connexes, mais à l'économie nationale dans son ensemble. La plupart des points de discorde qui existent actuellement disparaîtront lorsque chacun saura exactement ce qui sera réalisé et quel en sera le mode d'exploitation.

Pour le moment, le Gouvernement estime devoir aider l'agriculture surtout dans les efforts qu'elle fait dans les domaines du traitement et de la conservation des semences et des plants, du triage et du stockage des fruits et des pommes de terre, du triage, calibrage et stockage des œufs. D'autres mesures pourront s'y ajouter suivant les décisions à prendre par le Gouvernement en Conseil et après consultation de la Centrale Paysanne et des autres milieux professionnels intéressés.

Je voudrais souligner une fois encore les principes qui guideront le Gouvernement dans son action.

Le Gouvernement ne se substituera pas à l'action de la profession agricole. L'initiative des actions à entreprendre doit émaner de l'agriculture elle-même. Le Gouvernement n'interviendra que subsidiairement pour alléger, dans une mesure compatible avec l'intérêt général, l'effort d'investissement que doit fournir l'agriculture. En apportant son aide, le Gouvernement veillera à ce qu'une compétition loyale et non discriminatoire s'établisse avec les autres professions intéressées à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles.

II. REGARDS SUR LA PREMIERE ANNEE

D'APPLICATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE:

Je voudrais brièvement informer la Chambre sur le fonctionnement des règlements agricoles de la C.E.E.

Ces règlements s'appliquent depuis le 30 juillet 1962. Au début, le Luxembourg, comme d'ailleurs aussi les autres pays membres, a connu certaines difficultés d'application. Une certaine période de rōdage était nécessaire. Ces difficultés ont pu être rapidement résolues. Actuellement, l'application des règlements fonctionne à la satisfaction de nos producteurs. Après un arrêt de quelques semaines, les exportations de porcs ont pu reprendre et même se développer. Dans les derniers mois, nous avons même réussi à exporter des quantités assez importantes de froment.

Le bilan de la première année d'application des règlements C.E.E. est donc favorable. Pour le moment, il n'y a pas de danger immédiat que cela puisse changer. Il est toutefois nécessaire de surveiller attentivement l'évolution des prix sur nos marchés d'exportation.

III. ETAT DES TRAVAUX SUR LE PLAN DE LA C.E.E.:

Je ne voudrais pas conclure mon exposé sans donner à la Chambre une brève information sur les travaux qui se font actuellement sur le plan de la C.E.E.

La politique commune ne s'étend encore que sur une partie de la production agricole. De nombreux produits, et parmi lesquels certains des plus importants dans la formation du revenu de nos exploitations agricoles, tels que le lait et la viande bovine, échappent encore à toute réglementation commune.

Le Conseil C.E.E. est en train de discuter des projets de règlements soumis par la Commission et se rapportant au lait, à la viande bovine, au riz, aux préparations et conserves de viande de porc. Les problèmes que soulèvent ces règlements sont d'une complexité particulièrement grande. Pour le moment, il est difficile de prévoir quand ces règlements pourront être adoptés par le Conseil. A la complexité de la matière s'ajoute encore la crise de confiance au sein de la Communauté, à la suite de l'échec des négociations avec le Royaume-Uni. Tout en regrettant la rupture qui est intervenue, le Gouvernement luxembourgeois ne croit pas que cela puisse constituer une raison pour ralentir le rythme de l'intégration européenne. Au contraire, le Gouvernement est d'avis qu'il faut activer cette intégration et arriver au plus vite à une politique agricole commune dans tous les secteurs de la production agricole. Il s'agit non seulement de sauver ce qui existe, mais d'aller encore plus loin dans la voie de l'intégration. Lorsque les Six formeront une unité véritable, alors les négociations concernant l'adhésion d'autres pays pourront repartir sur une base plus solide. Le Luxembourg, qui assume pendant ces mois la présidence du Conseil C.E.E., fera tout ce qui est dans son pouvoir pour faire passer à la Communauté ce cap difficile et aboutir à la mise en place de la politique agricole commune.

En dehors des règlements par produits, le Conseil discute pour le moment le projet de règlement sur les critères de prix. Ce règlement devra établir les lignes générales de la politique de la Communauté dans le domaine des prix agricoles. L'importance politique et économique de ce règlement est dès lors facile à voir. Les pays membres. Le projet de règlement établit bien le principe de la parité du revenu agricole avec celui d'autres groupements économiques comparables. Toutefois, ce principe de la parité est entouré de nombreuses restrictions à la fois en ce qui concerne le développement de l'économie générale que celui des échanges commerciaux avec les pays tiers. Certaines notions de base du projet de règlement, telle que, p.ex. celle « d'exploitations économiquement viables et rationnellement menées », prennent, en raison du contexte dans lequel elles se trouvent, une signification telle qu'elles font naître des appréhensions sérieuses pour l'avenir des exploitations familiales. Pour cette raison, le Luxembourg, et avec lui d'autres pays, ont plaidé en faveur d'une expression plus précise à donner à l'assurance du revenu agricole.

Le problème des critères de prix est loin d'avoir trouvé une solution. Le Conseil y devra encore consacrer une grande partie de ces travaux. L'enjeu est capital. Il s'agit en réalité de définir la place que l'agriculture prendra dans l'ensemble de l'économie, de donner une expression aux objectifs généraux et quelquefois contradictoires énoncés à l'article 39 du Traité C.E.E.

La Commission Economique Européenne vient de soumettre des propositions concernant le rapprochement des prix des céréales panifiables et fourragères. Cette proposition est faite en application de l'article 6 du règlement « céréales » qui stipule qu'avant le 1^{er} avril 1963 le Conseil arrêtera, sur proposition de la Commission, les mesures qui doivent être appliquées dans le domaine des prix par les Etats membres pour les céréales de la récolte 1963.

La proposition de la Commission entend réaliser surtout un équilibre de prix entre les céréales panifiables, d'une part, et les céréales fourragères, d'autre part. Pour les pays à prix élevés, en l'occurrence l'Allemagne et le Luxembourg, l'établissement de cet équilibre de prix se traduirait, au 1^{er} juillet 1963, par une diminution de leurs prix du froment.

Le Conseil C.E.E., dans sa réunion des 20 et 21 mars 1963, a eu une première discussion de la proposition de la Commission. De cette discussion, il résulte qu'il sera peu probable qu'une décision puisse intervenir sur les propositions de la Commission avant le 1^{er} avril prochain, date limite fixée par l'article 6 du règlement « Céréales »

La proposition de la Commission a soulevé de nombreuses inquiétudes dans nos milieux professionnels agricoles. Ces milieux ne manquent pas de soulever immédiatement le problème du revenu agricole. Comment accepter que ce revenu soit encore réduit, alors que tout le monde est prêt à reconnaître que le revenu actuel est déjà insuffisant ?

Le Gouvernement est conscient de la gravité du problème. Il faut résoudre le problème du revenu agricole. Le Luxembourg ne peut pas non plus s'opposer indéfiniment à tout rapprochement des prix. Pendant 3 ans encore, le Luxembourg pourrait user de son droit de veto pour empêcher toute diminution de ses prix actuels. Pendant ce temps, les décisions du Conseil doivent, en effet, encore être prises à l'unanimité. Par contre, après 1965, la règle de l'unanimité ne jouera plus. Le Conseil prendra alors ses décisions à la majorité qualifiée.

L'attitude du Gouvernement est dès lors déterminée par deux considérations: D'une part, veiller à ce que le rapprochement des prix se fasse de façon progressive, harmonieusement; d'autre part, faire en sorte que le problème de l'assurance du revenu agricole trouve chez nous sa solution légale par le vote rapide de la loi agraire.

En ce qui concerne la proposition de rapprocher les prix du froment déjà pour la récolte 1963, le Gouvernement estime que cette mesure est pour le moins prématurée.

C'est la raison pour laquelle le Luxembourg s'est prononcé lors de la dernière réunion du Conseil C.E.E., contre toute proposition qui obligerait le Luxembourg à procéder déjà, au 1^{er} juillet prochain, à une baisse de ses prix actuels. En arrêtant, en janvier 1962, le règlement céréales, le Conseil C.E.E. n'avait nullement l'intention de rapprocher les prix déjà pour la récolte 1963. Il avait été entendu à ce moment que le premier rapprochement des prix ne devait intervenir que pour la récolte 1964. Le Conseil C.E.E. estimait en effet qu'il fallait laisser aux agriculteurs le temps nécessaire pour s'adapter progressivement aux nouvelles conditions économiques.

A cet argument historique s'ajoute un argument d'ordre pratique. A l'heure actuelle, les agriculteurs ont déjà pris leurs dispositions pour les emblavements 1963. La baisse des prix interviendrait dès lors à un moment où l'agriculteur ne pourrait adapter son plan de culture aux changements intervenus dans la rentabilité d'un produit déterminé.

De l'avis du Gouvernement luxembourgeois, l'essentiel est d'éviter qu'au 1^{er} juillet prochain, les écarts de prix existant entre les différents pays membres ne se creusent davantage. Le statu-quo assuré, le rapprochement des prix pourrait intervenir à une date ultérieure. De cette façon, le Gouvernement disposerait du temps nécessaire pour mettre la loi agraire en application et de prendre ainsi toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde du revenu agricole.

Le Luxembourg ne sera pas le seul pays à s'opposer à l'acceptation des propositions de la Commission. Dans la dernière réunion du Conseil C.E.E., la délégation allemande a déclaré ne pas encore être en mesure de prendre position au sujet du rapprochement des prix. Toutefois, d'après les réactions diverses que j'ai pu recueillir l'Allemagne ne donnera vraisemblablement pas non plus son accord à la proposition de la Commission.

Pour le Gouvernement luxembourgeois, il ne s'agit nullement de retarder le rythme de l'intégration des marchés agricoles. Au contraire. Mais, il faut que cette intégration se fasse harmonieusement et progressivement. Il faut laisser aux agricultures nationales le temps de s'adapter aux nouvelles conditions économiques. Pour la

récolte 1963, il ne pourra dès lors pas s'agir d'abaisser nos prix actuels. En ce qui concerne la récolte 1964, le Conseil devra en décider avant le 1^{er} septembre 1963, sur proposition de la Commission, conformément au délai inscrit à l'article 6 du règlement « Céréales ».

C. CONCLUSIONS

Monsieur le Président,
Messieurs,

Après ce tour d'horizon, permettez-moi de tirer les conclusions qui s'imposent.

L'agriculture se trouve en face de très nombreux problèmes. Elle est engagée dans un vaste processus de réforme structurelle. L'adaptation doit se faire sur deux plans ; sur celui des structures de l'exploitation individuelle et sur celui de l'organisation de l'agriculture dans son ensemble.

L'agriculture doit s'adapter aux nouvelles conditions économiques. Elle doit se préparer d'urgence à entrer dans le marché commun.

L'exécution des réformes structurelles ne se fera pas sans investissements nouveaux très importants. L'effort financier dépasse les capacités de l'agriculture. Les revenus actuels sont déjà insuffisants, si on les compare à ceux d'autres groupes économiques comparables. Prélever sur ces revenus insuffisants une part de plus en plus grande pour réaliser les investissements indispensables revient à aggraver encore la situation matérielle et économique de l'agriculture.

L'objectif de la politique agricole se trouve ainsi nettement tracé. Il s'agira d'aider l'agriculture dans les efforts qu'elle produit pour s'adapter aux nouvelles conditions économiques. Cette aide devra permettre à l'agriculture d'améliorer son revenu et de tendre ainsi vers la parité de revenu avec d'autres groupes comparables.

C'est là l'objet de la loi agraire que le Gouvernement soumettra sous peu à l'avis de Votre Haute Assemblée.

La loi agraire est la clé de la politique agricole de l'avenir. Elle constituera le moyen indispensable qui permettra au Gouvernement d'exécuter le programme décennal que j'ai eu l'honneur de vous exposer lors des précédentes discussions budgétaires. Elle donnera à l'agriculture l'assurance que ses intérêts vitaux ne seront pas oubliés et que tous les efforts tendront vers la réalisation d'un revenu agricole équitable. Cette assurance de revenu est d'autant plus nécessaire à un moment où le marché commun commence sérieusement à s'occuper du problème du rapprochement des prix agricoles.

C'est dire toute l'importance que le Gouvernement attache au vote rapide de la loi agraire. La commission spéciale, chargée de revoir l'avant-projet, a terminé ses travaux. Le projet définitif sera bientôt déposé par le Gouvernement.

L'article 744 n'est qu'un palliatif. Cet article permet de remédier quelque peu à l'absence de la loi agraire. Cet article oriente déjà l'action du Gouvernement dans la direction souhaitée. Cette orientation est toutefois encore insuffisante. Il faut arriver à une coordination et à une concentration de tous les moyens d'action dont dispose le Gouvernement. Cela ne peut se faire que par la loi agraire. L'avenir de notre agriculture en dépendra. En votant rapidement la loi agraire, la Chambre aura posé l'acte décisif qui permettra à notre agriculture de retrouver la place qui lui revient dans notre économie nationale et de contribuer ainsi au bien-être de toute la Nation.

B. - Documentation statistique

soumise à la Chambre des Députés lors des débats budgétaires agricoles
des 26, 27 et 28 mars 1963.

- 1) Généralités
- 2) Structure des exploitations agricoles
- 3) Structure de la production agricole
- 4) Structure de la main-d'œuvre agricole

L'agriculture luxembourgeoise occupe une place importante dans l'économie nationale. Elle est la source principale de la formation du produit intérieur brut, l'agriculture luxembourgeoise produisant 25% du produit intérieur brut national et l'administration publique.

D'autre part, elle représente un secteur important de l'économie nationale. Le secteur agricole est le secteur de l'économie nationale qui emploie le plus de personnes et qui occupe la plus grande superficie agricole utile de 140.000 ha.

La population agricole active active en 1962 représentait 17% de la population totale. Le secteur agricole employait 170.000 personnes, soit 17% de la population totale. On arrive à 22.500 personnes.

Le calcul du revenu brut par exploitation agricole en 1962 a été effectué en tenant compte de la structure des exploitations agricoles et de la production agricole.

Le revenu brut par exploitation agricole en 1962 a été calculé en tenant compte de la structure des exploitations agricoles et de la production agricole.

Le revenu brut par exploitation agricole en 1962 a été calculé en tenant compte de la structure des exploitations agricoles et de la production agricole.

Classes de grandeur	Nombre de exploitations en 1962	Superficie agricole utile (ha)	Revenu brut par exploitation (1962)
2 à 5 ha	1.117	3.34	1.21
5 à 10 ha	2.542	14,76	24,52
10 à 20 ha	1.445	36,88	12,19
20 à 30 ha	890	15,94	15,94
30 à 50 ha	100	15,94	15,94
50 ha et plus	100	15,94	15,94
Total	7.194	15,94	15,94

Le tableau ci-dessus analyse la répartition des exploitations agricoles par type familial. En 1962, les exploitations de moins de 10 ha groupent 30,4% du nombre des exploitations et 12,5% de la superficie agricole.

Les exploitations de 10 à 20 ha groupent 20,7% du nombre des exploitations et 24,5% de la superficie. Les exploitations de 20 à 30 ha groupent 17% du nombre des exploitations et 36,8% de la superficie. Enfin, les exploitations de plus de 30 ha groupent 12,3% du nombre des exploitations et 15,9% de la superficie. L'étendue moyenne des exploitations agricoles était en 1962 15,94 ha.

TABLE DES MATIERES:

CHAPITRE I. — APERÇU SUR L'AGRICULTURE LUXEMBOURGEOISE	15
1) Généralités	15
2) Structure des exploitations agricoles	15
3) Structure de la production agricole	16
4) Structure de la main-d'oeuvre agricole	17
5) La mécanisation agricole	17
CHAPITRE II. — LE REVENU AGRICOLE EN 1962	18
1) Notion et définitions	18
2) Le calcul du revenu brut en 1962	19
a) <i>Céréales panifiables</i>	19
b) <i>Pommes de terre</i>	20
c) <i>Viande bovine</i>	21
d) <i>Viande de veau</i>	24
e) <i>Viande porcine</i>	25
f) <i>Lait</i>	27
g) <i>Autres produits d'origine animale</i>	29
h) <i>Le revenu brut en 1962</i>	29
i) <i>Comparaison des revenus bruts de 1956 à 1962</i>	31
3) Les coûts de production en 1962	33
a) <i>Engrais</i>	33
b) <i>Plants et semences</i>	33
c) <i>Aliments de bétail</i>	33
d) <i>Carburants et lubrifiants</i>	34
e) <i>Autres produits d'approvisionnement</i>	34
f) <i>Amortissement et entretien</i>	34
g) <i>Les frais généraux</i>	34
h) <i>Les coûts de production en 1962</i>	35
i) <i>Comparaison des coûts de production de 1956 à 1962</i>	35
4) Le revenu net	39
5) Le revenu de l'entreprise	39
6) Evolution des revenus de 1956 à 1962	40

Chapitre I^{er}. – Aperçu sur l'agriculture luxembourgeoise en 1962.

1. Généralités.

L'agriculture luxembourgeoise occupe une place importante dans l'activité économique du pays. Dans la formation du produit intérieur brut, l'agriculture range à la 4^e place après les industries manufacturières, le commerce et l'administration publique.

D'autre part, elle représente un facteur indispensable à l'équilibre structurelle et politique du pays.

La superficie des terres de culture (sans bois) représente 54% de la superficie totale du pays; on peut compter avec une superficie agricole utile de 140.000 ha.

La population agricole active atteint environ 15% de la population active totale; en effet, on peut estimer la main-d'œuvre familiale agricole à environ 21.000 personnes; en y ajoutant la main-d'œuvre salariée, on arrive à 22.300 personnes.

2. Structure des exploitations agricoles.

Nombre et superficie des exploitations agricoles

(Recensement du 15 mai 1962)

Classes de grandeur	Nombre	%	Superficie en ha	%	Superficie moyenne (ha)
2 à 5 ha	1.713	20,2	5.723	4,2	3,34
5 à 10 ha	1.713	20,2	12.523	9,3	7,31
10 à 20 ha	2.567	30,3	37.879	28,0	14,76
20 à 30 ha	1.445	17,0	35.432	26,2	24,52
30 à 50 ha	860	10,1	31.548	23,3	36,68
50 ha et plus	189	2,2	12.154	9,0	64,31
Total	8.487	100,0	135.259	100,0	15,94

Le tableau ci-dessus souligne la prédominance de la petite et moyenne exploitation agricole du type familial.

En 1962, les exploitations de moins de 10 ha groupent 40,4% du nombre des exploitations agricoles et 12,5% de la superficie agricole.

Les exploitations de 10 à 20 ha groupent 30,3% du nombre total et 28% de la superficie globale.

Les exploitations de 20 à 30 ha groupent 17% du nombre total et 26,2% de la superficie totale.

Enfin, les exploitations de plus de 30 ha groupent 12,3% du chiffre total et 32,3% de la superficie.

L'étendue moyenne des exploitations agricoles était en 1962 15,94 ha.

3. Structure de la production agricole.

Lors du recensement agricole du 15 mai 1962 la répartition des terres de culture était la suivante:

	ha	%
Céréales panifiables: froment	18.504	13,7
seigle et méteil	2.471	1,8
Céréales secondaires: orge	8.915	6,6
avoine	16.391	12,2
autres	2.322	1,7
Plantes-racines: pommes de terre	4.888	3,6
betteraves fourragères	2.404	1,8
Plantes fourragères: trèfle, luzerne etc.	11.744	8,7
Divers: légumes secs	1.723	2,4
plantes industrielles	14	
engrais verts	14	
jachères	1.449	
Total: Terres labourables:	70.839	52,5
Prairies:	37.729	28,0
Pâturages:	26.290	19,5
Total: Prairies et pâturages	64.019	47,5
Total: Terres agricoles:	134.858	100,0
Autres terres de culture: Horticulture	96	2,1
Vergers	828	
Vignobles	1.207	
Pépinières	42	
Total: Autres terres de culture	2.173	
Total: Terres de culture	137.031	

Lors du recensement agricole du 15 mai 1962 la composition des différents cheptels était la suivante:

Chevaux:	4.054
Bovins: Veaux	36.593
Bovins de 6 à 12 mois	21.054
Bovins de 1 à 2 ans	29.704
Bovins de 2 ans et plus	16.916
Vaches laitières	54.816
Total: Bovins	159.083
Porcs: Porcelets et jeunes porcs	83.051
Porcs à l'engrais	20.465
Truies	12.186
Verrats	418
Total: Porcs	116.120
Volaille	426.253

Le recensement de 1962 laisse apparaître la densité suivante du cheptel pour 100 ha de superficie agricole utile (135.000 ha).

Chevaux	3,0
Bovins	117,8
dont vaches	40,6
autres	77,2
Porcs	86,0

4. Structure de la main-d'œuvre agricole.

Dans l'agriculture luxembourgeoise, où les petites et moyennes exploitations prédominent, la main-d'œuvre agricole est constituée essentiellement de l'exploitant et des membres de sa famille. La main-d'œuvre permanente familiale peut être estimée pour 1962 à environ 21.000 personnes.

La main-d'œuvre salariée agricole ne représente qu'un faible pourcentage de la main-d'œuvre occupée. En effet, le recensement agricole du 15 mai 1962 a compté 1.315 personnes dont 992 sont des domestiques, 158 des servantes et 165 des journaliers.

La main-d'œuvre agricole totale s'établit donc pour l'année 1962 comme suit:

Main-d'œuvre familiale: 21.000
Main-d'œuvre salariée: 1.300

Total: 22.300 personnes = 15% de la population active du pays.

5. La mécanisation agricole.

L'agriculture luxembourgeoise est fortement mécanisée. En effet, lors du recensement agricole du 15 mai 1962, on a compté 6.957 tracteurs, 854 moissonneuses-batteuses, 2.004 presses-ramasseuses, 839 chargeurs de fumier, 1.389 épandeurs de fumier et 4.923 trayeuses mécaniques.

Plus de deux tiers des exploitations agricoles sont dotées de tracteurs. Voici la situation pour l'année 1962:

Exploitations de 2 à 5 ha: 30,5%
de 5 à 10 ha: 53,0%
de 10 à 20 ha: 83,0%
de 20 à 30 ha: 97,4%
de 30 à 50 ha: 97,9%
de 50 ha et plus: 97,9%

Moyenne: 70,6%

Mois	Produit brut (en 100/100) (en 100/100) (en 100/100)		Coût de production (en 100/100) (en 100/100) (en 100/100) (en 100/100) (en 100/100)				
	Produit brut	Produit net	Salaires	Matériaux	Énergie	Amortissement	Autres
juillet	100	100					
août	100	100					
septembre	100	100					
octobre	100	100					
novembre	100	100					
décembre	100	100					
total	100	100					

Chapitre II. – Le revenu agricole en 1962.

1. Notion – Définitions.

Par revenu agricole on entend la part du revenu brut qui, à la fin de chaque campagne, reste à la disposition de l'exploitant en tant que rétribution du travail fourni par lui et les siens et en tant que rémunération du capital propre engagé.

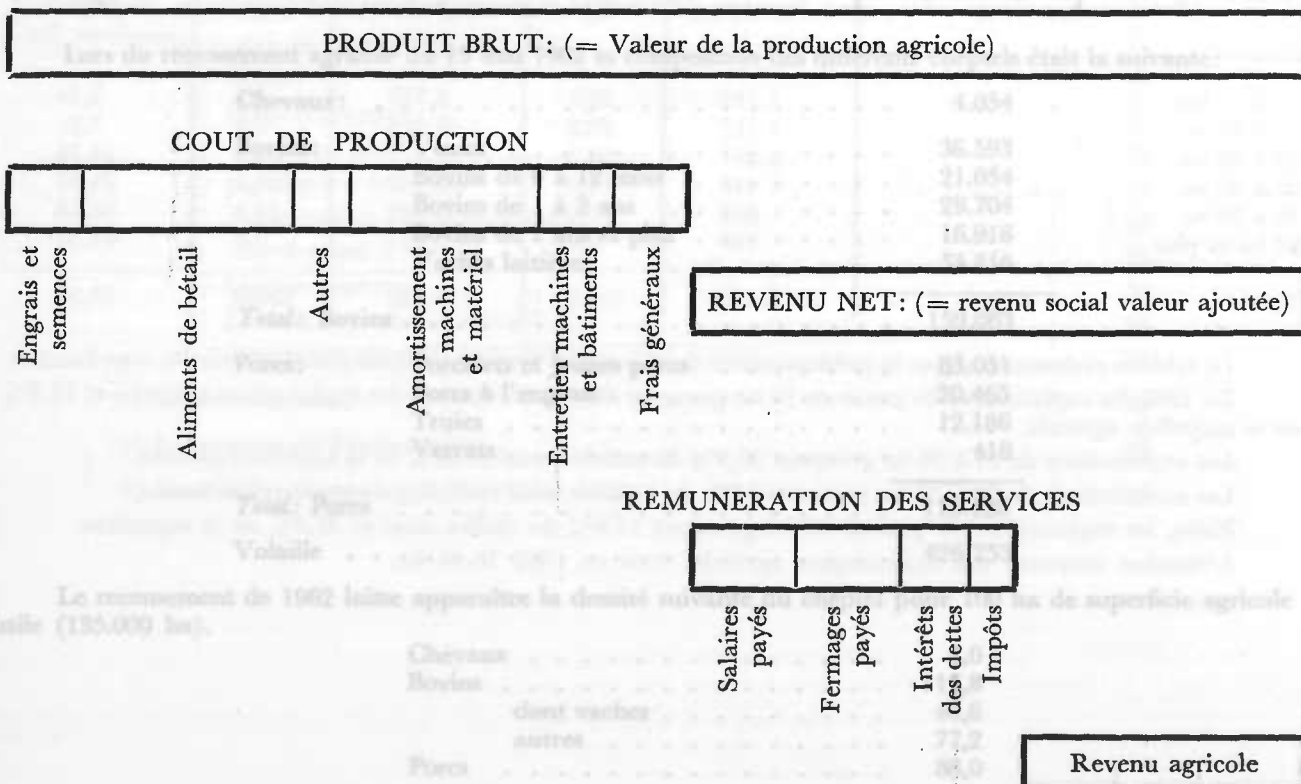
Pour établir le calcul du revenu agricole, il faut partir de la valeur de la production agricole, appelée encore produit brut ou revenu brut. C'est la valeur de vente à la ferme de tout ce qui est commercialisé ou consommé par le ménage de l'exploitant, augmenté ou diminué suivant le cas de la valeur de variation du cheptel. Les produits agricoles transformés à l'exploitation même, comme p.ex. aliments produits à la ferme, ne font pas partie du revenu brut, étant donné qu'ils ne forment qu'un stade intermédiaire dans la transformation.

En déduisant du revenu brut les coûts de production on obtient le revenu net de l'agriculture. On comprend par coûts de production les valeurs consommées pour aider à former le revenu brut. Ce sont les plants et semences, les aliments de bétail et engrais achetés, les frais généraux et les amortissements des éléments du capital. Le revenu net ainsi calculé représente la contribution de l'activité agricole à la formation du revenu national. Il donne donc l'accroissement de la richesse nationale résultant de l'activité des agriculteurs. Le revenu net est encore appelé revenu social ou valeur ajoutée de l'agriculture.

Afin d'arriver au revenu de l'entreprise, mieux connu sous le nom de revenu agricole, il faut soustraire du revenu net les salaires et fermages payés, les intérêts des dettes et les impôts autres que les impôts sur le revenu et la fortune. Le revenu de l'entreprise est la part du revenu net qui revient à l'exploitant et à sa famille. Il constitue pour le chef d'entreprise, d'une part, l'indemnisation pour ses propres capitaux mis en œuvre et, d'autre part, — la rémunération pour son travail et celui des membres de sa famille — une rémunération pour sa gestion et pour les risques qu'il court.

Les définitions sur le revenu agricole sont illustrées par le schéma suivant.

Terminologie de la comptabilité agricole.



2. Le calcul du revenu brut en 1962.

Pour le calcul du revenu brut on tient compte des produits vendus ainsi que de ceux qui ont été consommés en ménage de l'exploitant. Ces produits, tant ceux de la première que de la deuxième catégorie, sont valorisés à des prix départ-ferme.

En raison des réserves qu'il convient toujours de faire lorsqu'on travaille sur des statistiques de production et de prix, et en raison également des estimations aux-quelles il faut recourir dans certains cas, il semble utile d'attirer encore une fois l'attention sur le fait que le revenu ne peut être connu que par approximation.

Il est à remarquer encore, qu'un certain nombre de produits agricoles, tels que fruits, semences de trèfle, foin et paille, ne sont pas repris dans les recettes. En effet, la valeur de ces ventes n'est pas très élevée et les quantités vendues sont difficiles à estimer.

a) Céréales panifiables

i) Quantités

Le recensement agricole du 15 mai 1962 indique 18.504 ha de froment et 2.471 ha de seigle et méteil.

La récolte commercialisée 1962-1963 peut être estimée à 39.000 tonnes de froment et 3.000 tonnes de seigle et méteil. En effet, à la date du 15 février 1963, 38.254 tonnes de froment et 2.750 tonnes de seigle et méteil furent livrées au commerce.

ii) Prix

Les prix des céréales panifiables de la récolte 1962 sont fixés au stade du commerce de blé. Ils comprennent :

a) un prix indicatif et un prix d'intervention pour le froment;

b) un prix indicatif pour le seigle et le méteil.

Dans ces prix sont compris les frais normaux d'enlèvement des céréales à la ferme et la marge normale du commerce de blé.

Les prix indicatif et d'intervention sont échelonnés pour tenir compte des frais d'intérêts et de tockage.

Les prix indicatifs moyens du froment et du seigle pour la campagne 1962-1963 sont fixés à respectivement 595 et 560 fr les 100 kg.

Le prix moyen d'intervention du froment est de 5% inférieur à son prix indicatif; il est fixé à 565 fr les 100 kg. C'est sur la base du prix d'intervention que se fait le marché des céréales panifiables.

L'échelonnement de ces différents prix, fixés au stade du commerce de blé et indiqués ci-après, est établi en fonction du rythme de livraison constaté antérieurement.

Mois	Année	Froment		Seigle et méteil	
		Prix (fr/100 kg)		Prix (fr/100 kg)	
		indicatif	d'intervention	indicatif	d'intervention
juillet-août	1962	585	555	550	—
septembre	1962	590	560	555	—
octobre	1962	595	565	560	—
novembre	1962	599	569	565	—
décembre	1962	603	573	570	—
janvier	1963	607	577	570	—
février	1963	611	581	570	—
mars	1963	615	585	570	—
avril	1963	619	589	570	—
mai	1963	623	593	570	—
juin	1963	627	597	570	—

Afin d'arriver aux prix nets départ ferme il faut déduire des prix d'intervention d'une part, la marge normale du négoce (20 fr) et, d'autre part, les frais de transport de la ferme au négoce (5 fr).

Prix net au producteur (départ ferme)

(fr./100 kg.)

Mois	Froment	Seigle et méteil
juillet-août 1962	530	525
septembre	535	530
octobre	540	535
novembre	544	540
décembre	548	545
janvier 1963	552	545
février	556	545
mars	560	545
avril	564	545
mai	568	545
juin	572	545

iii) Valeur

Froment: 39.000 tonnes \times 5.400 fr = 210.600.000

Seigle et méteil: 3.000 tonnes \times 5.350 fr = 16.050.000

Valeur des céréales panifiables 226.650.000 fr.

b) Pommes de terre

i) Quantités

Le recensement du 15 mai 1962 indique 4.888 ha de pommes de terre, mais ne fait pas de distinction entre pommes de terre de consommation et pommes de terre fourragères. Certes, la répartition des surfaces plantées en pommes de terre hâtives, mi-hâtives et tardives permet de se faire une idée approximative des surfaces plantées en pommes de terre de consommation, car en principe, les pommes de terre hâtives et mi-hâtives peuvent être considérées comme pommes de terre de consommation, tandis que les pommes de terre tardives sont plutôt des pommes de terre fourragères.

Pommes de terre hâtives: 101 ha	} pommes de terre de consommation
Pommes de terre mi-hâtives: 2.803 ha	
Pommes de terre tardives: 1.984 ha	

De ce fait, les calculs suivants ne se rapportent que sur les pommes de terre de consommation, à savoir 2.904 ha.

Les rendements de la récolte 1962 se situent au-dessus de la moyenne, de sorte qu'il faut calculer avec une vente de 200 quintaux par ha. La quantité commercialisée s'élève donc à 58.080 tonnes.

Comme cette production dépasse largement la consommation intérieure de grandes quantités ont dû être exportées:

ii) Prix

Il n'existe pas de prix officiels pour les pommes de terre de consommation. Les prix se forment librement.

Toutefois, la profession agricole publie annuellement un prix de direction pour les pommes de terre d'encavement. Ce prix a été pour la période d'encavement du 15 septembre au 15 novembre 1962 de 240 fr. les 100 kg, livré franco cave, pour les variétés Bintje et Eerstlinge, et de 220 fr les 100 kg pour toute autre variété de pommes de terre de consommation.

L'abondance de la récolte de 1962 a provoqué une baisse des prix de pommes de terre, de sorte que les producteurs n'ont pas touché le prix de direction indiqué plus haut.

Le prix net moyen départ ferme se situe en effet à environ 190 fr les 100 kg.

iii) Valeur

La valeur de la récolte des pommes de terre de consommation s'établit donc comme suit:

Quantités vendues ou consommées par les ménages agricoles 58.000 tonnes

Prix net touché par les producteurs par tonne 1.900 fr

Valeur: 110.200.000 fr

c) Viande bovine

i) Quantités

Les relevés établis par le Service « Cheptel et Viandes » concernent les abattages de bovins au marché intérieur et les exportations de bovins vers l'étranger.

Afin d'arriver à la production totale de viande bovine il faut y ajouter les abattages à domicile qui, selon divers recensements de l'Office de la Statistique Générale, peuvent être estimés à 300 bêtes ou 75 tonnes de viande par année.

Relevé des abattages: Année 1962

Spécification		Nombre	Poids abattu
			(kg)
Vaches	AA	829	217.315
	A	4.035	1.111.655
	B	2.077	565.798
	C	219	48.698
Total: Vaches		7.160	1.943.466
Génisses	AA	7.428	1.761.673
	A	1.637	354.948
	B	137	23.980
	C	25	3.720
Total: Génisses		9.227	2.144.321
Bœufs	AA	5.335	1.431.607
	A	872	206.096
	B	64	13.907
	C	9	1.454
Total: Bœufs		6.280	1.653.064
Taureaux	AA	7.769	2.034.875
	A	1.455	359.442
	B	150	50.871
	C	4	596
Total: Taureaux		9.378	2.445.784
Total Bovins		32.045	8.186.635

Relevé des exportations

Année 1962

Spécification		Nombre	Poids abattu (kg)
Vaches	B	5.250	1.521.806
	C	665	152.052
	D	442	85.222
Total: Vaches		6.357	1.759.080
Jeunes bovins	AA	546	155.246
	A	99	27.934
	B	18	7.230
	C	1	195
	D	1	112
Total: Jeunes bovins		665	190.717
Total Bovins:		7.022	1.949.797

Production totale de viande bovine

Année 1962

Spécification	Nombre	Poids abattu (kg)
Abattages	32.045	8.186.635
Exportations	7.022	1.949.797
Abattages à domicile	300	75.000
Total:	39.367	10.211.432

ii) Prix

Les prix officiels au producteur de la viande bovine encore actuellement en vigueur ont été fixés en février 1952. Les prix au producteur sont exprimés en francs par kg abattu et varient en fonction des différentes classes de qualité:

Prix boucher + Subvention = Prix au producteur

Classe AA:	40,75 — 43,25 + 8,25	= 49,50 — 51,50
A:	37,25 — 40,25 + 8,25	= 45,50 — 48,50
B:	33,75 — 35,75 + 6,75	= 40,50 — 42,50
C:	25,25 — 31,25 + 1,25	= 26,50 — 32,50
D:	23,00 + —	= 23,00

Le prix officiel au producteur ne vaut que pour la partie de la production de viande bovine consommée à l'intérieur du pays. Les excédents de production sont à charge de la profession agricole. A cette fin, des retenues sont opérées sur tout le bétail livré à l'abattage.

Le prix net moyen départ ferme se situe en effet à environ 190 fr les 100 kg.

iii) Valeur:

La valeur de la viande des porcs de consommation (habitat dans comme suit):

Quantité vendue ou consommée par les agriculteurs

50.000 tonnes

Prix net usuel par les producteurs par tonne

1.800 fr

Valeur: 110.000.000 fr

Les prix effectifs pour les différentes catégories d'animaux et classes de qualité sont les suivants :

Prix bruts au producteurs par kg de poids abattu d'après les classes de qualité

Classes	Abattages	Exportations	Production totale
AA	50,34	50,61	50,35
A	46,80	47,50	46,81
B	41,05	41,53	41,39
C	29,66	32,06	31,42
D	—	21,50	21,50
Prix moyen pondéré . .	48,58	40,72	47,07

Prix bruts au producteur par kg de poids abattu d'après les catégories d'animaux

Catégories	Abattages	Exportations	Production totale
Vaches	44,77	39,74	42,38
Génisses	49,58	49,60	49,58
Bœufs	50,04	50,10	50,05
Taureaux	49,75	49,67	49,74
Prix moyen pondéré . .	48,58	40,72	47,07

Les tableaux ci-dessus indiquent les prix bruts au producteur. Afin d'arriver aux prix nets départ ferme il faut déduire des prix bruts :

- a) les frais de commercialisation se composant de la taxe de marché, des frais de transport et d'assurance ainsi que de la commission du commissionnaire. Ces frais s'élèvent en moyenne à 1,55 fr par kg poids abattu.
- b) la taxe de compensation, qui était fixée à 1,00 fr par kg abattu pour la période du 1^{er} janvier au 6 août et 2.— fr par kg abattu pour la période du 6 août au 31 décembre. En moyenne, cette taxe grevait donc la production agricole avec 1,42 fr par kg poids abattu.

Prix net au producteur départ ferme par kg poids abattu d'après les différentes classes de qualité

Classes	Prix brut	Frais de commercialisation	Taxe de compensation	Prix net
AA	50,35	1,59	1,42	47,34
A	46,81	1,55	1,42	43,84
B	41,39	1,42	1,42	38,55
C	31,42	1,49	1,42	28,51
D	21,50	1,54	1,42	18,54
Moyenne pondérée	47,07	1,55	1,42	44,10

Prix net au producteur départ ferme par kg poids abattu d'après les différentes catégories d'animaux

Catégories	Prix brut	Frais de commercialisation	Taxe de compensation	Prix net
Vaches	42,38	1,43	1,42	39,53
Génisses	49,58	1,67	1,42	46,49
Bœufs	50,05	1,56	1,42	47,07
Taureaux	49,74	1,56	1,42	46,76
Moyenne pondérée	47,07	1,55	1,42	44,10

iii) Valeur de la production de viande bovine

La valeur de la production de viande bovine est donc la suivante:

1) Abattages dans les abattoirs publics et privés:

Nombre de bovins abattus	32.045
Poids total abattu	8.186.635 kg
Prix net réalisé par kg	45,61 fr
Valeur des abattages	373.392.422 fr

2) Exportations

Nombre de bovins exportés	7.022
Poids total exporté	1.949.797 kg
Prix net réalisé par kg	37,75 fr
Valeur des exportations	73.604.837 fr

3) Abattages à domicile (estimation)

Nombre de bovins abattus	300
Poids total abattu	75.000
Prix par kg abattu	44,10 fr
Valeur des abattages à domicile	3.307.500 fr
Valeur de la production de viande bovine	450.304.759 fr

d) Viande de veau

i) Quantités

Le nombre de veaux abattus aux abattoirs publics et privés s'élève à 12.141 têtes. Le poids abattu moyen étant de 55 kg, la production de viande de veau s'élève à 667.624 kg.

Le nombre de veaux abattus à domicile est estimé à 540 unités avec un poids abattu total de 27.000 kg.

La production de viande de veau s'élève donc à 694.624 kg.

ii) Prix

Le prix brut moyen est de 60,17 fr par kg abattu en 1962. Les frais à charge du producteur étant de 3,30 fr par kg abattu les producteurs ont touché en 1962: 56,87 fr/kg.

iii) Valeur de la production de viande de veau

Abattages aux abattoirs publics et privés:

Nombre de veaux abattus	12.141
Poids total abattu	667.624 kg
Prix net touché par kg	56,87 fr
Valeur nette des abattages	37.967.777 fr

Abattages à domicile (estimation):

Nombre de veaux abattus	540
Poids total abattu	27.000 kg
Prix net touché par kg	56,87 fr

Valeur des abattages à domicile 1.535.490 fr

Valeur de la production de viande de veau 39.503.267 fr

e). Viande porcine

i) Quantités

Le nombre de porcs abattus aux abattoirs publics et privés, destinés à la consommation à l'intérieur du pays s'est élevé en 1962 à 99.823 porcs avec un poids total abattu de 8.157.835 kg.

Les quantités dépassant les besoins du pays ont dû être exportées; le nombre de porcs exportés en 1962 était de 27.345 avec un poids abattu total de 2.548.235 kg.

Afin d'arriver à la production totale de viande porcine il faut ajouter à ces ventes le nombre de porcs abattus dans les fermes-mêmes, qui peuvent être estimés à 28.000 têtes avec un poids abattu total de 2.380.000 kg.

Relevé des abattages de porcs
(Année 1962)

Spécification	Nombre	Poids moyen abattu (kg)	Poids abattu total (kg)
Catégorie I AA	19.063	78,-	1.487.498
A	60.688	78,7	4.775.298
B	14.228	82,5	1.173.518
C	711	85,-	60.430
Total: Catégorie I	94.690	79,2	7.496.744
Catégorie II A	1.072	102,4	109.748
B	599	102,5	61.402
C	85	102,8	8.741
Total: Catégorie II	1.756	102,4	179.891
Catégorie III A	700	111,6	78.142
B	569	114,3	65.036
C	231	121,1	27.969
Total: Catégorie III	1.500	114,1	171.147
Total: Catégorie IV (Truies et Verrats)	1.877	165,2	310.053
Total: Catégories I, II, III, IV	99.823	81,7	8.157.835
Porcelets	9.017	20,4	183.561

Relevé des exportations

Année 1962

Spécification	Nombre	Poids vif (kg)	Poids abattu estimatif (kg)
Porcs: Catégorie I	20.746	2.289.898	1.791.809
II	2.258	290.725	232.576
III	3.812	549.261	429.735
Total: Porcs	26.816	3.129.884	2.454.120
Truies	517	114.524	91.620
Verrats	12	3.119	2.495
Total: Truies et verrats	529	117.643	94.115
Total: Porcins	27.345	3.247.527	2.548.235

La production totale de viande porcine

Spécification	Nombre	Poids total abattu
Abattages dans les abattoirs	99.823	8.157.835
Exportations	27.345	2.548.235
Abattages à domicile	28.000	2.380.000
Total	155.168	13.086.070

ii) Prix

Quant à la formation du prix au producteur en 1962 pour la viande porcine il faut distinguer entre deux périodes bien distinctes. En effet, depuis le 30 juillet 1962 le règlement N° 20 de la C.E.E. portant établissement graduel d'une organisation commune des marchés dans le secteur de la viande de porc est en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg. A partir de cette date le paiement de subventions structurelles ainsi que le prélèvement de taxes de compensation sont abolis.

Il mènerait pourtant trop loin de décrire la formation de prix nets départ ferme pour les 2 périodes; voilà pourquoi les prix moyens pondérés pour toute l'année sont repris dans cette étude pour calculer la valeur de la production de viande porcine en 1962.

Les prix bruts effectifs étaient pour les différentes catégories les suivants:

	Abattages	Exportations	Production totale
Catégorie I	43,62	42,06	43,32
II	41,07	40,17	40,38
III	37,27	37,10	37,15
IV	29,80	29,89	29,82
Moyenne	42,91	40,60	42,36

Le tableau ci-dessus indique les prix bruts au producteur. Afin d'arriver aux prix nets départ ferme il faut déduire des prix bruts:

- a) les frais de commercialisation s'élevant en moyenne à 2,05 fr par kg de viande abattue,
- b) la taxe de compensation, qui était fixée à 5% de la valeur brute de l'animal abattu, mais qui est abolie depuis le 30.7. 1962. On peut estimer qu'en moyenne pour toute l'année 1962 1,20 fr par kg abattu fut versé au Fonds de Compensation « Porcs Gras ».

Donc, les prix nets au producteur départ ferme s'établissent comme suit:

	Abattages	Exportations	Production totale
Catégorie I	40,37	38,81	40,07
II	37,82	36,92	37,13
III	34,02	33,85	33,90
IV	26,55	26,64	26,57
Moyenne	39,66	37,35	39,11

iii) Valeur de la production de viande porcine

La valeur de la production de viande porcine se calcule par une addition de la valeur des abattages destinés à la consommation intérieure, de la valeur des exportations et de la valeur des abattages à domicile.

1) Abattages

Nombre de porcs abattus	99.823
Poids total abattu	8.157.835 kg
Prix net réalisé par kg	39,66 fr
Valeur des abattages	323.539.736 fr

2) Exportations

Nombre de porcs exportés	27.345
Poids total exporté	2.548.235 kg
Prix net réalisé par kg	37,35 fr
Valeur des exportations	95.176.577 fr

3) Abattages à domicile (estimations)

Nombre de porcs abattus	28.000
Poids total abattu	2.380.000 kg
Prix par kg	40.— fr
Valeur des abattages à domicile	95.200.000 fr
Valeur de la production de viande porcine	513.916.313 fr.

f) La production laitière

Bien que le nombre de vaches laitières soit resté inchangé par rapport à l'année 1961, la production laitière a diminué de 11 millions de kg. La production par vache en 1962 a donc diminué de 200 kg. Cette diminution est la conséquence des conditions climatologiques qui étaient particulièrement défavorables pour les pâturages et la production des fourrages.

Les données qui suivent donnent un aperçu assez détaillé sur la production laitière en 1962.

i) Inventaire de la situation (Année 1962)

Nombre de vaches laitières et génisses	63.470
Nombre de vaches en lactation	59.000
Production par vache en 1962	3.300 kg
Production totale de lait en 1962	195.360.000 kg

1) Lait consommé à la ferme

a) en nature pour consommation humaine	12.700.000 kg
b) en nature pour élevage des animaux	19.406.000 kg
c) lait vendu par les fermiers	1.750.000 kg

33.856.000 kg

2) Lait fourni aux laiteries et utilisé pour:

a) fabrication de beurre	108.558.438 kg
b) lait de consommation pasteurisé	29.355.952 kg
c) fabrication de crème	21.481.722 kg
d) fabrication de fromage	1.612.500 kg
e) fabrication de yoghourt	371.360 kg
f) lait chocolaté	124.028 kg

Total: 161.504.000 kg

Taux moyen en matière grasse du lait fourni: 3,66%,

3) Production de produits laitiers

1) Production de beurre	4.648.392 kg
2) Production de crème	2.382.518 kg
3) Production de fromage	1.358.509 kg
4) Production de yoghourt	371.360 kg
5) Production de poudre de lait écrémé	492.095 kg

4) Exportation et importation

Exportation

de beurre	1.101.867 kg
de fromage gras	62.151 kg
de fromage maigre	93.827 kg
de lait pasteurisé	5.965.325 kg
de lait écrémé	594.533 kg
de crème	1.259.209 kg
de lait chocolaté	58.649 kg
de babeurre	64.194 kg
de lait écrémé	301.500 kg

Importation

de fromage	1.300.000 kg
de lait évaporé	556.976 kg
de lait en poudre	8.000 kg

5) Consommation en produits laitiers

(par tête d'habitant et par an — 320.000 habitants)

a) lait

de consommation pasteurisé	23.390.627
de consommation cru	1.750.000 kg
cru consommé à la ferme	12.750.000 kg

Total: lait 37.840.627 kg = 118,3 kg

b) yoghourt et babeurre	861.085 kg = 2,7 kg
c) lait évaporé: 556.976 kg à 7,9%	1.334.845 kg = 4,2 kg
d) crème fraîche à 33% matière grasse	1.123.308 kg = 3,5 kg
e) beurre	3.555.029 kg = 11,1 kg
f) fromage indigène et importé	2.500.531 kg = 7,8 kg

ii) Prix

Le prix du lait au producteur est fixé officiellement. Le prix officiel ne vaut que pour la partie de la production consommée à l'intérieur du pays. L'écoulement des quantités dépassant les besoins intérieurs est à la charge des producteurs.

Les retenues à effectuer pour l'écoulement de ces excédents ainsi que l'augmentation des frais d'exploitation des laiteries ont pour effet que le prix effectivement payé est sensiblement inférieur au prix officiel.

En effet, en 1962 les producteurs ont touché un prix net moyen de 3,94 fr par kg de lait à 3,1% matière grasse. Le prix net touché pour un kg de lait à 3,66% matière grasse s'élève à 4,44 fr.

iii) Valeur de la production laitière

La valeur de la production laitière se compose, d'une part, de la valeur du lait livré aux laiteries et, d'autre part, de la valeur du lait consommé et vendu dans les fermes-mêmes (le lait utilisé pour l'alimentation du bétail n'entre pas dans le calcul du revenu brut de l'agriculture).

Quantité de lait livrée aux laiteries	161.504.000 kg
Teneur en matière grasse	3,66%
Prix net par kg à 3,1% matière grasse	3,94 fr
Prix net par kg à 3,66% matière grasse	4,44 fr
Valeur du lait livré aux laiteries	717.077.760 fr
Quantité de lait vendu à la ferme et consommé par les ménages agricoles	14.450.000 kg
Prix net par kg à 3,66%	4,44 fr
Valeur	64.158.000 fr

Valeur totale de la production laitière 781.235.760 fr

g) *Autres produits d'origine animale et variations d'inventaire des différents cheptels*

Dans ce chapitre on tient compte de la production avicole, de la production des moutons et des porcelets. La valeur de la production de ces branches de production doit être estimée, étant donné que des données exactes concernant les quantités produites font défaut.

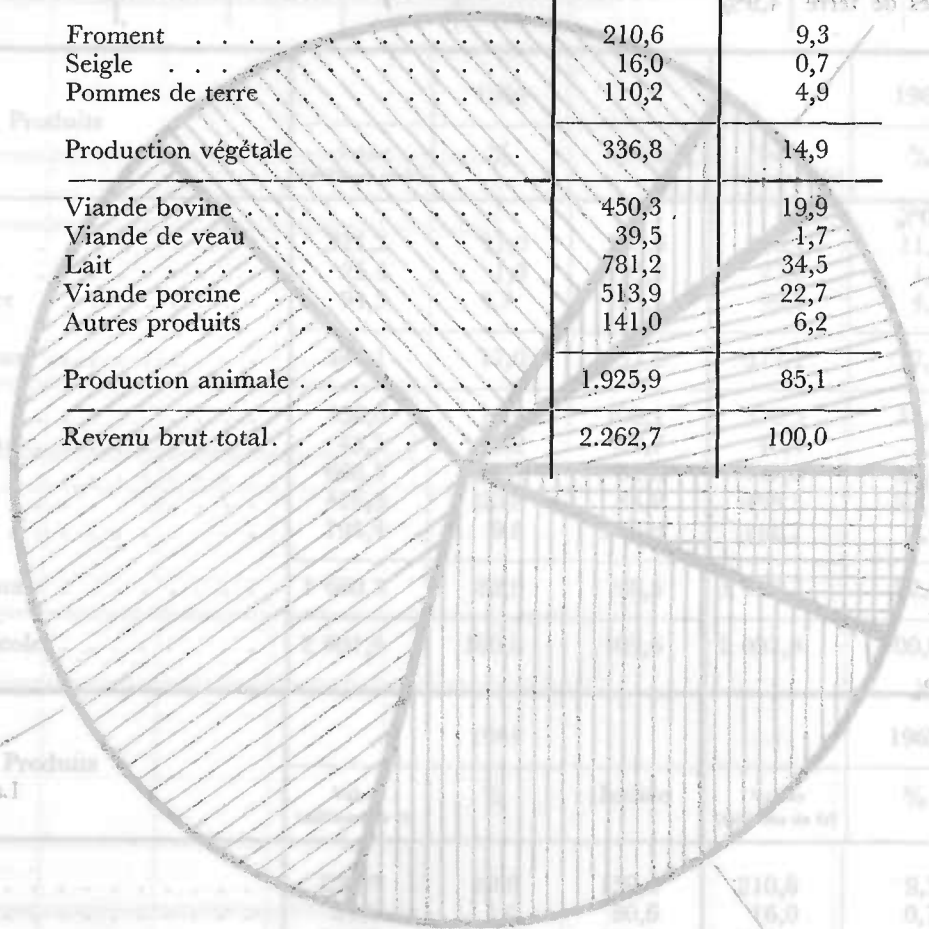
Le tableau ci-dessous renseigne également sur la variation des cheptels. En effet, la valeur de la production animale serait incomplète si on négligeait cette variation d'inventaire.

1) Valeur de ces produits en 1962

Oeufs et volaille	100 millions
Porcelets	7 millions
Variations d'inventaire	+ 34 millions
Total	141 millions

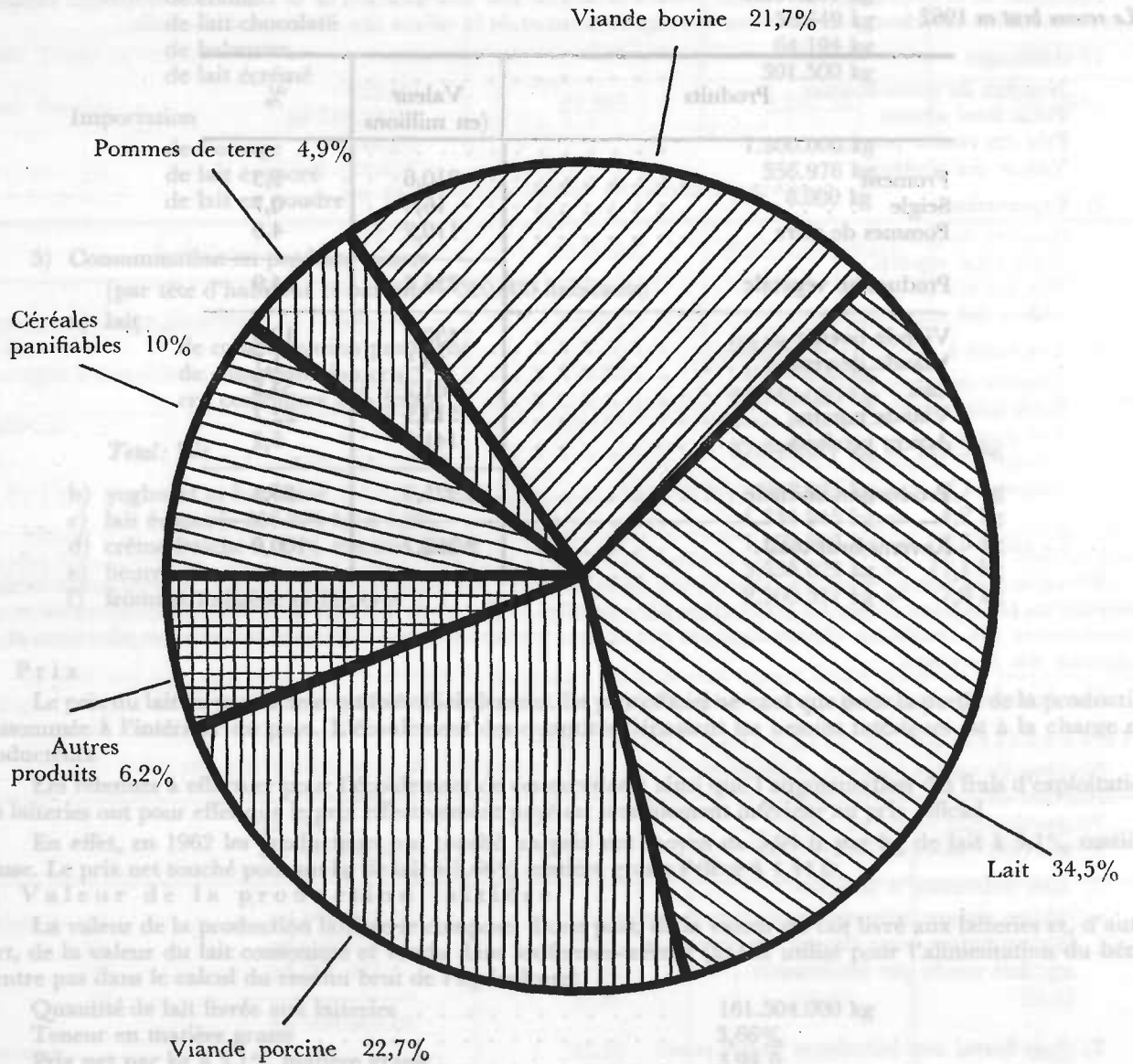
h) *Le revenu brut en 1962*

Produits	Valeur (en millions)	%
Froment	210,6	9,3
Seigle	16,0	0,7
Pommes de terre	110,2	4,9
Production végétale	336,8	14,9
Viande bovine	450,3	19,9
Viande de veau	39,5	1,7
Lait	781,2	34,5
Viande porcine	513,9	22,7
Autres produits	141,0	6,2
Production animale	1.925,9	85,1
Revenu brut total	2.262,7	100,0



Produits	Valeur (en millions)	%	Indice
Froment	210,6	9,3	146,2
Seigle	16,0	0,7	30,7
Pommes de terre	110,2	4,9	144,0
Produits végétaux	336,8	14,9	136,2
Viande bovine	450,3	19,9	133,9
Viande de veau	39,5	1,7	61,9
Lait	781,2	34,5	108,5
Viande porcine	513,9	22,7	104,7
Autres produits	141,0	6,2	191,8
Produits animaux	1.925,9	85,1	117,1
Production agricole	2.164,7	100,0	117,1

COMPOSITION DU REVENU BRUT



i) Comparaison des revenus bruts de 1956 à 1962

Produits	1956			1957			1958		
	Valeur (millions)	%	Indice	Valeur (millions)	%	Indice	Valeur (millions)	%	Indice
Froment	144	7,5	100,0	221,9	10,6	154,2	189,3	9,8	131,5
Seigle	26,8	1,3	100,0	26,2	1,2	97,7	26,8	1,4	100,0
Pommes de terre	76,5	4,0	100,0	72	3,5	94,1	94,5	4,9	123,5
Produits végétaux	247,3	12,8	100,0	320,1	15,3	129,4	310,6	16,1	125,6
Viande bovine	336,2	17,4	100,0	337,8	16,2	100,5	344,2	17,8	102,4
Viande de veau	64,2	3,3	100,0	57,7	2,7	89,9	60,3	3,1	93,9
Lait	720,3	37,3	100,0	730,5	35,-	101,4	659,3	34,2	91,5
Viande porcine	490,6	25,4	100,0	512,0	24,5	104,4	444,4	23,0	90,6
Autres produits	73,5	3,8	100,0	132,0	6,3	180,0	110,9	5,8	150,8
Produits animaux	1 684,8	87,2	100,0	1 770,0	84,7	105,1	1 619,1	83,9	96,1
Production agricole	1 932,1	100,0	100,0	2 090,1	100,0	108,2	1 929,7	100,0	99,9

Produits	1959			1960		
	Valeur (millions de fr)	%	Indice	Valeur (millions de fr)	%	Indice
Froment	221,2	11,0	153,6	246,1	11,7	170,9
Seigle	25,4	1,3	95,8	27,0	1,3	100,7
Pommes de terre	94,5	4,7	123,5	99,0	4,7	129,4
Produits végétaux	341,1	17,0	137,9	372,1	17,7	150,5
Vande bovine	336,6	16,8	100,1	370,5	17,7	110,2
Viande de veau	43,5	2,2	67,7	40,4	1,9	62,9
Lait	668,5	33,4	92,8	747,8	35,6	103,8
Viande porcine	416,3	20,8	84,8	455,3	21,7	92,8
Autres produits	195,4	9,8	265,8	111,7	5,4	151,9
Produits animaux	1 660,3	83,0	98,5	1 725,7	82,3	102,4
Production agricole	2 001,4	100,0	103,6	2 097,8	100,0	108,6

Produits	1961			1962		
	Valeur (millions de fr)	%	Indice	Valeur (millions de fr)	%	Indice
Froment	229,5	10,6	159,4	210,6	9,3	146,2
Seigle	21,6	1,0	80,6	16,0	0,7	59,7
Pommes de terre	103,5	4,8	135,3	110,2	4,9	144,0
Produits végétaux	354,6	16,4	143,4	336,8	14,9	136,2
Viande bovine	418,6	19,3	124,5	450,3	19,9	133,9
Viande de veau	35,2	1,6	54,8	39,5	1,7	61,5
Lait	777,6	35,9	107,9	781,2	34,5	108,5
Viande porcine	465,0	21,5	94,8	513,9	22,7	104,7
Autres produits	113,7	5,3	154,6	141,0	6,2	191,8
Produits animaux	1 810,1	83,6	107,4	1 929,9	85,1	114,3
Production agricole	2 164,7	100,0	112,0	2 262,7	100,0	117,1

3. Les coûts de production en 1962.

Par coûts de production il faut entendre ici les matières premières et les autres valeurs consommées au cours du processus de la production. Il s'agit de l'approvisionnement en matières premières, de l'amortissement et de l'entretien ainsi que des frais généraux.

APPROVISIONNEMENT

a) Engrais

Le tableau suivant reprend les quantités, prix et valeurs par catégorie d'engrais pour la campagne 1961-1962. La valeur inscrite pour l'amendement calcaire a dû être estimée.

Types d'engrais	Quantités (tonnes)	Prix par tonne	Valeur
Engrais azotés	4.670	12.796	59.761.130
Engrais phosphatés	5.643	3.980	22.459.140
Engrais potassiques	5.772	4.686	27.050.836
Amendement calcaire			1.000.000
Total de la valeur	—	—	110.271.106

Il reste, toutefois, à remarquer que les quantités mentionnées dans le tableau ci-dessus constituent la consommation totale du pays. Sont donc comprises également les quantités utilisées par la viticulture et l'horticulture, dont la valeur peut être estimée à environ 5 millions.

Restent donc à charge de l'agriculture 105.271.000 fr.

b) Plants et semences

Seulement les plants et semences importés sont considérés comme coût de production. Il s'agit essentiellement de semences de céréales et de plants de pommes de terre.

Le tableau suivant reprendra les quantités, prix et valeurs des céréales et pommes de terre importées pendant la campagne 1961-1962.

	Quantités (tonnes)	Prix par tonne	Valeur
Froment	1.378	8.500	11.712.000
Seigle	12	8.000	96.000
Orge	290	8.500	2.465.000
Avoine	233	8.000	1.864.000
Pommes de terre	5.000	6.000	16.615.000
Divers	—	—	5.000.000
Total	—	—	37.812.000

c) Aliments de bétail

Sont considérés comme coûts de production seulement les aliments importés ainsi que les issues de meunerie et le froment dénaturé. La valeur de ces aliments est de 167 millions.

Comme il n'existe pas de statistiques exactes sur la consommation de ces aliments, le chiffre, ci-dessus, constitue plutôt un ordre de grandeur.

Sont tenues en compte les dépenses faites pour l'achat des aliments de bétail importés, du froment dénaturé et des issues de meunerie. Le lait écrémé retourné aux agriculteurs est à considérer comme coût de production.

Comme il n'existe pas de données exactes concernant les quantités d'aliments importés, les chiffres indiqués au tableau ci-dessous sont à considérer avec réserve.

Valeur des aliments de bétail

Aliments importés	165 millions de fr
Froment dénaturé	92 millions de fr
Son	34,1 millions de fr
Lait écrémé	80,9 millions de fr
Total	372,0 millions de fr

d) Carburants et lubrifiants

Il n'existe pas de données suffisantes pour l'établissement des quantités de carburants et lubrifiants consommées par l'agriculture. La valeur de la consommation de ces produits a donc été estimée.

Terres de culture des exploitations avec tracteur (ha)	118.000 ha
Frais de carburants et lubrifiants par ha	260 fr
Coût total pour carburants et lubrifiants	30,7 millions

e) Autres produits d'approvisionnement

Antiparasitaires

La valeur des produits antiparasitaires utilisés en agriculture s'élève à 8,5 millions de francs.

Frais d'électricité

La consommation d'énergie électrique est restée la même pour les dernières années. Comme pour les années précédentes les frais d'électricité s'élèvent donc à 33 millions de francs.

Eau

L'accroissement sensible du cheptel bovin a entraîné une augmentation de la consommation d'eau. La dépense pour utilisation d'eau s'établit pour 1962 à environ 17 millions de fr.

Liens et ficelles

La consommation annuelle de liens et ficelles peut être estimée à 350 tonnes. Le prix étant de 20 fr par kg, les frais pour liens et ficelles s'élèvent à 7 millions de francs.

Récapitulation de la valeur de l'approvisionnement en matières premières

engrais	105,3 millions
plants et semences	37,8 millions
aliments de bétail	372,0 millions
carburants et lubrifiants	30,7 millions
autres produits d'approvisionnement	65,5 millions
Total approvisionnement	611,3 millions

f) Amortissement et entretien

En poursuivant la méthode de calcul adoptée en 1961 on arrive aux coûts suivants:

Amortissement des bâtiments agricoles	52,5 millions
Amortissement du matériel	233,0 millions
Entretien des bâtiments agricoles	26,2 millions
Entretien du matériel	116,5 millions

Total: Amortissement et entretien 428,2 millions

g) Les frais généraux

Les frais généraux comprennent notamment les assurances, l'insémination artificielle et les frais divers.

Assurances	51,6 millions
dont: assurances-accidents de travail	22,0
assurances-incendie	14,0
assurances-grêle	1,1
assurances-perte de bétail	0,5
assurances-responsabilité civile	5,0
assurances-tracteurs	9,0
Insémination artificielle (41.000 vaches x 250 fr)	10,3 millions
Frais divers	35,0 millions

Total: Frais généraux 96,9 millions

h) Les coûts de production en 1962

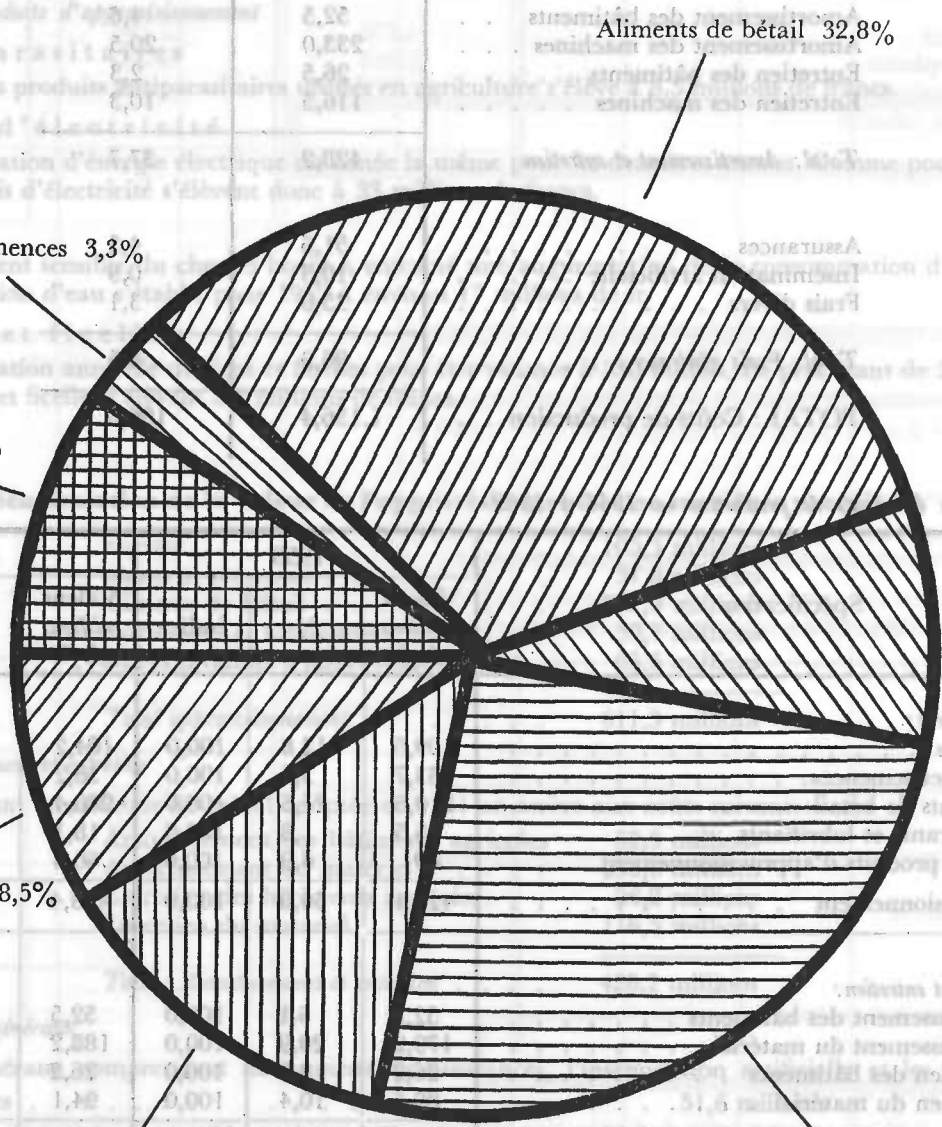
Spécification	Valeur (en millions de fr)	1962		1956	
		Indice	%	Indice	%
Approvisionnement:					
Engrais	105,3		9,3		
Plants et semences	37,8		3,3		
Aliments de bétail	372,0	112,0	32,8	106,0	91,6
Carburants et lubrifiants	30,7	112,0	2,7	110,7	3,9
Antiparasitaires	8,5	118,1	0,7	117,4	26,0
Electricité	33,0	139,4	2,9	140,0	2,4
Eau	17,0	100,0	1,5	105,3	6,7
Liens et ficelles	7,0	110,7	0,6	109,9	49,6
Total approvisionnement	611,3		53,8		
Amortissement et entretien:					
Amortissement des bâtiments	52,5	110,0	4,6	115,0	5,5
Amortissement des machines	233,0	100,0	20,5	100,0	21,7
Entretien des bâtiments	26,5	110,0	2,3	115,0	2,8
Entretien des machines	116,5	107,0	10,3	111,6	10,8
Total amortissement et entretien	428,2		37,7		
Frais généraux:					
Assurances	51,6		4,5		
Insémination artificielle	10,3		0,9		
Frais divers	35,0		3,1		
Total Frais généraux	96,9		8,5		
TOTAL: Coûts de production	1.136,4		100,0		

i) Comparaison des coûts de production en 1956 à 1962

Spécification	1956			1957		
	Valeur millions de fr	%	Indice	Valeur millions de fr	%	Indice
Approvisionnement:						
Engrais	109,6	12,8	100,0	104,2	11,0	95,1
Plants et semences	33,7	3,9	100,0	36,2	3,8	107,4
Aliments de bétail	210,6	24,6	100,0	280,4	29,6	133,1
Carburants et lubrifiants	15,5	1,8	100,0	18,1	1,9	116,8
Autres produits d'approvisionnement	60	6,9	100,0	60,5	6,4	100,8
Total approvisionnement	429,4	50,0	100,0	499,4	52,7	116,3
Amortissement et entretien:						
Amortissement des bâtiments	52,5	6,1	100,0	52,5	5,5	100,0
Amortissement du matériel	179,2	20,9	100,0	188,2	19,9	105,0
Entretien des bâtiments	26,2	3,1	100,0	26,2	2,8	100,0
Entretien du matériel	89,6	10,4	100,0	94,1	9,9	105,0
Total amortissement et entretien	347,5	40,5	100,0	361,0	38,1	103,9
Frais généraux:						
Assurances	45,2	5,2	100,0	49,0	5,1	108,4
Insémination artificielle	6,7	0,8	100,0	8,1	0,9	120,9
Frais divers	30,0	3,5		30,0	3,2	
Total Frais généraux	81,9	9,5	100,0	87,1	9,2	106,5
Coûts de production	858,8	100,0	100,0	947,5	100,0	110,3

COMPOSITION DES COUTS DE PRODUCTION

Poste	Coût (millions)	Pourcentage
Aliments de bétail	32,8	32,8%
Amortissement	25,1	25,1%
Entretien	12,6	12,6%
Frais généraux	8,5	8,5%
Engrais	9,3	9,3%
Plants et semences	3,3	3,3%
Autres produits	8,4	8,4%
Total	100,0	100,0%



Spécification	1958			1959		
	Valeur millions de fr	%	Indice	Valeur millions de fr	%	Indice
<i>Approvisionnement:</i>						
Engrais	106,8	11,4	97,4	100,3	10,6	91,6
Plants et semences	37,8	4,0	112,2	37,3	3,9	110,7
Aliments de bétail	248,8	26,5	118,1	247,3	26,0	117,4
Carburants et lubrifiants	21,6	2,3	139,4	23,1	2,4	149,0
Autres produits d'approvisionnement	60,5	6,4	100,8	63,8	6,7	106,3
Total approvisionnement	475,5	50,6	110,7	471,8	49,6	109,9
<i>Amortissement et entretien:</i>						
Amortissement des bâtiments	52,5	5,6	100,0	52,5	5,5	100,0
Amortissement du matériel	197,1	21,0	110,0	206,1	21,7	115,0
Entretien des bâtiments	26,2	2,8	100,0	16,2	2,8	100,0
Entretien du matériel	98,5	10,5	110,0	103,0	10,8	115,0
Total amortissement et entretien	374,3	39,9	107,7	387,8	40,8	111,6
<i>Frais généraux:</i>						
Assurances	50,1	5,3	110,8	51,4	5,4	113,7
Insémination artificielle	9,1	1,0	135,8	9,5	1,0	141,8
Frais divers	30,0	3,2	100,0	30,0	3,2	100,0
Total Frais généraux	89,2	9,5	108,9	90,9	9,6	111,0
Coûts de production	939,0	100,0	109,3	950,5	100	110,7

Spécification	1960			1961			1962		
	Valeur millions de fr	%	Indice	Valeur millions de fr	%	Indice	Valeur millions de fr	%	Indice
<i>Approvisionnement:</i>									
Engrais	115,8	11,7	105,7	112,0	10,7	102,2	105,3	9,3	96,1
Plants et semences	28,1	2,8	83,4	40,5	3,9	120,2	37,8	3,3	113,3
Aliments de bétail	264,8	26,8	125,7	297,7	28,4	141,4	372,0	32,8	176,6
Carburants et lubrifiants	24,6	2,5	158,7	26,2	2,6	169,0	30,7	2,7	198,0
Autres produits d'approvisionnement	63,8	6,4	106,3	64,8	6,2	108,0	65,5	5,7	109,2
Total approvisionnement	497,1	50,2	115,8	541,2	51,7	126,0	611,3	53,8	142,4
<i>Amortissement et entretien:</i>									
Amortissement des bâtiments	52,5	5,3	100,0	52,5	5,0	100,0	52,5	4,6	100,0
Amortissement du matériel	215,0	21,7	120,0	224,0	21,4	125,0	233,0	20,5	130,0
Entretien des bâtiments	26,2	2,6	100,0	26,2	2,5	100,0	26,2	2,3	100,0
Entretien du matériel	107,5	10,9	120,0	112,0	10,7	125,0	116,5	10,3	130,0
Total amortissement et entretien	401,2	40,5	115,5	414,7	39,6	119,3	428,2	37,7	123,2
<i>Frais généraux:</i>									
Assurances	51,2	5,3	113,2	51,0	4,9	112,8	51,5	4,5	113,9
Insémination artificielle	9,9	1,0	147,8	10,3	1,0	153,7	10,3	0,9	153,7
Frais divers	30,0	3,0	100,0	30,0	2,8	100,0	35,0	3,1	116,7
Total Frais généraux	91,1	9,3	111,2	91,3	8,7	111,5	96,9	8,5	118,3
Coûts de production	989,4	100,0	115,2	1 047,2	100,0	121,9	1 136,4	100,0	132,3

4. Le revenu net = $\frac{\text{revenu social}}{\text{valeur ajoutée}}$

On obtient le revenu net de l'agriculture en soustrayant du produit brut (valeur de la production agricole) les coûts de production. Le revenu net ainsi calculé représente la contribution de l'activité agricole en vue de la formation du revenu national.

Ainsi délimitée et calculée, la notion « revenu net » correspond à la notion « revenu social » ou « valeur ajoutée » de l'agriculture. C'est en effet, la somme des revenus que les propriétaires, les exploitants, la main d'œuvre, les créanciers et l'Etat retirent de l'activité agricole.

Calcul du revenu net en 1962

Revenu brut	2.262,7 millions de fr
— Coûts de production	1.136,4 millions de fr
Revenu net	1.126,3 millions de fr

5. Le revenu de l'entreprise (= revenu agricole.)

Tandis que le revenu net ou revenu social représente ce que l'agriculture procure à la société, on entend par revenu de l'entreprise la part du revenu net qui revient à l'exploitant et à sa famille. Ce revenu est encore appelé revenu agricole.

Cette nouvelle notion est donc beaucoup plus restreinte que la précédente. Dans le revenu de l'entreprise, l'exploitant-chef d'entreprise trouve la compensation de sa contribution au processus de la production agricole: à savoir, l'intérêt pour ses propres capitaux mis en œuvre, un salaire pour son travail et celui des siens, un bénéfice en tant que rémunération de sa gestion et des risques qu'il court.

On passe du revenu net au revenu de l'entreprise en soustrayant du premier les salaires, les fermages, les intérêts payés et les impôts.

Les salaires des ouvriers agricoles

La main-d'œuvre agricole salariée ne représente qu'un très faible pourcentage (8%) de l'emploi agricole au Grand-Duché de Luxembourg. En effet, lors du recensement agricole du 15 mai 1962 on a compté 1.315 salariés agricoles, dont 992 domestiques, 158 servantes et 165 journaliers. Le manque de salariés agricoles a provoqué une hausse des salaires.

D'après les renseignements fournis par l'Office National du Travail on paie généralement les salaires mensuels suivants:

- 3.000 fr à un domestique ou homme à tout faire;
- 3.500 fr au domestique qui peut se prévaloir d'une pratique agricole de 2 à 3 ans;
- 4.000 fr s'il est détenteur d'un permis de conduire des tracteurs agricoles.

En outre, les domestiques sont logés et nourris à la ferme. La contrevaletur de ces prestations est évaluée à 1.500 fr par mois.

L'employeur prend également à sa charge les parts de cotisation des assurances sociales incombant à l'ouvrier; de ce fait, l'agriculteur doit payer à la Sécurité Sociale 16% du revenu brut de l'ouvrier.

Le salaire mensuel payé pour une servante varie entre 2.000 et 3.000 fr; un journalier obtient un salaire moyen de 150 fr par jour.

En se basant sur les données ci-dessus le coût des salaires et charges sociales payées peut être évalué à 100 millions de francs.

Les fermages

Environ 40.000 ha de terres de culture appartiennent à des non-agriculteurs et sont donc exploitées en fermage. Le fermage moyen payé en 1962 peut être évalué à 2.250 fr par ha.

La somme totale payée pour fermage s'élève donc à 90 millions.

Les intérêts pour dettes

La reprise des exploitations paternelles, les prix élevés des terres agricoles, l'évolution rapide des techniques modernes obligent les agriculteurs à faire des emprunts.

Il résulte d'une enquête que l'endettement agricole s'élève à environ 1,6 milliards de fr. Le taux d'intérêt à charge de l'agriculture étant de 4%, la somme totale des intérêts payés s'élève à 64 millions de fr.

Les impôts

Les impôts de l'Etat et des Communes qu'il faut déduire du revenu net sont l'impôt foncier et l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Impôt foncier	38,0 millions de fr.
Impôt sur le chiffre d'affaires	3,0 millions de fr.
Total	41,0 millions de fr.

Le montant total payé pour salaires, fermages, intérêts et impôts s'établit donc pour l'année 1962 comme suit :

Salaires	100,0 millions de fr.
Fermages	90,0 millions de fr.
Intérêts	64,0 millions de fr.
Impôts	41,0 millions de fr.
Total	295,0 millions de fr.

Calcul du revenu de l'entreprise en 1962

Revenu net	1.126,3 millions de fr.
Montant à déduire	295,0 millions de fr.
Revenu de l'entreprise (= revenu agricole)	831,3 millions de fr.

6. Evolution des revenus de 1956 à 1962

(en millions de fr.)

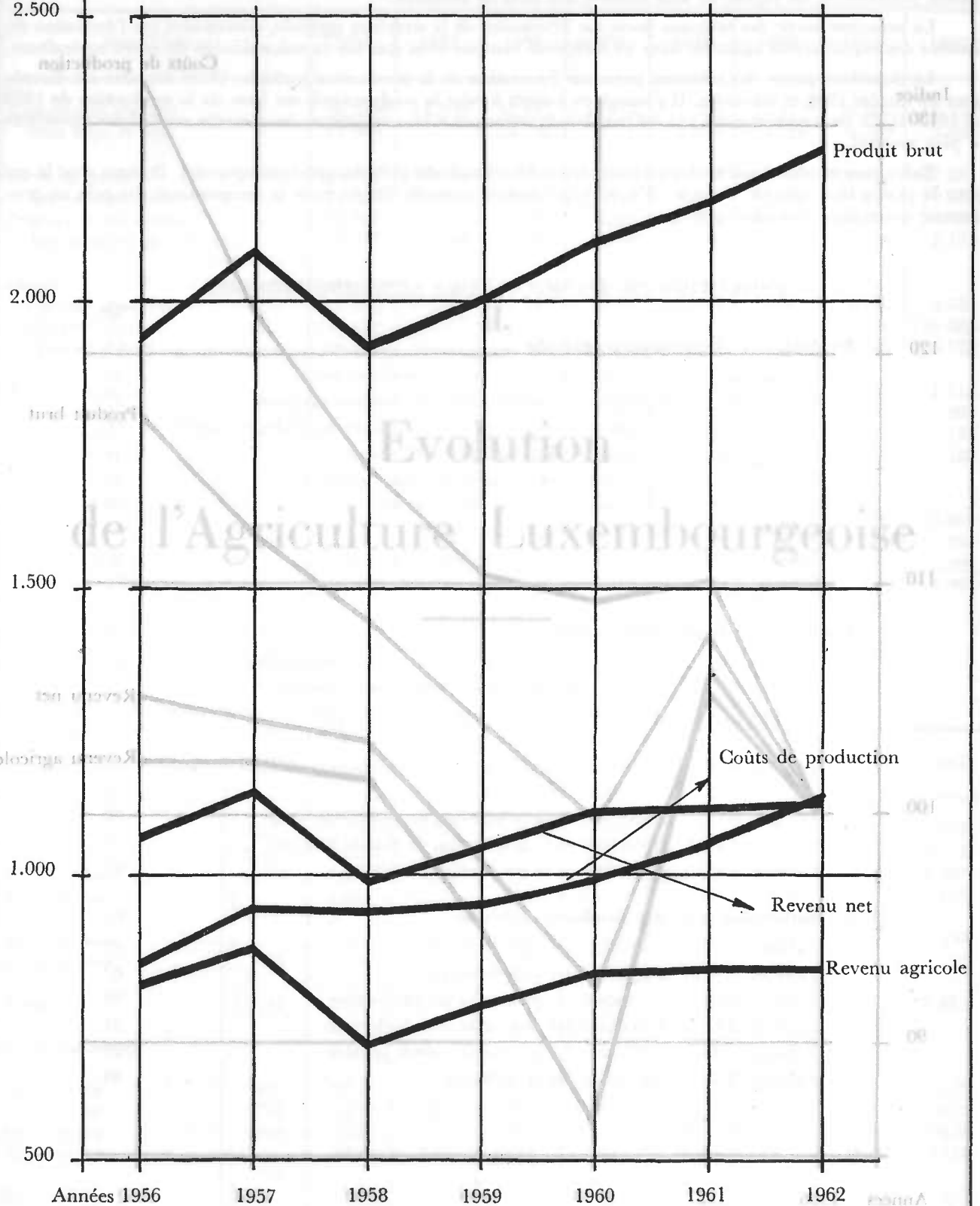
	Terminologie	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
A	Produit brut	1.932,1	2.090,1	1.929,7	2.001,4	2.097,8	2.164,7	2.262,7
B	Coûts de production	858,8	947,5	939,0	950,5	989,4	1.047,2	1.136,4
A-B=C	Revenu net	1.073,3	1.142,6	990,7	1.050,9	1.108,4	1.117,5	1.126,3
D	à déduire: salaires, fermages intérêts, impôts	258,8	268,5	280,9	278,6	281,8	286,1	295,0
C-D = E	Revenu de l'entreprise	814,5	874,1	709,8	772,3	826,6	831,4	831,3

Calcul des indices

	Terminologie	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
	Produit brut	100,0	108,2	99,9	103,6	108,6	112,0	117,1
	Coûts de production	100,0	110,3	109,3	110,7	115,2	121,9	132,3
	Revenu net	100,0	106,5	92,3	97,9	103,3	104,1	105,0
	Revenu de l'entreprise	100,0	107,3	87,1	94,8	101,5	102,1	102,1

EVOLUTION DES ELEMENTS DU REVENU

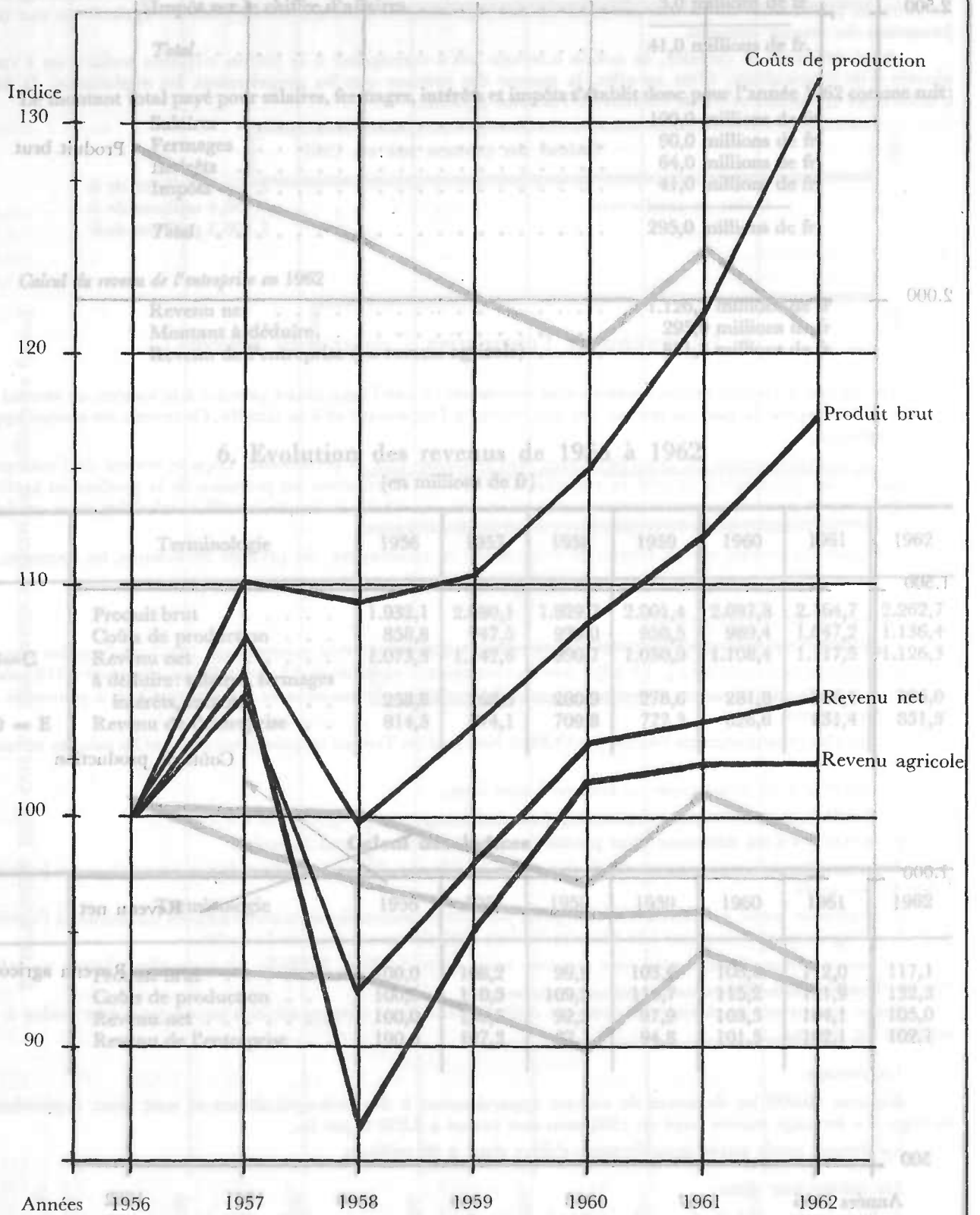
mio/Fr
2.500



Les impôts

Les impôts de l'Etat et des Gouvernements locaux (impôt foncier et l'impôt sur le chiffre d'affaires)

EVOLUTION DES ELEMENTS DU REVENU



Chapitre I^{er}. -- Evolution de la structure agricole

TABLEAU I

Evolution de l'agriculture luxembourgeoise depuis 1950

Spécification	1950	1952	1954	1956	1958	1960	1961	1962
<i>Exploitations agricoles</i>	28.389*	13.700	12.951	12.418	11.586	21.312*	10.607	10.250
dont 2 ha et plus	11.445	—	10.570	—	9.537	9.148	8.789	8.487
<i>Terres de culture</i>	144.053	140.873	141.696	140.793	140.263	141.329	138.371	137.031
Terres labourables	79.628	78.042	77.562	77.045	75.467	72.890	72.609	70.839
<i>Prairies et pâturages</i>	60.893	60.073	61.330	61.200	62.350	64.481	63.523	64.019
Autres terres de culture	3.532	2.758	2.802	2.548	2.446	2.958	2.239	2.173
<i>Cheptel</i>								
Cheptel chevalin	15.341	13.521	11.544	9.061	7.282	5.502	4.788	4.054
Cheptel bovin	119.268	130.630	132.493	131.084	137.576	150.074	153.016	159.083
Cheptel porcin	95.987	99.221	86.161	114.437	112.029	102.421	99.872	116.120
<i>Main-d'oeuvre salariée</i>	3.262	—	2.588	2.080	1.712	—	1.302	1.315
Domestiques	2.699	—	2.025	1.582	1.370	—	1.031	992
Servantes	563	—	397	369	217	—	138	158
Journaliers	—	—	166	129	125	—	133	165
<i>Matériel agricole</i>								
Tracteurs agricoles	1.391	—	3.431	5.018	5.954	6.633	6.759	6.957
Moissonneuses-batteuses . . .	7	—	23	67	260	611	710	854
Presses à fourrages	—	—	54	225	527	1.358	1.565	2.004
Trayeuses mécaniques	1.635	—	3.362	3.810	4.253	4.888	—	4.923

* Ces chiffres ne peuvent pas être comparés avec les chiffres des autres années.

TABLEAU II

Evolution du nombre des exploitations agricoles

a) en nombres absolus

Classes de grandeur	1907	1950	1954	1957	1958	1959	1960	1961	1962
2 — 5 ha	7.035	3.399	2.781	2.303	2.204	2.052	2.054	1.833	1.713
5 — 10 ha	4.117	2.844	2.493	2.201	2.081	1.989	1.903	1.837	1.713
10 — 20 ha	2.674	3.270	3.141	2.976	2.879	2.828	2.737	2.632	2.567
20 — 30 ha		1.222	1.340	1.426	1.457	1.468	1.475	1.463	1.445
		1.131							
30 — 50 ha		570	682	722	751	733	796	833	860
50 ha et plus	185	140	133	149	165	169	183	187	189
Total	15.142	11.445	10.570	9.777	9.537	9.239	9.148	8.789	8.487

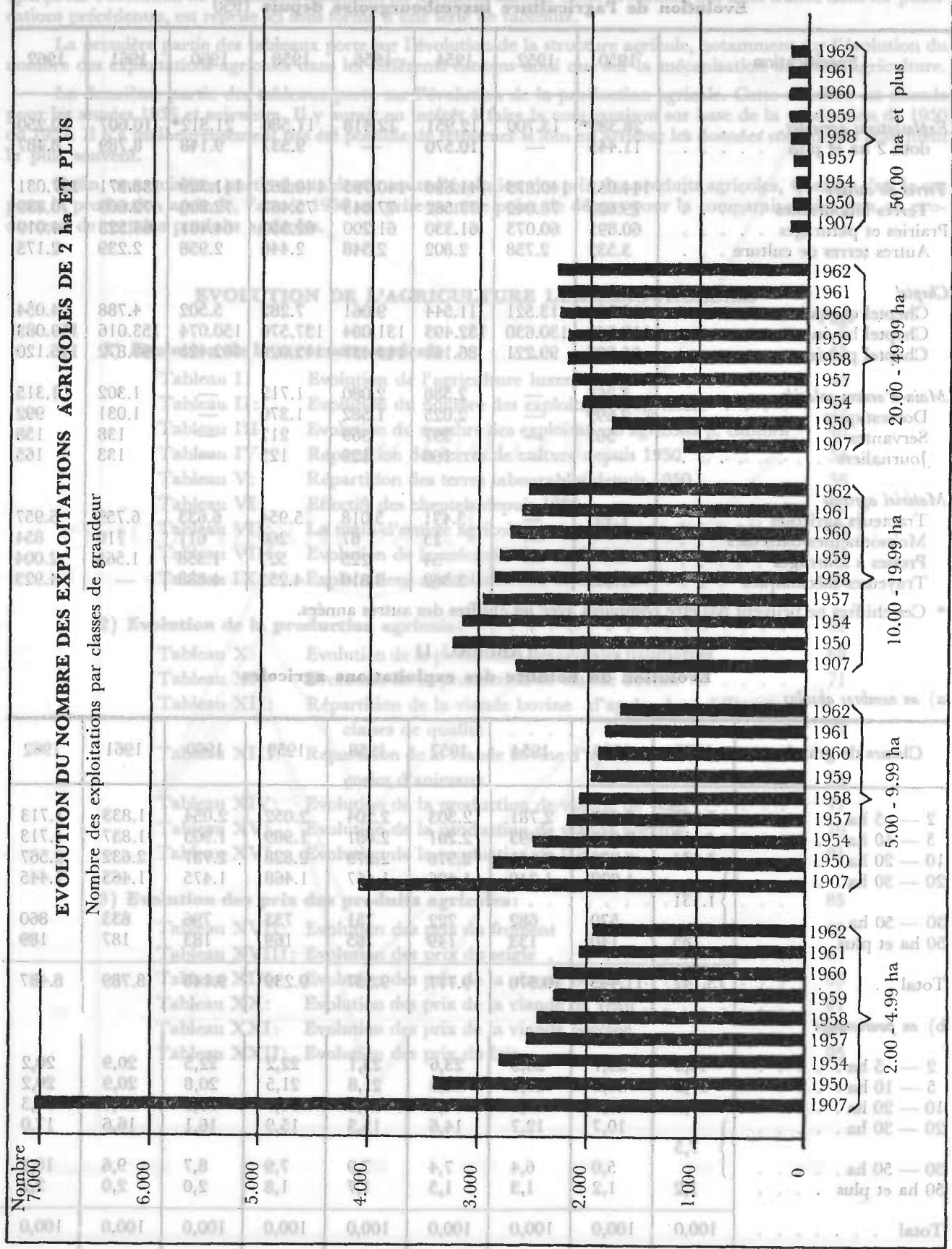
b) en pourcentage

2 — 5 ha	46,9	29,7	26,3	23,6	23,1	22,2	22,5	20,9	20,2
5 — 10 ha	27,2	24,8	23,6	22,5	21,8	21,5	20,8	20,9	20,2
10 — 20 ha	17,2	28,6	29,7	30,4	30,2	30,7	29,9	30,0	30,3
20 — 30 ha		10,7	12,7	14,6	15,3	15,9	16,1	16,6	17,0
		7,5							
30 — 50 ha		5,0	6,4	7,4	7,9	7,9	8,7	9,6	10,1
50 ha et plus	1,2	1,2	1,3	1,5	1,7	1,8	2,0	2,0	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Après la description de l'évolution de la structure agricole, il est intéressant de connaître le nombre de exploitations agricoles par classes de grandeur.

EVOLUTION DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE 2 ha ET PLUS

Nombre des exploitations par classes de grandeur



GRANDEUR MOYENNE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (en ha)

Classes de grandeur	1907	1950	1954	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Exploitations de 1 ha et plus ¹⁾	6,9	10,4	11,7	12,7	13,1	13,4	13,6	14,1	14,5
Exploitations de 2 ha et plus ²⁾	8,9	12,1	13,2	14,1	14,5	14,8	15,0	15,5	15,9
Exploitations de 5 ha et plus ³⁾	13,3	15,8	16,7	17,4	17,8	18,0	18,7	18,8	19,1

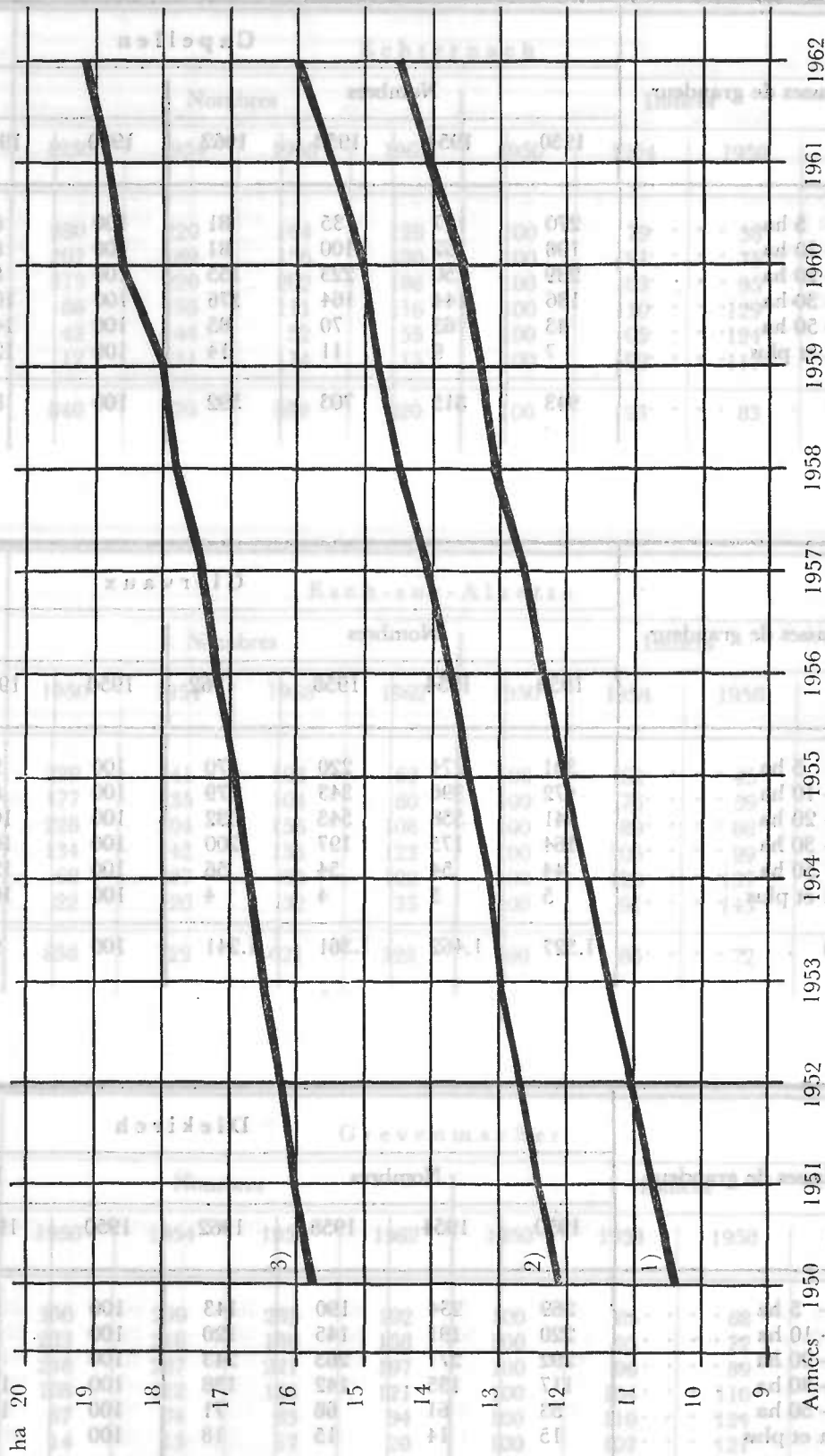


TABLEAU III

Evolution du nombre des exploitations agricoles par cantons

Classes de grandeur	Capellen							
	Nombres				Indices			
	1950	1954	1958	1962	1950	1954	1958	1962
2 — 5 ha	270	187	135	81	100	69	50	30
5 — 10 ha	198	162	100	81	100	82	50	41
10 — 20 ha	289	250	223	155	100	87	76	54
20 — 30 ha	136	144	164	176	100	106	120	129
30 — 50 ha	43	63	70	85	100	147	163	198
50 ha et plus	7	9	11	14	100	129	155	200
Total	943	815	703	592	100	86	75	63

Classes de grandeur	Clervaux							
	Nombres				Indices			
	1950	1954	1958	1962	1950	1954	1958	1962
2 — 5 ha	301	274	220	170	100	91	73	56
5 — 10 ha	472	396	343	279	100	84	72	59
10 — 20 ha	541	558	543	532	100	103	100	98
20 — 30 ha	164	175	197	200	100	107	120	122
30 — 50 ha	44	54	54	56	100	123	123	127
50 ha et plus	5	5	4	4	100	100	80	80
Total	1.527	1.462	1.361	1.241	100	96	89	81

Classes de grandeur	Diekirch							
	Nombres				Indices			
	1950	1954	1958	1962	1950	1954	1958	1962
2 — 5 ha	269	234	190	143	100	87	71	53
5 — 10 ha	220	191	145	120	100	87	66	55
10 — 20 ha	292	277	263	243	100	95	90	83
20 — 30 ha	117	135	142	138	100	115	121	118
30 — 50 ha	53	61	68	71	100	115	126	134
50 ha et plus	15	14	15	18	100	93	100	120
Total	966	912	823	733	100	94	85	76

Evolution du nombre des exploitations agricoles par cantons

(suite)

Classes de grandeur	Echternach							
	Nombres				Indices			
	1950	1954	1958	1962	1950	1954	1958	1962
2 — 5 ha	280	220	164	128	100	79	58	46
5 — 10 ha	207	189	156	120	100	91	75	58
10 — 20 ha	213	220	202	186	100	103	95	87
20 — 30 ha	86	95	111	116	100	110	129	135
30 — 50 ha	42	44	52	55	100	105	124	131
50 ha et plus	12	11	14	15	100	92	117	125
Total	840	779	699	620	100	93	83	74

Classes de grandeur	Esch-sur-Alzette							
	Nombres				Indices			
	1950	1954	1958	1962	1950	1954	1958	1962
2 — 5 ha	229	141	103	62	100	62	45	27
5 — 10 ha	177	135	104	80	100	76	59	45
10 — 20 ha	228	204	156	108	100	89	68	47
20 — 30 ha	134	142	133	123	100	106	99	92
30 — 50 ha	68	87	93	122	100	128	137	179
50 ha et plus	22	20	32	33	100	91	145	150
Total	858	729	621	528	100	85	72	62

Classes de grandeur	Grevenmacher							
	Nombres				Indices			
	1950	1954	1958	1962	1950	1954	1958	1962
2 — 5 ha	350	299	239	192	100	85	68	55
5 — 10 ha	233	216	180	158	100	93	77	68
10 — 20 ha	248	237	221	197	100	96	89	79
20 — 30 ha	108	112	125	121	100	104	116	112
30 — 50 ha	67	74	83	94	100	110	124	140
50 ha et plus	14	15	17	20	100	107	121	143
Total	1.020	953	865	782	100	93	85	77

Evolution du nombre des exploitations agricoles par cantons

(suite)

Evolution du nombre des exploitations agricoles par cantons

Classes de grandeur	Luxembourg							
	Nombres				Indices			
	1950	1954	1958	1962	1950	1954	1958 »	1962
2 — 5 ha	259	203	146	117	100	78	56	45
5 — 10 ha	203	173	141	108	100	85	69	53
10 — 20 ha	307	278	225	189	100	91	74	62
25 — 30 ha	106	110	131	111	100	104	123	105
30 — 50 ha	41	50	56	77	100	122	136	188
50 ha et plus	9	9	13	15	100	100	144	167
Total	925	823	712	617	100	89	77	67

Classes de grandeur	Mersch							
	Nombres				Indices			
	1950	1954	1958	1962	1950	1954	1958	1962
2 — 5 ha	230	177	129	105	100	77	56	46
5 — 10 ha	136	112	99	68	100	82	73	50
10 — 20 ha	220	196	163	135	100	89	74	61
20 — 30 ha	81	90	99	98	100	111	122	121
30 — 50 ha	62	79	76	87	100	127	122	140
50 ha et plus	25	22	30	32	100	88	120	128
Total	754	676	596	525	100	90	79	70

Classes de grandeur	Redange							
	Nombres				Indices			
	1950	1954	1958	1962	1950	1954	1958	1962
2 — 5 ha	360	307	257	195	100	85	71	54
5 — 10 ha	336	281	220	193	100	84	65	57
10 — 20 ha	389	373	354	317	100	96	91	81
20 — 30 ha	110	138	139	152	100	125	126	138
30 — 50 ha	83	94	111	113	100	113	134	136
50 ha et plus	18	15	16	23	100	83	89	128
Total	1.296	1.208	1.097	993	100	93	85	77

Evolution du nombre des exploitations agricoles par cantons

(suite)

Remich

Classes de grandeur	Remich							
	Nombres				Indices			
	1950	1954	1958	1962	1950	1954	1958	1962
2 — 5 ha	432	387	321	286	100	90	74	66
5 — 10 ha	294	285	276	240	100	97	94	82
10 — 20 ha	151	154	157	143	100	102	104	95
20 — 30 ha	52	55	60	60	100	106	115	115
30 — 50 ha	24	30	32	41	100	125	133	171
50 ha et plus	5	5	6	6	100	100	120	120
Total	957	916	852	776	100	96	89	81

Vianden

Classes de grandeur	Vianden							
	Nombres				Indices			
	1950	1954	1958	1962	1950	1954	1958	1962
2 — 5 ha	37	34	30	27	100	92	81	73
5 — 10 ha	47	43	30	29	100	91	64	62
10 — 20 ha	69	69	65	61	100	100	95	88
20 — 30 ha	27	30	35	27	100	111	130	100
30 — 50 ha	11	11	10	12	100	100	91	109
50 ha et plus	2	2	2	3	100	100	100	150
Total	193	189	172	159	100	98	89	82

Wiltz

Classes de grandeur	Wiltz							
	Nombres				Indices			
	1950	1954	1958	1962	1950	1954	1959	1962
2 — 5 ha	379	318	270	207	100	84	71	55
5 — 10 ha	321	310	287	237	100	97	89	74
10 — 20 ha	318	325	307	301	100	102	96	95
20 — 30 ha	101	114	121	123	100	113	120	122
30 — 50 ha	32	35	46	47	100	109	143	147
50 ha et plus	6	6	5	6	100	100	83	100
Total	1.157	1.108	1.036	921	100	96	90	80

Diminution du nombre des exploitations agricoles par cantons

(en pourcentage)

Cantons	de 1950 à 1954	de 1950 à 1958	de 1950 à 1962
Capellen	-14	-25	-37
Clervaux	-4	-11	-19
Diekirch	-6	-15	-24
Echternach	-7	-17	-26
Esch-sur-Alzette	-15	-28	-38
Grevenmacher	-7	-15	-23
Luxembourg	-11	-23	-33
Mersch	-10	-21	-30
Redange-sur-Attert	-7	-15	-23
Remich	-4	-11	-19
Vianden	2	-11	-18
Wiltz	4	-10	-20
Tout le pays	-8	-17	-26

On distingue nettement 3 groupes:

Groupe I: Les cantons, où la diminution du nombre des exploitations agricoles a atteint plus de 30% de 1950 à 1962; ce sont les cantons Esch, Capellen, Luxembourg et Mersch.

Groupe II: Les cantons, où la diminution du nombre des exploitations agricoles de 1950 à 1962 varie entre 20 et 30%; ce sont les cantons Echternach, Diekirch, Grevenmacher et Redange-sur-Attert.

Groupe III: Les cantons, où la diminution de 1950 à 1962 était la plus faible, c'est-à-dire inférieure à 20%; ce sont les cantons Wiltz, Clervaux, Remich et Vianden.

Classes de grandeur	1950		1954		1958		1962	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
2 à 5 ha	17	100	15	100	13	100	11	100
5 à 10 ha	88	100	83	100	77	100	71	100
10 à 20 ha	98	100	93	100	87	100	81	100
20 à 30 ha	100	100	95	100	89	100	83	100
30 à 50 ha	143	100	138	100	132	100	126	100
50 ha et plus	83	100	78	100	73	100	68	100
Total	500	1000	473	1000	442	1000	410	1000

Classes de grandeur	1950		1954		1958		1962	
	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface	Nombre	Surface
2 à 5 ha	17	100	15	100	13	100	11	100
5 à 10 ha	88	100	83	100	77	100	71	100
10 à 20 ha	98	100	93	100	87	100	81	100
20 à 30 ha	100	100	95	100	89	100	83	100
30 à 50 ha	143	100	138	100	132	100	126	100
50 ha et plus	83	100	78	100	73	100	68	100
Total	500	1000	473	1000	442	1000	410	1000

**DIMINUTION DU NOMBRE
DES EXPLOITATIONS PAR CANTONS
DE 1950 à 1962**

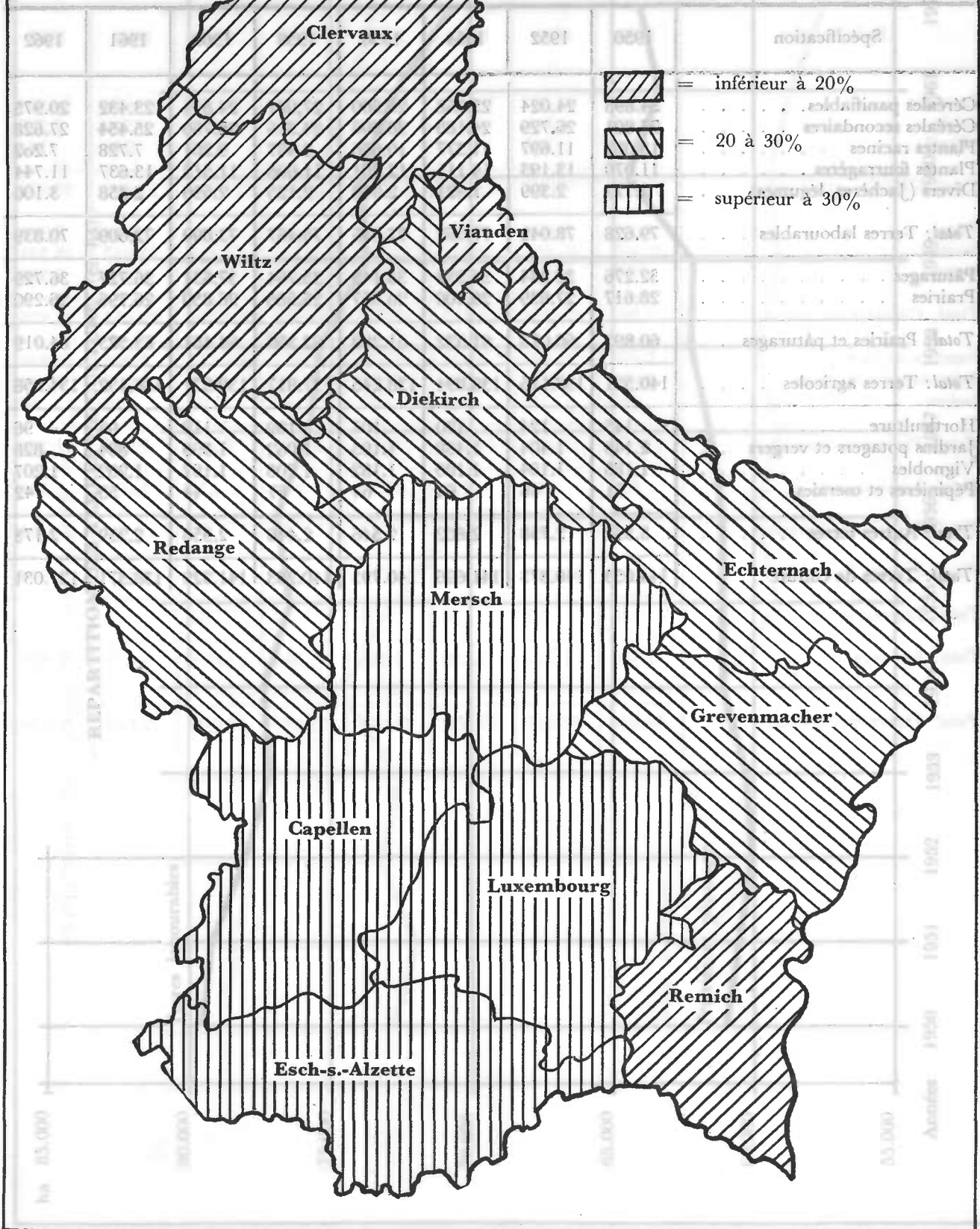


TABLEAU IV

Répartition des terres de culture depuis 1950 (en ha)

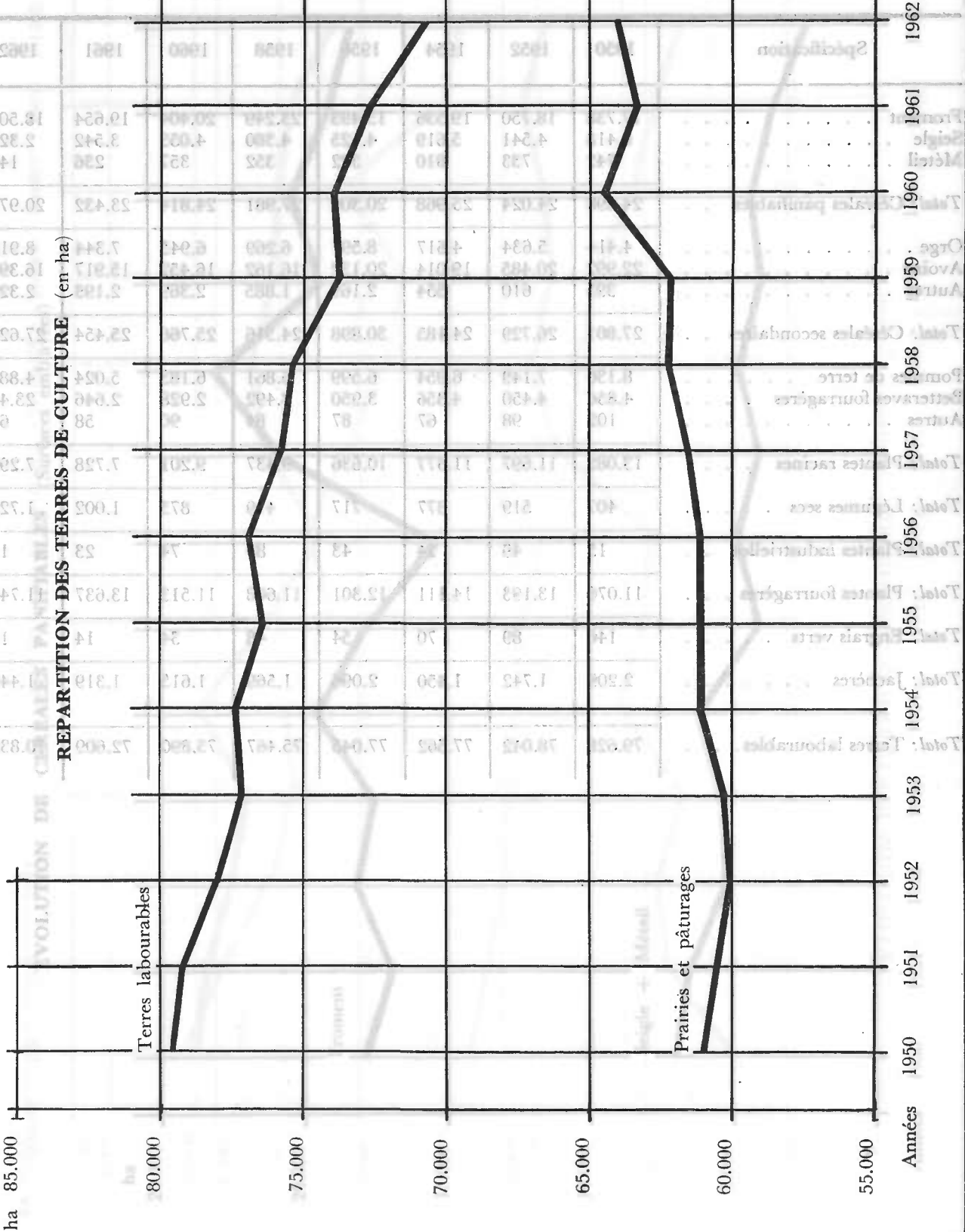
(Source: Office de la Statistique Générale)

Spécification	1950	1952	1954	1956	1958	1960	1961	1962
Céréales panifiables	24.898	24.024	25.968	20.300	27.981	24.814	23.432	20.975
Céréales secondaires	27.801	26.729	24.185	30.898	24.316	25.766	25.454	27.628
Plantes racines	13.082	11.697	11.377	10.636	9.437	9.201	7.728	7.202
Plantes fourragères	11.070	13.193	14.111	12.301	11.608	11.513	13.637	11.744
Divers (Jachères, légumes) . . .	2.777	2.399	1.921	2.910	2.125	2.596	2.358	3.100
<i>Total: Terres labourables</i>	<i>79.628</i>	<i>78.042</i>	<i>77.562</i>	<i>77.045</i>	<i>75.467</i>	<i>73.890</i>	<i>72.609</i>	<i>70.839</i>
Pâturages	32.276	32.234	34.932	35.143	35.764	37.631	36.727	36.729
Prairies	28.617	27.839	26.400	26.057	26.586	26.850	26.796	26.290
<i>Total: Prairies et pâturages . . .</i>	<i>60.893</i>	<i>60.073</i>	<i>61.332</i>	<i>61.200</i>	<i>62.350</i>	<i>64.481</i>	<i>63.523</i>	<i>64.019</i>
<i>Total: Terres agricoles</i>	<i>140.521</i>	<i>138.115</i>	<i>138.894</i>	<i>138.245</i>	<i>137.817</i>	<i>138.371</i>	<i>136.132</i>	<i>134.858</i>
Horticulture	145	124	120	107	109	118	93	96
Jardins potagers et vergers . . .	2.148	1.404	1.438	1.195	1.062	1.599	894	828
Vignobles	1.188	1.184	1.180	1.182	1.208	1.197	1.202	1.207
Pépinières et oseraies	51	46	64	64	67	44	50	42
<i>Total: Autres terres</i>	<i>3.532</i>	<i>2.758</i>	<i>2.802</i>	<i>2.546</i>	<i>2.446</i>	<i>2.958</i>	<i>2.239</i>	<i>2.173</i>
<i>Total: Terres de culture</i>	<i>144.053</i>	<i>140.873</i>	<i>141.696</i>	<i>140.793</i>	<i>140.263</i>	<i>141.329</i>	<i>138.371</i>	<i>137.031</i>

TABIEAU V

Répartition des terres labourables depuis 1950 (en ha)

(Source: Office de la Statistique Générale)



EVOLUTION DE CEREALES PANAIRES
 — REPARTITION DES TERRES DE CULTURE (en ha)

Terres labourables

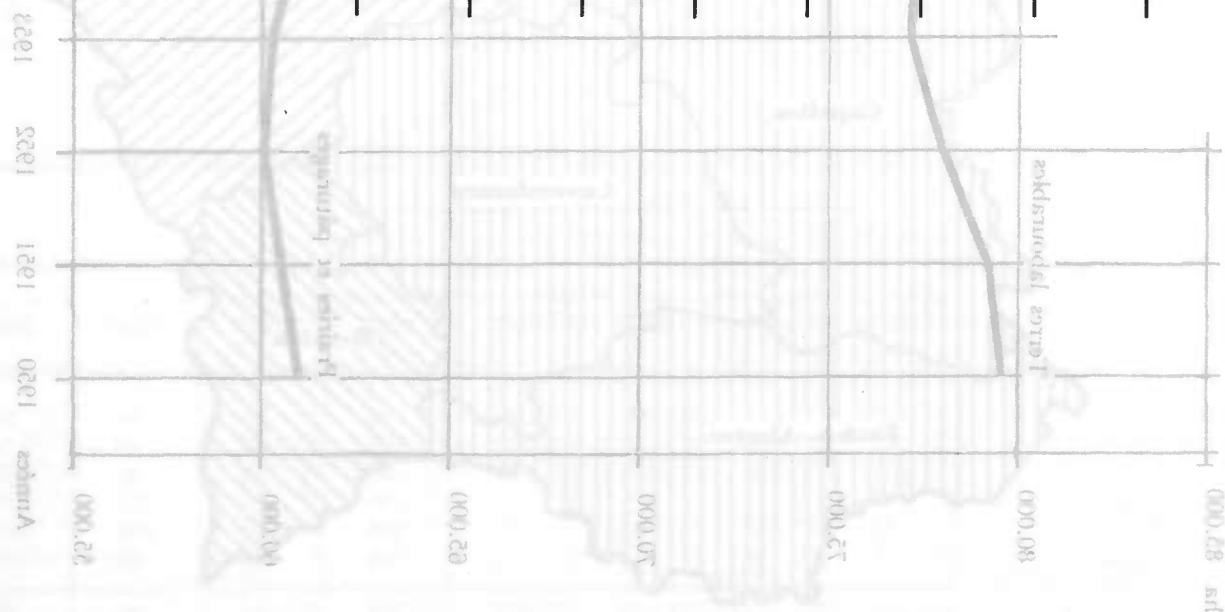
Prairies et pâturages

TABLEAU V

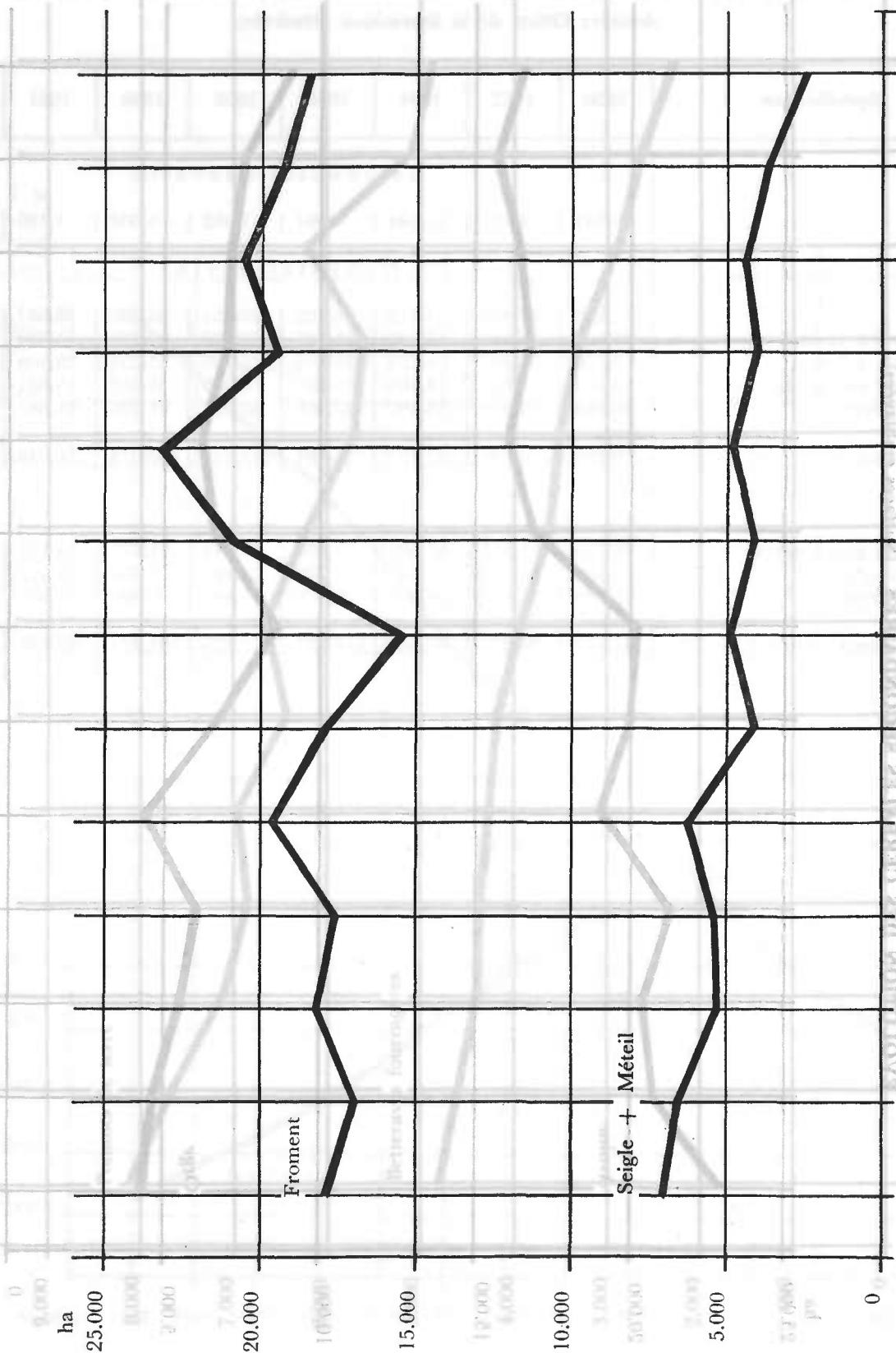
Répartition des terres labourables depuis 1950 (en ha)

(Source: Office de la Statistique Générale)

Spécification	1950	1952	1954	1956	1958	1960	1961	1962
Froment	17.738	18.750	19.536	15.493	23.249	20.404	19.654	18.504
Seigle	6.418	4.541	5.619	4.425	4.380	4.053	3.542	2.327
Méteil	742	733	810	382	352	357	236	144
<i>Total: Céréales panifiables . .</i>	<i>24.898</i>	<i>24.024</i>	<i>25.968</i>	<i>20.300</i>	<i>27.981</i>	<i>24.814</i>	<i>23.432</i>	<i>20.975</i>
Orge	4.414	5.634	4.617	8.597	6.269	6.945	7.344	8.915
Avoine	22.992	20.485	19.014	20.132	16.162	16.452	15.917	16.391
Autres	395	610	554	2.169	1.885	2.369	2.193	2.322
<i>Total: Céréales secondaires . .</i>	<i>27.801</i>	<i>26.729</i>	<i>24.185</i>	<i>30.898</i>	<i>24.316</i>	<i>25.766</i>	<i>25.454</i>	<i>27.628</i>
Pommes de terre	8.130	7.149	6.954	6.599	5.861	6.183	5.024	4.888
Betteraves fourragères	4.850	4.450	4.356	3.950	3.492	2.928	2.646	23.44
Autres	102	98	67	87	84	90	58	60
<i>Total: Plantes racines</i>	<i>13.082</i>	<i>11.697</i>	<i>11.377</i>	<i>10.636</i>	<i>9.437</i>	<i>9.201</i>	<i>7.728</i>	<i>7.292</i>
<i>Total: Légumes secs</i>	<i>407</i>	<i>519</i>	<i>377</i>	<i>717</i>	<i>419</i>	<i>873</i>	<i>1.002</i>	<i>1.723</i>
<i>Total: Plantes industrielles . .</i>	<i>15</i>	<i>49</i>	<i>24</i>	<i>43</i>	<i>89</i>	<i>74</i>	<i>23</i>	<i>14</i>
<i>Total: Plantes fourragères . . .</i>	<i>11.070</i>	<i>13.193</i>	<i>14.111</i>	<i>12.301</i>	<i>11.608</i>	<i>11.513</i>	<i>13.637</i>	<i>11.744</i>
<i>Total: Engrais verts</i>	<i>146</i>	<i>89</i>	<i>70</i>	<i>54</i>	<i>48</i>	<i>34</i>	<i>14</i>	<i>14</i>
<i>Total: Jachères</i>	<i>2.209</i>	<i>1.742</i>	<i>1.450</i>	<i>2.096</i>	<i>1.569</i>	<i>1.615</i>	<i>1.319</i>	<i>1.449</i>
<i>Total: Terres labourables. . . .</i>	<i>79.628</i>	<i>78.042</i>	<i>77.562</i>	<i>77.045</i>	<i>75.467</i>	<i>73.890</i>	<i>72.609</i>	<i>70.839</i>



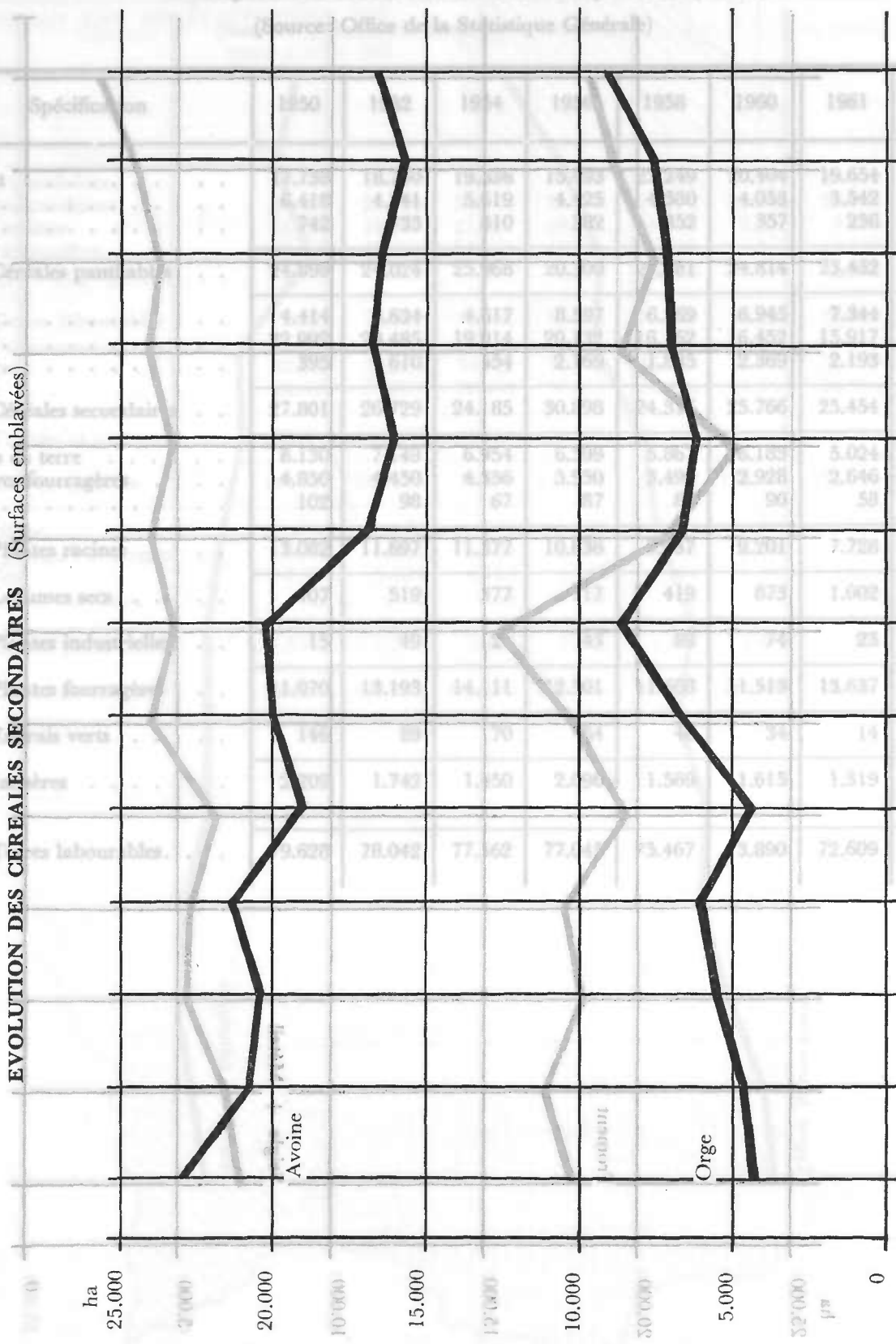
EVOLUTION DE CEREALES PANIFIABLES (Surfaces emblavées)



TABEAU V

Répartition des terres labourables depuis 1950 (en ha)

(Source: Office de la Statistique Central)



Évolution des surfaces plantées (ha) (Sources : Office de la Statistique Nationale)

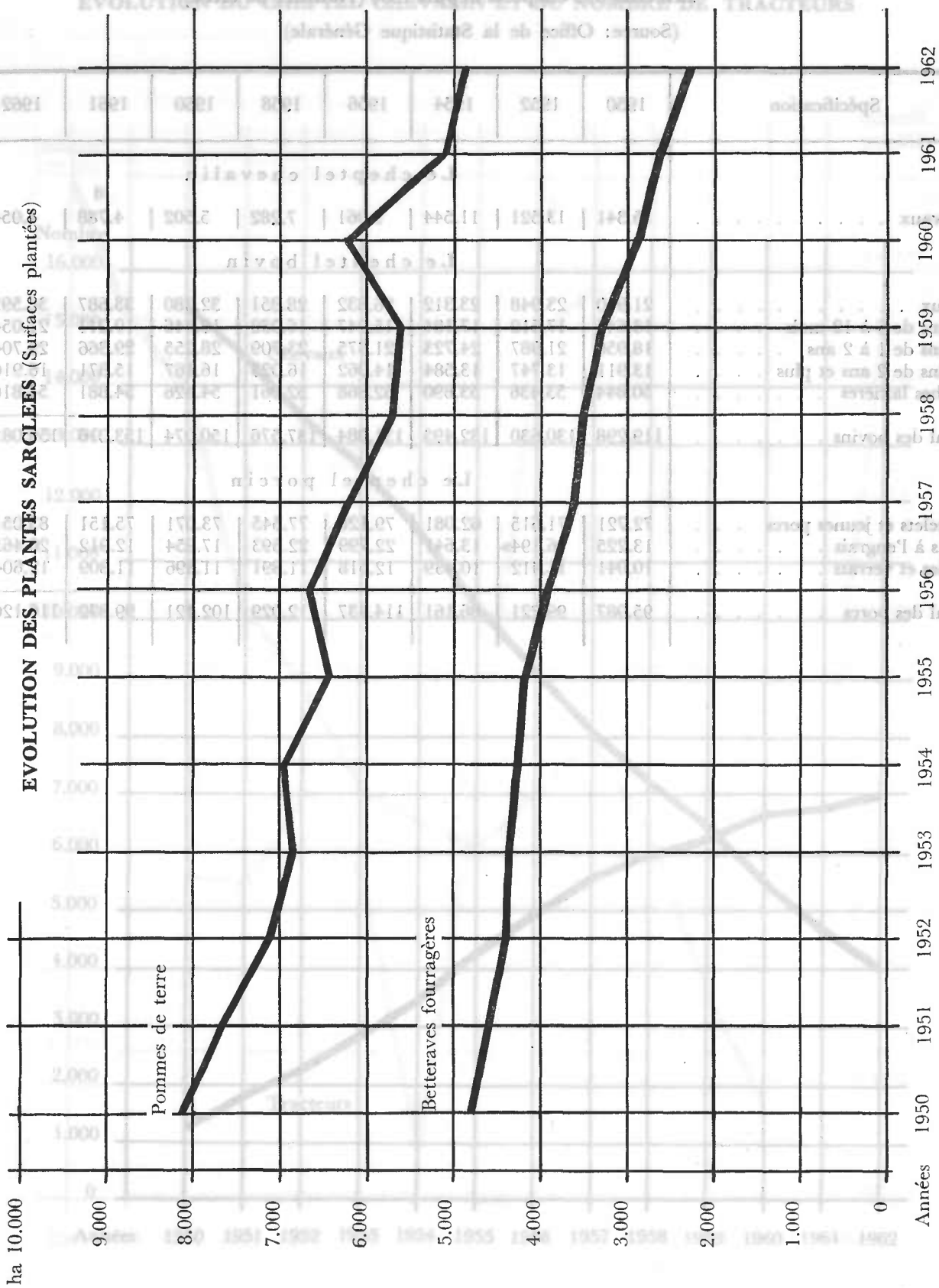


TABLEAU VI

Effectifs des cheptels depuis 1950 (Nombre de têtes)

(Source: Office de la Statistique Générale)

Spécification	1950	1952	1954	1956	1958	1960	1961	1962
Le cheptel chevalin								
Chevaux	15.341	13.521	11.544	9.061	7.282	5.502	4.788	4.054
Le cheptel bovin								
Veaux	21.950	23.948	23.312	26.832	28.851	32.380	33.687	36.593
Bovins de 6 à 12 mois	13.643	17.512	17.184	15.947	16.932	18.846	19.211	21.054
Bovins de 1 à 2 ans	18.950	21.987	24.723	21.375	23.709	28.255	29.366	29.704
Bovins de 2 ans et plus	13.911	13.747	13.584	14.062	16.023	16.167	15.871	16.916
Vaches laitières	50.844	53.436	53.690	52.868	52.061	54.426	54.881	54.816
Total des bovins	119.298	130.630	132.493	131.084	137.576	150.074	153.016	159.083
Le cheptel porcin								
Porcelets et jeunes porcs	72.721	71.615	62.081	79.120	77.545	73.071	75.151	83.051
Porcs à l'engrais	13.225	16.194	13.641	22.799	22.593	17.954	12.912	20.465
Truies et verrats	10.041	11.412	10.439	12.518	11.891	11.396	11.809	12.604
Total des porcs	95.987	99.221	86.161	114.437	112.029	102.421	99.872	116.120



EVOLUTION DU CHEPTEL CHEVALIN ET DU NOMBRE DE TRACTEURS

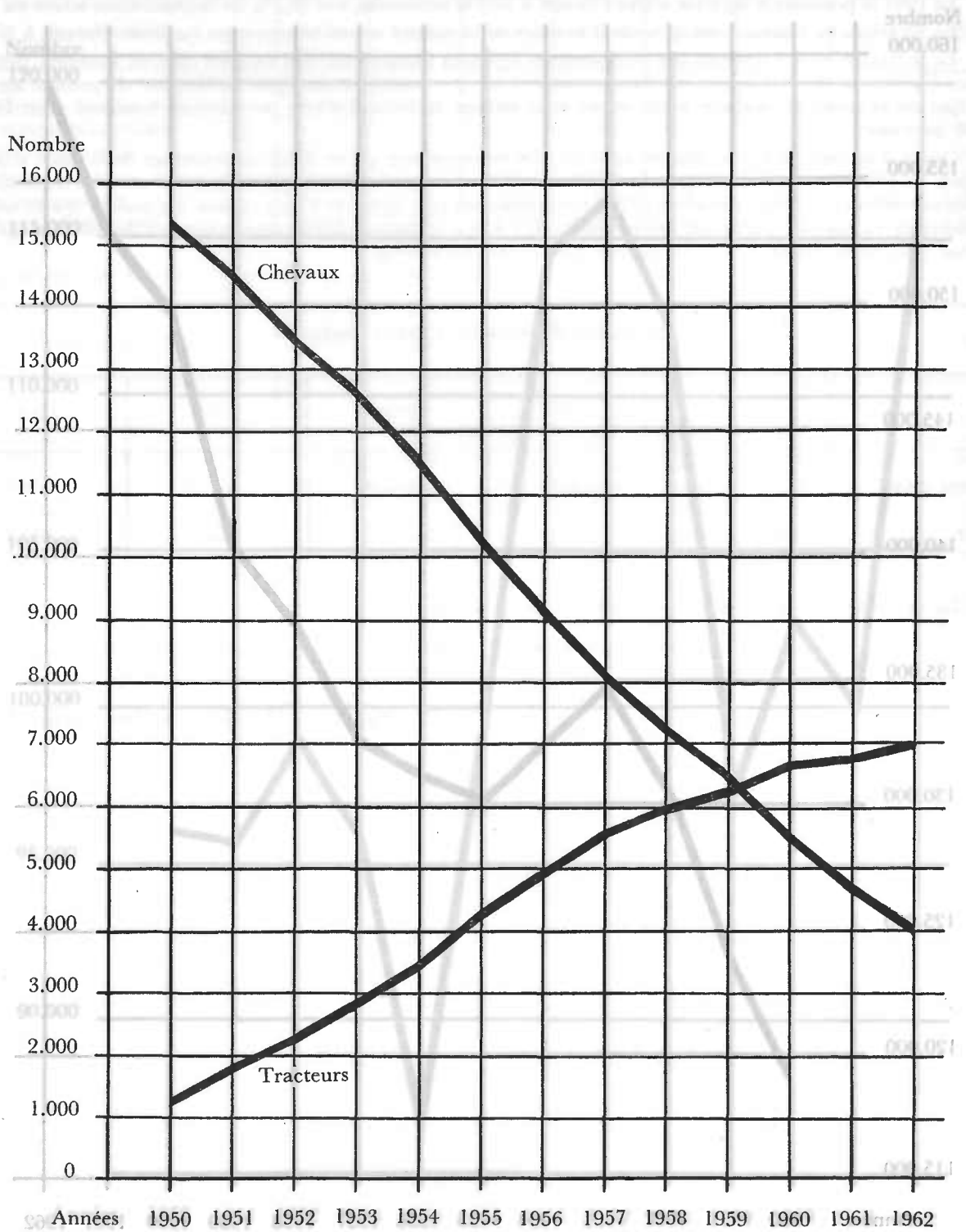
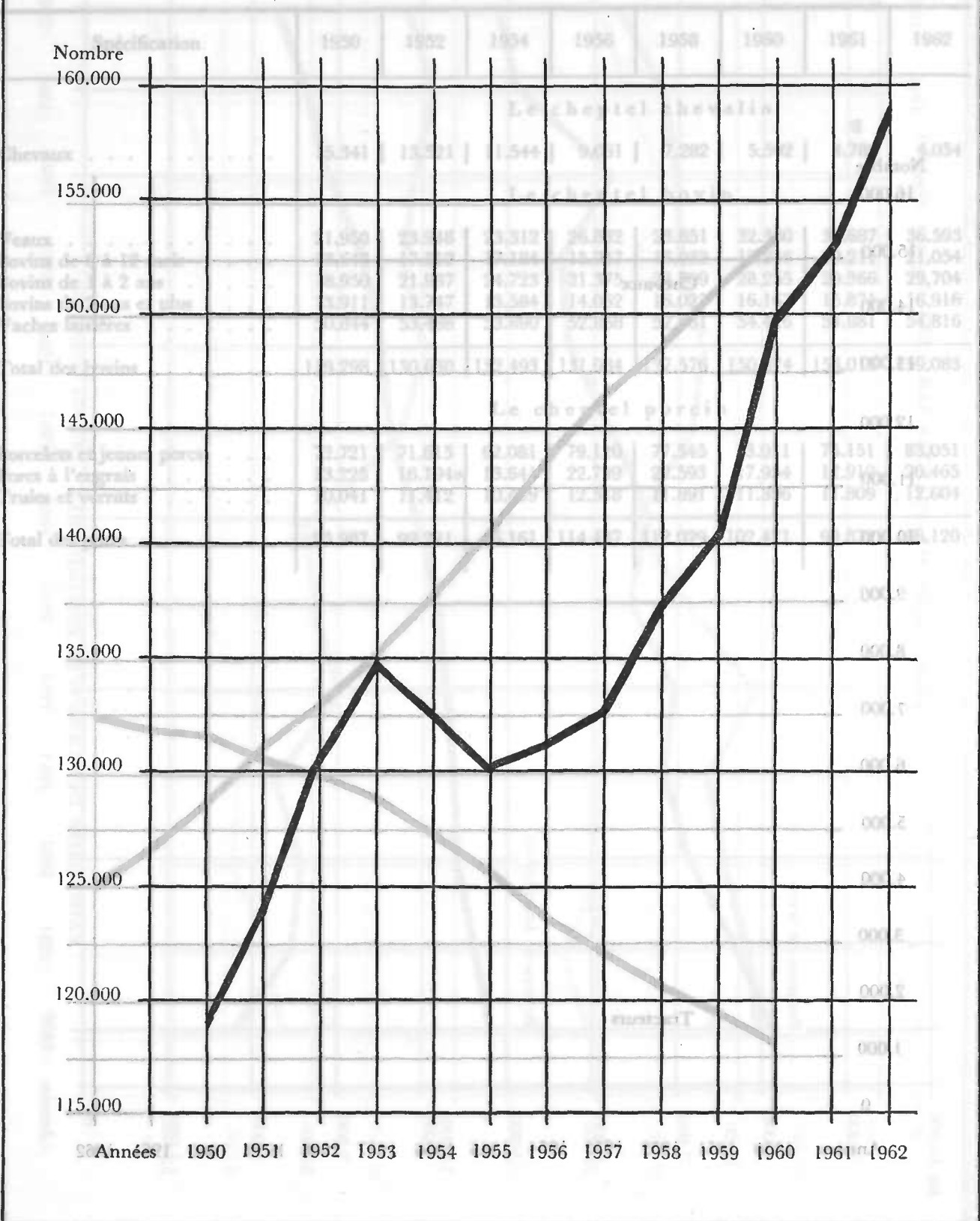


TABLEAU VI

EVOLUTION DU CHEPTEL BOVIN

(Source: Office de la Statistique Générale)



EVOLUTION DU CHEPTEL PORCIN

Les résultats des recensements éleveurs, par département et région de 1950 au 31 décembre 1962 sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils ont été corrigés de la population de 1947 et au recensement général de l'élevage de 1950 pour procéder à l'établissement de la main-d'œuvre agricole.

En 1947 la population agricole active s'élevait à 30.000 personnes, soit 27,1% de la population active du pays. En 1962 elle s'élevait à 21.000 personnes, soit 19,1% de la population active du pays.

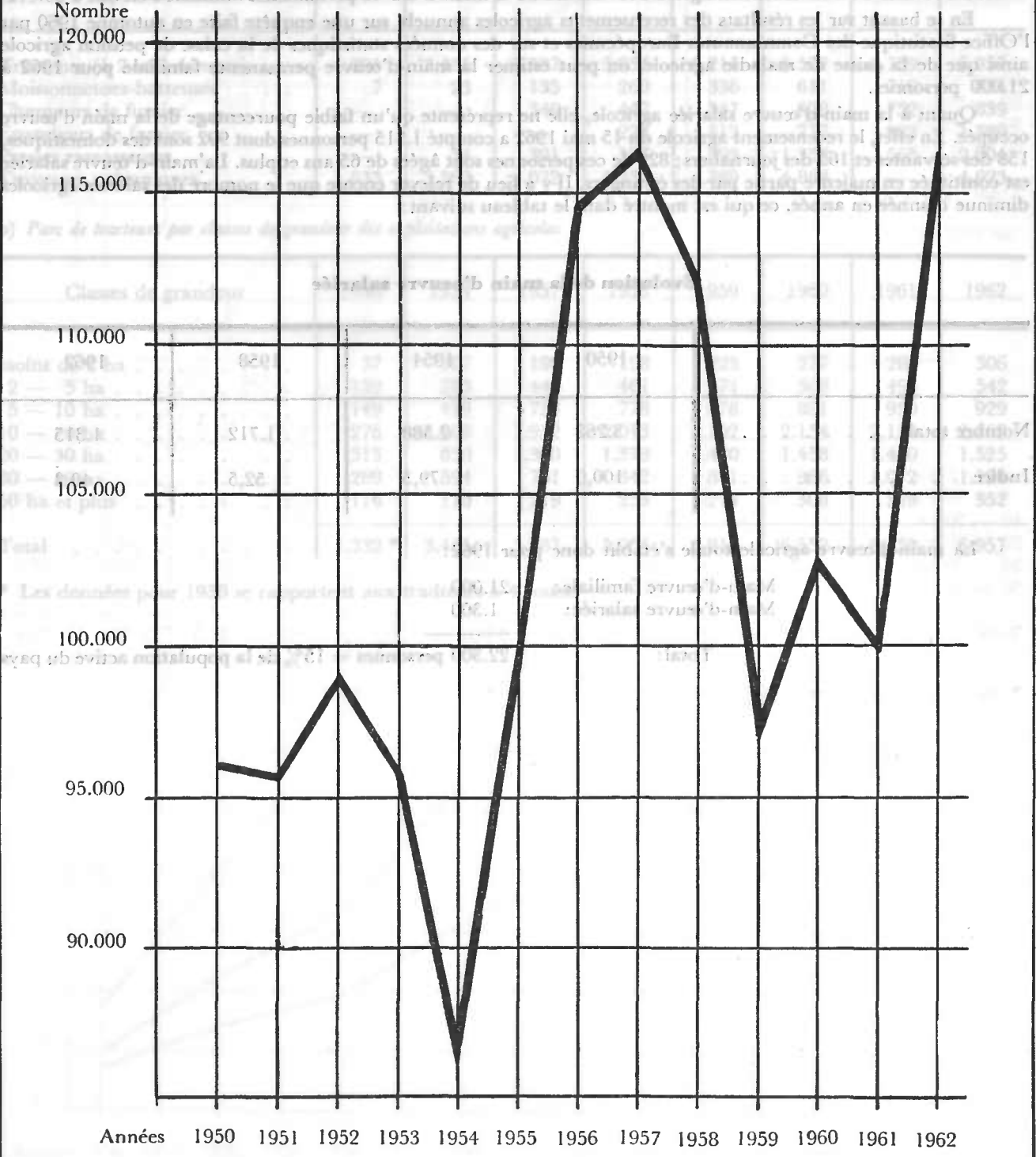


TABLEAU VII

La main d'oeuvre agricole

Les résultats des recensements démographique et agricole de 1960 ne sont pas encore disponibles. — Il faut donc remonter au recensement de la population de 1947 et au recensement général de l'agriculture de 1950 pour procéder à l'établissement de l'évolution de la main-d'oeuvre agricole.

En 1947 la population agricole active s'élevait à 35.050 personnes, soit 26,1% de la population active du pays.

En 1950 lors du recensement agricole le nombre de la main-d'oeuvre permanente familiale s'élevait à 30.072.

En se basant sur les résultats des recensements agricoles annuels, sur une enquête faite en automne 1960 par l'Office Statistique des Communautés Européennes et sur des données statistiques de la caisse de pension agricole ainsi que de la caisse de maladie agricole, on peut estimer la main-d'oeuvre permanente familiale pour 1962 à 21.000 personnes.

Quant à la main-d'oeuvre salariée agricole, elle ne représente qu'un faible pourcentage de la main d'oeuvre occupée. En effet, le recensement agricole du 15 mai 1962 a compté 1.315 personnes dont 992 sont des domestiques, 158 des servantes et 165 des journaliers; 829 de ces personnes sont âgées de 65 ans et plus. La main-d'oeuvre salariée est constituée en majeure partie par des étrangers. Il y a lieu de relever encore que le nombre des salariés agricoles diminue d'année en année, ce qui est montré dans le tableau suivant:

Evolution de la main d'oeuvre salariée

	1950	1954	1958	1962
Nombre total	3.262	2.588	1.712	1.315
Indice	100,0	79,3	52,5	40,3

La main-d'oeuvre agricole totale s'établit donc pour 1962:

Main-d'oeuvre familiale: 21.000
Main-d'oeuvre salariée: 1.300

Total: 22.300 personnes = 15% de la population active du pays

TABLEAU VIII

Evolution de la mécanisation agricole

(Source: Office de la Statistique Générale)

a) Parc de tracteurs et de machines agricoles

Spécification	1950	1954	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Tracteurs (à 2 et à 4 roues) . . .	1.391	3.431	5.587	5.954	6.211	6.552	6.759	6.957
Moissonneuses-batteuses	7	23	135	260	336	611	710	854
Chargeurs de fumier	—	—	349	447	547	678	752	839
Epandeurs de fumier	—	—	—	222	312	757	923	1.389
Pressés ramasseuses	—	54	391	527	795	1.358	1.565	2.004
Trayeuses mécaniques	1.635	3.362	4.072	4.253	4.389	4.888	—	4.923

b) Parc de tracteurs par classes de grandeur des exploitations agricoles

Classes de grandeur	1950	1954	1957	1958	1959	1960	1961	1962
moins de 2 ha	57	107	198	198	225	277	280	306
2 — 5 ha	132	283	444	461	471	508	495	542
5 — 10 ha	149	419	733	778	878	881	950	929
10 — 20 ha	276	1.008	1.912	2.043	2.102	2.154	2.154	2.169
20 — 30 ha	313	850	1.300	1.379	1.420	1.458	1.480	1.525
30 — 50 ha	289	594	781	842	841	966	1.072	1.134
50 ha et plus	116	170	219	253	274	308	328	352
Total	1.332 *	3.431	5.587	5.954	6.211	6.552	6.759	6.957

* Les données pour 1950 se rapportent aux tracteurs à 4 roues.

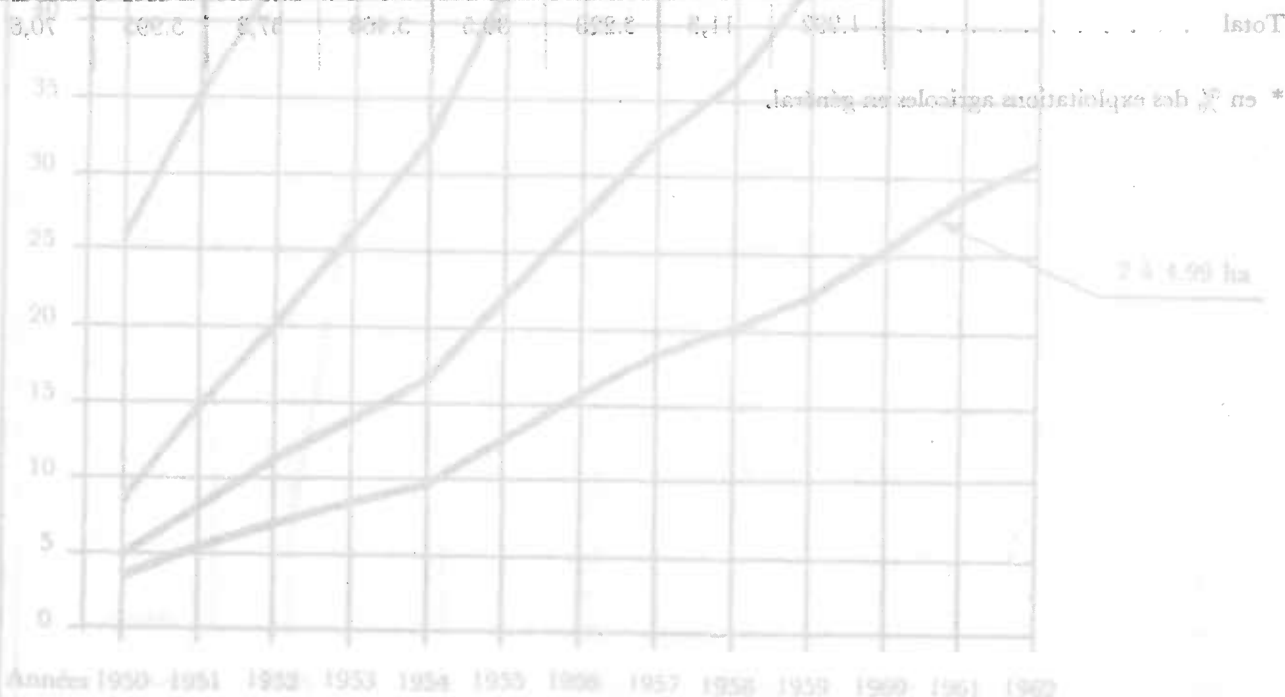


TABLEAU IX

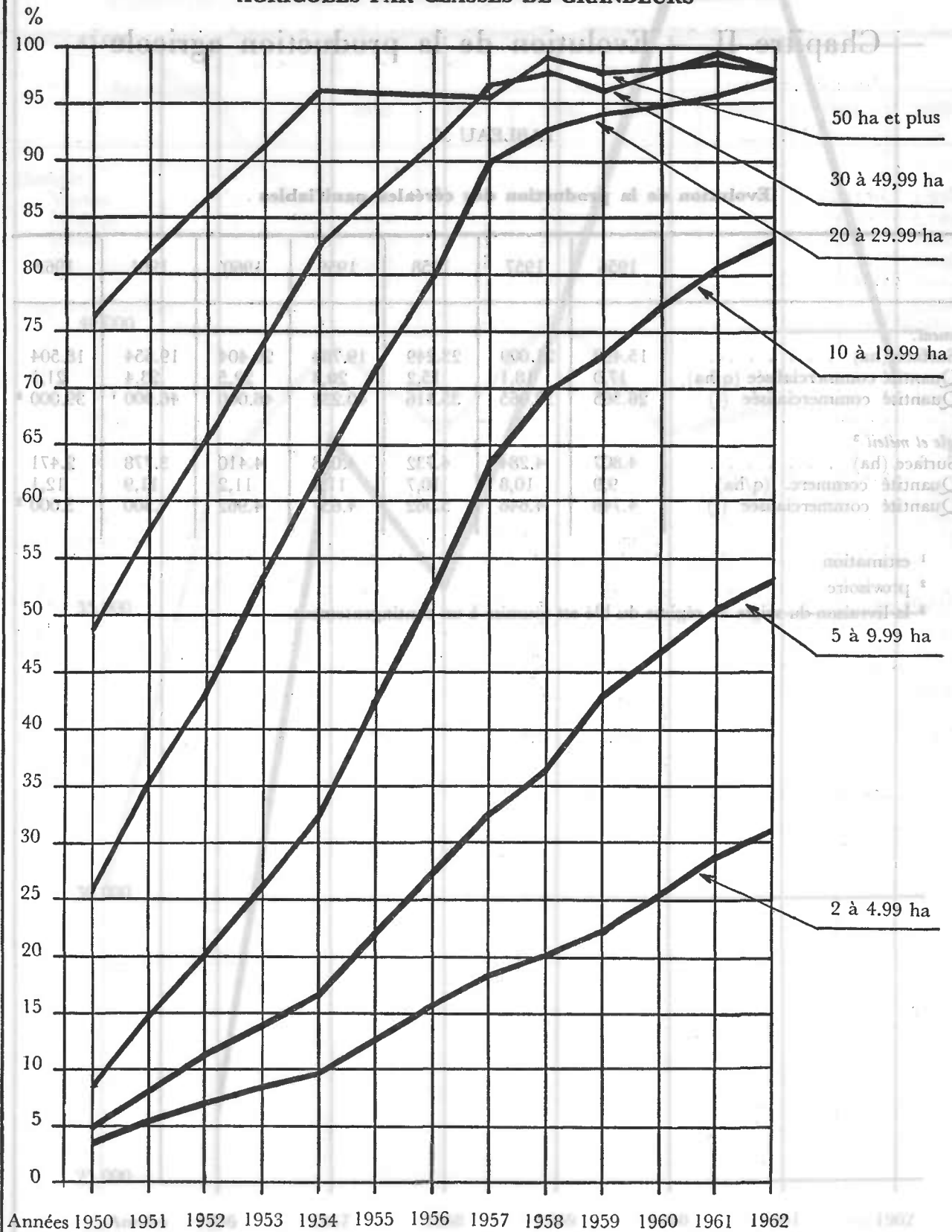
Exploitations agricoles dotées de tracteurs

Classes de grandeur	Exploitations agricoles en général			
	1950	1954	1958	1962
2 — 5 ha	3.399	2.781	2.204	1.713
5 — 10 ha	2.844	2.493	2.081	1.713
10 — 20 ha	3.270	3.141	2.879	2.567
20 — 30 ha	1.222	1.340	1.457	1.445
30 — 50 ha	570	682	751	860
50 ha et plus	140	133	165	189
Total	11.445	10.570	9.537	8.487

Classes de grandeur	Exploitations agricoles dotées de tracteurs							
	1950		1954		1958		1962	
	Nombre	% *	Nombre	% *	Nombre	% *	Nombre	% *
2 — 5 ha	163	4,8	274	9,9	441	20,0	522	30,5
5 — 10 ha	154	5,4	412	16,5	764	36,7	908	53,0
10 — 20 ha	275	8,4	1.005	32,0	2.017	70,1	2.131	83,0
20 — 30 ha	313	25,6	843	62,9	1.348	92,5	1.407	97,4
30 — 50 ha	280	49,1	566	83,0	735	97,9	842	97,9
50 ha et plus	107	76,4	128	96,2	163	98,8	185	97,9
Total	1.292	11,3	3.228	30,5	5.468	57,3	5.995	70,6

* en % des exploitations agricoles en général.

**GRADE DE MECANISATION DES EXPLOITATIONS
AGRICOLES PAR CLASSES DE GRANDEURS**



Chapitre II. — Evolution de la production agricole

TABLEAU X

Evolution de la production des céréales panifiables

	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Froment:							
Surface (ha)	15.493	21.009	23.249	19.784	20.404	19.654	18.504
Quantité commercialisée (q/ha)	17,0	18,1	15,2	20,3	22,5	23,4	21,1
Quantité commercialisée (t)	26.365	38.065	35.416	40.232	46.000 ¹	46.000 ¹	39.000 ²
Seigle et méteil³							
Surface (ha)	4.807	4.284	4.732	4.083	4.410	3.778	2.471
Quantité commerc. (q/ha)	9,9	10,8	10,7	11,4	11,2	11,9	12,1
Quantité commercialisée (t)	4.748	4.646	5.062	4.657	4.962	4.500	3.000 ²

¹ estimation

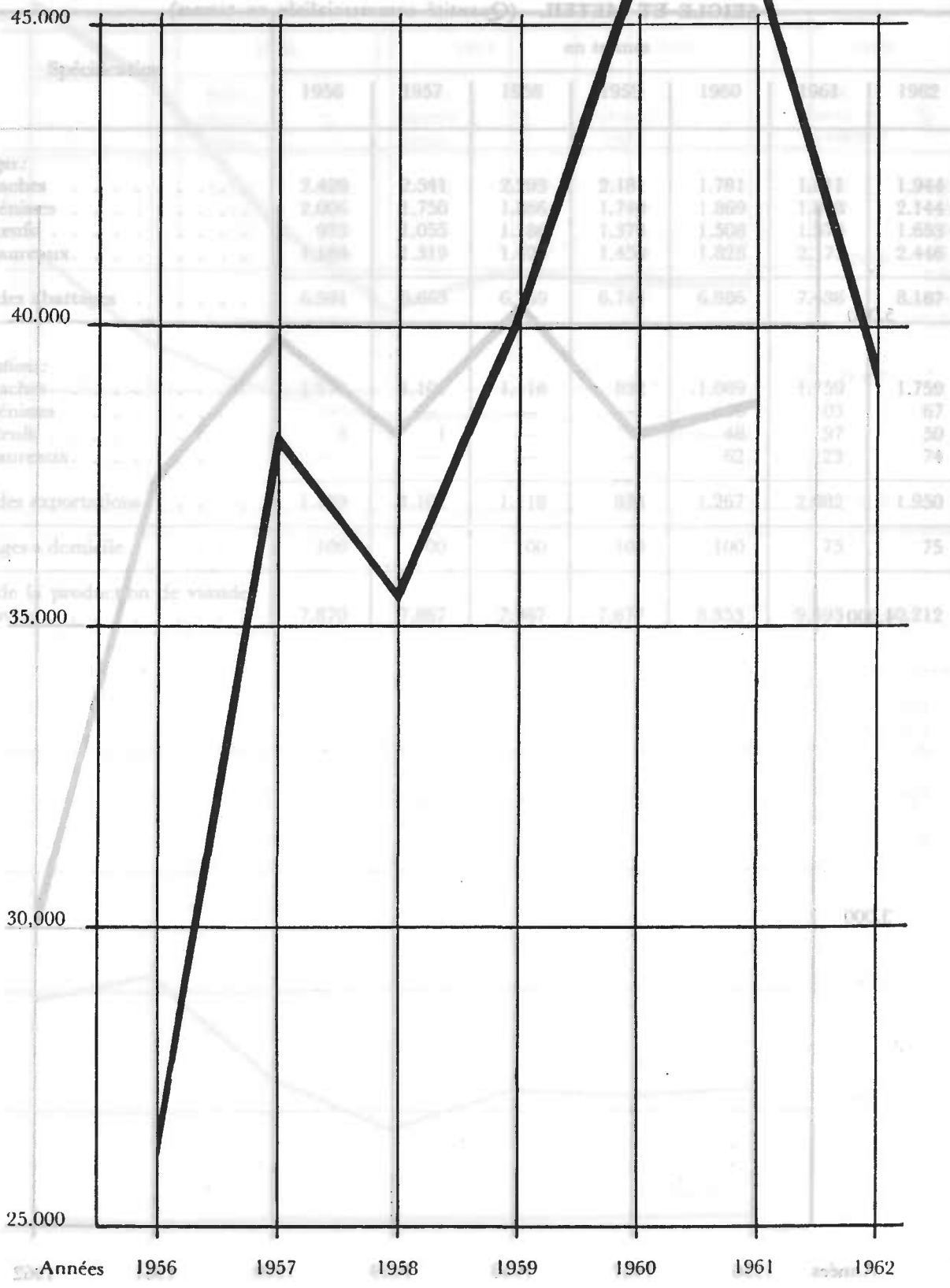
² provisoire

³ la livraison du seigle au régime du blé est soumise à un contingentement.

Années 1950 1951 1952 1953 1954 1955 1956 1957 1958 1959 1960 1961 1962

TABLEAU XI

FROMENT (Quantité commercialisée en tonnes)



SEIGLE ET METEIL (Quantité commercialisée en tonnes)

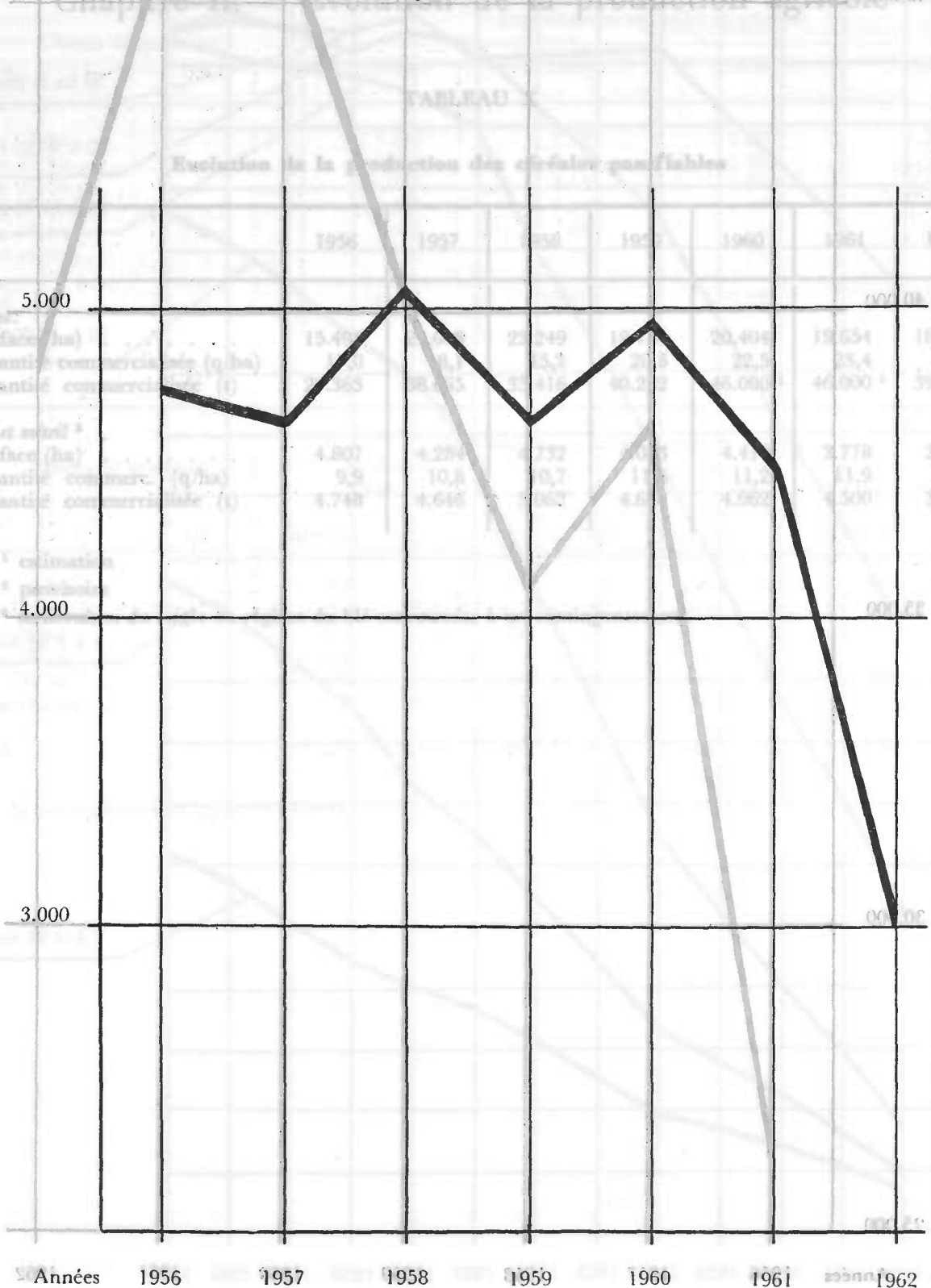


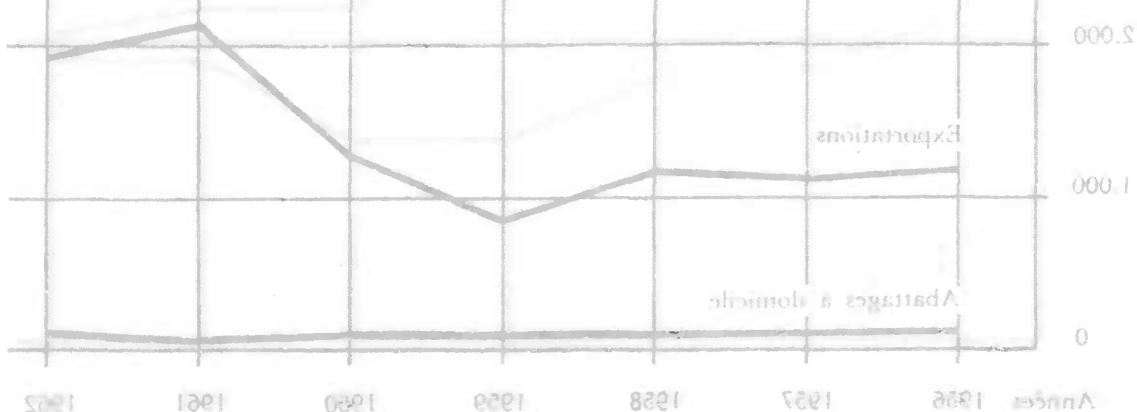
TABLEAU XI

Evolution de la production de viande bovine

Spécification	en tonnes						
	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Abattages:							
Vaches	2.428	2.541	2.293	2.181	1.781	1.811	1.944
Génisses	2.006	1.750	1.866	1.740	1.869	1.878	2.144
Bœufs	973	1.055	1.186	1.373	1.508	1.574	1.653
Taureaux	1.184	1.319	1.424	1.450	1.828	2.173	2.446
Total des abattages	6.591	6.665	6.769	6.744	6.986	7.436	8.187
Exportations:							
Vaches	1.171	1.101	1.118	832	1.089	1.759	1.759
Génisses	—	—	—	—	68	103	67
Bœufs	8	1	—	1	48	97	50
Taureaux	—	—	—	—	62	123	74
Total des exportations	1.179	1.102	1.118	833	1.267	2.082	1.950
Abattages à domicile	100	100	100	100	100	75	75
Total de la production de viande bovine	7.870	7.867	7.987	7.677	8.353	9.593	10.212

AA	4,81	50,4	3,04	53,6	5,601	55,3
A	1,775	21,5	1,406	21,0	2,060	20,3
B	1,355	16,8	1,472	21,5	2,179	21,6
C	7	0,9	2,50	2,4	207	2,0
D	30	0,4	46	1,5	85	0,8
Total ¹	8,25	100,0	9,48	100,0	9,117	100,0

¹ Abattages à domicile non compris.



LA PRODUCTION DE VIANDE BOVINE (en tonnes)

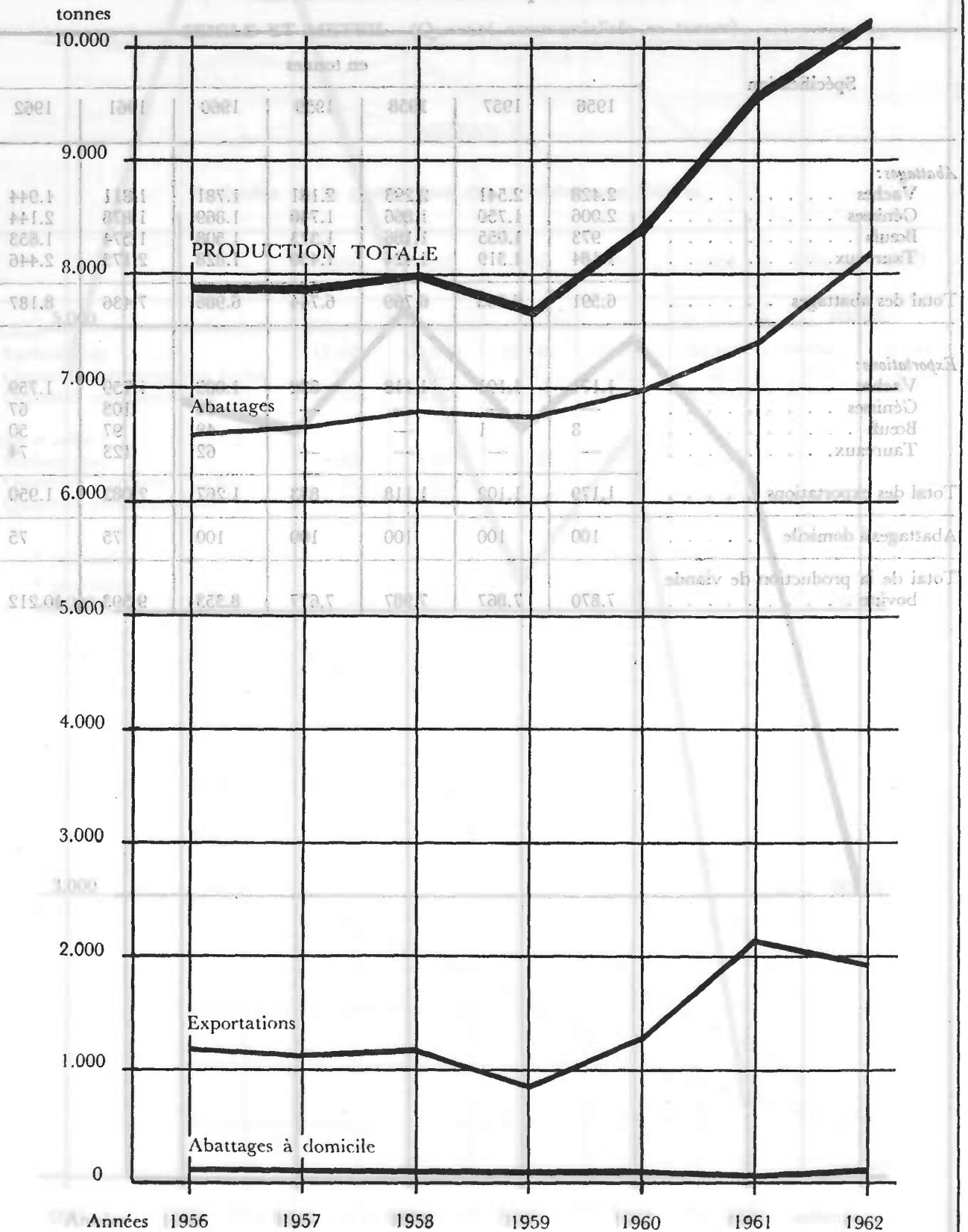


TABLEAU XII

Répartition de la viande bovine d'après les différentes classes de qualité

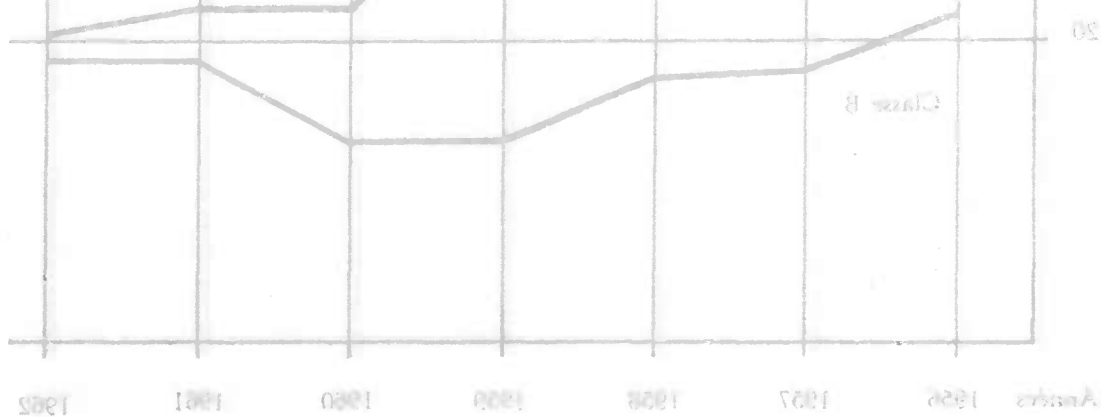
Classes	1956		1957		1958		1959	
	Poids abattu tonnes	%	Poids abattu tonnes	%	Poids abattu tonnes	%	Poids abattu tonnes	%
AA	3.249	41,8	3.396	43,7	3.755	47,6	3.982	52,5
A	2.569	33,1	2.516	32,4	2.272	28,8	2.047	27,0
B	1.710	22,0	1.659	21,4	1.676	21,2	1.431	18,9
C	189	2,4	160	2,1	136	1,7	86	1,1
D	53	0,7	36	0,4	48	0,7	31	0,5
Total ¹	7.770	100,0	7.767	100,0	7.887	100,0	7.577	100,0

¹ abattages à domicile non compris.

SUITE TABLEAU XII

Classes	1960		1961		1962	
	Poids abattu tonnes	%	Poids abattu tonnes	%	Poids abattu tonnes	%
AA	4.817	58,4	5.104	53,6	5.601	55,3
A	1.775	21,5	1.996	21,0	2.060	20,3
B	1.554	18,8	2.042	21,5	2.184	21,6
C	77	0,9	230	2,4	207	2,0
D	30	0,4	146	1,5	85	0,8
Total ¹	8.253	100,0	9.518	100,0	10.137	100,0

¹ Abattages à domicile non compris.



REPARTITION DU GROS BETAIL ABATTU D'APRES LES DIFFERENTES CLASSES DE QUALITE

(en % du nombre des abattages et exportations)

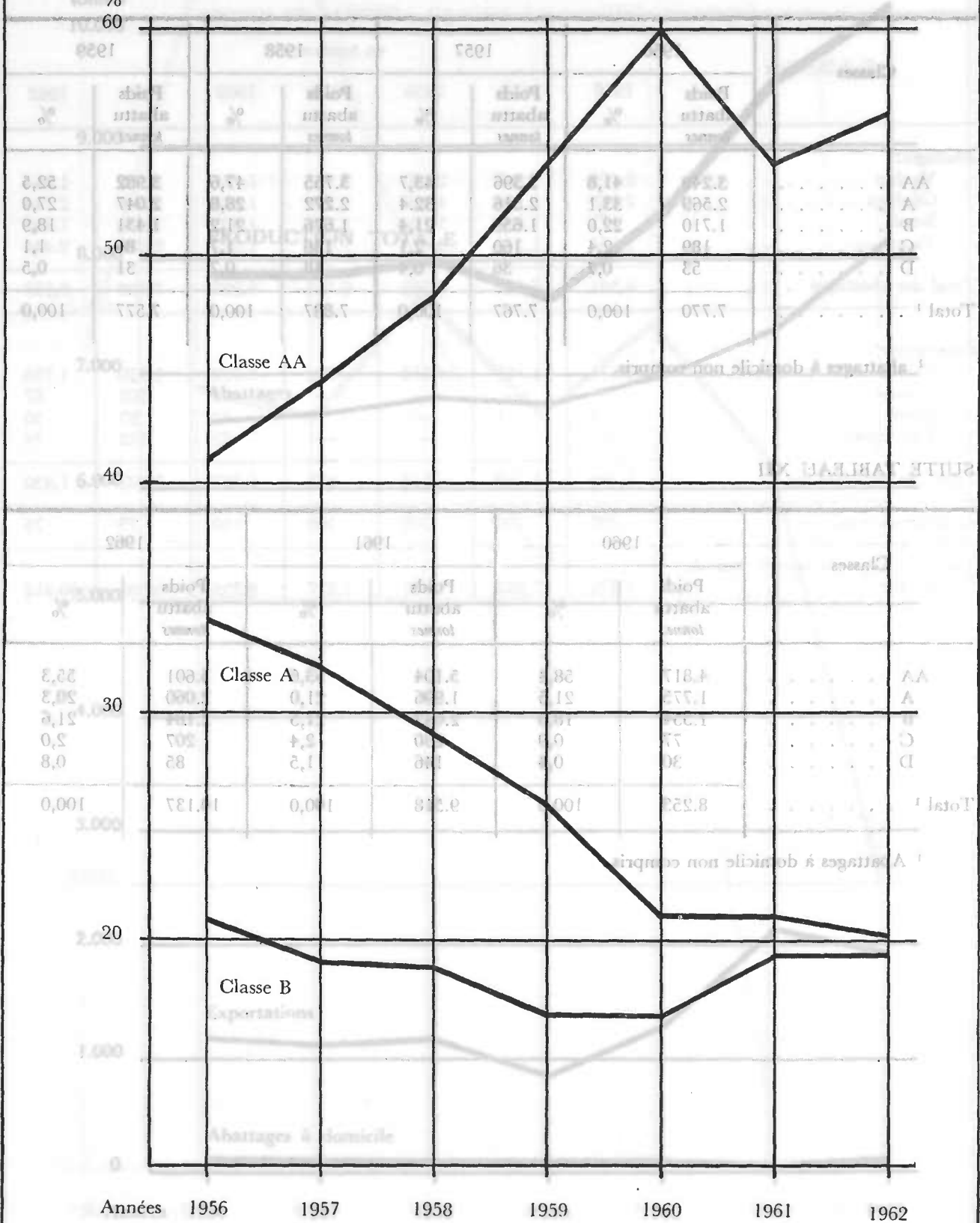


TABLEAU XIII
RÉPARTITION DU GROS
DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ANIMAUX

Répartition de la viande bovine d'après les différentes catégories d'animaux

Catégories	1956		1957		1958		1959	
	Poids abattu tonnes	%	Poids abattu tonnes	%	Poids abattu tonnes	%	Poids abattu tonnes	%
Vaches	3.599	46,4	3.642	46,9	3.412	43,2	3.014	39,8
Génisses	2.006	25,8	1.751	22,5	1.866	23,7	1.740	23,0
Boeufs	981	12,6	1.055	13,6	1.185	15,0	1.373	18,1
Taureaux	1.184	15,2	1.319	17,0	1.424	18,1	1.450	19,1
Total ¹	7.770	100,0	7.767	100,0	7.887	100,0	7.577	100,0

¹ Abattages à domicile non compris.

SUITE TABLEAU XIII

Catégories	1960		1961		1962	
	Poids abattu tonnes	%	Poids abattu tonnes	%	Poids abattu tonnes	%
Vaches	2.869	34,8	3.570	37,5	3.703	36,5
Génisses	1.937	23,5	1.982	20,8	2.211	21,8
Bœufs	1.556	18,8	1.671	17,5	1.703	16,8
Taureaux	1.891	22,9	2.295	24,2	2.520	24,9
Total ¹	8.253	100,0	9.518	100,0	10.137	100,0

¹ Abattages à domicile non compris.

REPARTITION DU GROS BETAIL ABATTU D'APRES LES DIFFERENTES CATEGORIES D'ANIMAUX

(en % du nombre des abattages et exportations)

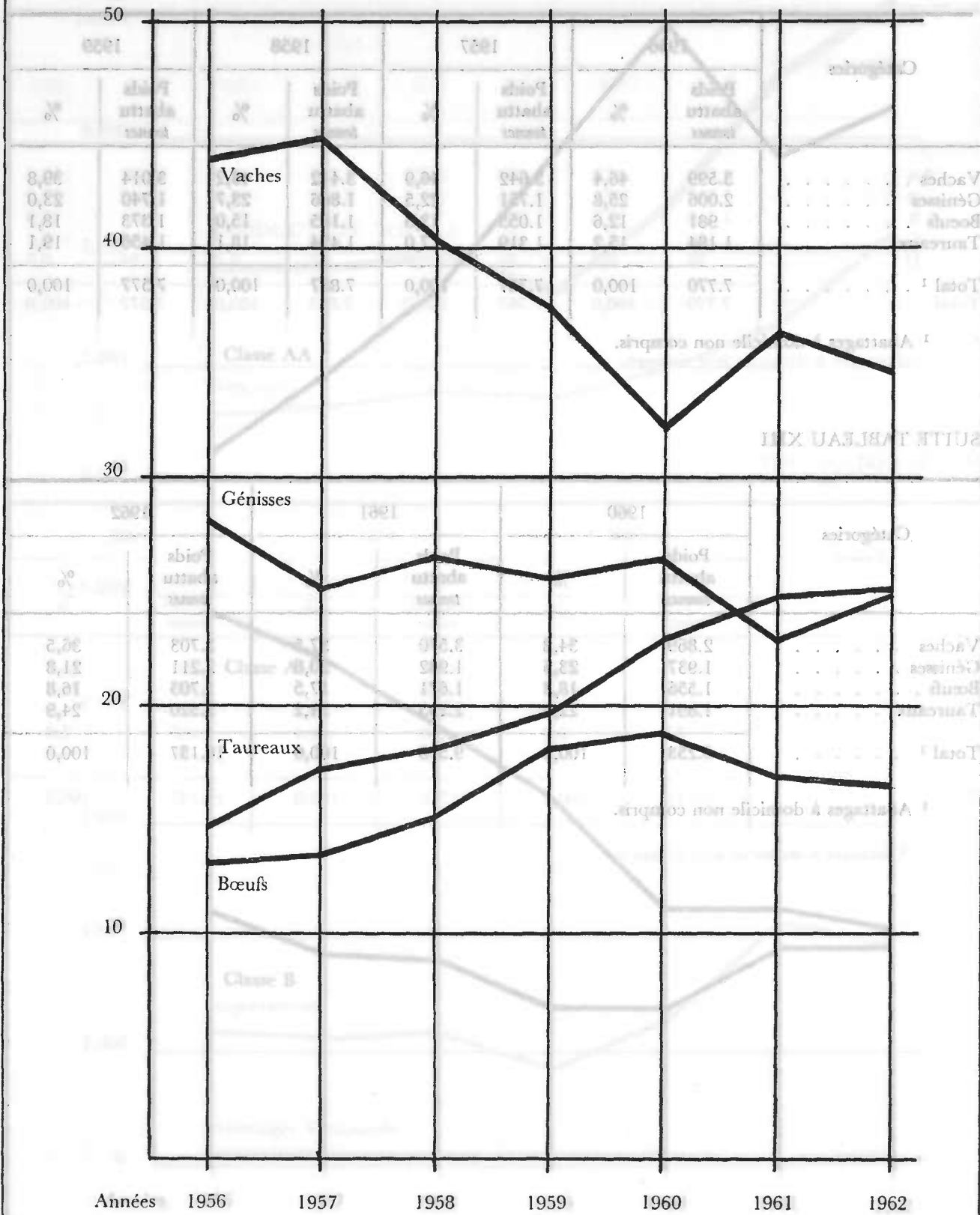


TABLEAU XIV

Evolution de la production de viande de veau

Spécification	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Nombre de veaux abattus . . .	20.628	17.640	17.919	14.100	13.734	11.244	12.141
Poids moyen en kg	50,6	51,5	53,2	51,4	51,0	53,6	57,2
Poids abattu total en tonnes . .	1.045	909	954	725	700	603	695
catégorie I.	6.312	6.491	6.614	6.312	6.349	6.692	7.497
II.	150	169	111	143	185	120	100
III.	145	183	200	212	173	118	171
IV.	145	183	200	212	201	257	310
Total	6.852	7.236	7.125	6.879	7.110	7.227	8.158
Exportations:							
catégorie I.	2.498	3.226	2.221	2.791	2.776	1.681	1.792
II.	2.498	3.226	2.221	2.791	2.776	1.681	1.792
III.	211	107	148	185	110	51	430
IV.	211	107	148	185	122	62	94
Total	2.920	3.446	2.517	3.051	3.004	1.895	2.546
Abattages à domicile	2.931	2.996	2.908	2.888	2.880	2.986	2.310
Production totale de viande porcine	12.300	11.150	11.800	10.900	11.495	11.640	13.086

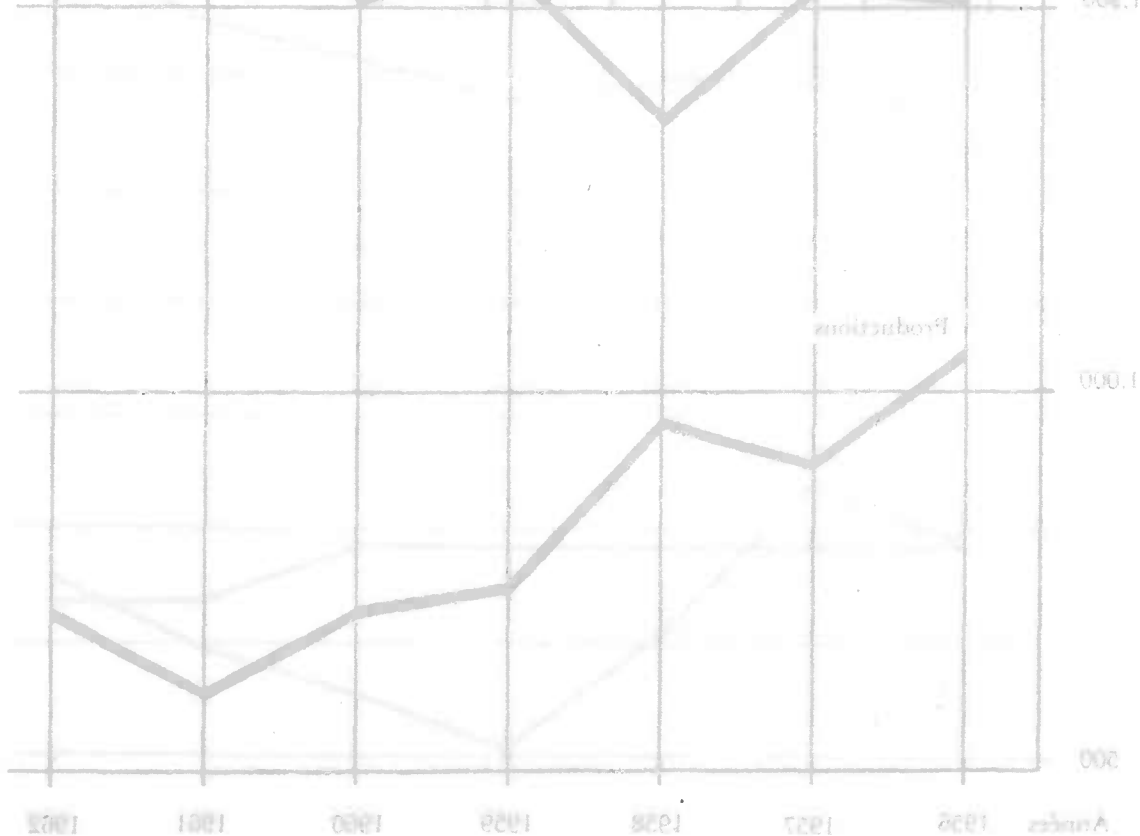


TABLEAU XVII
REPARTITION DU GROS BETALE ABATTU D'APRES LES
DIFFERENTES CATEGORIES D'ANIMAUX

PRODUCTION ET IMPORTATION DE VIANDE DE VEAU

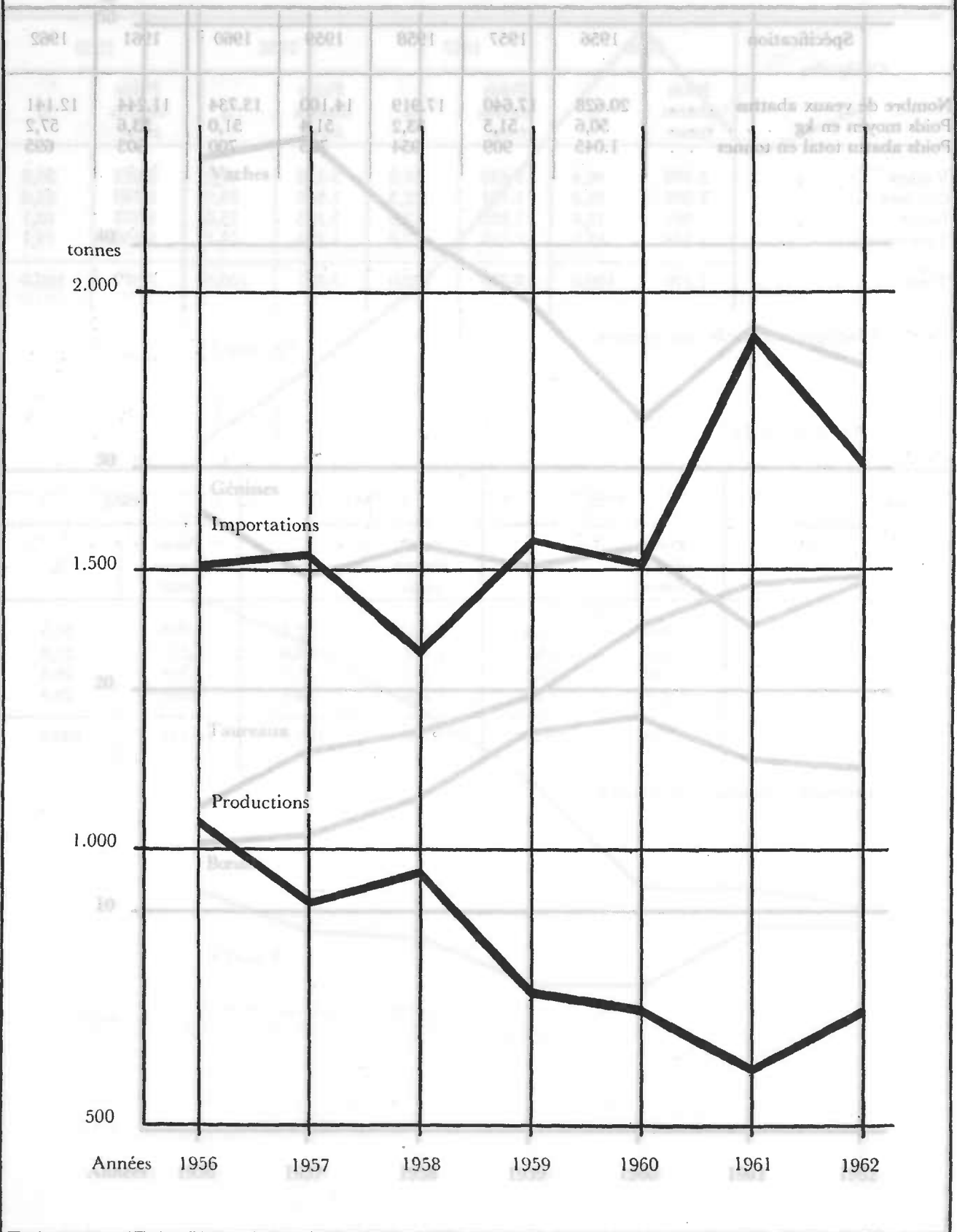
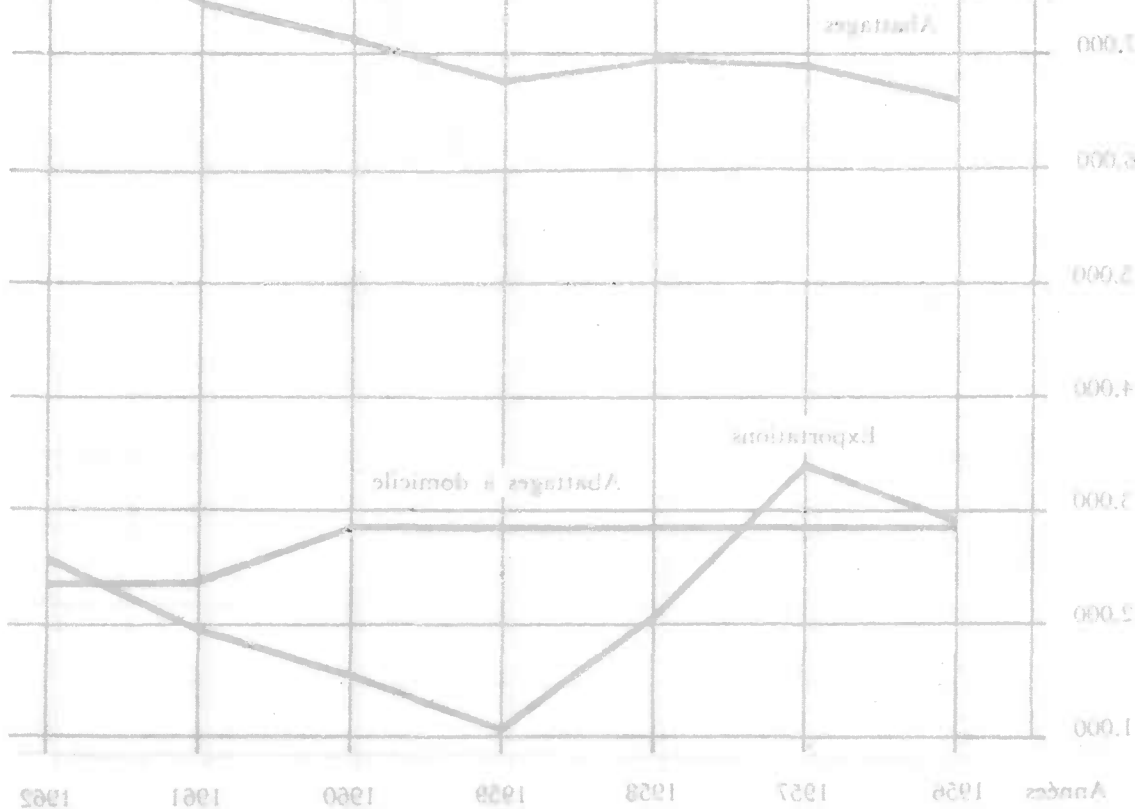


TABLEAU XV

Evolution de la production de viande porcine

Spécification	en tonnes						
	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Abattages:							
catégorie I.	6.312	6.491	6.614	6.352	6.549	6.932	7.497
II.	150	169	111	143	185	120	180
III.				129	175	118	171
IV.	145	183	208	212	201	257	310
Total	6.607	6.843	6.933	6.836	7.110	7.427	8.158
Exportations:							
catégorie I.			223	736	878	1.681	1.792
II.	2.688	3.236	721	138	195	68	232
III.			960	165	310	51	430
IV.	213	197	143	45	122	62	94
Total	2.901	3.433	2.047	1.084	1.505	1.862	2.548
Abattages à domicile	2.880	2.880	2.880	2.880	2.880	2.380	2.380
Production tot. de viande porcine	12.388	13.156	11.860	10.800	11.495	11.669	13.086



LA PRODUCTION DE VIANDE PORCINE (en tonnes)

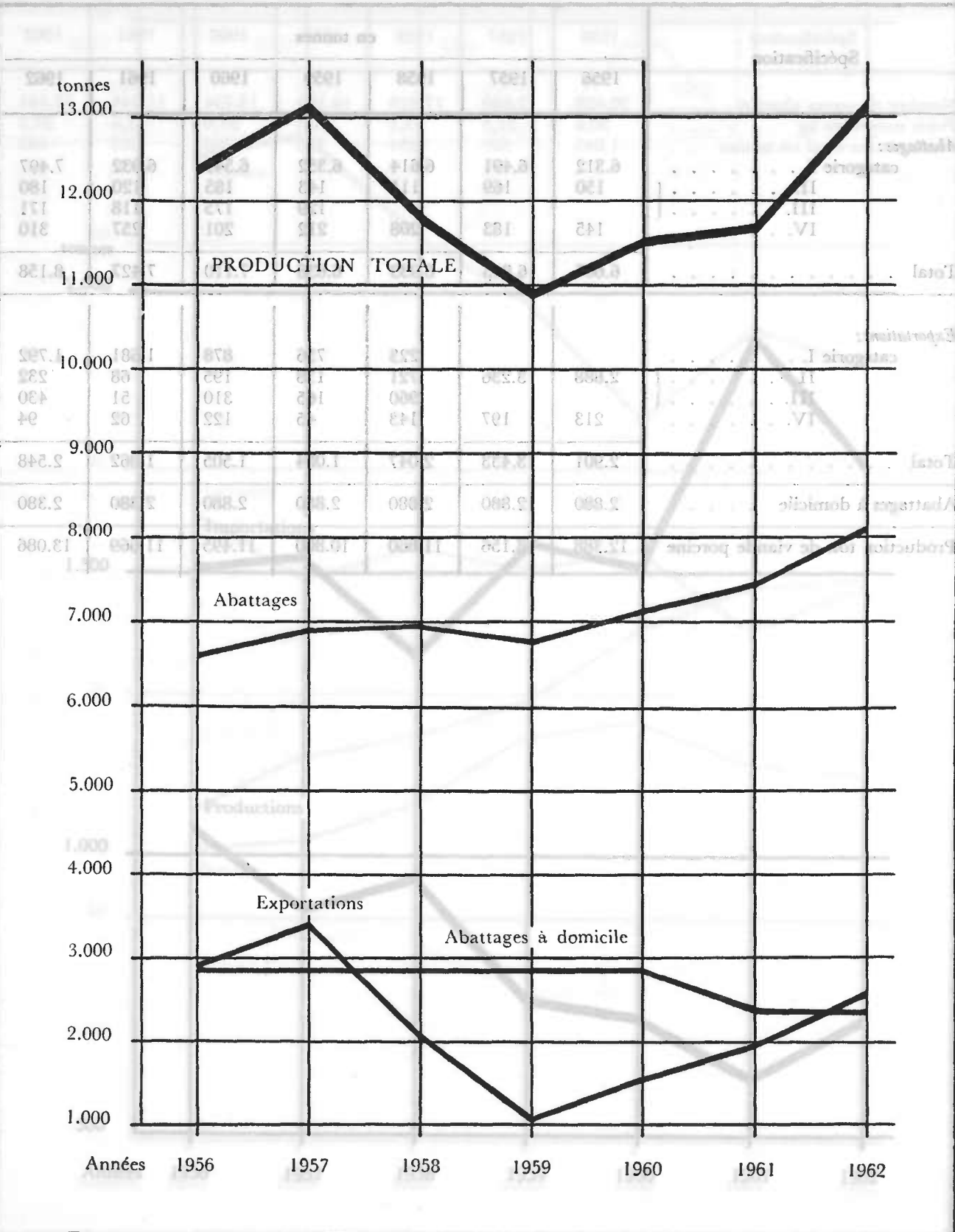
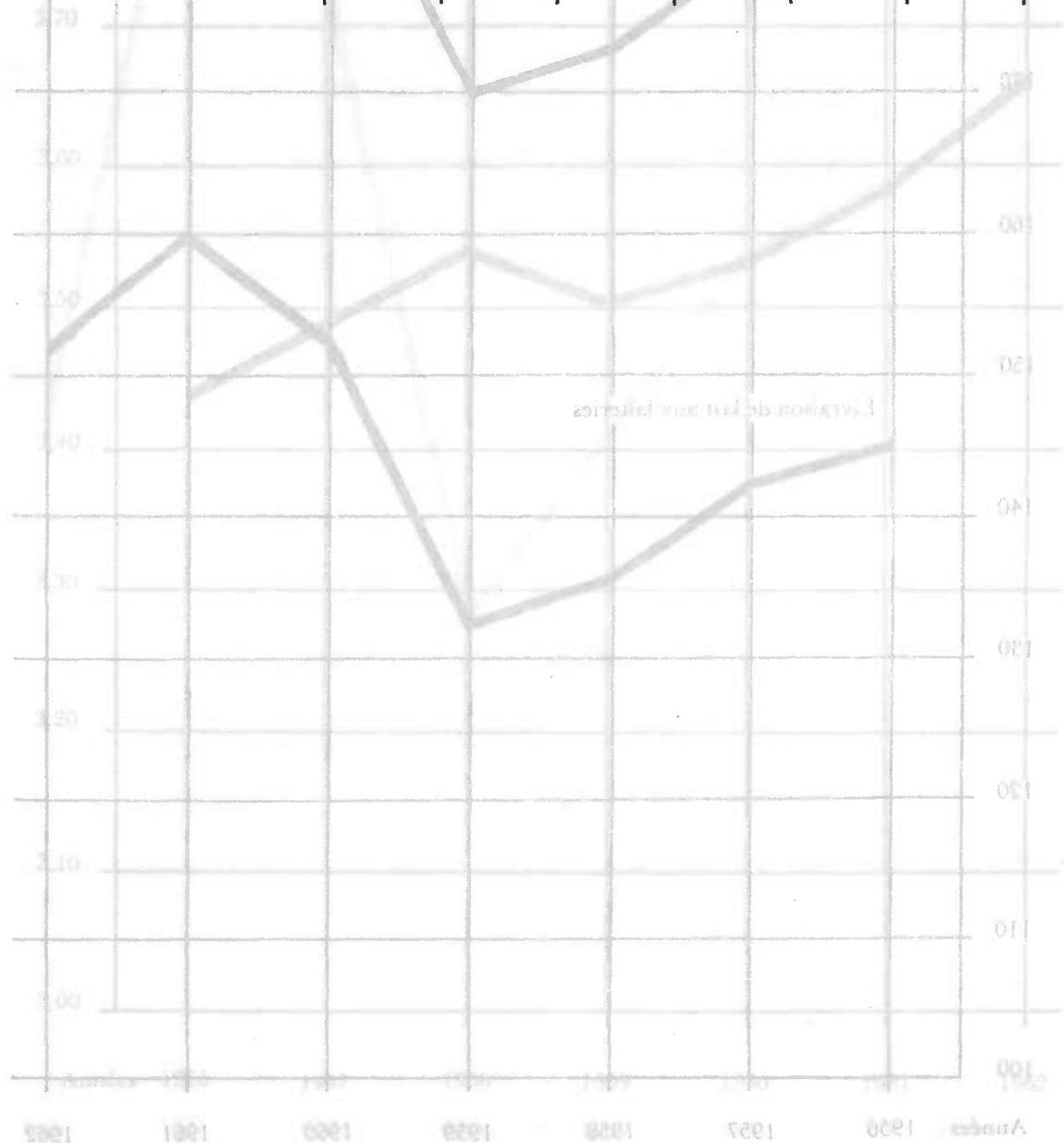


TABLEAU XVI

Evolution de la production de lait et produits laitiers

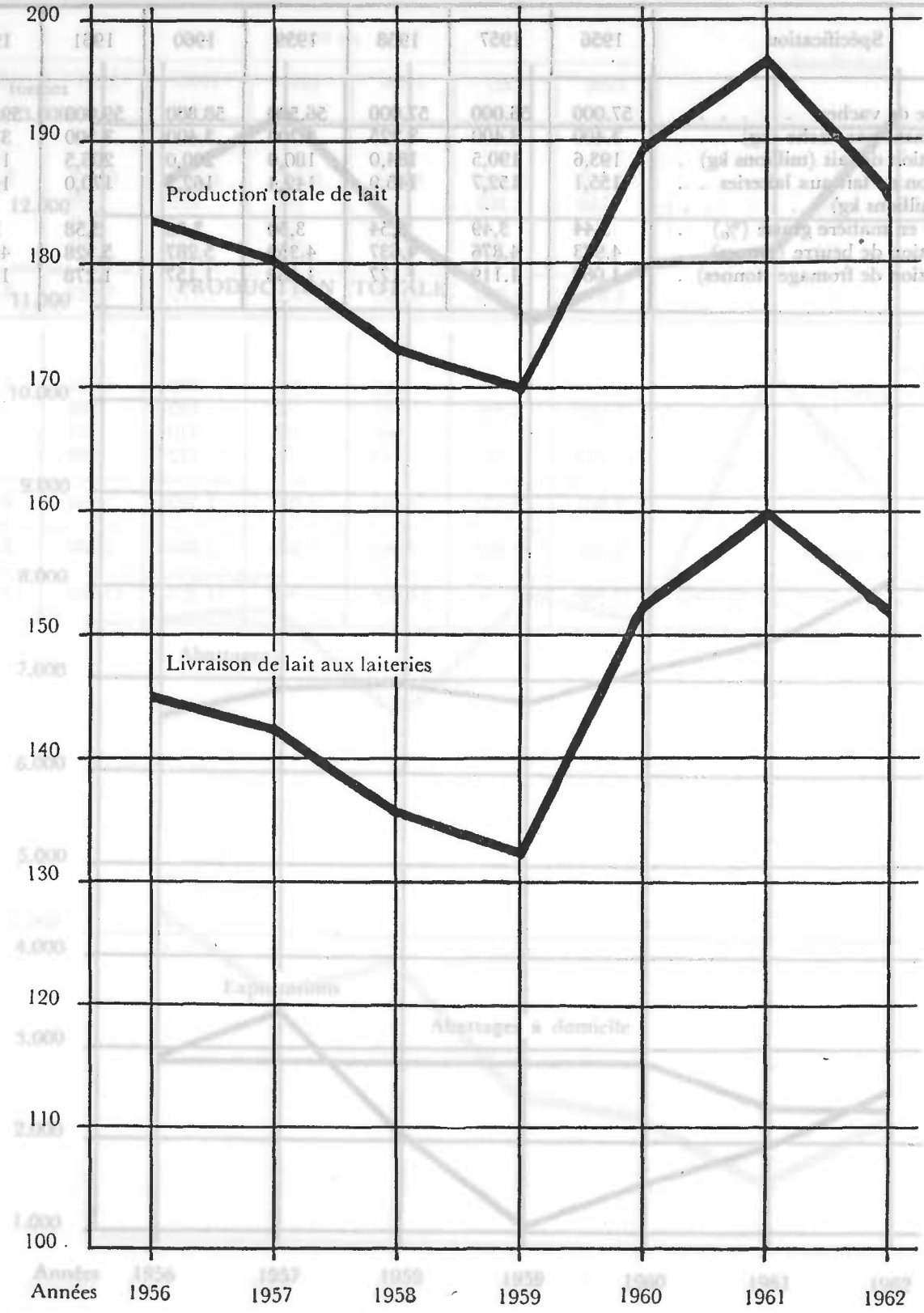
Spécification	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Nombre de vaches	57.000	56.000	57.000	56.500	58.800	59.000	59.200
Rendement par vache (kg)	3.400	3.400	3.225	3.200	3.400	3.500	3.300
Production de lait (millions kg) .	193,6	190,5	184,0	180,0	200,0	206,5	195,4
Livraison de lait aux laiteries . .	155,1	152,7	145,9	142,4	162,3	170,0	161,5
(millions kg)							
Teneur en matière grasse (%) . .	3,44	3,49	3,54	3,50	3,53	3,58	3,66
Production de beurre (tonnes) . .	4.973	4.876	4.637	4.359	5.287	5.528	4.648
Production de fromage (tonnes) . .	1.083	1.119	1.177	1.168	1.157	1.278	1.359



PRODUCTION DE LAIT

Evolution de la production de lait par région (en millions de litres)

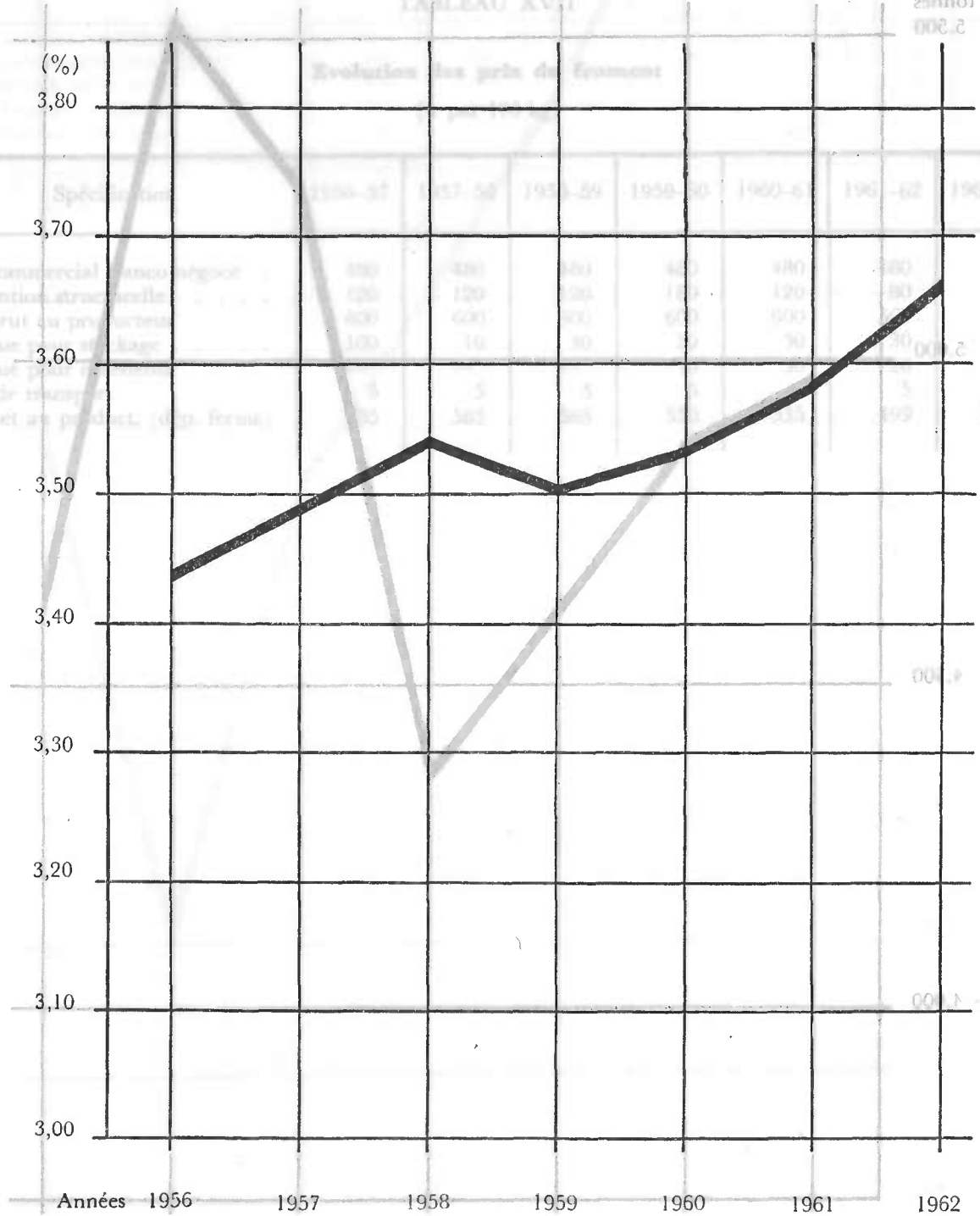
mio/kg



TENEUR EN MATIERE GRASSE (%) DU LAIT FOURNI AUX LAITERIES

Chapitre III. - Evolution des prix des produits agricoles

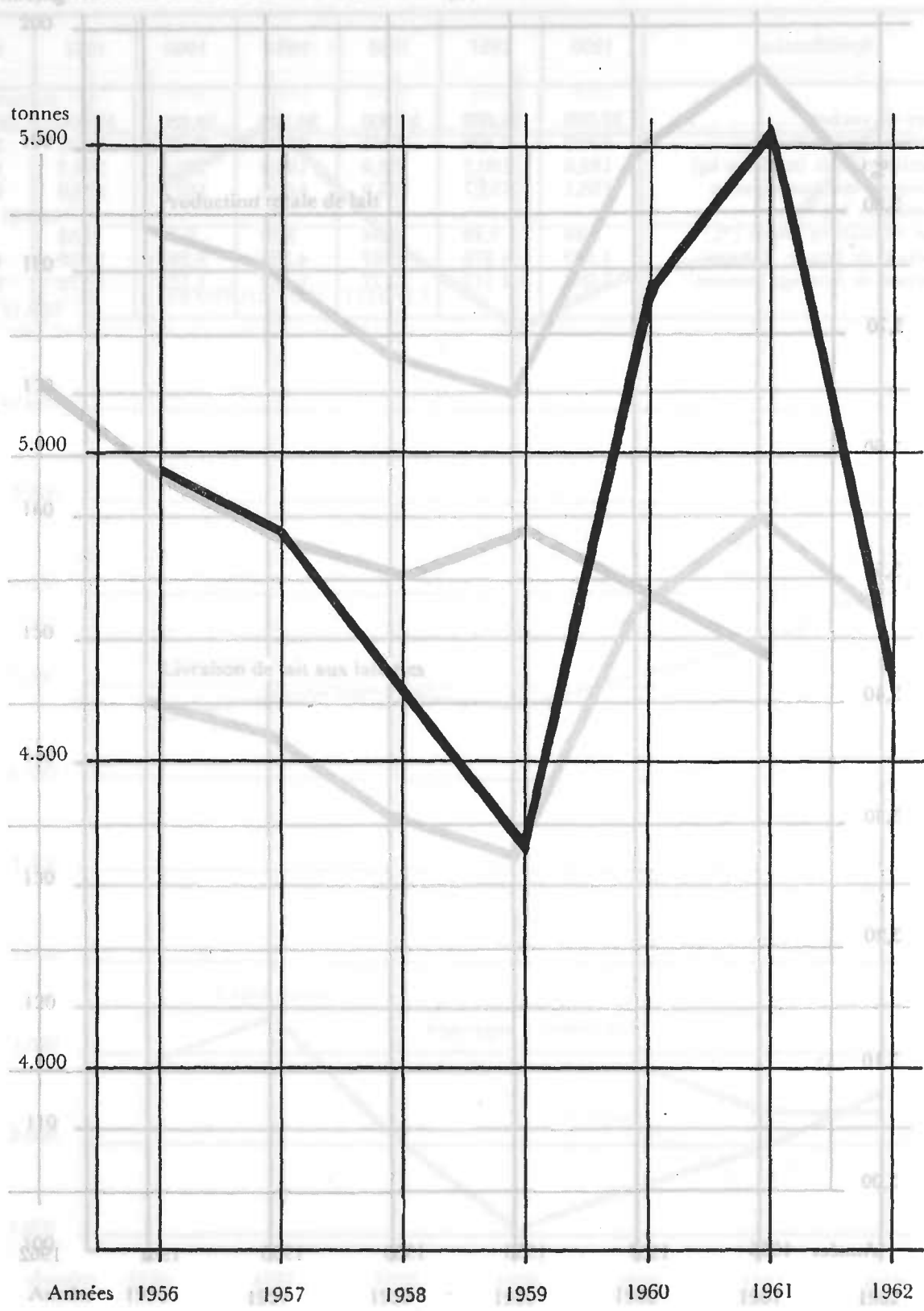
TAB. XVII



Années 1956 1957 1958 1959 1960 1961 1962

PRODUCTION DE LAIT

PRODUCTION DE BEURRE (en tonnes)

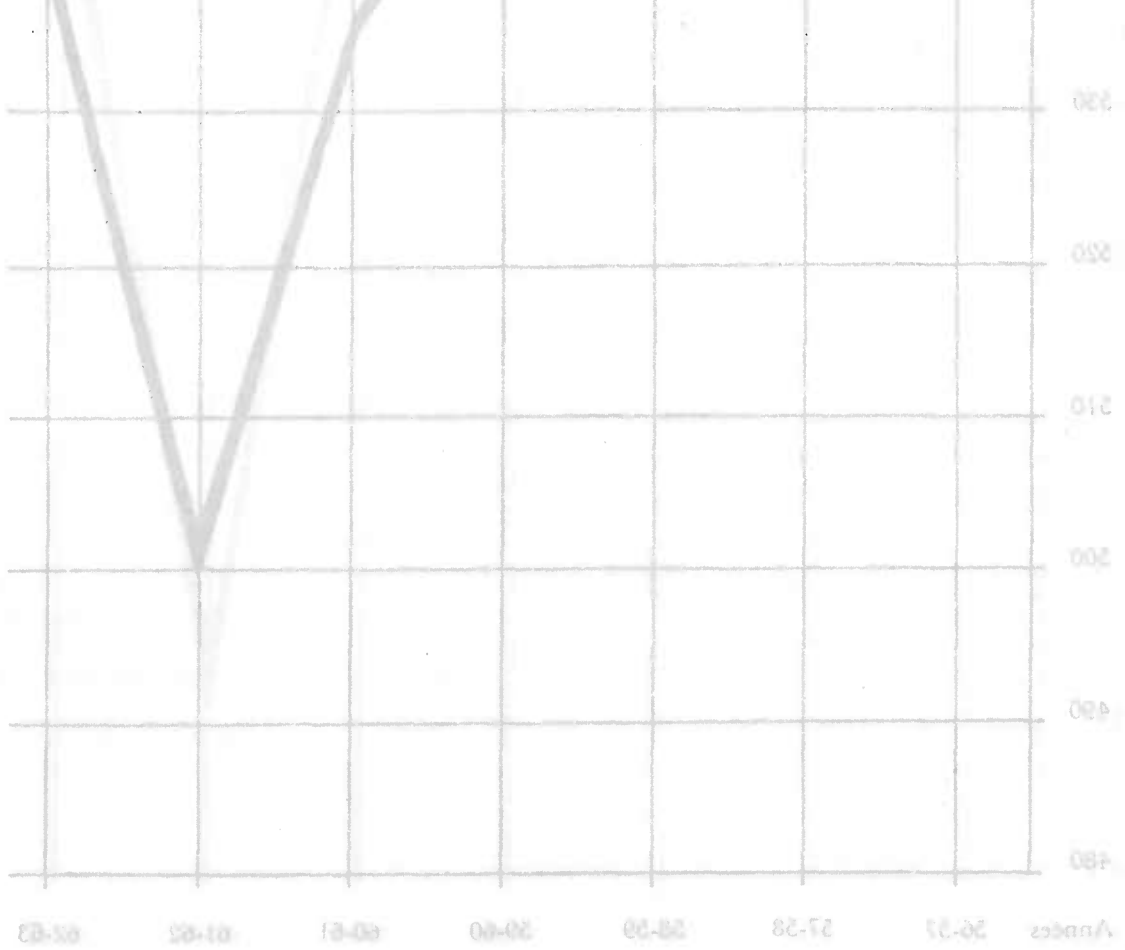


Chapitre III. - Evolution des prix des produits agricoles

TABLEAU XVII

Evolution des prix du froment
(fr par 100 kg)

Spécification	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63
Prix commercial franco négoce	480	480	480	480	480	480	
Subvention structurelle	120	120	120	180	120	80	
Prix brut au producteur	600	600	600	600	600	560	
Retenue pour stockage	100	10	30	30	30	30	
Retenue pour excédents	—	—	—	15	30	26	
Frais de transport	5	5	5	5	5	5	
Prix net au product. (dép. ferme)	585	585	565	550	535	499	540



PRIX DU FROMENT A LA PRODUCTION
(Prix net au producteur fr/100 kg)

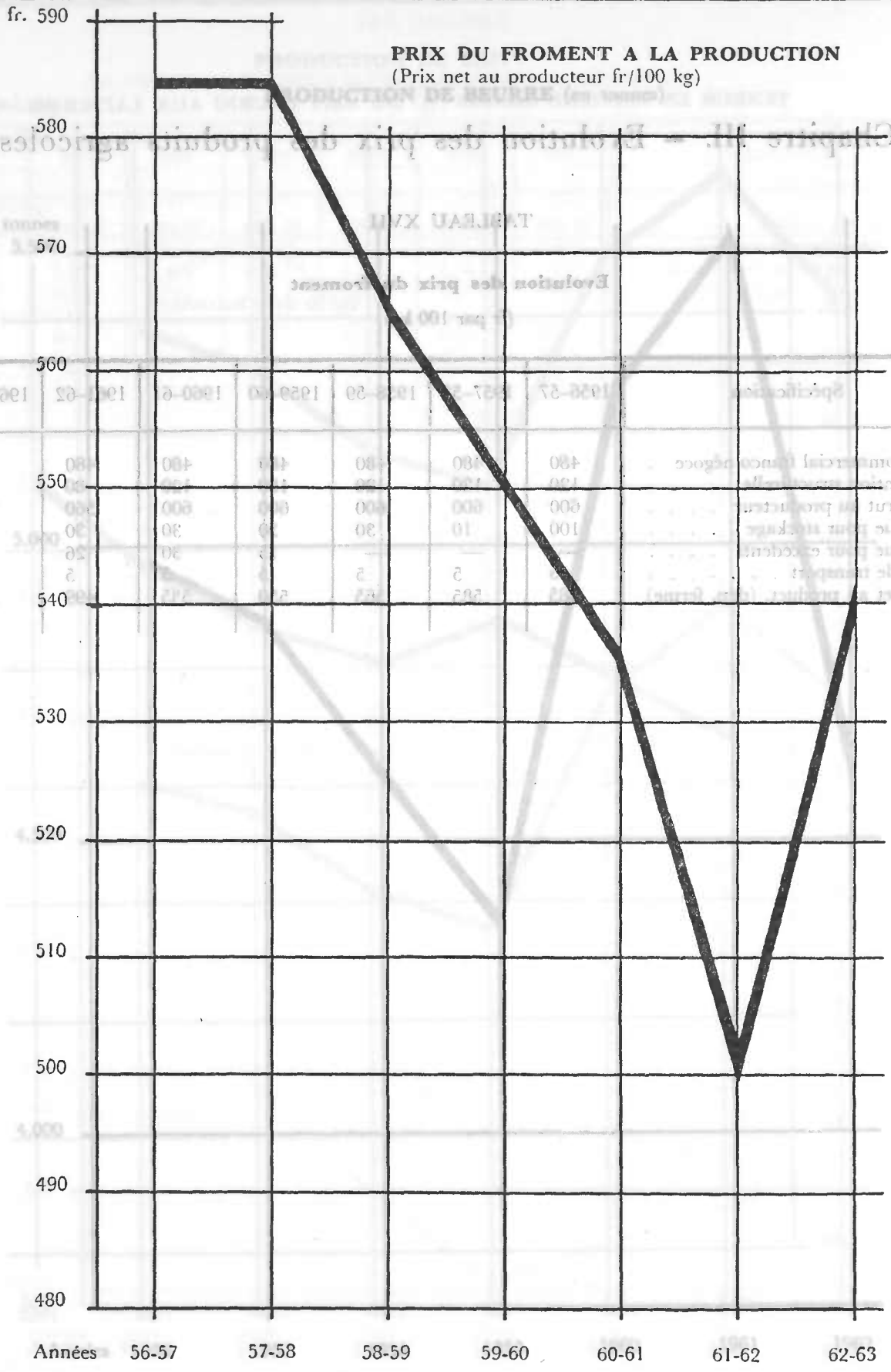


TABLEAU XVIII

PRIX DU SEIGLE A LA PRODUCTION (Prix net au producteur (fr/100 kg))

Evolution des prix du seigle

(fr par 100 kg)

Spécification	1956-57	1957-58	1958-59	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63
Prix commercial franco négoce	380	380	380	380	380	380	
Subvention structurelle	200	200	200	200	200	160	50,35
Prix brut au producteur	580	580	580	580	580	540	46,81
Retenue pour stockage	10	10	30	30	30	30	41,39
Retenue p. excédents de froment	—	—	—	—	—	24	31,62
Frais de transport	5	5	5	5	5	5	21,55
Prix net au product. (dép. ferme)	565	565	545	545	545	481	47,07

Catégorie	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Vaches	43,33	43,48	43,79	43,63	43,36	43,59	42,38
Éléphants	45,50	45,80	45,68	45,50	45,34	45,56	45,58
Bœufs	49,61	50,21	50,15	50,20	50,20	49,99	50,05
Taureaux	48,56	49,22	49,14	49,10	49,21	49,30	49,74
Prix moyen	46,75	46,92	46,94	46,84	46,85	46,81	46,77

Spécification	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Prix brut	46,53	46,80	46,94	47,41	47,55	46,81	47,07
Frais de commercialisation	1,73	1,73	1,73	1,73	1,69	1,61	1,55
Prix net	44,82	45,07	45,21	45,71	45,97	45,20	45,52
Fonds de compensation	2,00	2,00	2,00	1,73	1,50	1,50	1,42
Prix net touché (départ ferme)	42,82	43,07	43,21	43,98	44,47	43,70	44,10

Années 05-06 06-07 07-08 08-09 09-10 10-11 11-12 12-13

TABLEAU XVIII

PRIX DU SEIGLE A LA PRODUCTION (Prix net au producteur fr/100 kg)

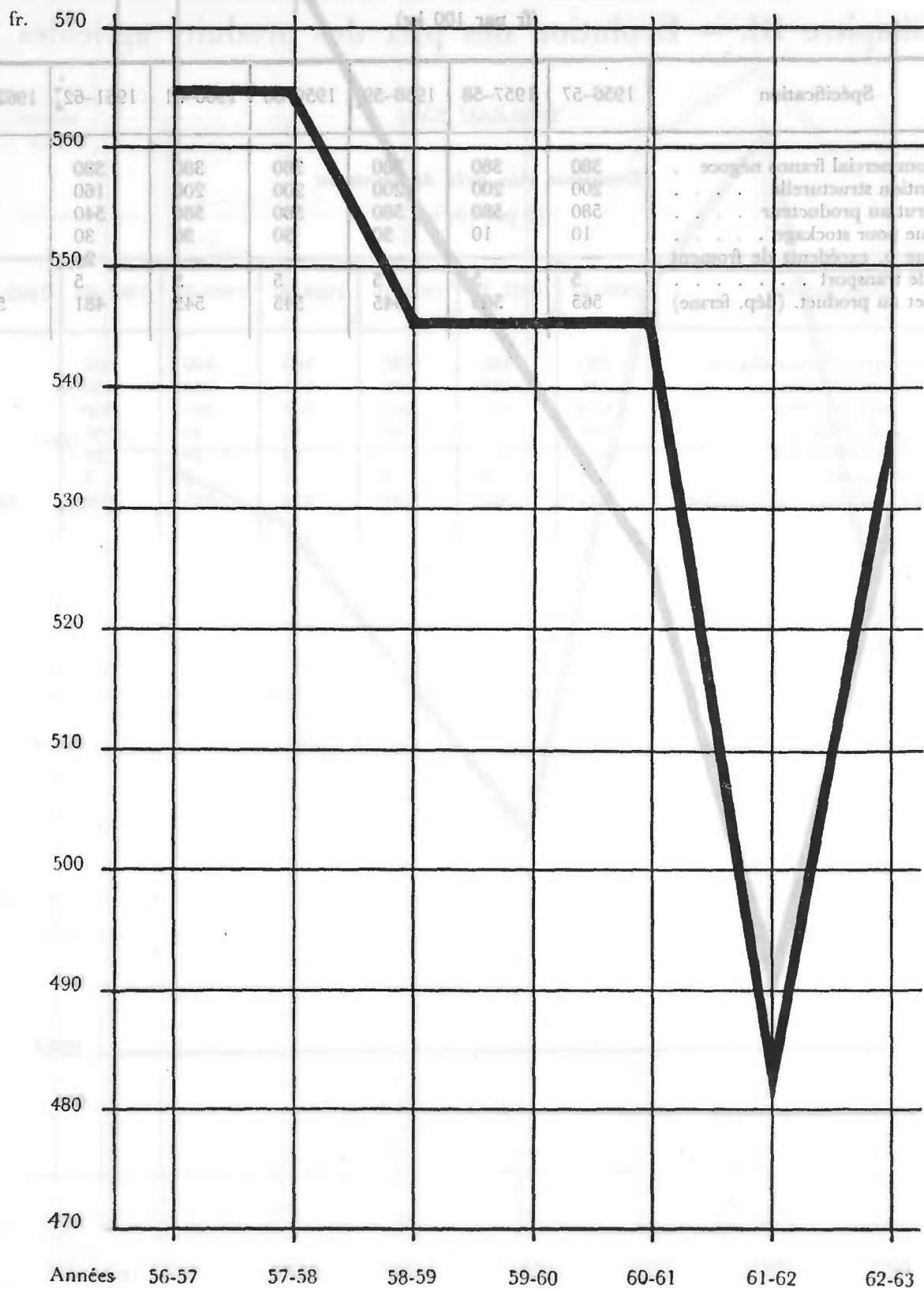


TABLEAU XIX

Evolution des prix de la viande bovine

a) Prix bruts au producteur d'après les différentes classes de qualité

(fr par kg de poids abattu)

Classes	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
AA	50,53	50,59	50,50	50,57	50,42	50,34	50,35
A	46,86	46,80	46,78	46,81	46,70	46,77	46,81
B	41,18	41,12	41,16	41,12	41,37	41,47	41,39
C	31,49	31,90	31,82	32,03	32,44	32,43	31,42
D	22,00	20,19	19,82	20,77	21,56	21,84	21,50
Prix moyen	46,55	46,82	46,94	47,44	47,65	46,81	47,07

b) Prix bruts au producteur d'après les différentes catégories d'animaux

(fr par kg de poids abattu)

Catégories	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Vaches	43,13	43,48	43,29	43,63	43,36	41,95	42,38
Génisses	49,93	49,89	49,88	49,98	49,84	49,66	49,58
Bœufs	49,81	50,23	50,15	50,20	50,20	49,99	50,05
Taureaux	48,56	49,22	49,14	49,70	49,81	49,59	49,74
Prix moyen	46,55	46,82	46,94	47,44	47,65	46,81	47,07

c) Prix nets au producteur (fr par kg de poids abattu)

Spécification	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Prix brut	46,55	46,82	46,94	47,44	47,65	46,81	47,07
Frais de commercialisation	1,73	1,73	1,73	1,73	1,68	1,61	1,55
Prix net	44,82	45,09	45,21	45,71	45,97	45,20	45,52
Fonds de compensation	2,00	2,00	2,00	1,75	1,50	1,50	1,42
Prix net touché (départ ferme)	42,82	43,09	43,21	43,96	44,47	43,70	44,10

PRIX DU SEIGLE A LA PRODUCTION (Prix net au producteur (kg 100/100)

PRIX DE LA VIANDE BOVINE A LA PRODUCTION

fr. 570

(fr par kg de poids abattu)

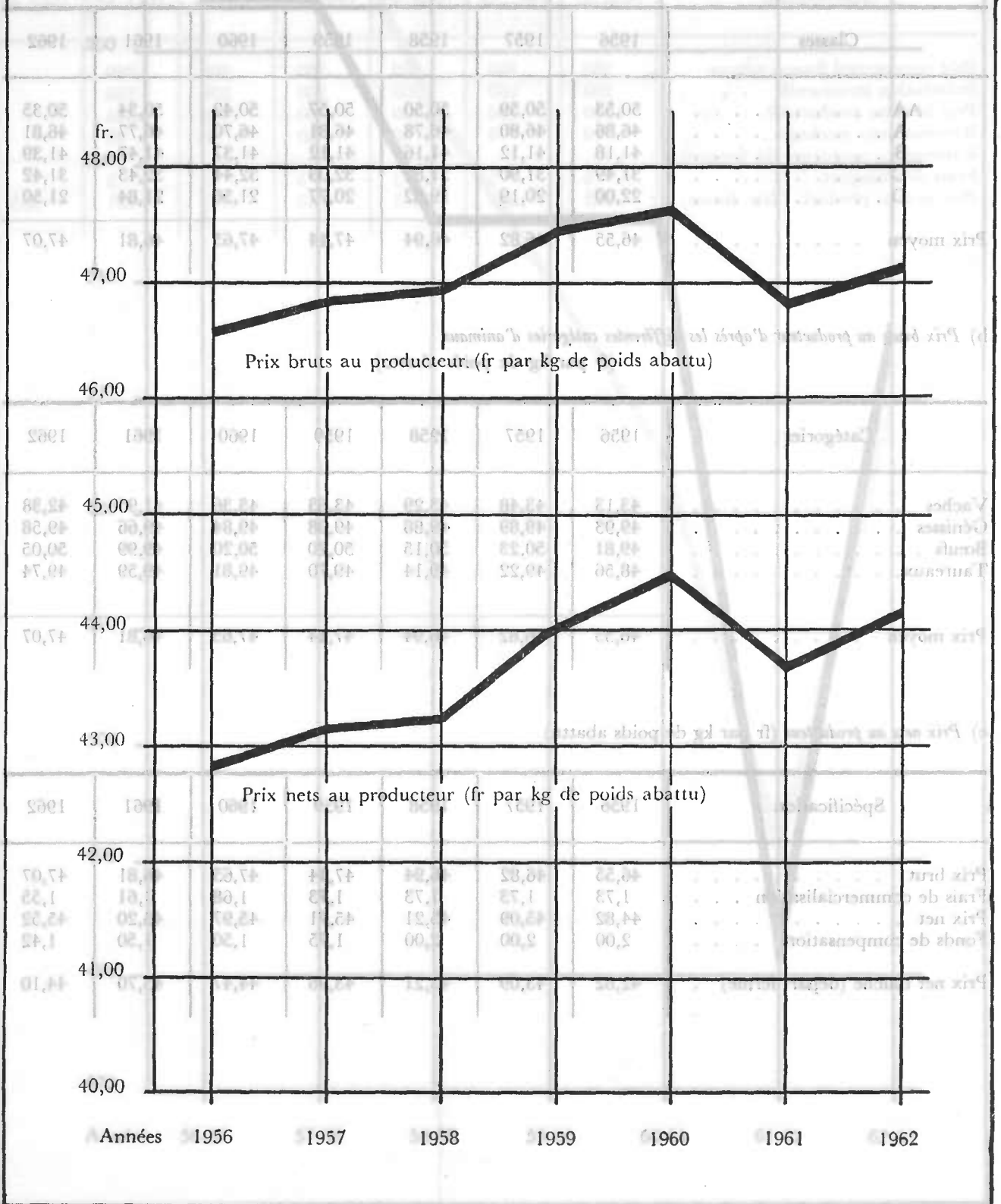


TABLEAU XX

PRIX DE LA VIANDE DE VEAU A LA PRODUCTION
Evolution des prix de la viande de veau

a) Prix bruts au producteur (fr par kg de poids abattu)

Spécification	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Prix brut	57,63	58,60	57,94	8,91	58,84	59,25	60,17
Prime	5,59	6,30	6,84	2,26	—	—	—
Prix brut total	63,22	64,90	64,78	61,17	48,84	59,25	60,17

b) Calcul des frais à charge du producteur lors de la vente d'un veau de boucherie.

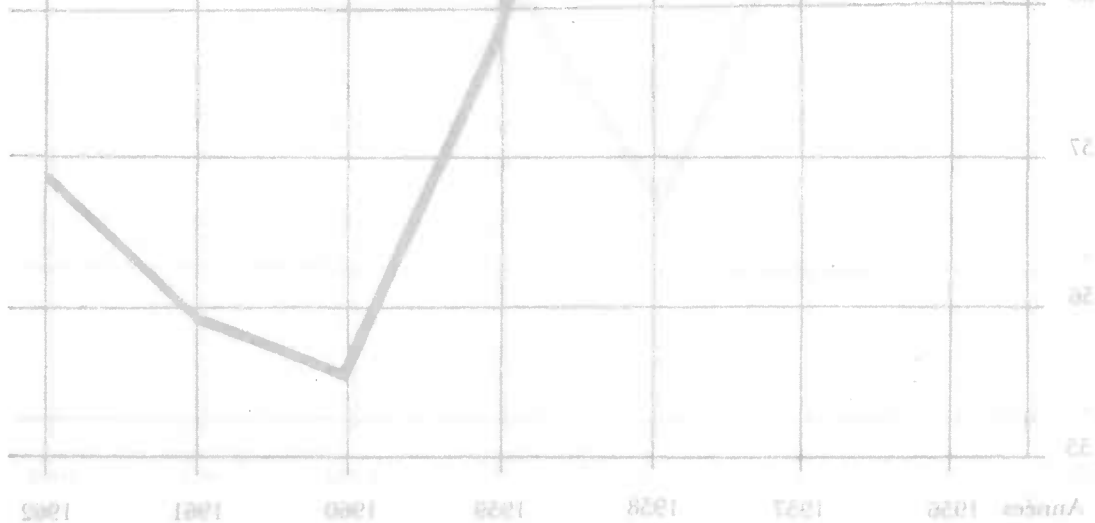
Taxe de marché	28 fr
Transport	55 fr
Assurances	20 fr
Commission du commissionnaire	62 fr

Total des frais par veau 165 fr

Frais par kg abattu 3,30 fr

c) Prix nets au producteur (fr par kg de poids abattu)

Spécification	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Prix brut	63,22	64,90	64,78	61,17	58,84	59,25	60,17
Frais à charge du producteur	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30	3,30
Prix net touché	59,92	61,60	61,48	57,87	55,54	55,95	56,87



PRIX DE LA VIANDE DE VEAU A LA PRODUCTION

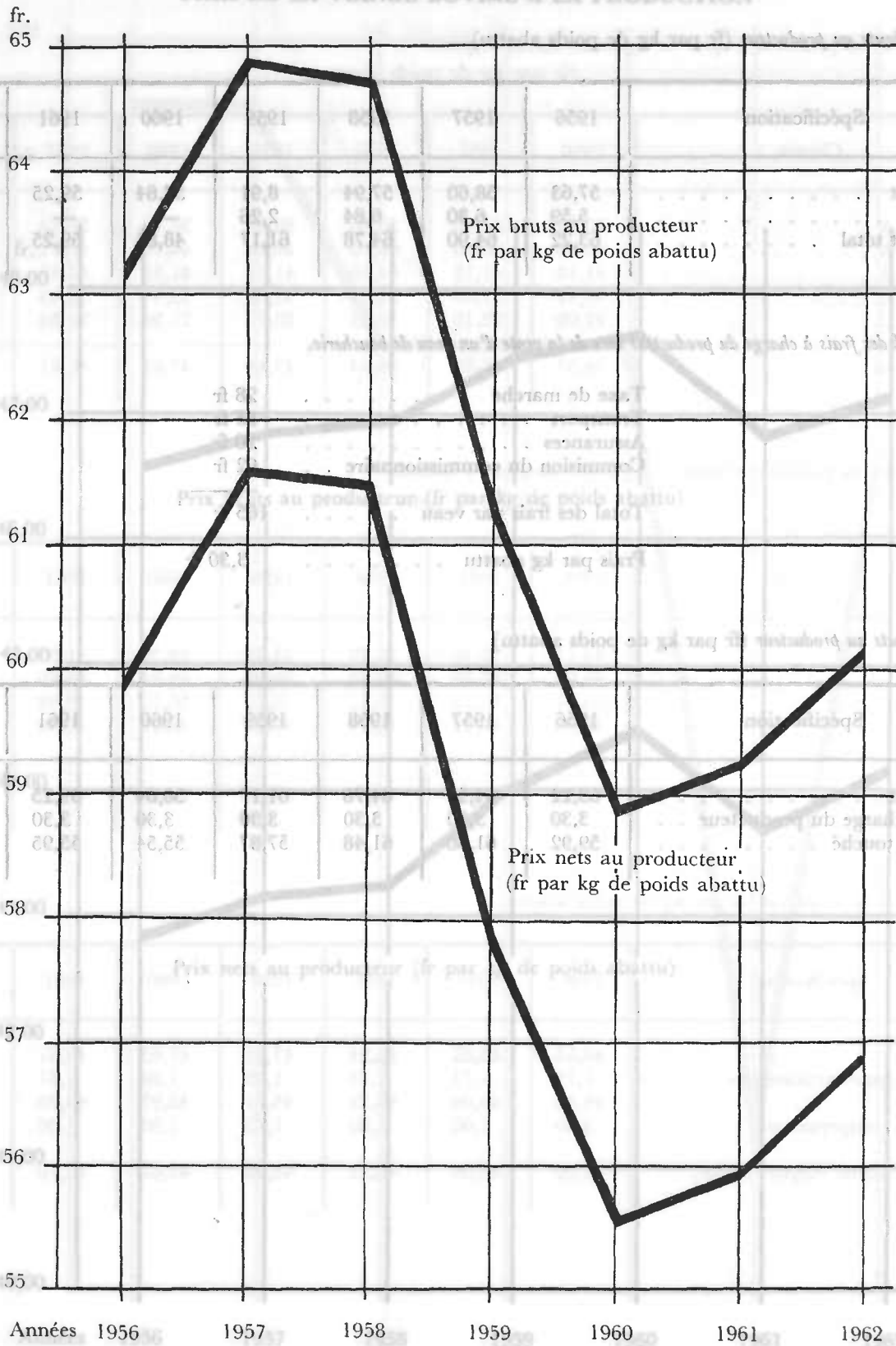


TABLEAU XXI

Evolution des prix de la viande porcine

a) Prix bruts au producteur (fr par par kg de poids abattu)

Spécification	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Porcs catégorie I.	—	—	—	44,63	44,80	44,74	43,32
II.	—	—	—	40,25	41,56	41,78	40,38
III.	—	—	—	37,58	37,81	37,87	37,15
Truies et verrats	—	—	—	30,54	30,07	30,09	29,82
Porcs en général	43,98	43,90	42,98	43,79	43,71	44,05	42,36

b) Prix nets au producteur (fr par kg de poids abattu)

Spécification	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Prix bruts au producteur	43,98	43,90	42,98	43,79	43,71	44,05	42,36
Frais à charge du producteur . . .	1,85	1,95	1,99	2,06	2,05	2,05	2,05
Prix net	42,13	41,95	40,99	41,73	41,66	42,00	40,31
Fonds de compensation	2,66	3,34	4,30	3,73	2,19	2,20	1,20
Prix net touché	39,47	38,61	36,69	38,00	39,47	39,80	39,11



PRIX DE LA VIANDE DE VEAU A LA PRODUCTION
Evolution des prix de la viande porcine

PRIX DE LA VIANDE PORCINE A LA PRODUCTION

fr.
45,00

44,00

43,00

42,00

41,00

40,00

39,00

38,00

37,00

36,00

35,00

Prix bruts au producteur (fr par kg de poids abattu)

Prix nets au producteur (fr par kg de poids abattu)

Années 1956 1957 1958 1959 1960 1961 1962

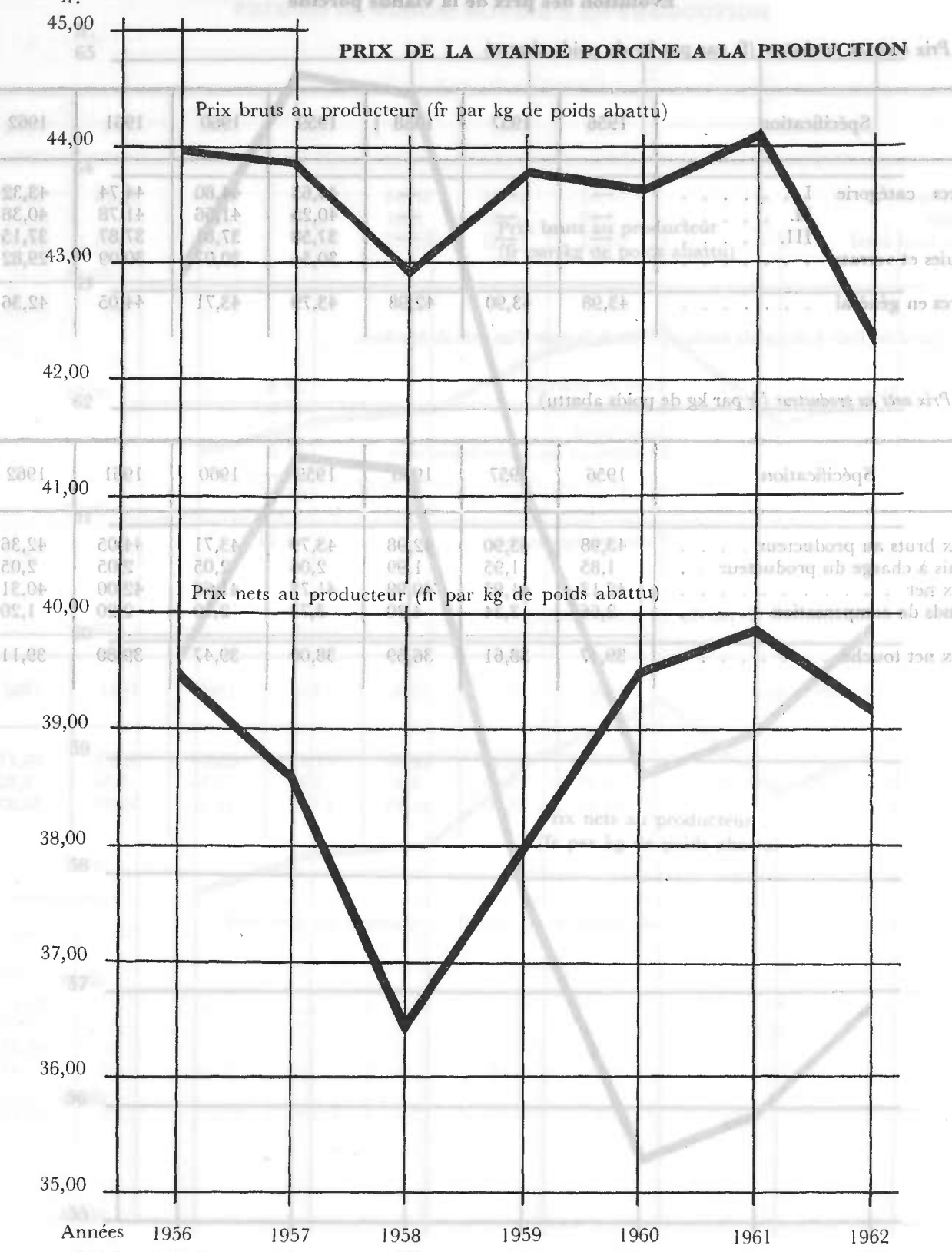


TABLEAU XXII

Evolution des prix du lait

Années	Prix pour lait à 3,1% matière grasse		Teneur en matière grasse %	Prix pour lait au taux effectif de matière grasse	
	fr/kg	fr/l		fr/kg	fr/l
1956	3,88	4,00	3,44	4,22	4,35
1957	3,95	4,07	3,49	4,35	4,48
1958	3,73	3,84	3,54	4,09	4,21
1959	3,90	4,01	3,50	4,25	4,37
1960	3,85	3,96	3,53	4,22	4,34
1961	3,81	3,92	3,58	4,21	4,34
1962	3,94	4,06	3,66	4,44	4,56

Exploitations agricoles dans les pays de la C.E.E.

Source: Office Statistique de Communauté Européenne

a) Nombre d'exploitations

Classes de grandeur	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	C.E.E.
	1960	1955	1961	1959	1959	1960	
1 - 5 ha	401.18	940.207	1.061.366	87.720	56.343	5.264	3.313.000
5 - 10 ha	143.07	470.721	580.537	62.200	22.084	2.903	1.492.000
10 - 20 ha	68.077	240.000	220.000	30.000	10.000	1.300	1.197.000
20 - 50 ha	122.18	120.000	117.724	24.000	12.300	2.271	653.000
50 - 100 ha	13.723	74.747	28.054	3.723	1.973	174	120.000
100 ha et plus	2.25	20.225	20.554	100	300	9	44.000
Total	1.300.206	2.310.427	2.299.334	208.913	108.730	10.350	6.000.000

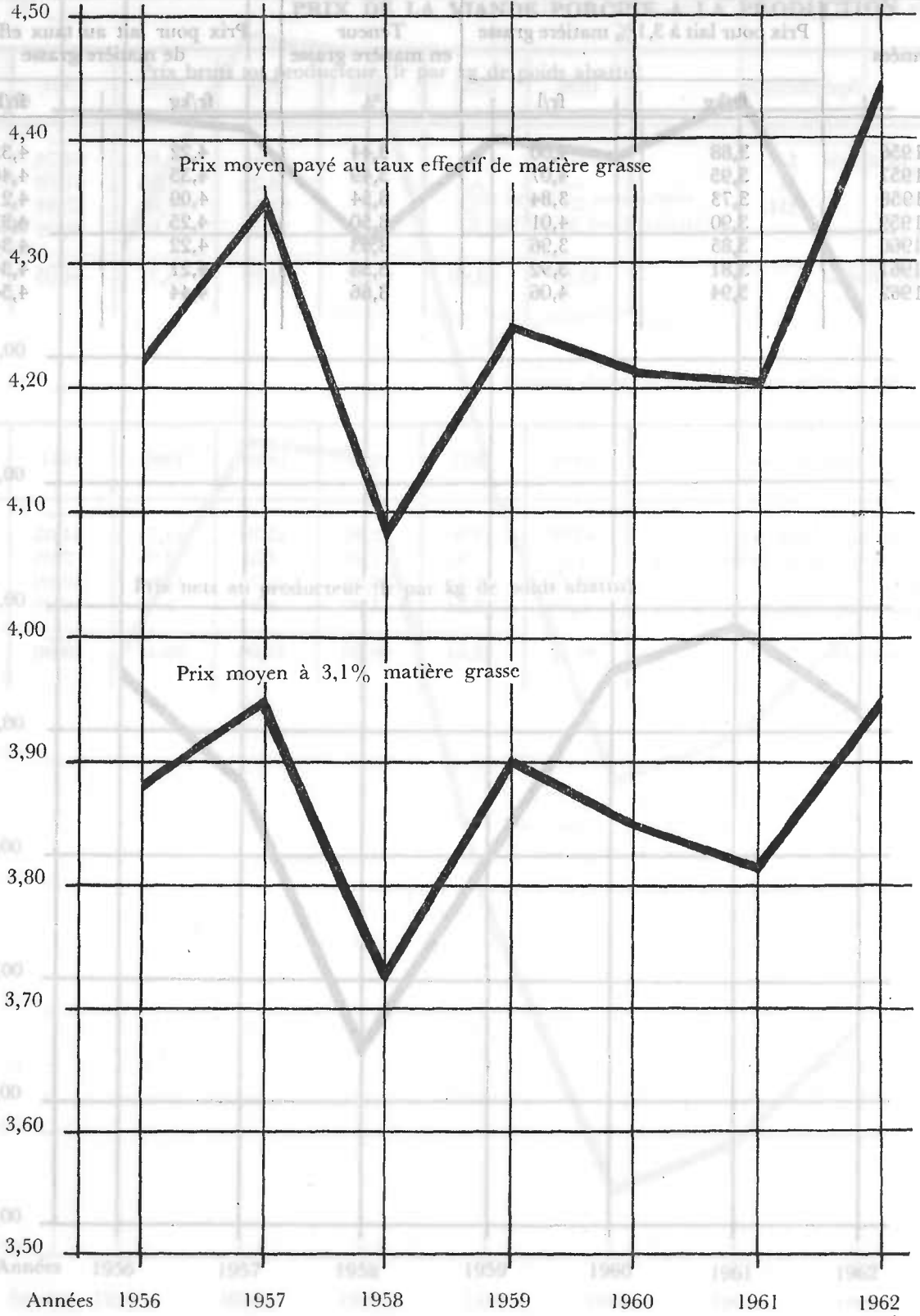
Les totaux sur le plan C.E.E. ne représentent que des classes de grandeur, les méthodes des investigations étant différentes.

b) Répartition des exploitations (%)

Classes de grandeur	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	C.E.E.
	1960	1955	1961	1959	1959	1960	
1 - 5 ha	44,3	30,4	64,7	38,1	48,3	51,3	48,5
5 - 10 ha	24,7	22,3	19,5	27,0	20,5	18,4	21,9
10 - 20 ha	20,4	23,1	10,0	23,4	17,7	20,1	17,8
20 - 50 ha	9,4	17,1	4,1	10,6	8,2	21,9	9,8
50 - 100 ha	1,0	1,0	1,0	0,8	0,9	1,7	1,8
100 ha et plus	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,6
Total	100	100	100	100	100	100	100

PRIX DU LAIT A LA PRODUCTION

fr/kg



Diverses statistiques concernant l'agriculture dans les pays de la C.E.E.

Il serait certainement d'un grand intérêt si on pouvait comparer, sur la base des données présentées aux chapitres précédents, notre agriculture avec celle des cinq autres pays de la Communauté Economique Européenne

Cette comparaison devrait englober aussi bien le côté structurel que le côté économique de l'agriculture des six pays. Une telle comparaison fut d'ailleurs déjà souhaitée à maintes reprises.

Or il est très difficile et souvent même impossible d'établir pareilles comparaisons. En effet, par suite des différences de concepts de recensement et des écarts de périodes de recensement, les données des pays ne sont comparables qu'avec une certaine réserve. En outre, les méthodes de calcul du revenu agricole diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre.

Les tableaux suivants renseignent sur l'évolution du nombre d'exploitations et sur la main-d'œuvre agricole dans les six pays.

Exploitations agricoles dans les pays de la C.E.E.

(Source: Office Statistique des Communautés Européennes)

a) Nombre d'exploitations

Classes de grandeur	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	C.E.E. ¹
	1960	1955	1961	1959	1959	1960	
1 — 5 ha	621.118	640.839	1.863.367	87.726	96.343	3.264	3.313.000
5 — 10 ha	343.797	470.763	560.330	62.206	52.684	1.903	1.492.000
10 — 20 ha	286.967	530.048	288.322	53.884	35.188	2.737	1.197.000
20 — 50 ha	122.318	373.810	117.724	24.464	12.309	2.271	653.000
50 — 100 ha	13.771	74.747	28.056	1.872	1.873	174	120.000
100 ha et plus	2.725	20.225	20.554	160	309	9	44.000
Total	1.390.696	2.110.432	2.878.353	230.312	198.706	10.358	6.800.000

¹ Les totaux sur le plan C.E.E. ne représentent que des ordres de grandeur, les moments des investigations étant différents.

b) Répartition des exploitations (%)

Classes de grandeur	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	C.E.E.
	1960	1955	1961	1959	1959	1960	
1 — 5 ha	44,7	30,4	64,7	38,1	48,5	31,5	48,5
5 — 10 ha	24,7	22,3	19,5	27,0	26,5	18,4	21,9
10 — 20 ha	20,6	25,1	10,0	23,4	17,7	26,4	17,6
20 — 50 ha	8,8	17,7	4,1	10,6	6,2	21,9	9,6
50 — 100 ha	1,0	3,5	1,0	0,8	0,9	1,7	1,8
100 ha et plus	0,2	1,0	0,7	0,1	0,2	0,1	0,6
Total	100	100	100	100	100	100	100

Variations du nombre d'exploitations entre les deux derniers recensements généraux

(Source: Office Statistique des Communautés Européennes)

Classes de grandeur ¹	Allemagne 1949 - 1960	France ² 1942 - 1955	Italie 1930 - 1961	Pays-Bas 1950 - 1959	Belgique 1950 - 1959	Luxembourg 1950 - 1960
1 — 5 ha	863.585	(621.676)	1.805.417	101.737	147.599	5.532
	621.118	(640.839)	1.863.367	87.726	96.343	3.264
	— 242.467		+ 57.950	— 14.011	— 51.256	— 2.268
5 — 10 ha	404.534	(508.258)	492.209	64.275	58.307	2.844
	343.797	(470.763)	560.330	62.206	52.684	1.903
	— 60.737		+ 68.121	— 2.069	— 5.623	— 941
10 — 20 ha	256.850	(544.225)	253.959	48.693	32.489	3.270
	286.967	(530.048)	288.322	53.884	35.188	2.737
	+ 30.127		+ 34.363	+ 5.191	+ 2.699	— 533
20 — 50 ha	112.700	(382.870)	106.961	24.521	11.454	1.792
	122.318	(373.810)	117.724	24.464	12.309	2.271
	+ 9.618		+ 10.763	— 57	+ 855	+ 479
50 — 100 ha	12.719	(78.216)	25.575	1.968	1.785	131
	13.771	(74.747)	28.056	1.872	1.873	174
	+ 1.052		+ 2.481	— 96	+ 88	+ 43
100 ha et plus	3.049	(26.232)	21.064	165	311	9
	2.725	(20.225)	20.554	160	309	9
	— 324		— 510	— 5	— 2	+ 0
Total	1.653.427	(2.161.477)	2.705.185	241.359	251.945	13.578
	1.390.696	(2.110.432)	2.878.353	230.312	198.706	10.358
	— 262.731		+ 173.168	— 11.047	— 53.239	— 3.220

¹ Le premier chiffre de chaque groupe indique le nombre d'exploitations de l'avant-dernier recensement; le deuxième chiffre celui du dernier recensement; enfin le troisième chiffre donne la variation.

² Les données des deux recensements ne sont pas comparables en raison de différences méthodologiques.

Evolution du nombre d'exploitations

i) Variations relatives calculées par tranche de 5 ans (%)

(Source: Office Statistique des Communautés Européennes)

Classes de grandeur	Allemagne 1949 - 1960	France	Italie 1930 - 1961	Pays-Bas 1950 - 1959	Belgique 1950 - 1959	Luxembourg 1950 - 1960
1 — 5 ha	— 12,8		+ 0,5	— 7,7	— 19,3	— 20,5
5 — 10 ha	— 6,8		+ 2,2	— 1,8	— 5,4	— 16,6
10 — 20 ha	+ 5,3		+ 2,2	+ 5,9	+ 4,6	— 8,2
20 — 50 ha	+ 3,9		+ 1,6	+ 0,1	+ 4,1	+ 13,4
50 — 100 ha	+ 3,8		+ 1,6	— 2,7	+ 2,7	+ 16,8
100 ha et plus	— 4,8		— 0,4	— 1,8	— 0,3	± 0,0
Total	— 7,2		+ 1,0	— 2,5	— 11,7	— 11,9

¹ Il n'existe pas de données comparables.

Surfaces des exploitations agricoles (en 1.000 ha)

(Source: Office Statistique des Communautés Européennes)

a) Surfaces des exploitations

Classes de grandeur	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	C.E.E.
	1960	1955	1961	1959	1959	1960	
1 — 5 ha	1.629,9	1.710,8	4.700,3	223,0	257,9	8,4	8.500
5 — 10 ha	2.489,0	3.458,6	3.972,7	456,7	375,6	14,0	10.800
10 — 20 ha	3.997,2	7.536,1	4.004,3	749,8	487,8	40,1	16.800
20 — 50 ha	3.513,7	11.167,2	3.498,6	702,0	347,8	65,0	19.300
50 — 100 ha	891,4	4.968,2	1.942,0	116,1	126,1	10,6	8.000
100 ha et plus	469,6	3.234,0	7.766,4	35,7	39,8	1,1	11.600
Total	12.990,8	32.074,9	25.884,3	2.283,3	1.635,0	139,2	75.000

b) Répartition des surfaces. (%)

Classes de grandeur	Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg	C.E.E.
	1960	1955	1961	1969	1959	1960	
1 — 5 ha	12,5	5,3	18,2	9,8	15,8	6,1	11,4
5 — 10 ha	19,2	10,8	15,3	20,0	23,0	10,1	14,4
10 — 20 ha	30,8	23,5	15,5	32,8	29,8	28,8	22,4
20 — 50 ha	27,0	34,8	13,5	30,7	21,3	46,6	25,7
50 — 100 ha	6,9	15,5	7,5	5,1	7,7	7,6	10,7
100 ha et plus	3,6	10,1	30,0	1,6	2,4	0,8	15,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Variations de la main d'oeuvre agricole dans les six pays de la C.E.E.

Les chiffres ci-dessous sont le résultat d'une enquête sur la population active, effectuée en octobre 1960 à la demande de l'Office statistique des Communautés Européennes.

C.E.E.	Pays	Employeurs indépendants	Aides familiaux	Salariés	Total
	Belgique	190.000	161.000	36.000	387.000
	Allemagne	1.165.000	1.779.000	521.000	3.465.000
	France	1.715.000	1.901.000	881.000	4.497.000
	Italie	2.429.000	2.347.000	1.755.000	6.531.000
	Pays-Bas	225.000	142.000	126.000	493.000
	Luxembourg	8.200	10.400	1.700	20.300
	Total	5.732.200	6.340.400	3.320.700	15.393.300

Main d'oeuvre agricole active pour 100 exploitations et par 100 ha de terre de culture

Pays	pour 100 exploitations	par 100 ha de culture
Belgique	195 personnes	23,7 personnes
Allemagne	249 personnes	26,7 personnes
France	213 personnes	14,0 personnes
Italie	227 personnes	25,2 personnes
Pays-Bas	214 personnes	21,6 personnes
Luxembourg	196 personnes	14,6 personnes

Les données des deux recensements ne sont pas comparables en raison de différences méthodologiques.

Evolution du nombre d'exploitations

1) Variations relatives calculées par tranches de 5 ans (%)

(Source: Office Statistique des Communautés Européennes)

Classes de grandeur	Allemagne 1949 - 1960	France	Italie 1950 - 1961	Pays-Bas 1950 - 1959	Belgique 1950 - 1959	Luxembourg 1950 - 1960
1 - 5 ha	- 12,0		+ 0,5	- 7,7	- 19,3	- 30,5
5 - 10 ha	- 6,8		+ 2,2	- 1,8	- 5,4	- 16,6
10 - 20 ha	- 5,5		+ 2,7	+ 0,9	+ 4,6	- 8,2
20 - 50 ha	- 3,9		+ 1,8	+ 0,1	+ 6,1	+ 13,4
50 - 100 ha	- 3,6		+ 1,8	+ 0,7	+ 2,7	+ 16,8
100 ha et plus	- 4,8		- 0,4	- 1,8	- 0,3	+ 0,0
Total	- 7,2		+ 1,9	- 2,5	- 11,7	- 11,9

* Il n'existe pas de données comparables.

A. — Discours de Monsieur le Ministre de la Viticulture

fait à la Chambre des Députés lors des débats budgétaires viticoles,

le 28 mars 1963.

DEUXIÈME PARTIE:

VITICULTURE

Le document statistique que j'ai eu l'honneur de vous soumettre contient, cette année-ci, également un chapitre relatif à la viticulture.

Vous y verrez que la viticulture luxembourgeoise a connu plusieurs bonnes années successives, parmi lesquelles il faut surtout retenir l'année 1962, exceptionnelle par la qualité du vin produit. Ce n'est pas sans raison que le 59 a été qualifié de « vin du siècle ».

Malgré cette suite de bonnes années, les problèmes de notre viticulture ne sont pas tous résolus pour autant. Il reste toujours le problème de l'assainissement de nos caves coopératives, problème qui se posait déjà il y a une dizaine d'années et qui avait amené le Gouvernement d'alors d'assigner recours au conseil d'un expert mineur, le Directeur Michaud. Les conclusions du rapport Michaud que je me permets de résumer brièvement, étaient les suivantes:

L'endettement des caves dépassait les limites d'une saine gestion des affaires. La politique commerciale pratiquée par les caves était défectueuse sous de nombreux points de vue. Il n'existait guère de collaboration et de coordination entre les différentes caves en matière d'écoulement. Pour sortir de cette situation, le Directeur Michaud proposait une aide de l'Etat pour ramener l'endettement à un niveau économiquement supportable, une collaboration plus poussée entre les différentes caves et notamment la centralisation progressive des ventes.

L'application des recommandations du plan Michaud n'a pas donné les résultats qu'on espérait obtenir.

Certes, l'endettement total des caves s'est quelque peu réduit depuis 1953, en dépit des investissements nouveaux, de l'ordre de 55 millions, qui ont dû être faits. L'endettement reste cependant très important, de sorte qu'au moment où l'aide financière de l'Etat dans le cadre du plan Michaud touche à sa fin, il faut se demander s'il n'est pas nécessaire de prolonger cette aide encore pendant quelques années, en attendant que le projet de loi sur le fonds de solidarité viticole ait pu être voté et produire ses premiers effets.

La déception est surtout grande par le peu de résultats obtenus sur le plan de l'action commune à entreprendre par les caves coopératives. A part quelques succès réalisés sur le plan de la propagande et quelques offres de prix faites en occasion sur le marché belge, il n'y a guère eu de véritable collaboration entre les différentes caves. Ce fait est d'autant plus regrettable que l'avènement du marché commun nous oblige de coordonner tous nos efforts, sans peine de compromettre l'expansion de notre économie viticole. Il est quelque fois difficile de se débiter de l'impression que cette absence de collaboration est due à un manque de cohésion et de dynamisme de la part de nos organisations viticoles. De l'avis des dirigeants mêmes de ces organisations, il ne pourra être remédié à cette carence que par la création du fonds de solidarité viticole, qui établit le cadre et procurera également les moyens indispensables à une action communautaire sur les plans de la production, de la vinification et de l'organisation commerciale, indispensable dans la perspective du marché commun.

En 1962, les exportations totales de vin luxembourgeois se sont élevées à 37.830 hl. La Belgique a été le plus grand preneur avec 23.800 hl. Viennent ensuite l'Allemagne avec 17.300 hl, puis les Pays-Bas avec 6.535 hl. Les pays divers ont pris 155 hl. Parmi cette dernière quantité, il y a 95 hl qui ont été exportés vers la France et l'Italie, dans le cadre du contingent de 150.000 hl ouvert par ces pays pour des vins de qualité, en exécution de la décision du Conseil de la C.E.E. prise le 14.1.1962. Les quantités exportées vers la France et l'Italie ne pèsent guère dans nos exportations totales. Elles ont plutôt un caractère symbolique et peuvent être considérées comme la carte de visite que notre viticulture a déposée sur la table du communisme français et italien. Il est évidemment utile de chercher à ouvrir de nouveaux marchés pour le vin de notre Moselle. Ceux qui en ont pris l'initiative méritent nos félicitations. La recherche de nouveaux marchés ne doit cependant pas nous faire oublier que nos débouchés les plus importants sont en Belgique, en Allemagne et au Pays-Bas et que ce sont ces marchés-là sur lesquels doit se concentrer surtout notre attention et notre énergie. Ces marchés, et notamment les marchés belge et néerlandais, où il existe déjà une clientèle fidèle pour notre vin, sont encore susceptibles d'une extension considérable.

De nombreuses voix se sont élevées parmi nos viticulteurs pour s'indigner de voir notre Elding exclu du bénéfice du contingent ouvert par la France et l'Italie. Comme je l'ai déjà dit, les contingents ouverts par ces deux pays se rapportent aux seuls vins de qualité, reconnus comme tels par les législations nationales.

La main d'œuvre agricole dans les six pays de la C.E.E.

Les chiffres ci-dessous sont le résultat d'une enquête sur la population active, effectuée en octobre 1960 à la demande de l'Office statistique des Communautés Européennes.

Pays	Employeurs indépendants	Aides familiaux	Salariés	Total
Belgique	190.000	161.000	56.000	397.000
Allemagne	1.165.000	1.779.000	521.000	3.465.000
France	1.715.000	1.901.000	881.000	4.497.000
Italie	225.000	142.000	1.755.000	6.531.000
Pays-Bas	2.000	10.400	126.000	493.000
Luxembourg			1.700	20.500
Total	5.732.000	6.340.400	3.820.700	15.893.500

AGRICULTURE

Main d'œuvre agricole active pour 100 exploitations et par 100 ha de terre de culture

Pays	pour 100 exploitations	par 100 ha de culture
Belgique	195 personnes	23,7 personnes
Allemagne	240 personnes	26,7 personnes
France	215 personnes	14,0 personnes
Italie	227 personnes	25,2 personnes
Pays-Bas	214 personnes	21,5 personnes
Luxembourg	190 personnes	14,6 personnes

Tableau de données supplémentaires, probablement relatives à la structure de la main-d'œuvre agricole, avec des colonnes pour les sexes et les tranches d'âge.

A. — Discours de Monsieur le Ministre de la Viticulture

fait à la Chambre des Députés lors des débats budgétaires viticoles,

le 28 mars 1963.

VITICULTURE

Le document statistique que j'ai eu l'honneur de vous soumettre contient, cette année-ci, également un chapitre relatif à la viticulture.

Vous y verrez que la viticulture luxembourgeoise a eu la chance d'avoir plusieurs bonnes années successives, parmi lesquelles il faut surtout relever l'année 1959, riche en production et exceptionnelle par la qualité du vin produit. Ce n'est pas sans raison que le 59 a été qualifié de « vin du siècle ».

Malgré cette suite de bonnes années, les problèmes de notre viticulture ne sont pas tous résolus pour autant. Il reste toujours le problème de l'assainissement de nos caves coopératives, problème qui se posait déjà il y a une dizaine d'années et qui avait amené le Gouvernement d'alors d'avoir recours au conseil d'un expert suisse, le Directeur Michaud. Les conclusions du rapport Michaud que je me permets de résumer brièvement, étaient les suivantes :

L'endettement des caves dépassait les limites d'une saine gestion des affaires. La politique commerciale pratiquée par les caves était défectueuse sous de nombreux points de vue. Il n'existait guère de collaboration et de coordination entre les différentes caves en matière d'œnologie. Pour sortir de cette situation, le Directeur Michaud proposait une aide de l'Etat pour ramener l'endettement à un niveau économiquement supportable, une collaboration plus poussée entre les différentes caves et notamment la centralisation progressive des ventes.

L'application des recommandations du plan Michaud n'a pas donné les résultats qu'on espérait obtenir.

Certes, l'endettement total des caves s'est quelque peu réduit depuis 1953, en dépit des investissements nouveaux, de l'ordre de 65 millions, qui ont dû être faits. L'endettement reste cependant très important, de sorte qu'au moment où l'aide financière de l'Etat dans le cadre du plan Michaud touche à sa fin, il faut se demander s'il n'est pas nécessaire de prolonger cette aide encore pendant quelques années, en attendant que le projet de loi sur le fonds de solidarité viticole ait pu être voté et produire ses premiers effets.

La déception est surtout grande par le peu de résultats obtenus sur le plan de l'action commune à entreprendre par les caves coopératives. A part quelques essais timides sur le plan de la propagande et quelques offres de prix faites en commun sur le marché belge, il n'y a guère eu de véritable collaboration entre les différentes caves. Ce fait est d'autant plus regrettable que l'avènement du marché commun nous oblige de coordonner tous nos efforts, sous peine de compromettre l'expansion de notre économie viticole. Il est quelque fois difficile de se défaire de l'impression que cette absence de collaboration est due à un manque de cohésion et de dynamisme de la part de nos organisations viticoles. De l'avis des dirigeants mêmes de ces organisations, il ne pourra être remédié à cette carence que par la création du fonds de solidarité viticole, qui établira le cadre et procurera également les moyens indispensables à une action communautaire sur les plans de la production, de la vinification et de l'organisation commerciale, indispensable dans la perspective du marché commun.

En 1962, les exportations totales de vin luxembourgeois se sont élevées à 57.950 hl. La Belgique a été le plus grand preneur avec 33.860 hl. Viennent ensuite l'Allemagne avec 17.300 hl, puis les Pays-Bas avec 6.635 hl. Les pays divers ont pris 155 hl. Parmi cette dernière quantité, il y a 95 hl qui ont été exportés vers la France et l'Italie, dans le cadre du contingent de 150.000 hl ouverts par ces pays pour des vins de qualité, en exécution de la décision du Conseil de la C.E.E. prise le 14.1.1962. Les quantités exportées vers la France et l'Italie ne pèsent guère dans nos exportations totales. Elles ont plutôt un caractère symbolique et peuvent être considérées comme la carte de visite que notre viticulture a déposée sur la table du consommateur français et italien. Il est évidemment utile de chercher à ouvrir de nouveaux marchés pour le vin de notre Moselle. Ceux qui en ont pris l'initiative méritent nos félicitations. La recherche de nouveaux marchés ne doit cependant pas nous faire oublier que nos débouchés les plus importants sont en Belgique, en Allemagne et au Pays-Bas et que se sont ces marchés-là sur lesquels doit se concentrer surtout notre attention et notre énergie. Ces marchés, et notamment les marchés belge et néerlandais, où il existe déjà une clientèle fidèle pour notre vin, sont encore susceptibles d'une extension considérable.

De nombreuses voix se sont élevées parmi nos viticulteurs pour s'étonner de voir notre Elbling exclu du bénéfice du contingent ouvert par la France et l'Italie. Comme je l'ai déjà dit, les contingents ouverts par ces deux pays se rapportent aux seuls vins de qualité, reconnus comme tels par les législations nationales.

Au Luxembourg, un vin est classé comme vin de qualité s'il porte le label de la marque nationale. Or, depuis 1951, l'Elbling ne figure plus parmi ces vins. Il est donc normal que l'Elbling ait été exclu du contingent ouvert par la France et l'Italie.

Cela ne préjuge pas la solution qui sera adoptée pour l'avenir. La décision du 14 janvier 1962 n'a en effet qu'un caractère provisoire et transitoire, en attendant que l'organisation commune du marché du vin ait été établie. Cette organisation commune n'existe pas encore. Elle est encore en cours de préparation. Elle devra tenir compte, et le Luxembourg ne sera pas isolé pour défendre ce point de vue, de la structure de la production viticole et des caractéristiques propres des vins de nos régions.

L'ouverture du contingent des vins de qualité par la France et l'Italie avait soulevé un autre problème qui a pu être rapidement résolu. Il s'agit des vins pétillants. Ces vins assimilés aux vins tranquilles, ont été admis dans les contingents, sous condition d'être classés comme vin de qualité. Pour permettre l'exportation de ces vins, nous avons autorisé que ces vins soient admis également à la marque nationale. Cette admission à la marque nationale n'est pas contraire à la réglementation en cette matière. Les pétillants, qui ont subi avec succès l'épreuve organoleptique prescrit pour l'obtention de la marque nationale, ont été admis à l'importation en France et en Italie.

Les vins mousseux rangent dans le groupe des vins spéciaux (tous comme le vermouth, les Porto et les vins naturels doux). On pourrait donc être d'avis que leur réglementation ne pourra se confondre avec celle des vins de qualité. On n'en a pas encore parlé sérieusement au sein de la C.E.E.

Les chiffres relatifs aux exportations font ressortir l'importance des débouchés extérieurs pour notre économie viticole. Ils prouvent combien la viticulture luxembourgeoise doit rester attentive à l'amélioration continue de la qualité de ses vins. Ils montrent que le Luxembourg ne peut pas se désintéresser des travaux qui se font dans les différentes instances internationales, qu'ils s'agisse du Conseil de l'Europe ou de la Communauté Economique Européenne, afin d'éviter que ses débouchés extérieurs lui soient fermés.

La qualité du vin dépend de nombreux facteurs. Il y a d'abord l'exposition des vignobles. Il y a ensuite le choix des cépages les mieux adaptés à l'exposition et à la nature du sol. Il y a en plus les problèmes œnologiques, c'est-à-dire le traitement en cave. Il est inutile d'insister sur la tâche décisive qui revient, dans la recherche de l'amélioration de la qualité, à la Station Viticole de l'Etat.

Le Conseil d'Etat est saisi d'un projet de loi sur la réforme de la Station Viticole. Il faut souhaiter que cette haute Corporation rende bientôt son avis; afin que cette loi puisse être rapidement votée par la Chambre.

Sur le marché de Benelux, les vins luxembourgeois bénéficient d'une préférence sur les vins importés en provenance d'autres pays. Les vins luxembourgeois sont en effet exempts de droit fiscal qui frappe les autres vins. Ce droit est de 6 francs par litre de vin en fûts et de 8 francs par litre de vin en bouteilles. Cette protection devrait permettre au vin luxembourgeois de maintenir et même de développer les débouchés sur le marché de Benelux. Les droits de douane qui existent à l'importation dans les autres pays de la C.E.E. seront progressivement abolis. L'accès du vin luxembourgeois à ces marchés sera donc progressivement facilité. Les chances d'avenir de notre viticulture sont dès lors réelles, sous condition qu'un effort plus grand soit encore fait dans l'amélioration de la qualité, qu'une collaboration accrue s'installe entre nos viticulteurs, et notamment entre nos caves coopératives, et que la centralisation des ventes puisse enfin être réalisée. La réforme de la Station Viticole et le projet concernant le Fonds viticole sont conçus pour qu'ils contribuent au mieux à la réalisation de ces objectifs.

Sur le plan de la Communauté Economique Européenne, le Conseil a arrêté, le 14 janvier 1962, le règlement n° 24 portant établissement graduel d'une organisation commune du marché viti-vinicole. En fait, le règlement n° 24 n'établit pas encore cette organisation commune. Dans son article 1er, le règlement n° 24 dispose que les pays membres établiront, pour le 30 juin 1963 au plus tard, un cadastre viticole qui sera ultérieurement tenu à jour.

L'article 2 oblige les Etats Membres à procéder annuellement, et pour la première fois en 1962, au relevé des récoltes et des stocks.

L'article 4 enfin fixe au 31 décembre 1962 au plus tard la date à laquelle le Conseil devra arrêter une réglementation communautaire des vins de qualité, produits dans la Communauté. L'article 4 énumère les éléments sur lesquels cette réglementation communautaire sera basée. Cette réglementation devra en outre tenir compte des conditions traditionnelles de production pour autant que celles-ci ne sont pas de nature à porter préjudice à la politique de qualité et à la réalisation du marché unique.

Il va de soi que la viticulture luxembourgeoise attache la plus grande importance à la réglementation communautaire des vins de qualité, et notamment aux critères qui seront retenus pour définir un vin de qualité. Suivant que ces critères ne tiennent pas ou ne tiennent qu'insuffisamment compte des particularités du vin luxembourgeois, tout l'avenir de notre Moselle sera compromis. Pour apaiser certaines craintes qui existent parmi nos organisations viticoles, je tiens à déclarer que le Gouvernement luxembourgeois ne donnera pas son accord à un règlement qui ne tiendrait pas compte des caractéristiques propres des vins de la Moselle, tant en ce qui concerne les pratiques œnologiques admises que les critères à retenir pour la classification des vins de qualité.

Pour le moment, ces craintes ne sont pas fondées. Bien que le règlement n° 24 ait fixé au 31 décembre 1962 la date limite pour l'établissement de cette réglementation, il se passera encore un certain temps avant que ce règlement voie le jour. Les travaux sont en effet toujours au stade des experts.

La Commission Economique Européenne n'a pas encore présenté une proposition de règlement.

Les difficultés pour arriver à un tel règlement sont en effet considérables. Le Conseil de l'Europe, qui siège à Strasbourg, s'occupe du même problème depuis quelques années déjà. Il est vrai que le grand nombre de pays qui participent à ces travaux, pays qui se répartissent sur toutes les zones géographiques de l'Europe, a dès le départ limité les chances d'arriver, dans cette institution, à un accord rapide. Aussi, les résultats obtenus jusqu'ici à Strasbourg, ne sont-ils guère spectaculaires. Pour tous les problèmes importants, il a fallu avoir recours à des formules d'un genre comme celui-ci: « . . . chaque partie contractante s'oblige, selon les us et coutumes loyaux et constants, compte tenu des particularités de la viticulture et du commerce du pays en question, . . . ».

Les experts C.E.E. sont encore loin d'avoir achevé leurs travaux. Par après, il appartiendra au Conseil de s'occuper de ce problème. La position luxembourgeoise est renforcée du fait qu'elle est partagée, sur les points essentiels, par l'Allemagne qui, pour ses vins de la Moselle, de la Sarre et de la Ruwer, connaît les mêmes problèmes que la viticulture luxembourgeoise.

Actuellement, les cépages cultivés chez nous se partagent l'aire viticole dans la proportion suivante: Rivaner 40%, Elbling 31%, Riesling 13%, Pinots et Auxerrois 11%, Traminer muscat et divers cépages isolés 5%.

Il se pourra qu'à la suite de la réglementation commune qui interviendra sur le plan de la C.E.E., cette répartition des cépages demandera à être révisée. En quel sens? On ne pourra pas se prononcer avant d'avoir fait l'expérience C.E.E. pendant quelques années.

S'il fallait procéder un jour à la reconstitution du Vignoble luxembourgeois, le Gouvernement devrait, comme cela a été le cas après la première guerre mondiale, mettre les crédits nécessaires au service de la viticulture luxembourgeoise, afin de maintenir cette branche économique qui constitue la caractéristique de toute une région de notre pays, et afin de garantir à cette population laborieuse et vaillante son avenir dans la Communauté nationale et européenne.

Messieurs,

Ces conclusions sur l'avenir ne vous semblent probablement pas trop rassurantes. Elles le sont pourtant, sous condition que les mesures nécessaires soient entreprises. Il faudra notamment:

1. maintenir ouvert les débouchés actuels et les élargir encore, en conquérir de nouveaux,
2. rechercher l'amélioration continue de la qualité,
3. coordonner les efforts sur les plans de la production, de la vinification et de la commercialisation,
4. assainir les caves coopératives en réduisant la charge de l'endettement et en les poussant vers une coopération plus étroite,
5. renforcer la structure de tout le secteur viticole par le vote des lois sur le remembrement, la réforme de la Station Viticole de l'Etat, le Fonds de solidarité viticole et le statut des vins,
6. améliorer la situation sociale des familles vigneronnes et paysannes par l'organisation de la caisse de maladie, par l'uniformisation des allocations familiales et par le relèvement des rentes.

Toutes ces mesures sont en cours d'exécution ou sur le point de l'être. Des 4 lois énumérées au point 5, trois pourront être votées encore au cours de cette année. Si votre haute Assemblée voulait bien acquiescer à ce vœu, elle aurait ainsi établi le fondement d'une politique viticole nouvelle, et donné au Gouvernement l'instrument lui permettant d'intégrer notre viticulture, par l'union de toutes ses forces vives, dans l'économie européenne.

La moyenne de la production totale de moût pour les 3 dernières années (1958-1962) s'élève à 175.500 hl, équivalent à un rendement moyen de 110,7 hl par ha.

Il va sans dire que les vins de crus s'obtiennent avec des rendements plus faibles, les vins de consommation avec des rendements plus élevés.

Les exportations de vin

La production de vin dépasse largement la consommation; le pays lui-même ne consomme que 30% de chaque récolte. Les excédents doivent être exportés. Les tableaux VIII et IX portent sur les exportations de vin luxembourgeois vers les différents pays.

B. — Documentation statistique

soumise à la Chambre des Députés lors des débats budgétaires viticoles,
le 28 mars 1963.

STATISTIQUES DE LA VITICULTURE LUXEMBOURGEOISE

(Sources: Office de la Statistique Générale et Station Viticole de l'Etat)

Les données statistiques ci-après sont destinées à fournir un aperçu sur la situation de notre viticulture. Elles portent notamment sur les exploitations viticoles, les vignobles, la production de vin ainsi que sur les exportations de vin.

Les exploitations viticoles

Les résultats du recensement viticole du 10 septembre 1956 sont repris dans les tableaux I et II. Lors de ce recensement on a compté 2.067 viticulteurs avec une superficie plantée en vignes de 1.225 ha. Le tableau montre clairement que la petite propriété domine. En effet, des 2.067 viticulteurs recensés 1.191 viticulteurs ou 57,6% cultivent moins de 0,50 ha; 1.693 viticulteurs ou 81,9% ont une superficie de vignes de moins de 1 ha. La superficie moyenne de vignes par exploitation était en 1956 de 59 ares.

Les vignobles

Le tableau IV montre la plantation des différents cépages pour les dernières années. On constate que « l'Elbling », qui occupait la première place, est surpassé par le « Rivaner » (Riesling x Sylvaner); le « Riesling » est aussi en légère régression.

La production de moût

Les tableaux V, VI et VII portent sur la production de moût. On constate que la moyenne de la production de moût des 10 dernières années (1953-1962) est de 105.500 hl, équivalent à un rendement moyen de 94 hl par ha. Cependant, les rendements par ha sont irréguliers; ils varient de 38,7 hl par ha pour l'année 1957 à 128 hl par ha pour l'année 1959.

La moyenne de la production totale de moût pour les 5 dernières années (1958-1962) s'élève à 125.500 hl, équivalent à un rendement moyen de 110,7 hl par ha.

Il va sans dire que les vins de crus s'obtiennent avec des rendements plus faibles, les vins de consommation avec des rendements plus élevés.

Les exportations de vin

La production de vin dépasse largement la consommation; le pays lui-même ne consomme que 70% de chaque récolte. Les excédents doivent être exportés. Les tableaux VIII et IX portent sur les exportations de vin luxembourgeois vers les différents pays.

TABLEAU I

Les exploitations viticoles suivant l'étendue des vignobles

(Recensement viticole du 10.9.1956)

Classes de grandeur	Exploitations		Superficie		Grandeur moyenne ha
	Nombre	en %	ha	en %	
0 — 15 a	403	19,5	35,93	2,9	0,09
15 — 30 a	391	18,9	82,71	6,7	0,21
30 — 50 a	397	19,2	154,42	12,6	0,39
50 — 75 a	311	15,0	191,84	15,7	0,62
75 — 100 a	191	9,2	165,15	13,5	0,86
1,00 — 1,50 ha	236	11,4	286,57	23,4	1,21
1,50 — 2,00 ha	72	3,5	121,94	9,9	1,69
2,00 — 3,00 ha	49	2,4	114,98	9,4	2,35
3,00 — 4,00 ha	10	0,5	33,50	2,7	3,35
4,00 — 5,00 ha	3	0,2	13,73	1,2	4,58
5,00 ha et plus	4	0,2	24,74	2,0	6,18
Total	2.067	100,0	1.225,51	100,0	0,59

TABLEAU II

Nombre d'exploitations viticoles suivant l'étendue des vignobles dans les différentes communes

(Recensement viticole du 10.9.1956)

Communes	Classes de grandeur											Total
	Superficie en a				Superficie en ha							
	0-15	15-30	30-50	50-75	0,75-1	1-1,5	1,5-2	2-3	3-4	4-5	5 et plus	
Echternach	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Mompach	19	3	7	—	—	—	—	—	—	—	—	29
Rospport	14	9	2	—	1	—	—	—	—	—	—	26
Flaxweiler	15	21	32	38	13	16	4	1	—	—	—	140
Grevenmacher	48	50	38	15	6	12	—	1	1	—	1	172
Merttert	22	25	14	8	9	6	1	2	1	—	1	89
Wormeldange	49	62	78	81	50	53	24	17	5	3	1	429
Bous	41	34	34	15	11	1	—	—	—	—	—	136
Burmerange	24	18	10	1	—	1	—	—	—	—	—	54
Lenningen	31	37	27	8	6	—	—	1	—	—	—	110
Mondorf	7	2	1	4	—	1	—	—	—	—	—	15
Remerschchen	37	46	55	58	32	43	8	7	2	—	—	288
Remich	38	15	19	9	5	9	1	1	—	—	—	97
Stadtbredimus	28	37	36	46	23	23	4	1	—	—	—	198
Waldbredimus	12	9	—	—	—	1	—	—	—	—	—	22
Wellenstein	12	20	42	27	35	63	30	18	1	—	1	249
Autres ¹	6	3	1	1	—	1	—	—	—	—	—	12
Total	403	391	397	311	191	236	72	49	10	3	4	2.067

¹ Propriétaires de vignobles non domiciliés dans la région viticole.

TABLEAU III

Structure moyenne des exploitations viticoles par commune

(classées selon l'importance de l'aire viticole dans la superficie totale de l'exploitation)
(Recensement viticole du 10.9.1956)

Communes	Nombre d'exploitations viticoles	Superficie moyenne par exploitation en ha	dont			
			ha terres agric.	%	ha vignobles	%
Wellenstein	249	1,69	0,70	41,4	0,99	58,6
Remich	97	0,82	0,41	50,0	0,41	50,0
Wormeldange	429	1,93	1,16	60,1	0,77	39,9
Remerschen	288	1,85	1,11	64,3	0,66	35,7
Grevenmacher	172	1,79	1,36	76,0	0,43	24,0
Stadtbredimus	198	2,41	1,86	77,2	0,55	22,8
Mertert	89	4,29	3,76	87,7	0,53	12,3
Flaxweiler	140	6,70	6,13	91,5	0,57	8,6
Bous	136	4,58	4,27	93,2	0,31	6,8
Lennange	110	5,80	5,51	95,0	0,29	6,0
Mondorf	15	10,87	10,56	97,1	0,31	2,9
Mompach	29	6,61	6,54	97,4	0,17	2,6
Waldbredimus	22	7,52	7,33	97,5	0,19	2,5
Rospport	26	10,03	9,86	98,3	9,17	1,7
Moyenne	—	3,84	3,25	84,6	0,59	15,4

TABLEAU IV

Les vignobles d'après les cépages plantés

(en %)

Cépages	1955	1959	1960	1961	1962
Elbling	38,5	33,0	32,8	31,5	31,3
Rivaner (R x S)	29,0	36,8	36,9	38,8	40,0
Riesling	15,2	13,4	13,3	13,2	13,0
Auxerrois, Pinot blanc et Pinot gris	13,0	13,4	13,6	13,4	13,1
Sylvaner	2,5	1,7	1,6	1,4	1,2
Traminer et autres	1,8	1,7	1,8	1,7	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU V

La production de moût en 1962

a) Superficie des vignes (en ha)

	En production	Jeunes vignobles	Superficie totale	%
Caves coopératives	789	50	839	58,3
Vignerons	368	23	391	31,7
Total	1.157	73	1.230	100,0

b) Production

Cépages	Superficie (ha)	Rendement (hl/ha)	Production de moût (hl)
Elbling	367,0	133	48.000
Rivaner (R x S)	450,5	112	50.000
Sylvaner	15,0	53	800
Riesling	155,5	62	9.700
Auxerrois	108,5	84	9.150
Ruländer	29,8	53	1.600
Pinot blanc	14,5	56	820
Traminer	13,2	26	350
Muscat et autres	3,0	27	80
Total	1.157,0	104	121.000

TABLEAU VI

La production de moût des 5 dernières années selon les différents cépages

(en hl)

Cépages	1958		1959		1960		1961		1962	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Elbling	49.000	37,4	59.000	41,0	49.000	40,0	34.000	31,3	48.000	39,7
Rivaner (R x S)	52.500	40,1	51.000	35,4	46.000	37,4	50.000	46,1	50.500	41,7
Sylvaner	2.000	1,5	1.900	1,3	1.300	1,1	1.100	0,9	800	0,7
Riesling	14.000	10,7	14.000	9,7	13.500	10,8	11.750	10,9	9.700	8,0
Auxerrois	8.400	6,4	11.300	7,8	8.750	7,1	8.100	7,6	9.150	7,5
Ruländer	2.800	2,1	4.000	2,8	1.750	1,4	1.900	1,8	1.600	1,3
Pinot blanc	1.200	0,9	1.400	1,0	1.500	1,2	950	0,8	820	0,7
Traminer etc.	1.100	0,9	1.400	1,0	1.200	1,0	600	0,6	430	0,4
Total	131.000	100,0	144.000	100,0	123.000	100,0	108.500	100,0	121.000	100,0

Evolution de la production viticole

Années	Superficies de vignes en production (ha)	Rendement en moût (hl par ha)	Production de moût (hl)
1953	1.053	94,40	99.420
1954	1.072	92,30	98.940
1955	1.064	103,30	109.857
1956	1.089	57,94	63.100
1957	1.110	38,70	43.000
1958	1.107	118,00	131.000
1959	1.120	128,00	144.000
1960	1.140	108,00	123.000
1961	1.144	95,00	108.500
1962	1.157	104,00	121.000

Moyenne des dix dernières années: 94,2 hl par ha.

Moyenne des cinq dernières années: 110,7 hl par ha.

18^e Année

10 NOVEMBRE 1963

N° 16

TABLEAU VIII

Exportations de vins en 1962

Cépages	Belgique		Pays-Bas		Allemagne	
	hl	%	hl	%	hl	%
Elbling	10.160	30	3.320	50	12.140	70
Riesling x Sylvaner	18.620	55	2.650	40	—	—
Pinot, Auxerrois, Ruländer	3.050	9	330	5	5.150	30
Riesling	1.690	5	330	5	—	—
Traminer et autres	340	1	—	—	—	—
	33.860	100	6.630	100	17.300	100

TABLEAU IX

Les exportations de vins vers les différents pays

(en hl)

Pays	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962
Belgique	37.500	40.040	40.450	39.350	30.750	25.020	36.800	30.480	31.420	33.860
Pays-Bas	3.890	4.770	6.380	6.900	5.310	3.680	5.320	5.810	6.230	6.635
Allemagne	525	13.000	4.750	—	1.240	480	3.200	23.650	2.870	17.300
Autres pays	145	170	160	—	—	—	—	—	—	155
Total	42.060	57.980	51.760	46.250	37.300	29.180	45.320	59.940	40.520	57.950